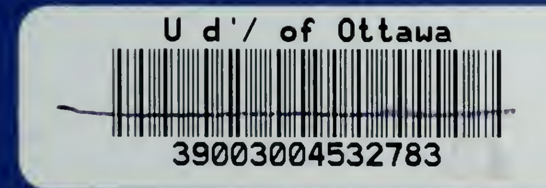

U d'/ of Ottawa
39003004532783

18-9-1969

STATISTIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE MAMERS.

ESSAI

UR LA STATISTIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE

MAMERS,

Département de la Sarthe ;

PAR TH. CAUVIN,

cien professeur, membre de la Société royale d'agriculture, sciences et arts du Mans, correspondant de celle des Antiquaires de Normandie.

AU MANS,

'IMPRIMERIE DE MONNOYER, IMPRIMEUR DU ROI ET DE M. LE PRÉFET.

1829.



ESSAI

SUR LA STATISTIQUE

DE

L'ARRONDISSEMENT COMMUNAL DE MAMERS. *

Topographie. CET Arrondissement compris entre le 1 d. 27 m. et le 2. d. 27 m. de longitude occidentale du méridien de Paris, et entre le 48 d 3 m. et le 48 d. 30 m. de latitude septentrionale, occupe les parties N. et N. E. du département de la Sarthe. Il est composé des trois anciens districts de Fresnay, Mamers et la Ferté-Bernard. — Ses bornes sont au N. le département de l'Orne, à l'E. ceux de l'Orne, d'Eure-et-Loir ; au S. les arrondissemens du Mans et de St.-Calais ; à l'O. le département de la Mayenne. — La surface inégale, coupée de vallons, arrosée par la Sarthe, l'Huisne et la Braye qui y coulent à peu près du N. au S., a dans sa plus grande

* Nous témoignons ici notre reconnoissance à MM. le C.[te] du Bourblanc, préfet du département de la Sarthe; Contencin, sous-préfet de l'arrondissement de Mamers; Malé, 1.[er] adjoint de la mairie de cette ville, et à toutes les personnes qui ont favorisé notre entreprise et nous ont procuré des renseignemens.

La description des communes, avant d'être livrée à l'impression, a été adressée à MM. les maires et à quelques uns de MM. les desservans, avec prière d'y joindre leurs observations. Beaucoup ont répondu à cette demande, plusieurs ont fourni des détails intéressans et des notes précieuses; mais d'autres ont négligé de renvoyer le travail soumis à leur examen.

longueur de l'E. à l'O. 77 kilomètres; Mentelle lui donne 1652 1/2 kilomètres carrés, ou 83 6/10 lieues carrées.

Histoire naturelle. Excepté une petite portion située vers le N où existent le Granite, l'Eurite Porphyritique et des Phyllades, cet arrondissement appartient aux terrains calcaires de seconde formation. — Le marbre, la chaux carbonatée compacte, l'oolite agglutinée et en sable se présentent en masses plus ou moins considérables. — On observe le grès, le roussard ou grès ferrifère, des poudingues ferrugineux, des sables purs ou mélangés; différentes variétés de marne; des argiles propres a la brique, à la poterie et à la fayence; des silex disposés en bancs étendus au dessous de la couche de terre végétale; du minerai de fer. La dicérate, la plicatule, des empreintes de végétaux se font remarquer parmi les nombreux débris de corps organiques fossiles.

MM. Chauvin-La-Lande et N. Desportes ont recueilli, le 1.er, aux environs de Mamers *campanula glomerata*, L., *Gentiana cruciata*, L., *thalictrum minus*, L.; le second, *opegrapha sulcata*, *orthotrichum crispum*, forêt de Perseigne, *melica ciliata*, L., à Fresnay, *draba muralis*, L., près la Ferté; M. le docteur Durocher a découvert aux environs du chef-lieu le *lepidium latifolium*, L. Nous avons observé le *coydalis claviculata*, Dec., à S. Georges-le-Gautier; le *kœleria cristata*, l'*inula helenium*, L, le *xanthium strumarium*, L., le *teucrium botrys*, L., l'*anthillis vulneraria*, L., *daucus pilosus*, L, dans le voisinage de la Ferté-Bernard.

Sol. Le sol doit varier sur une aussi grande étendue. Au S. O. le sable domine, sur d'autres points l'argile; il y a aussi des terres graveleuses, des terres argilo-calcaires.

Agriculture. L'arrondissement de Mamers, ainsi que le reste du département de la Sarthe, est un pays de moyenne et de petite culture, où l'on voit très peu de métairies de 100 hectares, tandis que les petites fermes y sont fort multipliées. — Ce que nous avons dit dans la statistique de St.-Calais, peut généralement s'appliquer ici. — L'agriculture a fait beaucoup de progrès, les terres ont été améliorées; des prairies artificielles en trèfle et en sain-

foin ont été créées ; les landes ont à peuprès disparu ; l'assolement quadriennal a remplacé le triennal dans les grandes fermes. — On cultive froment, méteil, orge, seigle, mouture, melarde, avoine, un peu de maïs et de sarrasin, chanvre, vesce, pois, pommes de terre ; beaucoup d'arbres fruitiers pour la boisson. La partie méridionale possède des vignobles, dont le vin peu estimé se consomme sur les lieux. — Les vallées de la Sarthe et de l'Huisne offrent de riches prairies ; les prés situés sur les petites rivières sont d'une qualité inférieure Certaines régions ont peu de paturages. — Quatre masses principales de bois placées sur une même ligne qui s'avance du N. au S. E. composent 6220 hectares dont 5421 appartiennent à la forêt royale de Perseigne. — Les bonnes terres produisent de 7 à 10 fois la semence ; mais il en existe aussi qui peuvent être placées au dernier rang.

Mœurs et caractères des habitans des campagnes. Les habitans des campagnes ont les mœurs simples, douces, hospitalières. Pleins d'activité et d'amour pour le travail, ils montrent de l'intelligence dans le commerce, de l'adresse dans les affaires, assez de bonne foi dans les marchés. Quoique naturellement sobres, les hommes fréquentent le cabaret les dimanches et fêtes ; mais le reste de la semaine ils vivent de privations. Un pain bis composé d'un tiers de froment ou de seigle et de 2/3 d'orge, une soupe au beurre ou au laitage, avec quelques légumes les plus communs de la saison, du fromage blanc, du beurre, rarement des œufs ; du cidre dans lequel il entre les trois quarts d'eau, telle est la nourriture la plus ordinaire des cultivateurs et de leurs domestiques. Les plus aisés y joignent quelquefois le cochon salé et un peu de viande de boucherie. Cependant en général il se nourrissent, s'habillent et se meublent mieux qu'avant la révolution.

Les enfans des artisans commencent à l'âge de 9 à 10 ans à travailler de l'état de leur père. Dans beaucoup d'endroits ceux des journaliers, dès qu'ils ont la force de porter un bissac, vont mendier jusqu'à ce qu'ils aient atteint 7 à 8 ans. Partout à cet âge les enfans sont employés sous le nom de *pâtours* à garder les bestiaux, ensuite ils

touchent ou conduisent les bœufs; de 16 à 18 ans ils deviennent domestiques de labour.

Les assemblées qui se tiennent dans plusieurs communes le jour qu'on y célèbre la fête du patron et les veillées d'hiver offrent à la jeunesse des amusemens, dont elle s'empresse de jouir. Ces réunions, le tir de la cible au printems, les jeux de quilles, de boule et du petit palet, sont les délassemens ordinaires de l'habitant des campagnes.

Le défaut d'instruction se fait généralement sentir. Il est des communes où l'on trouverait à peine six individus sachant lire et écrire. Les pères et mères, qui appliquent au travail leurs enfans dès l'âge le plus tendre, montrent la plus grande indifférence pour les envoyer aux écoles. Ils regrettent même et regardent comme perdu le tems qu'ils dérobent aux occupations journalières de l'enfance; ils ne répugnent pas moins à payer les leçons d'un maître sous lequel ils ne voient que des progrès fort lents. Le nombre des instituteurs primaires est aussi bien inférieur aux besoins de l'arrondissement, où l'annuaire pour 1825 n'en désigne que 38. On se plaint également que plusieurs des hommes qui exercent ces fonctions honorables, ne sont pas toujours au niveau de leur emploi. Les écoles d'enseignement mutuel établies à Mamers, la Ferté, etc. sont tombées, et ce mode, qui, sous le rapport de l'économie du tems, semblait convenir surtout aux campagnes, a été malheureusement abandonné.

Animaux domestiques. Dans les cantons qui manquent de pâturages ou qui ne donnent que des herbes médiocres, les bestiaux sont petits et le cultivateur ne prend aucun soin de leur reproduction; les animaux du Sonnois, etc. appartiennent au moins à l'espèce moyenne : beaucoup de cultivateurs se montrent jaloux d'améliorer les races. Le Fertois possède de riches herbages, d'où sortent des bœufs pour le marché de Poissy; le Sonnois engraisse des bœufs et des vaches; ce même pays, les cantons de Beaumont et de Fresnay élèvent des poulains. Partout le fermier nourrit plus ou moins de cochons. — On compte un certain nombre de ruches, mais l'éducation des abeilles n'est pas généralement suivie.

Industrie. La fabrication de la toile emploie un nombre plus ou moins considérable d'individus dans chaque canton.

Les plus belles toiles proviennent des environs de Fresnay et se vendent à la halle de cette ville. Elles sont connues sous le nom de toiles de Fresnay ou d'Alençon.

Des fabriques de calicot se sont élevées à Mamers et à la Ferté-Bernard.

La manufacture d'étamines autrefois si florissante à Bonnétable et à la Ferté-Bernard est entièrement tombée.

Mamers, Beaumont, la Ferté, Bonnétable possèdent des tanneries dont les produits sont en partie consommés dans le pays.

Les papeteries de Piacé et de S. Remi-du-Plain fournissent des papiers communs.

Il existe des chaussumeries et tuileries dans diverses communes.

Prévelles, Tuffé entretiennent des poteries et fayenceries.

Des moulins à blé, quelques uns à foulon et à tan sont établis sur les rivières et sur plusieurs ruisseaux de l'arrondissement.

3 Grosses forges : Laune, la Gaudinière et Cormorin fabriquent annuellement environ 625 mille kilogr. de fer.

Commerce. Il consiste en grains, cidres, vins, chanvre, graine de trèfle, légumes, bestiaux, poulains, laines, fil, toiles, calicot, étoffes, cuirs, papiers, chaux, briques, poterie, fayencerie, fruits, gibier, volailles, plume d'oie, beurre, cire et miel.

Marchés et Foires. Bonnétable, Fresnay, la Ferté-Bernard, le Luart, Mamers, Montmirail, René et Tuffé ont, chaque semaine, un marché; Beaumont en a deux.

Il se tient 36 foires par an, savoir : 5 à Beaumont, 8 à Bonnétable, 6 à Fresnay, 7 à la Ferté, 6 à Mamers, 4 à Montmirail.

Navigation. Privé de rivières navigables et flottables, l'arrondissement verrait avec plaisir exécuter les canaux qui ont été proposés. Ces canaux sont :

1.° Le canal d'Alençon ou jonction de la Sarthe à l'Orne, depuis Arnage jusqu'au Pont-d'Ouilly, en passant par le Mans, Beaumont, Fresnay, Alençon, Argentan. Longueur 161,000 m.; dépense 8,500000 fr. Du Pont-d'Ouilly à Caen, on emprunterait le canal d'Orne et Mayenne.

2.° Communication de l'Eure à la Sarthe par l'Huisne.

3.° Canal d'Evreux ou jonction de l'Iton à la Sarthe.

Routes. Trois routes royales et cinq routes départementales traversent l'arrondissement.

Routes royales. (1) — Route de 2.e classe, N.° 23 de Paris à Nantes (ouverte à peu près en 1772, de Paris au Mans, ou plutôt de Courvillé, où elle joint celle de Paris à Alençon). Partie comprise entre l'aqueduc de Lapreuil, Limite du département de l'Orne et le Mans. Longueur : en empierrement 48,091 m.; en pavés 5, 310 m.; total 53,401 m.

(2) Cette partie de route passe par la Ferté-Bernard, Sceaux, Connerré, Yvré et le Mans. Elle est entretenue au moyen de cailloutis, ou de pierres ramassées à la surface des champs, tous matériaux de bonne qualité. Il est alloué annuellement pour son entretien environ 18,000 fr.; il faudrait que cette allocation fût

---

(1) La note sur les routes est de M. Kermaingant, ingénieur en chef du département. Nous y avons joint, autant que possible, l'époque de l'ouverture.

(2) L'Evêque de Grimaldi éprouvant beaucoup d'opposition et de tracasseries de la part de quelques personnes du Mans dans les travaux qu'il avait commencés pour rendre viable et commode le chemin de cette ville à son chateau d'Yvré, sollicita auprès du gouvernement et obtint qu'il serait ouvert une nouvelle route de Paris à Nantes par Nogent, la Ferté, etc. Cette route devait passer à Tuffé, Montfort et Champagné, mais le seigneur de Montfort craignant que ses propriétés ne fussent attaquées, en fit changer la direction. C.

portée à 23,000 fr. au moins pour maintenir sans dépérissement l'état actuel de cette portion de route, et qu'on accordât 31,000 fr. pour la mettre à l'état d'entretien simple.

Route de 3.e classe, N.° 138, de Bordeaux à Rouen (ouverte d'Alençon au Mans en 1730. Les travaux ont commencé près de cette dernière ville en 1755.) Partie comprise entre la place des halles du Mans et la limite du département de la Sarthe près Alençon. Longueur en empierrement 45,052 m.; en pavés 1,937 m.; total 46,989 m.

Cette portion de route très fréquentée passe par le Mans, St.-Marceau, Juillé et Beaumont-le-Vicomte et s'embranche à la Hutte avec la route départementale N.° 5, de Mamers à Sablé. Les matériaux employés à son entretien sont généralement assez bons, ils se composent de cailloutis, scories de forge et pierres cassées. Quelques parties de chaussées entre la Hutte et Alençon sont fort cahoteuses; on s'occupe à démonter et casser ces vieilles chaussées. Il est alloué annuellement pour l'entretien de cette portion de route environ 17,000 fr. Il faudrait que cette allocation fût portée à 22,000 fr. au moins pour la maintenir dans son état actuel sans dépérissement et qu'on accordât 30,000 fr. pour la mettre à l'état d'entretien simple.

Route de 3.e classe, N.° 155, d'Orléans à St-Malo. (ouverte d'Alençon à Mamers vers la même époque que la précédente). Longueur en empierrement 22,762 m.; en pavés 1,272; total 24,034 m.

Cette route entre dans le département près d'Alençon, traverse la forêt du Perseigne et passe par Neufchatel et Mamers. Elle est peu fréquentée. Les matériaux employés à l'entretien sont d'une qualité médiocre. Il est alloué annuellement 4,200 francs; il serait nécessaire que cette allocation fût portée à 7,800 fr. au moins, pour la maintenir dans son état actuel sans dépérissement, et qu'on accordât 10,000 fr. pour la mettre à l'état d'entretien simple.

Routes départementales. Route, N.° 1, du Mans à

Mortagne, (ouverte en 1736). Longueur : en empierrement 31,610 m. : en pavés 9,218 m. ; total 40,828 m

Cette route qui formait autrefois la communication de Paris au Mans, part du Mans et passe par Savigné, Bonnétable et St.-Côme. Elle a été négligée pendant plusieurs années, de manière qu'elle a besoin d'assez fortes réparations pour être mise à l'état d'entretien simple. Le conseil général a émis le vœu qu'elle soit rétablie dans la classe des routes royales. Les matériaux entre Savigné et Bonnétable sont généralement très friables, ce qui rend cette partie bien plus mauvaise que les autres.

Route, N.° 5, de Mamers à Sablé. (Cette route et les suivantes paraissent avoir été ouvertes après 1760.) Longueur en empierrement 31,234 m.; en pavés 550 m. ; en terrain naturel 28,966 m. ; en lacune 14,750 m. total 75, 500 m.

Cette route, l'une des plus importantes du département s'embranche avec la route royale, N.° 155, d'Orléans à St.-Malo près Mamers, passe par Lamyotrie, Fresnay, Sillé-le-Guillaume, Parennes, Chemiré-en-Charnie, Brulon, Poillé et Sablé. Les parties en lacune se trouvent dans la forêt et aux abords de Sillé, au passage des Teillées, de Chemiré et de Poillé. On s'occupe maintenant de son ouverture aux abords de la ville de Sillé et de la continuation des empierremens dans les parties en terrain naturel. Des fonds considérables sont affectés annuellement à l'ouverture et à l'achèvement de cette communication.

Route, N.° 6, de la Ferté-Bernard à Tours par la la Chartre. Voir ce qui en a été dit dans la statistique de St.-Calais. 1827.

Route; N.° 7, de la Ferté-Bernard à Mamers. Longueur en empierrement 10,612 m.; en pavés 1,530 m.; en lacune 18,500 m.; total 30,642 m. Elle part de la Ferté et aboutit à Mamers en passant par St.-Côme. La partie comprise entre la Ferté et St.-Côme n'est pas ouverte. Celle entre St.- Côme et Mamers quoiqu'améliorée

depuis quelques années, exige encore de forts rechargemens pour être maintenue dans un état d'entretien satisfaisant.

Route, N.° 11, du Mans à Mamers, par Ballon. Longueur en empierrement 14,685 m.; en pavés 5,461 m.; en terrain naturel 23,200 m. ; total 43,346 m.

Cette route part du Mans, passe par la Trugale, Souligné, Ballon et Dangeul, et aboutit à Mamers. La partie entre Ballon et Mamers n'est encore dans ce moment qu'un chemin vicinal dont les rectifications et les chaussées ne seront entreprises qu'après avoir achevé la partie entre le Mans et Ballon, à laquelle on travaille avec assez d'activité.

Chemins communaux. Depuis quelques années cette partie du service public a éprouvé une amélioration sensible. Les ateliers de charité établis pour occuper les indigens dans une saison où tous les travaux agricoles cessent, ont rendu les communications de bourg à bourg plus faciles (1).

a. Ancien chemin du Mans à Paris, par Connerré, le Luart, Bouair, St.-Maixent, St.-Quentin, le Pont d'Yverny, Montmirail. C'est celui que suivent les conducteurs de bestiaux; c'était anciennement la route des coches, de la marée, etc.

b. Chemin de la Ferté à Montmirail, par le Tronc, St.-Jean-des-Echelles, ou par Cormes et Courgenart.

c. Chemin de la Ferté à Authon.

d. Chemin de la Ferté à Bellême, par Souvigné.

e. Chemin de la Ferté à Bonnétable passant par St.-Georges-du-Rosai.

---

(1) Dans la statistique de l'arrondissement de St. Calais nous avons dit que l'on a dépensé plus de 20000 fr. pour améliorer le chemin de cette ville à Chateau-du-Loir. D'après une lettre de S. E. le ministre de l'intérieur, en date du 5 déc. 1816, la dépense s'est élevée à 22000 fr., que M. de Mussel, marquis de Cogners a payés de ses propres deniers.

f. Chemin de Bonnétable à Connerré et à Montfort, passant à St. Celerin et la Chapelle St. Remi.

g. Chemin de Bonnétable à Ballon par Courcemont.

h. Chemin de Mamers à Beaumont par Montrenaut, Toigné et René.

i Chemin de Beaumont à Sillé par Ségrie et Pezé.

l Chemin de Fresnay à Allençon par St.-Ouen-de-Mimbré, St. Victeur.

Administration. L'arrondissement de la sous-préfecture se divise en 10 cantons : Beaumont, Bonnétable, Fresnay, la Ferté-Bernard, La Fresnaye, Mamers, Marolles-les-Braux, Montmirail, St.-Paterne et Tuffé, subdivisés en 144 communes. — L'arrondissement electoral renferme les mêmes cantons, moins ceux de Montmirail et de Tuffé qui sont réunis à St. Calais. (1)

Population. Le recencement de 1820 la porte à 124,453 habitans (2).

Recrutement. De 1816 à 1825 inclusivement, c'est-à-dire pendant dix ans, 12,418 hommes ont concouru au tirage pour le recrutement de l'armée, 1118 ont été réformés pour défaut de taille et 1804 ont été désignés par le sort. En voici le tableau par cantons.

---

(1) *Nombre des Electeurs du département de la Sarthe en* 1827.

1.er	Arr. Electoral, le Mans.		373
2.e	——	Mamers.	271
3.e	——	La Flèche.	234
4.e	——	St.-Calais.	214
	Total :		1092

Nombre des Electeurs du Collège départemental : 273.

Cens du moins imposé parmi les Electeurs du grand Collége : 1064 f. 32 c.

(2) En 1792, elle était de 102,001 hab. (*Le Courier patriote du Dép. de la Sarthe.*) Monsort, faubourg d'Alençon n'en était pas alors distrait.

Cantons.	Population.	Nombre des jeunes gens qui ont concouru au tirage.	Reformés pour défaut de taille.	Contingent destiné pour l'armée.
Beaumont.	16664	1695	122	232
Bonnétable.	12179	1183	99	176
Fresnay.	15947	1564	130	230
La Ferté.	12267	1242	98	183
La Fresnaye.	6916	699	73	98
Mamers.	17551	1725	182	257
Marolles.	15332	1501	172	220
Montmirail.	8095	803	67	120
St.-Paterne.	11201	1094	86	156
Tuffé.	8301	912	86	132
Totaux.	124453	12418	1118	1804

En supprimant le dernier chiffre des 3.e, 4.e et 5.e colones, on a le terme moyen par année.

Contributions. Elles s'élèvent en principal, pour 1828, à la somme de 825,885 fr. 31 cent., savoir :

Foncière.	675,969 f. » c.		f. c.
Personnelle et mob.	78,394 »		825,885 31
Portes et fenêtres..	26,929 »		
Patentes. (1827). .	44,593 31		

Ce qui donne par habitant à peu près 6 fr. 63 c.

27 Percepteurs sont chargés du recouvrement de ces fonds.

Chefs-lieux des perceptions et communes de leur ressort.

1.° *Avézé*, Souvigné-sur-Même, Préval.
2. *Beaumont-le-Vicomte*, Assé-le-Riboul, le Tronchet, Mareschè, St.-Marceau, Vivoin.
3.° *Bonnétable*, Aulaines, Briosne, Courcival, Prévelle, Rouperoux, St.-Denis-des-Coudrais.
4.° *Bourg-le-Roi*, Ancinnes, Cherisai, Grandchamp, Rouessé-Fontaine, St.-Rigomer-des-Bois, Thoiré.
5.° *Congé-sur-Orne*, Lucé-sous-Ballon, Meurcé, Nouans.
6.° *Cormes*, Courgenard, St.-Jean-des-Echelles, St.-Ulphace, Téligny.
7.° *Courgains*, Dangeul, St.-Calais-en-Sonnois, Saosne et Montrenaut.
8.° *Douillet*, Montreuil-le-Chétif, St.-Aubin-de-Locquenai.
9.° *Fresnai*, Assé-le-Boisne, St.-Ouen de-Mimbré, Sougé-le Ganelon.
10.° *Gesnes-le-Gandelin*, Bérus, Béton, Fyé, Oisseau, St.-Victeur.
11.° *La Ferté-Bernard*, Cherré, Cherreau, St.-Antoine-de-Rochefort.
12.° *La Fresnaye*, Aillères, Beauvoir, Blèves, les Auneaux, Louze, Roulée, St.-Paul-sur-Sarthe.
13.° *Mamers*, Commerveil, Contilly, Marollette et St.-Aubin, Pizieux, St.-Longis, St.-Rémi-des-Monts, St.-Vincent-des-Prés.
14.° *Marolles*, Aveines, Dissé-sous-Ballon, Monhoudou, Perai, Ponthouin.
15.° *Montmirail*, Champrond, Gréez, Lamenai, Mellerai, St.-Maixent, St.- Quentin.
16.° *Piacé*, Coulombiers, Doucelles, Juillé, St.-Germain-de-la Coudre.
17.° *René*, Cherancé, les Mées, Thoigné.
18.° *St.-Aignan*, Jausé, Mézières-sous-Ballon, Sables, Terrehaut.

19.° *St.-Aubin-des-Coudrais*, Déhaul, la Chapelle-du-Bois, St.-Martin-des-Monts.

20.° *St.-Cosme-de-Vair*, Champaissant, Contres, Moncé en-Sonnois, Nauvai, St.-Pierre-des-Ormes.

21.° *St.-Georges-le-Gautier*, Moulins-le-Carbonnel, St.-Léonard-des-Bois, St.-Paul-le-Gautier.

22.° *St.-Georges-du-Rosai*, la Bosse, Nogent-le-Bernard.

23.° *St.-Paterne*, Arçonnai, Champfleur, Chassai, Chenai, le Chevain, Linière-la-Carelle, Montigny.

24.° *St.-Remi-du-Plain*, le Val, Livet, Louvigny, Neufchatel, Panon, Vezot, Vilaines-la-Carelle.

25.° *Sceaux*, Bouair, Duneau, le Luart, Vilaines-la-Gonais, Vouvrai-sur-Huisne.

26.° *Segrie*, Moitron, St.-Christophe-du-Jambet, Vernie.

27.° *Tuffé*, Beillé, Boessé-le-Sec, la Chapelle-St.-Rémi, St. Hilaire le-Lierru.

Établissemens publics. Une sous-préfecture ; un tribunal de première instance ; un tribunal de commerce ; 10 justices de paix, 34 résidences de notaire, 6 bureaux de l'enregistrement ; une conservation des hypothèques ; une recette particulière des contributions ; une direction particulière des contributions indirectes, une recette principale ; 5 recettes à cheval ; un entrepôt de tabacs ; 5 bureaux de la poste aux lettres ; bureaux de distribution ; 6 relais de la poste aux chevaux ; une lieutenance de gendarmerie, avec 4 brigades à cheval et 2 à pied ; 10 cures, 114 succursales ; 6 hospices en faveur des pauvres malades ; 8 maisons de charité, dont les sœurs instruisent l'enfance et portent des secours aux malades indigens ; deux colléges, un nombre d'instituteurs primaires au-dessous des besoins de la population

Antiquités. On observe plusieurs tombelles, dolmens et peulvans.

Cet arrondissement dépendait de l'élection du Mans, excepté 8 communes qui etaient de celles de Château-du-Loir et de Chateaudun. Il appartenait a l'évêché du Mans et faisait partie des archidiaconés de Sonnois, Montfort et de Passais.

CANTON DE BEAUMONT-LE-VICOMTE.

Ce canton compris entre le 2 d. 5 m. et le 2 d. 20 m. de long., entre le 48 d. 10 m. et le 48 d. 20 m. de lat a pour bornes les cantons de St.-Paterne au N ; de Marolles-les-Braux à l'E. ; de Ballon, Conlie, Sillé-le-Guillaume, au S. ; de Fresnay à l'O ; la Sarthe, la Bienne, l'Orton, la Longève, etc., arrosent son territoire.

Terrain : le calcaire grossier tantôt en couches horisontales feuilletées, tantôt en petites masses globuleuses appellées *têtes de chat*, se rencontre dans toutes les communes et est exploité pour la bâtisse et la chaux. On y observe, surtout à Beaumont, Viyoin et St.-Marceau, divers corps organiques, tels qu'*ammonites*, *peignes*, *plicatules*, *huîtres*, *térébratules*, *oursins*, *etc.* Vivoin offre à l'état calcaire des fragmens de bois fossile à odeur de truffes. (*M. N. Desportes*) La marne existe à 3 et 4 mètres de profondeur à Beaumont, Chérancé, Coulombiers, Assé-le-Riboul, Mareschê, St.-Christophe-du-Jambet et St.- Germain-de-la-Coudre ; elle sert à l'amendement des terres. St.-Christophe-du-Jambet fournit le roussard (grès-ferrifère) pour la pierre de taille ; le *Betun* ou poudingue ferrugineux s'exploite sur plusieurs points ; les forges de Laune et d'Orthe tirent de la lande des Bercons le minerai de fer.

Agriculture : la terre est généralement douce, tantôt sablonneuse, tantôt argileuse ; mais toujours productive. On cultive froment, méteil, orge, mélarde, avoine, peu de seigle, trèfle, chanvre, jarosses, pois, vesce, pommes de terre, etc. — Assé, Beaumont, Juillé, Mareschê, St.-Christophe, St.-Marceau, Ségrie et Verne possèdent des vignobles, dont le vin très-médiocre ne franchit guères les limites du canton. — Dans beaucoup d'endroits les champs sont plantés en arbres fruitiers pour le cidre. On distingue parmi les pommiers les variétés, *fréquin doux*, *fréquin acide*, *barbari*, *pépin doré*, *cohuau*, *grisette*, *la rousse*, *petit normandie*,

la chataigne, *le doux hachet*; parmi les poiriers : *cansis*, *roux-juignet*, *rougeolet*, *rouge-vigné*, *judes*. — Les labours se font le plus ordinairement avec des chevaux seuls. Les grandes tenues ont adopté l'assolement quadriennal, les bordages et les terres détachées suivent le triennal. — D'après leur position sur les bords de la Sarthe, où sur les petites rivières et les ruisseaux, les prairies naturelles se partagent en prés de bonne ou de moyenne qualité. Leur étendue est en rapport avec les besoins de l'agriculture ; il y en a aussi d'artificielles dont le trèfle fait la base. On ne remarque point de grandes masses de bois, ni d'autres landes que les Bercons où sont les carrières de roussard.

Animaux domestiques : les chevaux sont employés aux travaux de l'agriculture. Jaloux d'en améliorer l'espèce, les fermiers recherchent pour la saillie les étalons du Haras ; ils s'appliquent également à avoir et à conserver une bonne race bovine, élèvent des poulains et beaucoup de bêtes aumailles (bêtes à cornes.) Il n'existe que des moutons ordinaires réunis en petites troupes, leur laine ne sort point du pays. A raison des services qu'elles rendent, les chèvres sont assez multipliées. L'agriculteur retire tant d'avantages des cochons, qu'il en nourrit le plus qu'il peut ; une partie de ces animaux se vend pour la consommation de Paris. Enfin chaque commune entretient de 15 à 20 ruches. Les métairies comprennent ordinairement de 15 à 30 hectares de terre ; les grandes en ont de 30 à 50.

Industrie : la fabrication des toiles emploie dans toutes les communes un certain nombre de métiers.

Une tannerie placée au chef-lieu occupe 3 ouvriers.

12 Chaussumeries et tuileries donnent des produits estimés.

L'on compte une papeterie ; 34 moulins à blé parmi lesquels 10 ont double roue ; 2 moulins à tan et à foulon : l'un de ceux-ci fait aller une mécanique pour la filature. (*M. Carrey de Bellemarre*, *chevalier de St.-Louis*, *Observations sur le canton de Beaumont.*)

Commerce. : grains, chanvre, graine de trèfle, vins,

cidres, poulains, bestiaux, papiers, chaux, briqueteries, etc. (V. le chef-lieu.)

Ce canton renferme 15 communes : Assé-le-Riboul, Beaumont-le-Vicomte, Chérancé, Coulombiers, Doucelles, Juillé, le Tronchet, Marcsché, Piacé, St.-Christophe-du-Jambet, St.-Germain-de-la-Coudre, St.-Marceau, Ségrie, Vernie, Vivoin.

Population . 16664 hab.				f. c.
Contributions fonc. . . .	88,569 f.	» c.		
Personelle et mob. . . .	10,214	»		107,681 30
Portes et fenêtres. . . .	2,962	»		
Patentes.	5,936	30		

Établissemens : 15 mairies ; 4 résidences de notaire ; 3 chefs-lieux de perception ; 2 relais de poste ; 1 cure ; 14 succursales ; 4 maisons de charité, etc. (Voir Beaumont.)

Assé le-Riboul. *Axiacum*, *Assiacum*, *Acciacum*, *Ribolæ* ou *Ribulæ*, à 5 kil. 1 S. O. de Beaumont ; 28, 6 S. O. de Mamers ; 23, 3 N. O. du Mans.

Commune arrosée de l'O. à l'E par Longève, par le Gommer, Vulgt, Lombron au N., la Sarthe à l'E., le Ruisseau de S. Eloi à l'O. Bornes : Ségrie et St.-Christophe-du-Jambet au N., Beaumont, Mareschê et St.-Marceau à l'E., le Tronchet au S., Vernie et Ségrie à l'O, sol assez fertile, assolement triennal.

Industrie : il se fabrique un peu de toile.

Moulins : de Radré sur la Sarthe, du Bas Possé, de Gommer (à Foulon) sur le Gommer, de Mouchenou et des Marais sur Longève.

Population : 1,443 h. *Feux* : 303. *Métairies* : 8. *Bordages ou Closeries* : 55.

Contributions : fonc. 8,348 f., pers. et mob. 761 f., portes et fen. 195 f., pat. 181 f. Total 9485 f.

Le bourg situé sur le chemin de Conlie à Beaumont, renferme 76 feux et une église dédiée à St.-Pierre. Assemblée patronale le 20 janvier.

Hameaux : 15.

Les chemins du Mans à Fresnay, de Sillé à Beaumont traversent le territoire.

Le château d'Assé est tombé en ruine ; au N. de la commune sont les maisons de la forêt et de Mozé. On voyait au N. O. la Chapelle de St.-Nicolas sur une élévation ; au N. E. Celles de N. D. de Pitié et de N. D. de l'Ormeau. (*M. Cordon desservant.*)

Historique : 1158. Foulque Ribolé, dont la paroisse a reçu le surnom de Riboul, se croise avec Geoffroy IV de Mayenne (*Mem. hist. de Sablé*, 179) ; en 1188, il fonde l'abbaye de Champagne.

Un manuscrit contenant le catalogue d'une partie de la noblesse française qui, en 1097, prit les armes pour la conquête de la Terre-Sainte, sous la conduite de Godefroi de Bouillon, mentionne trois membres de la famille de Ribolé, savoir : 1.° Aubris Riboule qui portait emmanché d'argent et de sable de huit pièces, (ce sont les armes des seigneurs d'Assé de Montfaucon sortis de cette maison) ; 2° Guillaume de Radré qui portait de même au lambel de gueules, (le château de Radré au N. E. du clocher d'Assé et sur les bords de la Sarthe) ; 3.° Geofroi le Sénéchal qui portait emmanché d'argent et de sable, au bâton de gueules péri en bande chargé de besans d'or. Geoffroi d'Assé évêque du Mans, 1269-1277, était de cette famille. (*Lecorv.* 528.)

Guillaume d'Assé qui paraît être l'aïeul de l'évêque Geoffroi, fonda le prieuré d'Assé en faveur de l'abbaye de St.-Nicolas d'Angers. Vers 1784, l'évêque de Jouffroy-de-Gonssans unit ce bénéfice au collége du Mans.

La chatellenie d'Assé fut réunie à la baronnie de Lavardin, par lettres de déc. 1561, rég. le 15 mars 1565.

Beaumont-le-Vicomte, *Bellus mons vice-comitis* ; en 1792, Beaumont-sur-Sarthe, *Bellus mons ad Sartham*, à 24 k. S. O. de Mamers ; 25, 9. N. du Mans.

Commune, chef-lieu de canton, arrosée par le ruisseau de Gommer ou Lombron au N. O, la Sarthe au S. Bornes : Juillé au N., Vivoin à l'E, Mareschć au S., St.-Christophe-du-Jambet et Assé-le-Riboul à l'O.

Marne grise à 4 mèt. au-dessous du sol; il y a aussi un peu de pierre calcaire. La surface de 3 kil. de l'E à l'O., et de 1 kil. du N. au S., se compose de 616 hect. 51 ares, savoir :

	h.	
Terres labourables.	476	97
Jardins.	10	24
Vignes.	18	79
Prés.	45	51
Bois taillis.	6	11
Maisons, Cours, Usines. . . .	21	96
Chemins, Rivières, Ruisseaux. .	36	93

La terre tantôt mélangée de cailloux, tantôt douce et meuble, est assez productive : assolement quadriennal pour les métairies, triennal pour les bordages.

Industrie : fabrique de toiles de chanvre de bonne qualité. — Mécanique pour la filature de la laine et du coton.

La fabrique d'étamines autrefois si florissante est entièrement tombée.

Une tannerie.

Moulins : du Pontneuf à deux tournans, de la Ville à 2 tournans, m. à tan sur la Sarthe. Celui-ci fait mouvoir d'un côté un foulon pour les étoffes et une mécanique pour carder les laines. Moulins de Lorière, de Boislandon sur le Gommer.

Commerce : grains, bestiaux, graine de trèfle, chanvre, fil, toiles, siamoises, laines, cuirs, miel, cire, gibier, volailles, menues denrées.

Population : 2,335 hab. *Feux :* 530. *Métairies :* 5. *Bordages :* 10.

Contributions : fonc. 8,059 f., pers. et mob. 2,661 f., portes et fen. 1,003 f., pat. 3,275 f. 16 c. Total. 14,998 f. 16 c.

La ville, bâtie en amphithéâtre sur le penchant d'une colline au bas de laquelle coule la Sarthe, offre des rues escarpées, étroites et mal bâties, avec une grande place dont l'étendue suffit à peine pour les jours de marchés.

Elle renferme 430 feux et une église paroissiale dédiée à la Ste. Vierge. Les routes de Bordeaux à Rouen, de Tours à Caen la traversent. Elle communique par des chemins communaux avec Mamers, Ballon et Sillé. Son ancien château, jadis l'un des plus forts de la province, sert de maison de dépôt ; le faubourg de la Croix-Verte dépend de Marescbé.

Beaumont est le centre d'un excellent pays agricole, ainsi que d'un grand commerce de grains. On élève dans tout le canton beaucoup d'oies que l'on engraisse avec la farine d'orge ; elles pèsent alors de 4 à 6 kilogr. ; leur chair est fine et très-estimée. La vente a lieu, principalement, dans le mois de janvier, au marché du chef-lieu ; le prix varie de 3 f. 50 c. à 5 f. Le plus grand nombre se transporte à Paris. (*M. N. Desportes.*)

Marché considérable le mardi ; il s'y vend beaucoup de grains et de bétail ; le marché du vendredi est seulement destiné aux menues denrées.

Foires : cinq par an ; le 3e mardi de janvier, le 4e mardi de mars, le mardi avant la Pentecôte, le 1er mardi d'octobre, le 1er mardi de décembre. (*Décret* des 6 septembre 1802 et 30 mai 1803.)

Il n'y a point d'assemblée patronale ; mais la procession qui se fait le lundi, dans l'octave de la Fête-Dieu, attire un grand concours de personnes.

Etablissemens : justice de paix, mairie, 2 résidences de notaire, bureau de l'enregistrement, de la poste aux lettres ; perception, recette à cheval des contributions indirectes, brigade de gendarmerie à cheval, relais de poste, cure, collége, maison de charité.

Le collége dont le principal était chargé d'enseigner les langues grecque et latine, les principes de la religion catholique et de catéchiser les enfans à l'église, fut établi le 8 oct. 1664, par Jacques Lemaître, curé de cette ville. La dotation consistait en une maison et jardin. Les curé, officiers du siége royal et le procureur du roi présentaient à un prêtre natif de Beaumont. Ce collége est administré par un principal auquel la ville alloue 300 f. (*Pouillé. Jaillot. Ann.* 1805. *M. Regnier.*)

A la demande de l'évêque de Jouffroy-de-Gonssans, les magistrats et habitans de Beaumont arrêtèrent le 21 mars 1779, qu'il serait établi dans la ville une maison de charité ; le 20 mars de l'année suivante, ce prélat y installa deux sœurs. En 1789 l'établissement jouissait, de 1,666 liv. de rente, en 1805, de 899 f. Il a maintenant 5 sœurs qui se livrent à l'éducation des filles et au soulagement des pauvres à domicile : son revenu est de 1,315 f., dont une partie provient du tiers de l'ancienne maladrerie de St.-Michel en Mareschè. (*M. Regnier, anc. maire. M. de Bellemarre, maire. ann.* 1805.)

Antiquités : on observe au N. O. de la ville les restes de l'ancien château ; au N. E. la butte de la Motte l'une des plus grandes tombelles du royaume ; sa forme est celle d'un cône tronqué ; des chemins tortueux conduisent au sommet, d'où l'on jouit d'une belle vue ; quelques allées entourent en partie le pied de la butte et offrent aux habitans une promenade agréable. (*M. Vaysse de Villiers, Route du Mans à Alençon*, 412.) M. le comte de Faudoas, auquel ce monticule appartenait, l'a cédé à la ville, à la charge, par elle de servir une rente de 75 f. aux pauvres de Beaumont, et d'ériger sur la promenade une pyramide avec inscription.

Hameaux : la Maufière, les Nouis, Pontneuf, St.-Laurent.

Historique : Beaumont a été bâti par les anciens vicomtes du Mans, qui étaient les lieutenans des comtes du Maine.

Cette ville a soutenu plusieurs sièges. Vers 1070, Guillaume-le-Bâtard, roi d'Angleterre et duc de Normandie, l'assiége ; Hubert de Ste.-Susanne lui livre la place ; mais il ne tarde pas à la reprendre. 1072, Guillaume s'en rend maître une seconde fois ; Hubert la reprend encore. Le Normand l'assiège de nouveau et la soumet. 1084, ayant fait la paix avec le vicomte, il abandonne sa conquête. (*Lecorv.* 359, 365, 374.)

1412. Artus comte de Richemont, frère de Jean IV, comte de Bretagne, en allant au secours du parti d'Orléans contre celui de Bourgogne, prend d'assaut Beaumont. (*Lob. hist. de Bret.*)

1417. Les Anglais s'emparent de cette ville; mais Ambroise de Loré assiége la place, y entre après huit jours de résistance, et amène ainsi la reddition de dix ou douze forteresses voisines occupées par les Anglais. (*Lecorv*. 669.)

1433. Le comte d'Arondel, anglais, occupe Beaumont. (*Men hist. de Sablé*, *Suppl. M S.*)

1457. Quatre femmes arrêtées par le bailli de Beaumont, comparurent le vendredi 17 juin devant l'évêque Martin Berruyer qui était au prieuré de Vivoin. Convaincues, après un interrogatoire qui dura deux jours, d'avoir exercé des sortiléges et maléfices, d'avoir même évoqué le diable : elles eurent d'abord les cheveux coupés. Le lendemain dimanche on conduisit ces prétendues sorcières à Beaumont, où plus de vingt milles personnes, sur l'avis donné par l'autorité ecclésiastique, étaient accourues de toutes parts, et on les plaça devant les halles dans un lieu élevé, d'où la multitude pouvait les appercevoir. Le prélat ayant sa mitre sur la tête, adressa un discours à ces malheureuses, les fit renoncer au démon et à toutes ses pompes, leur enjoignit d'implorer le secours de Dieu et de la foi, de demander pardon de leur crime à l'évêque, de promettre de n'y plus retomber, puis les bannit du diocèse, en les condamnant à subir préalablement la pénitence qui leur serait imposée par des prêtres délégués à cet effet, (*Archiv. de l'égl. du Mans.*)

Beaumont fut autrefois divisé en quatre paroisses : N. D. et St.-André dans la ville, dans la campagne, Pont-neuf au N. E., et St.-Aubin-des-Vignes au N. O. Comme leurs revenus étaient insuffisans, l'évêque Geoffroi Frelon réunit en 1260, l'église de St.-André à celle de N. D., et confirma la réunion que son prédécesseur avait faite de la cure de St.-Aubin à celle de Pont-Neuf. (*Cart. de Vivoin*)

Plusieurs établissemens religieux ont été formés sur le territoire de cette commune.

1.° Le prieuré de Pontneuf fondé par les seigneurs de Beaumont et donné à l'abbaye de Marmoutiers.

2.° Celui de St.-Aubin du Pont fondé en faveur de Marmoutiers, par Augustin de Juillé, et confirmé vers 1090, par l'évêque Hildebert; c'était un des membres du prieuré de Vivoin.

3.° Une commanderie de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem qui dans la suite fût unie à celle de Guéliant.

4.° Une léproserie.

5.° Couvent de religieuses Cordélières ou de Ste.-Claire, dites Urbanistes, fondé en 1634, par les sieur et dame des Brunelières. Il fut supprimé sous l'épiscopat de Charles de Froulay (1724-1767), qui unit ses revenus à la maison des religieuses de la Ferté.

6.° La chapelle de St.-Laurent à 2 kil. O de la ville; c'était une succursale où l'on célébrait la messe les dimanches et fêtes, où l'on faisait l'eau bénite, le prône, le cathéchisme et l'absolution pendant le carême. (*Le Paige.*)

Beaumont avait en 1789 une justice royale et un hôtel de ville.

Il a donné son nom à deux illustres familles;

La 1.ere commence à Raoul de Beaumont, Vicomte du Mans, qui, l'an 994, donne aux religieux de Marmoutiers, l'église de St.-Hypolite de Vivoin, et finit à Richard III, mort en 1249.

La succession de Richard échut à Agnès, sa sœur, épouse de Louis de Brienne, roi de Jérusalem, dont sont issus les seigneurs de la deuxième maison, fondue en celle de Chamaillard, par le mariage de Marie de Beaumont fille de Jean II et de Isabeau de Harcourt, avec Guillaume de Chamaillard, seigneur d'Antenaise.

L'an 1371, Marie de Chamaillard, leur fille, porta en dot Beaumont à Pierre II, comte d'Alençon et du Perche.

Cette seigneurie passa le 18, mai 1513, de la maison d'Alençon dans celle de Bourbon, par le mariage de Françoise d'Alençon, fille aînée, de René et de Marguerite de Lorraine, avec Charles de Bourbon, comte, puis duc de Vendôme. De ce mariage est né Antoine de Bourbon, père de Henri IV, roi de France.

Françoise duchesse d'Alençon obtint du roi François I l'érection du vicomté de Beaumont, des terres, baronnies et seigneuries de Sonnois, Ste.-Susanne, Fresnay, la Flèche et Château-Gontier, en Duché Prairie, sous le nom de Beaumont, pour elle et ses successeurs mâles et femelles, à la charge de le tenir à une seule foi et hommage de la couronne; que les appellations ressortiraient au parlement de Paris, avec attribution de tout pouvoir et juridiction aux officiers de ce duché, excepté les cas royaux. Les lettres d'érection données au mois de septemb. 1543, registrées au parlement le 16, et à la chambre des comptes, le 20 oct. suivant, établissent deux siéges, l'un à la Flèche et l'autre à Beaumont. De nouvelles lettres de juillet 1545, registrées le 25 janvier suivant, distraient du siége de la Flèche la baronnie de Château-Gontier; établissent dans cette dernière ville un siége du sénéchal du duché de Beaumont.

Henri IV, roi de France et de Navarre, porta le titre de duc de Beaumont.

Les seigneurs de Beaumont ont fondé l'abbaye d'Etival, la chartreuse du Parc, les prieurés de Solême, Vivoin, Loué, Luché et Pontneuf.

Ils portèrent d'Azur au lion d'or; puis d'Azur semé de fleurs de lis d'or au lion de même.

René III de Froulay, comte de Tessé, acquit par contrat du 25 mai 1701, les villes et domaines de Beaumont, Fresnay, Châteaux, Fiefs et dépendances, à titre d'échange des terres, Fiefs, etc., qu'il possédait dans les parcs de Versailles et Marly.

Par lettres patentes du 12 septembre 1706 et autres du mois d'avril 1713, registrées au parlement le 13 mai suivant, et à la chambre des comptes le 9 fev. 1715, le roi unit en un seul et même corps de fief, la baronnie de Vernie, les fiefs, châteaux, domaines et métairies en dépendants; les chatellenies de Clermont-le-Mont, la seigneurie de Cussonnière, la Chauvière; les terres fiefs et seigneuries de Ségrie, St.-Christophe-du-Jambet, leurs appartenances et dépendances; les terres et seigneuries de Beaumont-le-Vicomte et Fresnay, et

les érigea en titre de dignité de comté, sous la dénomination de Froulay, pour relever de Sa Majesté à une seule foi et hommage, à cause de la grosse tour du Louvre.

Le roi assit sur le comté de Froulay, le titre de Grandesse d'Espagne accordé au maréchal de Tessé par Philippe V, roi d'Espagne.

Le comte de Tessé au retour de son émigration, donna à la ville les halles de Beaumont.

CHERANCÉ. Cherencé (*Jaill. Le Paige*) ; Cherancé-le-Sérillac (*Alm. Manc.*) *Charenceium*, à 7 kil. 3 N. N. E. de Beaumont ; 17, 3 O. S. O. de Mamers ; 33, 1 N. du Mans.

Commune arrosée du N. E. au S. O. par la Bienne. Bornes : Grandchamp au N., René à l'E., Doucelles au S., Coulombiers à l'O. Surface égale et en plaine, ayant 4 kil. de long sur 3 kil. de large. La pierre calcaire affleure presque le sol ; elle donne la chaux *brune* propre aux constructions hydrauliques. Terres assez fertiles ; taillis 20 hect., assolement triennal.

Industrie : petite fabrique de toiles.

Deux cassumueries et tuileries.

Comme le calcaire de la commune ne fournit qu'une chaux maigre, elles tirent de Grandchamp celui qu'elles emploient.

Moulins : Monceau, du Château, Hasard, Guitter, Coulouenné.

Population : 1050 hab. *Feux* : 262. *Métairies* : 12. *Bordages* : 36.

Contributions : fonc. 6906 f., pers. et mob. 613 f., portes et fen. 143 f., pat. 276 f. Total : 7,938 f.

Le bourg : sur la Bienne renferme 72 feux et une église dédiée à St.-Maurille. Le chemin de Ballon à Bourg-le-Roi le traverse. Assemblée patronale le 1.er dimanche après le 13 septembre. Autre assemblée le 1.re dimanche du même mois, près de la chapelle de St.-Gilles, à un kil, E. du bourg ; c'est-là que le presbytère, maison fort antique est situé.

Hameaux : Chetiveau, la Chevalerie, la Croix, le

Grand-Chemin, le Monceau, les Gouries, les Menils, les Tartifumes.

Le château de Livé à 1, kil. 3 O. du clocher tombe en ruine ; celui de Coulouenné où est la chapelle St.-Jean, offre à peine quelques vestiges. Il a appartenu à N. de Tucé, inhumé dans le sanctuaire de l'église paroissiale, où sa statue engagée dans la muraille le represente à genoux.

Résidence de notaire.

Antiquités. Lorsque les Normands étaient maîtres du Maine, on pratiqua, dit-on, un souterrain qui conduisait du presbytère à l'église, en passant sous la Bienne ; les deux issues sont encore remarquables. A cette époque le presbytère qui domine le bourg, pouvait être une forteresse. (*M. Pivron. desservant*).

Historique. Le nom de Maladerie donné à une pièce de terre, dont la cure possédait une portion, semble annoncer que Chérancé eut autrefois un établissement en faveur des lépreux.

François de Faudoas, baron de Sérillac, s'établit dans le Maine, où il épousa en 1592, Renée de Brie, fille unique de Claude et de Denise de Billi

Les terres et seigneuries de Conrteille, Juillé, Doucelle, Cherancé, Maule, Chaunai, le Petit-Courteille furent érigées en comté sous le nom de Sérillac en faveur de Jean III, son fils, par lettres patentes de juin 1653, reg. le 20 juin 1674. (*Le Paige*, I, 443. *Compilat. Chronol.* 2031.)

COULOMBIERS. *Columbaria, orum*, à 8, kil. 5 N. de Beaumont ; 20 O. de Mamers ; 34, 6 N. du Mans.

Commune arrosée du N. au S. par le ruisseau de Huchepoche ; par le Rosai au N. O., le Cruchet au S. O. Bornes : Roessé-Fontaine au N., GrandChamp et Cherancé à l'E., Piacé au S., St.-Germain-de-la-Coudre à l'O. Surface de 5 kil. de long sur 4 kil. de large. — Bois 107 hect.

Industrie : petite fabrique de toiles.

Moulins : de Coulombiers sur le Huchepoche; de Cruchet sur le Cruchet ; de. . . . sur le Rosai.

Population : 978 habitans. *Feux* 168. *Métairies* 12. *Bordages* 28.

Contributions : fonc. 5752 f., pers. et mob. 509 f., portes et fen. 123 f., pat. 185 f. Total : 6569 f.

Le *Bourg* sur le ruisseau de Huchepoche, contient 52 feux et une église dédiée à la Ste.-Vierge. La route du Mans à Alençon passe à 2 kil. 7, O. du clocher. L'assemblée patronale établie depuis trois ans, se tient le jour Ste.-Anne, 26 juillet.

Hameaux : Courvarain, la Touche, Mezin. A l'O. et près du bourg le château de Cheré ; au N. O. sur le Rosai, celui de Moire bâti vers 1700. (*M. Rottier, desservant*).

Historique 1303. L'évêque Robert de Clinchamps rachète de Guarin-Harent, pour 120 liv. tournois la dixme de Coulombiers. (*Lecorv.* 552. *Cen.*).

1668. René de Cordouan, marquis de Langey, fit hommage au duché de Beaumont des terres et seigneuries de Cheré et Coulombiers. (*Noms Féod.* 315).

DOUCELLES. Doucelle (*Le Paige*). *Doscella*, *æ* ; à 5, kil. 1 N. de Beaumont ; 19 S. S. O. de Mamers ; 29 N. du Mans.

Commune arrosée par la Bienne au N. O., l'Orton à l'E. la sépare de René et de Meurcé. Bornes : Cherancé, au N., René et Meurcé à l'E., Vivoin au S. et à l'O. Terrain calcaire ; sol partie tuffeux, partie graveleux et assez fertile.

Population : 352 h. *Feux* 71. *Métairies* 6. *Bordages* ou *Closeries* 20.

Contributions : fonc. 2559 f., pers. et mob. 187 f., portes et fen. 59 f., patentes 39 f. Total 2844 f.

Le *Bourg* situé au S. O. de la commune, renferme 9 feux et une église dédiée à St.-Martin. Assemblée patronale le dimanche avant le 11 novembre, à moins qu'elle ne soit portée au dimanche qui suit le 11.

Hameaux : le Mortier au Chat, le Petit-Villiers, les Aitres, les Grandes-Maisons, les Petits-Menils.

Le territoire est traversé par les chemins de Beaumont à Cherancé et de Ballon à Bourg-le-Roi.

Le château de Sérillac qui portait autrefois le nom de Courteille, est à 2 kil. E. du clocher.

Un membre de la famille de Faudoas est enterré dans l'église, où l'on voit son épitaphe. (*M. Lemortron*, *desservant.*)

Historique. vers 1050, Hervé de Doucelles donne l'église de ce nom au monastère de St.-Vincent. (*Hist. de S. V.*).

La seigneurie était annexée à la chatellenie de Courteille membre du comté de Sérillac. Il y avait aussi la terre et chatellenie de Maule, qui, suivant le Paige, partageait la seigneurie de la paroisse.

JUILLÉ, *Juliacum*; à 2, kil. 6 N. de Beaumont; 23, 1 S. O. de Mamers; 28. 6 N. du Mans

Commune arrosée du N. O. au S. E. par la Sarthe; par la Bienne au N.; le Boutri et le Gommer à l'O. Bornes : Piacé au N., Vivoin à l'E, Beaumont-le-Vicomte au S., St.-Christophe-du-Jambet et Moitron à l'O. Surface assez égale : 4, kil. 5 de long sur 3 kil. de large. — Marne bleuâtre à 2 mèt. 1/2 de profondeur. Calcaire têtes de chat; roussard assez commun

Sol en plaine assez fertile; vignes 2 hect. Assolement généralement triennal.

Industrie : Petite fabrique de toiles.

Population : 519 hab. *Feux* 130. *Métairies* 7. *Bordages*; beaucoup de petites maisons habitées par des indigens.

Contributions : fonc. 3642 f., pers. et mob. 301., portes et fen. 104 f., pat. 57 f. Total : 4104 f.

Le *Bourg* sur la rive droite de la Sarthe et sur la route de Tours à Caen, renferme 50 feux. L'église dédiée à St.-Julien est propre et bien décorée; le maître autel et les autels des chapelles collatérales sont ornés de sculptures. Point d'assemblée patronale.

Hameaux : les Aigremonts, fort peuplé; le Champ-de-Devant, Noiras, St.-Pierre.

L'ancien château situé au S. du clocher près de la route, sert de logement à un fermier. On y remarque une cheminée antique soutenue par deux figures humai-

nes (*cariatides*) de grandeur naturelle. (*M. Chaudet, desservant*).

Historique. Sous l'épiscopat de St.-Hadoing, Alain, riche seigneur, ayant perdu son fils unique, donne à l'église du Mans la terre de Juillé, etc. (*Analecta*, 264.) — Witerne de Juillé abandonne la 3.e partie de l'église de ce nom au monastère de St.-Vincent, où il se fait moine. Les religieux l'ayant échangée avec Guillaume Ribolé et Hildegarde, son épouse, fille de Witerne, pour celle de Piacé, Hugues frère d'Hildegarde consent le 19 février 1098, à cet échange; cède la 3.e partie de cette dernière qu'il avait retenue; ce que possède dans la même église le médecin Herbert, pour en jouir après sa mort; une terre pour le labour de deux chevaux, un pêcheur sur la rivière de Sarthe; il ajoute aussi la dixme de blé qu'il perçoit à Docé et au Mont-de-la-Garde, faisant partie de la dot de Julienne, sa femme. Pour rendre cet acte irrévocable, l'abbé lui remet 40 sols et un cheval. (*Mart. Vet. Scr. Ampl. Coll.* I. 564. *Hist. de S. V.*)

Henri-Louis du Bouchet, cure de Juillé, fonde dans cette paroisse, par testament du 11 janvier 1671, la prestimonie du collége, qu'il dote de trois maisons avec leurs jardins et autres objets. Ses héritiers conjointement avec le seigneur de Clinchamps présentaient. (*Pouillé* 1677.)

La seigneurie annexée au château était membre du comté de Sérillac.

LE TRONCHET, *Trunchetum*, à 6, kil. 8 S. O. de Beaumont; 30, 2 S. O. de Mamers; 22, 4 N. N. O. du Mans.

Commune arrosée par les ruisseaux de Longève au N.; de Mezières à l'O. Bornes: Ségrie et Assé-le-Riboul au N., Mareschié et St.-Marceau à l'E, St.-Jean-d'Assé et St.-Cheron au S., Mezières-sous-Lavardin et Vernie à l'O.; La surface a 1, kil. 4 du N. au S. et 2, kil. 1 de l'E à l'O; taillis 76 hect.

Moulin: du Tronchet sur la Longève.

Population : 385 hab. *Feux* 80. *Métairies* 2. *Bordages* 18.

Contributions : fonc. 2316 f., pers. et mob. 180 f., portes et fen. 57 f., pat. 35 f. 66 c. Total : 2588 f. 66 c.

Le *Bourg* peu loin de la rive droite de Longève, renferme 10 feux et une église dédiée à la Ste-Vierge.

Les chemins de Conlie à Beaumont et de la Basoge à Fresnay traversent le territoire.

Historique. la seigneurie était une chatellenie annexée au vieux château du Tronchet ; elle appartenait dès le commencement du 13.e siècle aux Morin seigneurs de Loudon. Susanne de Morin porta ces deux terres en dot à Louis de Clermont Galerande, son époux. Elle mourut le 9 août 1695.

On voyait en 1789, dans le chœur de l'église la statue d'un de ces seigneurs ; il était representé à genoux, en habit de guerre. On lisait sur la muraille avant la réfection de l'édifice antérieurement à 1776, la généalogie de leur famille dressée en vers. Comme ils avaient embrassé le protestantisme, le baron de Lavardin voulut s'emparer de la seigneurie du Tronchet ; il fit placer ses armes dans la chapelle de N. D. de Pitié, où ils avaient leur sépulture, et sur le ciboire. Un arrêt le condamna à les effacer et rejetta ses prétentions. (*Le Paige*).

Mareschè, *Marescheium*, à 1, kil. 4 S. E. de Beaumont ; 23, 3 S. O. de Mamers ; 24, 2 N. du Mans.

Commune arrosée de l'E. à l'O. par l'Orton ; à l'O. par la Sarthe. Bornes : Beaumont et Vivoin au N., Lucé-sous-Ballon à l'E., Teillé et Chevaigné au S., St.-Marceau et Assé-le-Riboul à l'O. Surface : 5 kil. de long sur 3 de large ; calcaire grossier donnant la chaux brune hydraulyque ; à 2 pieds de profondeur argile grise, appelée *marne* dans le pays. Sol moitié caillouteux, moitié argileux et compacte ; vignes 12 hect. ; taillis 250 hec. ; assolement quadriennal pour les metairies, triennal pour les bordages.

Industrie : petite fabrique de toiles.

Huit chaussumeries et tuileries.

Population : 1143 hab. *Feux* 270. *Métairies* 9. *Bordages* : un assez grand nombre.

Contributions : fonc. 5886 f., pers. et mob. 677 f., portes et fen. 223 f., pat. 416 f. Total : 7202 f.

Le *Bourg* sur l'Orton renferme 50 feux et une église dédiée à St.-Martin. Assemblée patronale le 2.e dimanche de juillet.

Hameaux : la Croix-Verte, faubourg de Beaumont; la Cohue, la Commune, le Chêne-Creux, le Frou, le Mortier, le Thuret, les Tuileries.

La route de Tours à Caen et le chemin de Beaumont à Mamers traversent le territoire.

A 670 mètres N. O. du clocher était la maladrerie de St.-Michel du Pré, annexée dans le 17.e siècle, à la commanderie du Mans de l'ordre de St.-Lazare. Cassini désigne à l'E. N. E. une autre maladrerie.

Historique. Les pauvres jouissent en commun avec l'hospice de Vivoin et la maison de charité de Beaumont, des biens de la maladrerie de S. Michel.

Piacé, *Piaceium*, à 4. kil. 6 N. de Beaumont; 22, 4 S. S. O. de Mamers; 30, 1 N. du Mans.

Commune chef-lieu de perception, arrosée par le Huchepoche au N. E., la Bienne et la Sarthe au S., le Rosai au S. O. Bornes : St.-Germain-de-la-Coudre et Coulombiers au N., Vivoin à l'E., Juillé au S., Moitron et St.-Germain-de-la-Coudre à l'O. Surface de 4 kil. de long sur 3 de large. Les argiles bleue et blanche exploitées à 7 décim. de profondeur, sur le lieu du Sainfoin vers le N. du bourg, servent à faire de la tuile. La carrière des Flouries donne de la pierre à chaux. — Taillis 13 hec Assolement triennal.

Industrie : petite fabrique de toiles de chanvre. — Autre de calicot.

Chaussumerie et tuilerie nommées le Perron.

Moulins : de Courtangie, du bourg sur la Bienne.

La papeterie de Vaugoust établie près du bourg sur la même rivière, fabrique des papiers de diverses qualités Débouchés : Paris, Alençon, etc.

Population : 1814 hab. *Feux* 263. *Métairies* 16. *Bordages* ou *closeries* 34.

Contributions : fonc. 5410 f., pers. et mob. 659 f., portes et fen. 131 f., pat, 227 f. Total 6427 f.

Le *Bourg* situé dans un vallon agréable sur la rive droite de la Bienne et sur la route du Mans à Alençon, renferme 50 feux et une église dédiée à la Ste.-Vierge. Assemblée patronale le dimanche dans l'octave de la Nativité de la Vierge, 8 septembre (*M. Giffard desservant*).

Hameaux : Courfesson, Courveillon, l'Arche, la Morillonnerie, la Pécharrière, le Cormier, le Gast, le Gros-Chêne, le Gué du Val, le Muret, le Pâtis, l'Epinerrie, l'Ermenaudière, les Loges, le...

A l'O du clocher le château de Bechereau, auquel la seigneurie était annexée.

Historique. 1090. Witerne de Juillé et Hugues, son fils, fondent le 19 février le prieuré qu'ils donnent à l'abbaye de St.-Vincent. (*Hist. de St.-Vinc.*). — On ignore qui fonda l'ancienne maladrerie.

1098. Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, venant assiéger le Mans, fit à Piacé sa première journée sur l'ennemi (*Cenom.*). — L'évêque Geoffroi de la Chapelle (1338-1345) achète de Guillaume de Bure, seigneur de Plessis, le fief de Courfesson avec la justice, droits et appartenances et le donne au chapître de son église. (*Bondonnet*, 608.)

Saint-Christophe-du-Jambet, *Sanctus Christophorus in Jambeta*, ou *de Jambeto*, à 8 kil. 2, O. de Beaumont; 30 O. S. O. de Mamers; 30 O. N. O. du Mans.

Commune arrosée de l'O. à l'E. par le Jambron. Bornes : Moitron au N.; Beaumont-le-Vicomte à l'E.; Ségrie au S.; Montreuil-le-Chetif et Ségrie à l'O. Surface de 10 kil. de long sur 3 de large. La marne grise affleure le sol; le roussard pour la pierre de taille s'exploite à Mare-à-feu et aux bois en Bercon; le minerai de fer existe vers les mêmes lieux. On observe aussi dans un

chemin à l'entrée du bourg, plusieurs sources d'eau ferrugineuse, dont quelques personnes du pays ont fait usage avec succès.

Sol sablonneux à l'O., marneux l'E. Bois, 61 hect. L'on recueille beaucoup de pommes de reinette de même qualité que celles de la vallée de Moitron qui sont très-estimées, et s'exportent à Paris ; assolement triennal.

Industrie : Petite fabrique de toiles. Une vingtaine d'individus travaillent à l'extraction du minerai de fer.

Moulins : de Hazé sur le Jambron.

Population : 835 hab., feux 229, *métairies* 18, *bordages* 21.

Contributions : fonc. 4526 f. pers. et mob. 438 f. port. et fen. 117 f. pat. 119 f. 50 c. Total 5200 f. 50 c.

Le *Bourg* situé sur une élévation à l'extrémité N. de la commune renferme 76 feux et une église paroissiale dont la voûte est en pierre. Cet édifice a été élevé dans le 14.e siècle, sous le curé Jacques, avec l'autorisation du Roi, comme semble l'indiquer l'inscription suivante, en caractères gothiques qu'on lit sur l'une des voûtes : *A. Norbicar, tempore jacobi psone. nostr. rege, concedent; an. milles. trecent.* XXXI *feccit.* (*M. Dorison desservant*).

Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 25 juillet.

Hameaux : 15.

L'ancien chemin du Mans à Fresnay traverse la partie orientale du territoire.

A l'O., et à peu de distance du clocher, sont les landes du grand Bercon, qui renfermaient au commencement du 18.e siècle 1226 hect. Ce vaste espace, au milieu duquel s'élève la *grande butte*, dite de Chêne-Vert ou de Bercon, dépend des communes de St.-Christophe, Ségrie, St.-Aubin et Montreuil.

Antiquités : On voyoit autrefois dans le cimetière deux croix en pierre, hautes d'environ 8 1/2 mètres, placées l'une à côté de l'autre.

Historique. La seigneurie possédée par la famille de Tessé, était membre du comté de Froulai.

SAINT GERMAIN-DE-LA-COUDRE, *Sanctus Germanus de Corylo*, à 8 kil. N. N. O. de Beaumont; 17, 3 O. S. O. de Mamers; 33, 1 N. du Mans.

Commune arrosée du N. au S. par le Rosai, par les ruiss. de Fyé au N., de la Vieille au N. O., de Mimbré à l'O. Bornes : Fyé au N., Coulombiers à l'E., Piacé au S., Fresnay et St.-Ouen-de-Mimbré à l'O. Surface de 4 kil. de long sur 3 de large.

Moulin de la Cour sur le Rosai.

Population : 926 hab.

Contributions : fonc. 6792 f. pers. et mob. 495 f. por. et fen. 102 f. pat. 108 f. Total 7497 f.

Le *Bourg* sur le Rosai, à peu de distance de la route du Mans à Alençon, renferme 20 feux avec une église paroissiale.

Hameaux : La Hutte, où les routes de Tours à Caen et de Mamers à Sablé se croisent ; il y a relais de poste.

Maison de Charité établie en 18.. La dotation a été augmentée le 13 juillet 1823, par M. et M.me Portier, et le 3 juillet 1826, par M. René-François-Hortence de Perrochel.

Historique. 1137. Herbert de la Porte après avoir prétendu que l'église de St. Germain lui appartenait, l'abandonna au Chapitre de l'église du Mans. Le Sénéchal d'Anjou en dressa l'acte en présence de celui du Maine. (*Cenom.*)

SAINT-MARCEAU, *Sanctus Marcellus*, à 5 kil. S. S. de Beaumont, 27, 3 S. O. de Mamers, 20 N. du Mans.

Commune arrosée par la Sarthe à l'E. et au S., la Longève qui au N. O. la sépare d'Assé-le-Riboul, Gué-Brelot au N. E., l'Enferné au S. Bornes : Mareschè et Teillé au N., Chevaigné et St. Jean-d'Assé au S., Assé-le-Riboul et le Tronchet à l'O.

Surface assez égale : environ 4 kil. du N. au S. et autant de l'E. à l'O. Marne grise et bleuâtre à 2 kil. de profondeur ; la carrière de Vauvel près du bourg fournit des cailloux pour la route.

Sol pierreux et argileux. Vignes 36 hect., bois 66 h. Assolement quadriennal.

Industrie : petite fabrique de toiles.

Moulins : de Chadenière sur la Sarthe, moulin neuf, de Toiré sur la Longève.

Population : 935 h., *feux* 157, *métairies* 4, *bordages* ou *closeries* 21.

Contributions : fonc. 4725 f., pers. et mob. 550 f. por. et fen. 112 f., pat. 248 f. 65 c. Total 5635 f. 65 c.

Bourg sur la Sarthe que l'on y passe sur un ancien pont de pierre ; il renferme 26 feux et une église paroissiale. La route de Tours à Caen le traverse. Assemblée patronale le dimanche après la mi-août.

Hameaux : Bois-Marteau, la Croix du moulin neuf, le Balet, Marfoulon près du bourg, Mortiers-Jumeaux.

Le château de St. Marceau, alias la Menardrie, est situé à 5, kil. 5 E. du clocher sur un côteau au bas duquel passe la Sarthe et d'où l'on découvre un vaste horison.

Historique. N, de Clinchamp fonde le prieuré en faveur de l'abbaye de St.-Vincent. — 1145. — 1187. Guillaume de St.-Marceau donne le tiers des dixmes de cette paroisse avec le droit de triturage à l'évêque de Passavant qui les remet à son Chapitre. (*Le Cor.* 451).

L'ancienne chapelle de St. Julien ornée de vitraux peints représentant les miracles du personnage auquel elle fut dédiée, et d'inscriptions en écriture gothique que les lacunes ne permettent plus de lire, possède un tableau en émail, exécuté l'an 1576, dans lequel l'artiste a figuré Jésus crucifié. Les historiens du Maine disent qu'elle fût élevée sur le lieu, où mourut le 1.er évêque du Mans ; elle touche le prieuré. Le propriétaire continue de l'entretenir ; tous les mois on y fait une procession ; les prêtres de St.-Marceau et ceux des paroisses voisines y célèbrent souvent la messe. (*M. Pichereau desservant*). — A l'entrée de la cour du prieuré est une fontaine où l'on vient d'assez loin, croyant trouver dans l'usage de ses eaux la guérison de plusieurs maladies. Les uns en boivent pour se délivrer de la fièvre, les autres en la-

vènt des plaies réputées incurables. (*Lecorv.*, 64). — Geoffroi d'Assé, évêque du Mans (1269–1277) était né à St.-Marceau. (*Lecorv.*, 518.)

La seigneurie était une chatellenie annexée à la terre de Chavoigny.

Ségrie, *Segria*, æ, à 8 kil. 6. O. de Beaumont; 31, 8 S. O. de Mamers; 27, 1 N. N. O. du Mans.

Commune arrosée par le Gommer ou Jambron de l'O. à l'E; le Ponceau au N. Bornes: St.-Christophe-du-Jambet au N.; Assé-le-Riboul à l'E; Vernie au S.; Pezé et Montreuil-le-Chetif à l'O. La surface de 10 kil. de long sur 6 de large, comprend 85 hec. de vignes et 230 de taillis. Elle est terminée au N. par les buttes de Plouzeau, de Bercon et de Clermont, formant une chaîne qui part de l'extrémité de la forêt de Sillé, et joint les buttes d'Almonteau et d'Allemont à l'E du clocher de Ségrie. Marne grise à la surface du sol. Le roussard pour pierre de taille, s'exploite dans les bois de la Chouasnière. On a extrait autrefois de l'ardoise aux deux carrières appellées la Garenne de Pommereux. Le Bercon, Hautéclair, la Lande et la Vieille-Cour fournissent aux forges du minerai de fer.

Sol argileux, caillouteux, léger.

Industrie: il se fabrique un peu de toiles; l'extraction du minerai de fer occupe un certain nombre d'individus.

Chaussumerie et tuilerie à la Lande.

Moulins: Guéperreux, les Ardières, le Soucy, Toussaint, la Rivière sur le Jambron.

Population: 1743 hab. *Feux* 390. *Métairies* 25. *Bordages* 130.

Contributions: fonc. 8636 f., pers. et mob. 936 f., portes et fen. 177 f., pat. 318 f. Total 10067 f.

Le *Bourg* sur la rive droite du Gommer, renferme 100 feux et une église dédiée à la Ste-Vierge. Les chemins de Sillé-le-Guillaume à Beaumont et de Conlie à Fresnay le traversent.

Les assemblées patronales se tiennent le dimanche de la Trinité, et le dimanche le plus proche du 1.er sep-

tembre. Elles sont connues sous les noms de la Trinité et de St.-Loup.

Hameaux : Allemont, Almonteau, Clermont, Guéperreux, Homas, Hôtel-Barbin, Jambet, la Rongère, la Touche-Bodard, la Touche-Guilmin. le Jarossé, les Coudereaux, les Etangs, les Haies, les Raguenières, les Tropinières, les Tuileries, Pommereux, Toussaint.

A peine remarque-t-on les vestiges des anciens châteaux d'Allemont, Clermont et de la Ségussonnière. Il existe encore quelques murs de celui de la Chouasnière.

Etablissemens : résidence de notaire ; chef-lieu de perception ; maison de Charité.

Cette maison fondée le 27 juillet par demoiselle Charlotte Hermain, jouissait en 1789 de 200 liv. de rente. Elle est desservie par deux sœurs d'Evron. (*M. Leménager desservant*).

Historique : 1242. L'évêque Geoffroi de Loudon consacre l'église de Ségrie le dimanche de la Trinité.

1326-1334. A la prière de Guy-de-Laval, évêque du Mans. le pape Jean XXII réunit à la mense épiscopale qui ne possédait que 1,000 liv. de rente, les paroisses de Ségrie, St.-Pierre-des-Landes et de Larchamp, dont les revenus s'élevaient ensemble à 230 liv. (*Cenom.*) Hugues-d'Assé épousa Gilette de Ségrie, dont il eut Geoffroy, évêque du Mans. (*Lecorv.*, 528).

La seigneurie était une chatellenie, membre du comté de Froulai, érigé dans le 18.e siècle. Elle avait été unie avec celles de Milesse, Tucé, Assé-le Riboul et la Corbinière, à la baronnie de Lavardin par lett. pat. de déc. 1561, rég. le 15 mars 1565. (*Compil. chronol*. 841.).

Vernie, *Verneia*, *æ*, à 9. kil. 8. O. S. O. de Beaumont-le-Vicomte ; 33 1 S. O. de Mamers ; 25 N. O. du Mans.

Commune arrosée au S. par la rivière de Longève. Bornes : Ségrie au N., Assé-le-Riboul à l'E, Mézières-sous-Lavardin et Neuville-Lalais au S., Crissé et Pezé à l'O. La surface dont l'étendue est de 3 kil. de l'E à l'O. et de 2 kil. du N. au S., offre plusieurs buttes : le

Mont-Jouvigny à l'E., le Vore et le Montorin au S., le Bois-Héliant à l'O. Les eaux de la fontaine située près de l'emplacement du château, recouvrent d'incrustations calcaires les corps sur lesquels elles coulent. Vignes 68 hect. ; taillis 40 hect.

Industrie. Il se fabrique un peu de toiles.

Moulins : de Loridor, de Chaligné sur Longève.

Population : 840 hab. *Feux* 167.

Contributions : fonc. 4551 f., pers. et mob. 497 f., port. et fen. 108 f., pat. 141 f. 33 c. Total : 5297 f. 33 c.

Le *Bourg* peu loin de la rive droite de Longève, renferme 32 feux et une église dédiée à St.-Médard.

Le château, bâti à 1, kil. 8 O. N. O du clocher et décoré d'avenues, avait une vaste galerie, où l'on voyait les portraits des différens membres de la famille de Tessé. Ces seigneurs y faisaient leur résidence, lorsqu'ils venaient dans le Maine. Il a été démoli à la fin du dernier siècle.

La maison de charité qui était tenue par deux sœurs, ayant perdu en 1793, les 290 liv. de rente dont elle jouissait, est tombée.

Historique. Vers le commencement du 12.e siècle, Drogon de Vilaine, du consentement de sa femme, de son frère et de ses enfans, donne à l'abbaye de la Couture l'église de Vernie et en porte l'acte sur l'autel en présence de l'abbé et d'un grand nombre de témoins. L'abbé remet à chacun des parens une certaine somme. (*Hist. de la Cout.*)

La seigneurie était une baronnie, dont en 1700, la juridiction s'étendait sur six paroisses. Vernie comptait alors 140 feux et payait 1335 liv. de tailles. (*Miromesnil*). Cette baronnie fut en 1706 et 1713, réunie au comté de Froulay.

VIVOIN, *Vivonium*, à 2, k. 5 k. E. N. E. de Beaumont ; 21, 6 S. O. de Mamers ; 27, 3 N. du Mans.

Commune arrosée du N. O. au S. par la Sarthe ; la Bienne au N. ; le ruisseau de Monceaux à l'E. Bor-

nes: Piacé, Cherancé et Doucelles au N., Meurcé à l'E. Mareschê et Beaumont au S., Beaumont et Juillé à l'O. La surface un peu inégale a 6 kil. du N. au S. et 6 kil. de l'E à l'O. — La marne grise se rencontre surtout au N. — terres fertiles. Assolement quadriennal pour les métairies, triennal pour la plupart des bordages.

Industrie : petite fabrique de toiles.

Moulins : de la Ville, et de la Lande ayant chacun deux tournans sur la Sarthe. L'écluse du premier facilitait la communication entre le bourg et Beaumont ; l'ample deversoir qu'on y a pratiqué l'an dernier, a interrompu ce passage.

Population : 1366 hab. *Feux* 336. *Métairies* 16. *Bordages* ou *Closeries* : 45.

Contributions : fonc. 10481 f., pers. et mob. 750 f., portes et fen. 308 f., pat. 309 f. Total : 11,828 f.

Bourg sur la rive gauche de la Sarthe ; il renferme 153 feux, une église dédiée à St.-Barthelemi, et un hospice fondé en 1239, sous le nom de Maison-Dieu, par Jean Hirbec et sa femme, en faveur des pauvres nés à Vivoin, ou y demeurant depuis 20 ans. Assemblée patronale le jour de St.-Barthelemi, 24 août.

Hameau : Congé-des-Guérêts à 3 kil. N. du clocher de Vivoin, et tout près du bourg de Doucelle, sur le chemin de Beaumont à Cherancé, est composé de 22 feux. Il y avait en 1789, une succursale à la présentation du seigneur du lieu. D'après une convention de 1223, le prieur de Vivoin fournissait le logement du succursaliste, et le curé payait le traitement. La chapelle est conservée. (*M. Mordefroid desservant.*)

Historique. Le prieur, seigneur, de Vivoin permet la fondation de l'hospice à ces conditions : il conférera à un ecclésiastique séculier la chapelle qui ne pourra être donnée au curé, ni réunie à la cure ; les offrandes appartiendront pour les deux tiers aux moines et au curé, l'autre tiers à l'hospice. Les moines auront le tiers, l'hospice les deux tiers des immeubles donnés par des paroissiens de Vivoin, et possédera intégralement ceux qui lui viendront d'autre part, sauf les droits des Moines ; mais il

e pourra garder plus d'un an les objets situés dans le fief es religieux, et sera obligé de les vendre après ce délai, tc. L'évêque Geoffroi de Loudon en confirmant cette ondation, se resserva le droit de nommer et d'établir n administrateur et procureur, pour veiller au bien des auvres, des frères et des sœurs chargés de gouverner la aison, qui devait être soumise aux anciens statuts des rdens et de Coëffort. — 1243. Le procureur cède aux oines deux pièces de terre, pour l'amortissement de lusieurs autres objets donnés à la Maison-Dieu. — 264. L'archevêque de Tours, du consentement de l'é-êque, et du chapitre du Mans, unit la chapelle de hospice à la sacristie du prieuré qui avait très-peu de evenu. (*Cart. de Vivoin*).

Depuis 24 ans cet hospice desservi par deux sœurs 'Evron, ne reçoit plus de malades; il distribue seulement es secours à domicile aux pauvres nés dans la commune u y demeurant depuis 20 ans, conformément à l'acte de ondation.

Vivoin possédait un prieuré conventuel qui fut donné ans le 11.e siècle à l'abbaye de Marmoutiers par Raoul I, eigneur de Beaumont. Les religieux ont cessé de l'habi-er vers le milieu du 18.e siècle. L'église est devenue celle e la paroisse. Cet établissement devait aux pauvres 'Assé-le-Riboul 82 boisseaux de mouture. (*Arch. de a Préf.*)

Le seigneur de Beaumont avait le droit, trois fois année, de faire la revue de ses hommes d'armes au rieuré de Vivoin, et d'y passer à chaque revue trois urs avec sa femme, ses enfans et les gens de sa maison. es moines pendant ce temps-là, devaient fournir à la épense des maîtres et de leur suite. Ce même seigneur ouvait également, lorsqu'il lui plaisait, aller au monas-ère avec ses gens, ses chevaux et ses chiens, et les y aisser quelque fût leur nombre, autant qu'il voulait, ans que les moines pussent se dispenser de les nourrir.

Cependant les religieux contestèrent ce droit aux vi-omtes du Mans. L'affaire portée devant l'évêque Mau-ice, fut arrangée par acte de l'an 1226. Les moines

donnèrent 300 liv. tournois à Raoul de Beaumont, qui les tint quittes de ces redevances. L'archevêque de Tours ratifia l'arrangement en 1227. (1)

La confrairie des prêtres du Doyenné de Beaumont, érigée sous l'invocation de la Sainte Vierge dans l'église paroissiale de Vivoin, était composée de 45 ecclésiastiques et d'un nombre indeterminé de laïques des deux sexes. Elle tenait son assemblée générale le lundi qui suit le dimanche dans l'octave de la Nativité de la Vierge; distribuait 14 pains de 12 liv., à 14 pauvres, choisis par le curé de Vivoin. Ses statuts datent de l'an 1306. (*Statuts de la Confrairie*; le Mans, in-8.°, 1786).

1431. Il y eut entre les Français et les Anglais un rude combat, où ceux-ci obtinrent d'abord l'avantage, et firent prisonnier Ambroise de Loré. Les français ayant reçu du renfort, se précipitèrent sur l'ennemi, le mirent en fuite et delivrèrent leur capitaine. (*Lecorv.* 694.) Jaillot marque le lieu du combat entre la Menarderie et Villiers, à 1 kil. 6 N. du clocher.

La seigneurie était annexée au prieuré.

---

(1) *Dicebamus* (ainsi s'exprime R. de Beaumont dans la transaction) *nos habere de jure et de consuetudine à nostris prædecessoribus in suis temporibus et à nobis in diebus nostris multociens observata, quod poteramus in prioratu monachorum Majoris Monasterii apud Vivonium in terra nostra munitiones nobis ter in annis singulis celebrare, et ibidem per tres dies continuos in singulis munitionibus immorari, cum uxore nostrá et familia et gente nostra, et tunc nobis monachi tenebantur, tam nobis quam nostris in omnibus necessariis providere. Præterea proponebamus quod equos nostros, canes cum servientibus nostris, quot placeret et quotiens, poteramus ad domum dirigere supradictam ad recreationem et quamdiu nobis sedere placeret, ibidem poterant immorari, et monachi providere eis interim in omnibus necessariis tenebantur.* (Cartul. de Vivoin).

CANTON DE BONNÉTABLE.

Ce Canton renfermé entre le 1. d. 44 m. et le 1. d. 59 m. de long.; entre le 48 d. 9 m. et le 48 d. 17 m. de lat., a pour bornes le canton de Mamers et le département de l'Orne au N.; les cantons de la Ferté et de Tuffé à l'E.; de Tuffé, Montfort et Ballon au S.; de Marolles à l'O. Sa longueur du N. E. au S. O. est de 13 kil.; sa largeur moyenne de 7 kil. 5. Le Tripoulain, le Guémansais, le Rouperoux, etc. foibles ruisseaux dont le plus considérable n'a pas 2 mètres de largeur arrosent le territoire, qui incline généralement vers le N. O. Une suite de mamelons ou collines élevés de 60 à 150 mèt. règne de l'O. à l'E. dans la partie méridionale.

Terrain. La marne *grisette* s'exploite un peu au dessous du sol à Rouperoux et à Terrehaut; la blanche se trouve sur toutes les autres communes, à une profondeur qui varie de 4 à 10 mèt. On extrait la pierre calcaire de plusieurs endroits. Bonnétable, Nogent-le-Bernard fournissent du grès. On y trouve aussi des argiles pour la brique.

Agriculture. Le sol quelquefois argileux et pierreux, offre des sables brûlans et stériles, d'autres propres à la culture du seigle, de l'orge et des légumes. Quelques terres produisent en foible quantité du froment et du méteil. On cultive aussi le maïs, l'avoine, un peu de sarrasin, le trèfle, le chanvre et la pomme de terre. Une trentaine d'hectares de vignes donnent un vin fort médiocre. Les espèces de pommiers pour le cidre sont le *fréquin*, le *barbré*, ou *barbari*, le *doux amer*, le *marionfroi*, la *calotte*. Poiriers : le *hérissé*, le *sauge*, le *crapau*, le *venard*, le *brissac*. La grande division des propriétés fait que l'on n'emploie guères pour labourer que des chevaux et même des ânes. Comme les fumiers sont peu abondans, certains cultivateurs ont essayé de les suppléer par la chaux, le sel, le plâtre et la poudrette; mais les résultats n'ont point répondu à leur attente. Les prairies naturelles sont peu multipliées, généralement sèches, et leurs produits bien inférieurs aux besoins de l'agriculture. Plusieurs fer-

mes ont leurs prés hors du canton. Le trèfle et la luzerne constituent le peu de prairies artificielles que l'on y voit. Les forêts de Bonnétable et de Halais, essence de chêne et de hêtre, comprenant ensemble 853 hect., forment les seules masses de bois importantes. Les landes ont presqu'entièrement disparu. Quant à l'assolement, les grandes tenues ont adopté le quadriennal, les autres suivent le triennal.

Animaux domestiques. La qualité et le défaut des pâturages influent sur les espèces de bestiaux. Les chevaux sont de taille moyenne ; employés de bonne heure au travail, ils s'abatardissent bientôt ; on n'apporte aucuns soins pour leur reproduction. Ce que je viens de dire s'applique également à l'espèce bovine. Chaque métairie nourrit suivant son étendue, de 12 à 30 moutons, de l'espèce commune ; les bordages n'en ont point. La laine reste dans le pays. Malgré les dommages que les chèvres causent aux arbres, il y en a un très-grand nombre. Leur utilité pour la nourriture des animaux de la ferme et le service même de la table du cultivateur l'emporte sur toute autre considération. Assuré de trouver dans la vente des cochons des ressources pour payer sa ferme et ses impôts, l'habitant de la campagne élève autant de ces animaux que la provision du laitage et la récolte des pommes de terre le permettent ; car il leur donne très-peu d'orge et de sarrasin. La fumée des fourneaux à charbon et des usines étant contraire à la multiplication des abeilles, on observe peu de ruches. L'étendue moyenne des métairies est de 14 hect. de terre ; les plus grandes fermes dépassent ou même atteignent rarement 40 hect.

Industrie. Une petite fabrique de grosses toiles de chanvre compte plus ou moins de métiers dans chaque commune. — Trois tanneries au chef-lieu. — Trois chausumeries dont les produits sont de qualités différentes. — Deux tuileries. — Onze moulins à blé avec un moulin à tan sur des ruisseaux qui manquent d'eau un sixième de l'année.

Commerce : Grains, bestiaux, vin, cidre, bois, chaux, briqueteries, etc. (V. le chef-lieu).

Ce canton renferme 10 communes : Aulaines, Bonnétable, Briosne, Courcival, Jausé, Nogent-le-Bernard, Rouperoux, Sables, St. Georges-du-Rosai, Terrehaut.

Population : 12179 habitans.

Contributions. Fonciére.	58,393 f.	» c.	f. c.
Person. et mobilière.	8,748	»	74,409 85
Portes et fenêtres. . .	2,750	»	
Patentes.	4,518	85	

Etablissemens : 10 mairies, 3 résidences de notaire, 2 chefs lieux de perception, 1 cur., 8 succursales. (V. le chef-lieu.)

(*M. Cheron*, *propriétaire*, *Observations sur le cant.de de Bonnétable.*)

Aulaines, *Alenæ*, à 1 kil. E. de Bonnétable ; 20, 5 S. de Mamers ; 25, 7 N. E. du Mans.

Commune arrosée par le Tripoulain qui la sépare au N. de Bonnétable ; au S. par la Parence. Bornes : Bonnétable à l'O., au N. et à l'E; Prévelles au S. E.; St.-Célerin-le-Geré au S. La surface a 4 kil. 5 de long sur 3 de large ; elle est triangulaire, terminée au S. par un chainon de monticules, savançant de l'E. à l'O. Marne grise à 18 mèt. de profondeur. Un grès très-dur non exploité, affleure le sol. Caillou brun vitrifiable ; les potiers le pulvérisent et le mêlent au plomb. Bois 6 hect. Assolement triennal et quadriennal.

Industrie : il se fabrique un peu de toiles.

Moulin : d'Aulaines sur le Tripoulain.

Population : 646 hab. *Feux* 175 f. *Métairies* 10. *Bordages* 56.

Contributions : fonc. 2884 f. pers et mob. 339 f., portes et fen. 99 f., pat. 20 f. Total 3342 f.

Le *Bourg* à l'extrémité N. O. de la commune, à 1 kil. E. du clocher de Bonnétable, comprend 10 feux ; son église dédiée à la Ste.-Vierge est bien décorée. Les habitans aidés par M.me la duchesse Mathieu de Montmorency, viennent de bâtir le presbytère. Assemblée patronale le 15 août.

Hameaux : Bellebat, Citeaux, la Chévrie, la Croix-Bigot en partie, les Boujardiéres, les Pierrières, les Près St.-Célerin, les Murs en partie, prés Bonnétable

Historique. Le prieuré ferme qui touche le bourg, appartenait au prieur de Ste.-Goburge, qui jouissait d'un tiers de la dixme. Une rente de 84 liv., maintenant réduite à 42 f., est affectée aux besoins des pauvres. (*M. Reuiller desservant*).

Bonnètable, *alias* Bonnestable, *Bonum Stabulum* anciennement Malestable, *Malestabulum* à 20 kil. 5 S. de Mamers; 26, 5 N. E. du Mans.

Commune chef-lieu du canton arrosée de l'E. à l'O. par le Tripoulain; au N. par le ruisseau de Genai. Bornes : Terrehaut et Rouperoux au N.; S. Georges-du-Rosai et Aulaines à l'E.; Prévelles au S.; Briosne et Terrehaut à l'O. Marne blanche à 7 et 10 mèt. de profondeur; grès. La surface assez égale offre au N. un petit mamelon formé d'un sable brulant; au S. le chainon de Montafilé ayant 2 kil. de long, sur 1 kil. à sa base.

Industrie. Il se fabrique un peu de toile de chanvre, quelques mouchoirs, siamoises, toiles de coton. La fabrique d'étamines, qui produisait annuellement près de 2000 pièces de 1.re qualité, est tombée; celle de calicot qui avoit été établie, n'a pu se soutenir.

Quatre tanneries et deux mégisseries sont en activité. Deux tuileries placées au hameau de la Mare.

Moulins : de la ville, de Marteau sur le Tripoulain.

Population : 4882 hab. *Feux* 1088; dans la ville 473; à la campagne 615. *Métairies* 24; *Bordages* 150 (*M. Nadot, maire*).

Contributions : fonc. 19,487 f. person. et mob. 4,532 f. port. et fen. 1,383 f. pat. 3,578 f. 21 c. Total 28,980 f. 21 c.

La *Ville* bâtie sur le penchant d'une colline se présente en amphithéatre du côté du Mans. On y remarque deux rues principales : celle de St. Nicolas qui est large et bordée de maisons bourgeoises; la Grand-Rue que suit la route de Paris à Nantes; le reste se compose de ruelles

sinueuses, la plupart non pavées. Il y a deux halles, l'une pour le grain, l'autre destinée aux marchandises que l'on expose les jours de marché. Le faubourg de St. Etienne, que Jaillot appelle bourg de Melleray, est séparé de la ville par le Tripoulain. C'est-là que se trouvent l'église paroissiale, le collége et le château, dont les longues et vastes allées plantées en peupliers et en ormeaux, s'avancent du côté de Briosne, et procurent une promenade agréable aux habitans. Bonnétable est un des endroits du département où l'on vit à meilleur marché. Il a des chemins de communication avec Ballon, Montfort et la Ferté-Bernard. (*M. Simier anc. professeur à l'école centrale de la Sarthe.*)

L'église paroissiale dédiée à St. Etienne et à St. Sulpice avait une confrérie du nom de Jésus érigée le 30 mai 1554. (*Anc. Pouillé.*) Elle vient d'être démolie ; il s'en construit une nouvelle.

Marché le mardi, très-bien approvisionné en grains de toute espèce. Il s'y fait un grand commerce de fil que les blanchisseurs de Montfort et autres communes environnantes viennent acheter, pour revendre aux fabriquants après le blanchissage.

Foires : huit par an, fixées au 1.er mardi de février, 4.e mardi avant Pâques, 2.e mardi après la Pentecôte, 4.e mardi de juin, 1.er mardi de septembre, 2.me mardi d'octobre, de novembre, de décembre. (*Décret du* 6 *sept.* 1802 ; *Ordon. du* 15 *oct.* 1814). Les foires d'automne attirent une grande affluence de cultivateurs ; il s'y vend beaucoup de bestiaux.

Le château bâti en 1479, sur un terrain bas, par Jean de Harcourt, est flanqué de six grosses tours avec machicoulis. Ses murailles extérieures ont 7 pieds d'épaisseur. Une partie de l'aile méridionale fut élevée par Anne de Montafié, veuve de Bourbon-Soissons.

Etablissemens : Mairie, 2 résidences de notaire, bureau de l'enregistrement, perception, bureau de la poste aux lettres, relais, recette à cheval des contributions indirectes, brigade de gendarmerie à cheval, cure, collége, maison de charité.

Dans le 16.e siècle le prêtre Thiars donne par testament un domaine rural et une maison à Bonnétable, pour établir le collége, auquel la demoiselle Huberson lègue plus tard la métairie de... Un acte passé le 11 juin 1663, ratifié le 19 du même mois, accorde à la ville la jouissance du dernier objet, à la charge par elle de payer annuellement au principal une somme de 70 liv. pour l'instruction gratuite des pauvres; fixe la rétribution mensuelle des autres enfans à 4 sols pour les petites écoles, et à 8 sols pour l'enseignement supérieur; oblige le chef à faire lui-même la classe, et l'autorise à se faire remplacer dans les fonctions de maître d'école. Depuis 1739 le duc de Luynes donnait tous les ans une gratification de 100 liv. à chacun des deux fonctionnaires du collége La dotation en fonds de terre, produisait suivant la statistique de Bonnétable, MS. 700 f. de rente. Il ne reste plus que la maison. Le principal enseigne à quelques pensionnaires et externes les élémens des langues française et latine, et au plus grand nombre de ses élèves la lecture, l'écriture et le calcul. (*Pouillé. Réglemens du collége. Jaillot. M. Boivin, adjoint*).

Le 11 mai 1689, André de la Jonchère, curé de Bonnétable, fonde la maison de charité, dont il confie la direction aux sœurs de la Providence; Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, fait remise de ses droits, et bâtit à ses frais la chapelle avec les classes. Charles-Philippe d'Albert de Luynes constitue le 30 mai 1737, une rente de 250 liv. en faveur des sœurs. Le 7 août 1804, le duc de Luynes donne 1,500 f. pour contribuer à relever l'établissement et promet de servir la rente de 250. Cette maison avait en 1789, 3,499 liv. de rente; en 1805, 1,620 f. Six sœurs d'Evron ont remplacé les dames de la Providence. (*Pouillé. Annuaire* 1805. *M. Boivin*). Madame la duchesse Mathieu de Montmorency, fait construire un hospice dans lequel elle doit fonder dix lits. (*M. Nadot, maire.*)

Antiquités : la forêt de Clossai appelée forêt de Bonnétable, contenant 690 hect., occupe la partie orientale de la commune. Suivant un acte de 1507, elle s'éten-

dait alors jusque sur le territoire de Terrehaut et de Courcival. On y remarque la *Pierre de Clossai*; c'est un dolmen ou table de grès, qui d'un bout pose sur la terre et de l'autre s'en éloigne de quelques pieds. Tout près de là, puits recouvert de dalles. Le peulvan qui se voit dans un champ de la Juvellerie, peu loin du chemin de Bonnétable à St.-Georges, est de forme conique; la partie hors de terre s'élève d'environ 4 mèt. 1/2. Il existe à la Motte un fort ou redoute, dont ce lieu paraît tirer son nom. (*MM. Godefroy*, *Cheron*).

Historique. Bonnétable possédait un grenier à sel, une juridiction seigneuriale et un Hôtel de Ville; 19 paroisses, dépendaient du grenier à sel, dont la consommation, en 1700, s'élevaît à 18 muids; la paroisse comptait alors 694 feux, 3000 communians, et payait 3500 liv. de taille. (*Miromesnil*).

1136-1144. L'évêque Hugues de St.-Calais ratifie le décret de la fondation de l'abbaye de Halais, faite par le seigneur de la Ferté et de Malestable. (*Lecorv*. 437). Vers 1166, Rotrou, seigneur de Montfort, Malestable et Vibraye, fonde l'abbaye du Gué de Launai (*Cenom*). Au milieu du 12e siècle ou environ, Foulques de Courdoonart donne aux religieux de Ste.-Goburge l'église de St.-Sulpice de Melleray, aujourd'hui église paroissiale de Bonnétable, avec la meilleure partie des dixmes. (*Hist. de l'abb. de St.-Denis*, 195.)

Un arrêt du parlement du 20 déc. 1786, ordonne l'établissement d'un bureau de charité pour administrer les biens des pauvres. Ces biens consistaient : 1.° en plusieurs objets affermés 800 liv et servant de dotation à la maison de l'Enfant Jesus (maison de charité); 2.° en 23,000 liv. léguées par la dame Pacquinot, veuve Leroy d'Argenson; 3.° en 10,000 liv. produisant 500 liv. de rente données par Renée Fournier, pour faire apprendre des métiers à des enfans pauvres, autant garçons que filles, nés à Bonnetable; 4.° en une rente de 60 liv. léguée par N. Thuau. Les pauvres malades et infirmes d'Aulaines devaient participer dans une juste proportion avec ceux

de Bonnétable ,au legs de la veuve Leroy. (*Arrêt. Paris*, 1786, in-4.°.)

La seigneurie était une baronnie ayant pour membres, Bonnétable, Beaufay, Champaissant, St.-Georges-du-Rosai. Elle relevait du comté du Maine, et sa juridiction s'étendait sur 15 paroisses. Cette seigneurie semble avoir passé de la maison de la Ferté-Bernard en celle de Montfort, au milieu du 12e siècle ; vers la fin du 13.e, elle entra dans celle de l'Archevêque par le mariage de jeanne de Montfort avec Jean l'Arhevêque, seigneur de Parthenay. Isabeau de Parthenay, leur fille, dame de Vibraye, Montfort-le-Rotrou, d'Asprémont et de Bonnétable fût mariée par contrat du 22 juillet 1315, à Jean IV de Harcourt. L'an 1526, Charles de Coesmes épousa Gabrielle de Harcourt, dame de Bonnétable. Jeanne de Coesmes, dame de Lucé et de Bonnétable, porta ces terres à Louis de Montafié. Anne de Montafié, héritière de Lucé et de Bonnétable fût alliée le 27 déc. 1601, à Charles de Bourbon-Soissons, grand-maître de France. Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, épousa en 1710, Louise-Léontine-Jacqueline de Bourbon-Soissons, dame de Bonnétable. (*Simplicien*). Madame la duchesse Mathieu de Montmorency, née d'Albert de Luynes, propriétaire de la terre de Bonnétable répand ses bienfaits sur tout le pays.

BRIOSNE, Brione (*Jaillot. Lepaige. Alman. Manc.*) à 2 kil. 5 O. S. O. de Bonnétable ; 21, 4 S. de Mamers ; 23, 2 N. E. du Mans.

Commune arrosée par le Tripoulain qui au N. E. la sépare de Bonnétable.

Bornes : Terrehaut au N., Bonnétable à l'E, Torcé au S., Beaufay, Courcemont et Sables à l'O. Marne blanche ; calcaire coquillier, argile. La surface comprend à peu près : terres labourables 592 hect ; vignes 55 ; prés et pâtures 51 ; taillis essence de chêne 31 ; sapinières 23. Il y avait autrefois 4 étangs qui sont en prairies. Sol généralement sablonneux peu fertile ; assolement triennal.

Industrie : il se fabrique un peu de toile.

Moulins : de la Roche, Esclapar (à tan) sur le Tripoulain.

Population : 480 habit. *Feux* 110. *Métairies* 4; autrefois 11. *Bordages* 66.

Contributions : fonc. 3135 f., pers. et mob. 278 f., portes et fen. 98 f., pat. 31 f. 40 c. Total 3542 f. 40 c.

Bourg composé de 19 maisons, de 2 logis (Bellevue, Reveillon) et de 74 hab. L'église dédiée à St.-Georges, bâtie dans le 17e siècle et dans laquelle le dernier curé, Gautier de Vignot, avait placé un buffet d'orgues et une horloge, est abattue; le presbytère démoli. Il reste la chapelle St.-Anne où les ecclésiastiques de Bonnétable célébrent la messe deux fois par an. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 26 juillet.

Hameaux : la Fosse, la Grande Brosse, la Petite Brosse, le Tertre.

La route de Paris au Mans par Belême traverse le territoire.

Antiquités : Vers 1822, en creusant un fossé dans le pré de Ste.-Anne, voisin du bourg, on rencontra à 2 pieds au-dessous du sol un mur que l'on eut beaucoup de peine à couper; on découvrit aussi des cendres remplies de fragmens de briques à rebords, et de poteries. La couleur des briques est le jaune rougeâtre, celle des poteries le gris bleuâtre. Tout près delà on observe une grande excavation d'où on a tiré de l'argile.

Historique : Les registres de l'état civil commencent au 1.er janvier 1673.

La seigneurie annexée au château de la Mousse tombé en ruines, avait haute et basse justice; la ferme de ce nom offre encore une grosse tour dans laquelle se tenaient les assisses. Renée de St.-Mars, morte en 1533, avait porté cette terre et plusieurs autres à Jean de Laval de Boisdauphin, son mari. La famille de Joli acheta la Mousse dans le 17e siècle. (*M. Godefroy*, maire).

COURCIVAL. *Curia Sibaldi? Curia Civardi*, à 5, k. 7 N

de Bonnétable ; 14, 7 S. de Mamers ; 30, 2 N. E. du Mans.

Commune arrosée du S. au N. par le Tripoulain ; par l'Orne au N. ; le ruisseau de Vesmy au N. E. Bornes : Prai et Nauvai au N., St. Côme et Rouperoux à l'E, Terrehaut au S., Jausé et St.-Aignan à l'O. Espèce de marne grise à 2 mèt. de profondeur.

Surface plane de 3 kil. de long sur 2 de large. Vers le N. O. s'élève la butte de Chaumont, haute de 40 mètres. Taillis 38 hect. ; assolement triennal.

Industrie : il se fabrique un peu de toiles.

Moulins : de Vesmy sur l'Orne, petit moulin sur le Tripoulain.

Population : 505 habit. *Feux* 87. *Métairies* 14. *Bordages* ou *Closeries* 30.

Contributions : fonc. 4499 f., pers. et mob. 261 f., portes et fen. 112 f., pat. 36 f. 46 c. Total 4908 f. 46 c.

Le *Bourg* composé de 3 feux et d'une église dédiée à St.-Brice, est sur la rive droite du Tripoulain. L'assemblée patronale se tient sous le nom de St.-Laurent, le 10 août.

Hameaux : la Rue-Dorée, Touillé.

Le château sur le Tripoulain touche le bourg.

Historique : La maladrerie située à l'E du clocher, après avoir appartenu quelques années à la commanderie du Mans, de l'ordre de St.-Lazare, fut donnée à l'hôpital général de cette ville, par arrêt du Conseil du 19 juin 1699.

La seigneurie était annexée au château.

JAUZÉ, (*Alm, Manc. Administ*) Jausé (*Jaill,*) Jauzai (*Le Paige*), à 4 kil, N. N. O. de Bonnétable; 16, 2 S. de Mamers ; 27, 9 N. N. E. du Mans.

Cette commune privée de cours d'eau, a pour bornes: Courcival au N., Terrehaut à l'E., Sables au S., St.-Aignan à l'O.

Surface plane ayant 4 kil. de long sur 2 de large. Sol argileux ; bois 28 hect. ; assolement triennal et quadriennal.

Population : 400 habit. *Feux* 100. *Métairies* 8. *Bordages* 30.

Contributions : fonc. 2432 f., pers. et mob. 204 f., port. et fen. 68 f., pat., 40 f. Total : 2744 f.

Le *Bourg* bâti sur la limite orientale de la commune, renferme 10 feux et une église dédiée à St.-Barthelemi. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 24 août. (*M. Menard, desservant.*)

La seigneurie faisait partie de la terre de la Davière, commune de Courcemont.

NOGENT-LE-BERNARD, *Novigentum*, *Noviutum*, *Nogintum*, *Nogentum Bernardi*, à 7, kil. 7 N. E. de Bonnétable; 16, 2 S. S. E. de Mamers; 31,2 N. E. du Mans.

Commune arrosée par les ruisseaux de l'Etang de la Bourdinière au N. E.; de Nogent à l'E. et au N. O.; des Repucelleries au S.; du Gué Mançais au N. Bornes : St.-Cosme de Vair au N., Bellou-le-Trichard et la Chapelle-du-Bois à l'E., St.-Georges-du-Rosai et Bonnétable au S., Rouperoux et Courcival à l'O. Sa surface inégale a 8 kil. de long sur 6 de large. On observe à l'E. un côteau formé de 5 mammelons principaux, s'avançant du S. au N. : 1.° Courtevrais d'environ 33 mèt. d'élevation, sur le sommet duquel s'exploite le grès; 2.° les Josephteries; 3.° la Vallée d'environ 66 mèt.; 4.° la Boivinière de 100 mèt.; 5.° Belair de 100 mèt. — Marne blanche à 17 mèt. de profondeur. Sol argileux et tuf; taillis 209 hect. (*M. Leveau, desser.*)

Industrie : fabrique de toiles grossières.

Moulins; du Houx, de Villée, de la Croix, Moulin-Neuf, de Haloppe, de Treune, de Courtéan, de la Fontaine, de l'Etang.

Population : 2840 hab. *Feux* 540. *Métairies* 15. *Bordages* ou *Closeries* 80.

Contributions : fonc. 13664 f., pers. et mob. 1770 f., portes et fen. 535 f., pat. 535 f. 28 c. Total 16504 f. 28 c.

Le *Bourg*, situé partie sur le sommet applati, partie sur le revers S. E. d'un côteau, au bas duquel passe la

rivière de Nogent, renferme 109 feux avec une église dédiée à St.-Jovin ou St.-Jouin. La principale rue qui conduit à l'église est fort mauvaise l'hiver et en temps de de pluie.

Le vendredi de la Passion beaucoup de pélerins viennent se faire dire des évangiles à l'autel de N. D. de Pitié, pour laquelle on a une grande dévotion dans le pays. Les miracles qu'elle a, dit-on, opérés sont inscrits sur des pierres à la surface des murs intérieurs de l'eglise. Assemblée patronale le 1.er dimanche de juin.

Résidence de notaire.

Hameaux : au N. Bellessard, la Bourdinière, la Goupillière, la Jouardière ; à l'E. la Cocardière, Tuyaurond, la Salle, la Roberdière ; au S. O. la Repucellerie, Clossai, la Traverserie ; à l'O. la Bourgainière, la Pervenchère.

Antiquités. Dans un champ du lieu de la Benardière, en pente assez rapide, on observe un Peulvan terminé en pointe arrondie, et un peu incliné vers le terrein supérieur. La pierre, non compris la partie enterrée, a 5 mèt. 197 (16 pieds) de haut ; 4 mèt. 547 (14 pieds) dans la plus grande largeur, et 1 mèt. 624 (5 pieds) d'épaisseur au milieu. Sur le côté, vers le sommet, sont deux empreintes, qui paraissent représenter, l'une un pied de bœuf, l'autre un pied de mulet. (*M. Simier*).

Historique. 1145-1147. L'évêque Guillaume de Passavant fait restituer à sa cathédrale, l'église de Nogent. 1214-1216. Nicolas évêque du Mans ordonne, par son testament, que le reveuu des dixmes qu'il possède dans cette paroisse et qu'il laisse à ses chanoines, soit délivré seulement à ceux qui assisteront à son anniversaire, fondé pour le 26 fév. (*Lecorv.* 486). 1215 : Guillaume Legros et sa femme cèdent au chapître de l'église du Mans, pour 18 liv. mansais, un droit de dixmes qu'ils ont à Nogent (*Cart. bl.*).

Nogent possédait une confrairie de charité à laquelle appartenaient les champs de la grande et de la petite maladrerie. Ces noms portent à croire qu'originairement il y existait un hôpital de lépreux, dont la maison fut

par la suite occupée par un chapelain de Charitons. Les membres de cette confrairie s'imposaient le devoir d'aller, revêtus d'uue grande robe noire avec rabat blanc, de paroisse en paroisse enterrer les morts. Témoin de l'intempérance qui accompagnait ces tristes cérémonies, le curé fit supprimer l'association quelques années avant 1789, et réunir les biens à la fabrique de son église.

Privée jusqu'à cette époque d'établissement d'instruction, la commune a organisé denx écoles, l'une dirigée par un frère de Ruillé, l'autre par deux sœurs libres. Elle a fait dans la grange du presbytère une chambre et une classe pour le frère, et elle paye le loyer de la maison des sœurs. Les chefs de ces écoles reçoivent une modique rétribution des élèves en état de payer. (*M.lles de Sallet.*)

La seigneurie était membre de la baronnie de la Ferté. Son bailliage dépendant de la juridiction de la chatellenie de la Bosse, et comprenant en partie les bourgs et paroisses de Nogent, de Bellou-le-Trichard et de St.-Georges-du-Rosai, fut par l'ordonnance de Roussillon réuni au bailliage de la Ferté.

Lorsque la juridiction seigneuriale condamnait un individu à la flétrissure et que l'exécution avait lieu à Nogent, une maison située vis-à-vis du pilori devait fournir le feu pour chauffer le fer.

ROUPERROUX (*Jaill. Le Paige*) Rouperoux. *Rupes petrosa*, *Rivus petrosus*, à 4 kil. 9 N. N. E. de Bonnétable; 16, 2 S. de Mamers; 30, 3 N. E. du Mans.

Commune arrosée par le ruisseau de Rouperroux, qui coule du S. E. à l'O. Bornes : au N. Courcival, à l'E. Nogent-le-Bernard, au S. Bonnétable, à l'O. Terrehaut. Marne grise à 4 mètres de profondeur; on a exploité aux Ecoubeaux de la pierre de taille.

La surface assez égale offre cependant quelques buttes; sa longueur est de 4 kil., sa largeur de 3 kil. Sol argileux; taillis 50 hect.

Industrie : il se fabrique peu de toiles.

Population 662 habit. *Feux* 143. *Métairies* 12. *Bordages* 65.

Contributions : fonc. 3894 f., pers. et mob. 369 f., portes et fen. 155 f., pat. 89 f. Total 4507 f.

Le *Bourg* situé à peu près au centre de la commune, renferme 36 maisons avec une église dédiée à la Ste.-Vierge. Assemblée patronale le 15 aout.

Hameaux : Gué Mançais au N., l'Etang-Neuf à l'O. (*M. Hardouin*, *desservant*).

La route de Nantes à Paris traverse le bourg et parcourt le territoire l'espace de 3 à 4 kil.

Historique : La seigneurie était annexée à la terre de la Davière, commune de Courcemont.

SABLES. Sable (*Lepaige*), à 3 kil. 9 O. N. O. de Bonnétable ; 18, 7 S. de Mamers ; 24, 7 N. E. du Mans.

Cette commune privée de cours d'eau, a pour bornes: St.-Aignan et Jauzé au N., Terrehaut et Brione à l'E., Courcemont au S., Mézières-sous-Ballon à l'O. Elle tire son nom de la nature du sol. La surface élevée à 2 kil. de long sur 1 kil. de large.

Population : 169 hab. *Feux* 51. *Métairies* 2. *Bordages* ou *Closeries* 5.

Contributions : fonc. 923 f., pers et mob. 112 f., portes et fen. 49 f., pat. 4 f. Total 1088 f.

Le *Bourg* situé sur une colline, a mi-côte, occupe à peu près le centre de la commune ; il renferme 25 feux et une église dédiée à St.-Denis. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 22 juillet, fête de Ste.-Marie-Magdeleine, seconde patronne.

Au S. S. O. du clocher on observe la butte des Montéans.

Hameaux : 3.

Il n'y a point de desservant, la paroisse est réunie pour le spirituel à Jauzé (*M. Ménard*).

Historique : la seigneurie était annexée au château de la Davière en Courcemont.

SAINT-GEORGES-DU-ROSAI, *Sanctus Georgius de*

Roseio, à 5 kil. 6 E. de Bonnétable ; 20, 3 S. de Mamers ; 28, 4 N. E. du Mans.

Commune arrosée par les ruisseaux de Cheronne au S. de Rosai au S. E. Bornes : Nogent-le-Bernard et Dehaut au N., Dehaut à l'E., la Bosse et St.-Denis-des-Coudrais au S., Bonnétable à l'O.

La surface inégale a 6 kil. de long sur 4 de large. Marne blanche à 10 mèt. de profondeur ; grès.

Moulins : Gauthier sur la Cheronne, de Rosai sur le Rosai.

Population : 1269 habit. *Feux* 280. *Métairies* 20. *Bordages* ou *Closeries* 145.

Contributions : fonc. 5386 f., pers. et mob. 709 f., port. et fen. 207 f., pat. 144 f. 30 c. Total 6446 f. 50 c.

Le *Bourg* situé au centre de la commune, sur la Cheronne et le chemin de Bonnétable à la Ferté, renferme 64 feux avec une église paroissiale, regardée comme l'une des plus belles du pays. Le pourtour est garni de crenaux et la porte principale accompagnée de deux espèces de guérite en pierre de grès. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 23 avril.

Hameaux : Chapeaux, Guérinet, la Chainetière, la Couperie, la Planche, la Plumardière, la Proulerie, la Quinière, le Beaudoin, le Boulai, le Ménil, le Plessis, les Manerais, les Pressais.

L'ancien château de Rosai, que Jaillot place à l'E. S. E. du clocher, près du moulin de même nom, est démoli.

Maison de Charité fondée par Madame la duchesse Matthieu de Montmorency, qui la dote d'une rente annuelle de 400 f. (*M. Michel, desservant*).

Il y avait un collége ponr les garçons. C'est par erreur que dans notre Essai sur les établissemens de charité nous l'avions désigné comme école de filles.

Antiquités : Dans un carrefour près des Aunais, on observe 3 croix hautes de 5 mèt. posées sur un piédestal en forme d'autel. L'an 1200, il en fût élevé 5, dit-on, dans un des champs de cette ferme. Le propriétaire fâché de voir les produits de sa terre foulés par les pélé-

rins, fit enlever ces croix; mais en 1595, il fût contraint de rétablir celles-ci.

Historique. Le prieuré de Montcollain dépendant de l'abbaye du Gué-de-Launay, était situé à 2 kil. N. O. du clocher. 1235. Hugues de la Ferté confirme la vente d'une portion de la dixme de St.-Georges, faite à l'église du Mans, par Guillaume de St.-Georges et sa femme. (*Ext. des Reg. de l'Egl. du Mans.*)

La seigneurie passa de la famille de St.-Mars en celle de Laval-Boisdauphin, par le mariage de Renée de St-Mars avec Jean de Laval. Elle fut acquise au commencement du 17e siècle par le duc de Luynes; cette terre appartient à Madame la duchesse Mathieu de Montmorency.

TERREHAUT, à 3 kil. 1 N. de Bonnétable; 17, 3 S. de Mamers; 27, 8 N. E. du Mans.

Commune arrosée du S. au N. par le Tripoulain. Bornes: Courcival au N., Rouperoux et Bonnétable à l'E., Briosne au S., Sables et Jauzé à l'O. Marne grise à 2 mèt. de profondeur.

La surface un peu inégale a 3 kil. de long sur 2 kil. de large. Sol peu fertile; taillis 17 hect.

Moulins: de Faye, de Terrehaut sur le Tripoulain.

Population: 331 habit. *Feux* 84. *Métairies* 6. *Bordages* ou *closeries* 32.

Contributions: fonc. 2089 f., pers. et mob. 174 f., portes et fen. 44 f., pat. 40 f. Total: 2347 f.

Le chef-lieu situé près de la rive gauche du Tripoulain se compose d'nne église dédiée à St.-Pierre, du presbytère et d'une autre maison. Assemblée patronale le jour de St.-Pierre, 29 juin.

Hameaux: la Lounière au N. O, la Petite Rivière au N. E., la Bouqueterie à l'E., Langelerie à l'O. (*M. Bellanger, desservant.*)

Le territoire est traversé par les chemins de Rouperoux à Beaufay et de Bonnétable à Marolles-les-Braux. Le premier connu sous le nom de *chemin vert*, à 3 mèt. de large. C'est dit-on, l'ancienne route de Paris au

Mans : le point où ces deux chemins se rencontrent, s'appelle les Croix.

Historique : la seigneurie dépendait de la terre de la Davière.

CANTON DE FRESNAY Cadastré

Ce canton compris entre le 2 d. 14 m. et le 2 d. 27 m. 1/2 de longitude ; entre le 48 d. 15 m. et le 48 d. 24 m. de latitude, a pour bornes : le département de l'Orne et le canton de St.-Paterne au N., les cantons de St.-Paterne et de Beaumont à l'E., de Sillé-le-Guillaume au S. ; le département de la Mayenne à l'O., la Sarthe, l'Anelle, le Merdereau, la Vaudelle, l'Orthe, arrosent son territoire.

Terrain généralement calcaire. Il existe à la profondeur de 1/2 mètre à 4 m. deux variétés de marne, la grasse de couleur grise et la blanchâtre de consistance solide. Ces deux variétés se rencontrent à Douillet, Montreuil, Assé, Fresnay, St.-Ouen et St.-Aubin ; Sougé et St.-Victeur n'ont que la marne blanchâtre. La première convient aux terres légères, la 2.e aux terres argileuses. Celle-ci est encore employée pour faire de la chaux ; elle sert aussi sous le nom de *Castine* à faciliter la fusion du minerai de fer dans les forges. Le marbre forme les Rochers des bords de la Sarthe à Fresnay et Assé, etc. Le grès s'observe à Montreuil, St.-Léonard, Assé et St.-Aubin ; le roussard à St.-Léonard et Montreuil ; l'ampélite à St.-Aubin ; St.-Paul, St.-Georges, St.-Léonard, Montreuil et Douillet offrent en plus ou moins grande abondance le schiste, vulgt. *Argelêtre.*

La surface contient 19,366 hect., 17 perches, 78 mètres, savoir :

	arp.	per.	mèt.
Terres labourables. . . .	13717	26	49
Jardins.	274	27	62
Vignes.	19	11	86
Prés.	1958	01	28
Pâtures.	326	85	54

	arp.	perc.	mèt.
Bois.	1775	76	48
Landes, rochers.	392	59	07
Carrières et minières. . . .	11	77	43
Maisons, cours, etc. . .	123	26	28
Routes, chemins.	574	97	55
Mares, douves, étangs. . .	32	60	80
Rivières, ruisseaux. . . .	159	67	38

Agriculture. Sol très-varié : ici sablonneux et léger, là caillouteux, argileux sur d'autres points, médiocrement fertile ; il a été beaucoup amélioré depuis 30 ans, par l'usage de la marne que dans certains endroits, il faut aller chercher assez loin. On cultive froment, méteil, seigle, orge, avoine, sarrasin, trèfle, pois, vesces, jarosses, pommes de terre, chanvre et un peu de lin ; vignes ; arbres pour le cidre, pommiers, variétés : *fréquin, la rousse de Normandie*, *le gros et le petit amer*, *le doux hachet ou douachet de normandie*, *fanouillée*, *jeannet*, *melon* ; poiriers, variétés : *rouge-vigné ou vigny*, *le chien*, *le fossé*, *le boulay*. Cidres excellens. Dans les métairies les labours se font par des bœufs et des chevaux réunis ; avec des chevaux seuls dans les bordages.

Assolement quadriennal, triennal moins commun, quinquiennal plns rare. Si les prairies naturelles sont médiocres, si même elles semblent manquer vers l'E. du canton, les prés artificiels y suppléent. On sème beaucoup de trèfle, peu de sainfoin et de luzerne ; 25 hect. de terres arables composent les métairies de moyenne étendue ; les plus grandes fermes en ont à peine 40. Il reste quelques landes à défricher.

Animaux domestiques. On ne voit guères que des chevaux de trait ; le cultivateur apporte des soins pour leur reproduction, sans cependant recourir aux étalons normands où étrangers. L'espèce bovine n'est point belle, ce qui provient de la nature des pâturages. Il se fait passablement d'élèves en poulains et beaucoup en veaux. Une moitié du canton engraisse d'excellens moutons ; l'autre partie entretient des troupeaux de brébis, afin d'élever des agneaux. La race quoiqu'améliorée est com-

mune ; sa laine se vend au marché de Fresnay. Chaque troupe compte de 30 à 60 bêtes. Les chèvres sont peu nombreuses. On nourrit beaucoup de cochons, dont la vente se fait au chef-lieu, ou à des marchands qui parcourent les campagnes. Le nombre des ruches a sensiblement diminué ; leurs produits vont au marché de Fresnay.

Industrie: les toiles fabriquées à Fresnay et dans le canton passent pour les plus belles de France ; elles se vendent aux halles de cette ville et d'Alençon.

Deux tanneries placées au chef-lieu, occupent chacune deux ouvriers. Les cordonniers du pays emploient la majeure partie de leurs produits. Il ne s'y fait point de cuirs forts,

Trois chaussumeries et tuileries situées à Fresnay, St.-Ouen et Montreuil ; deux chaussumeries à St.-Léonard, une à St.-Paul. On cuit aussi de la chaux aux fourneaux à fonte des forges de la Gaudinière et de Laune.

La chaux de Fresnay et de St.-Ouen est de qualité supérieure. Toutes sont employées pour les constructions et la fertilisation des terres.

14 moulins blarets, dont 12 sur la Sarthe ; un moulin à foulon.

(*M. Dily*, *maire*, *Observations sur le cant. de Fresnay*.)

Ce canton renferme 12 communes : Assé-le-Boisne, Douillet, Fresnay, Moitron, Montreuil-le-Chetif, St.-Aubin-de-Locquenai, St.-Georges-le-Gautier, St.-Léonard-des-Bois, St.-Ouen-de-Mimbré, St.-Paul-le-Gautier, St.-Victeur, Sougé-le-Gannelon.

Population : 15947 hab.

Revenu imposable :

Propriétés bâties.	118,760 f.	60 c.	f.	c.
— non bâties .	567,315	21	686,075	81.
Contrib. Foncière. .	70,174 f.	» c.		
Personnelle et mob.	10,401	»	f.	c.
Portes et fenêtres. .	3,131	»	89398	82
Patentes	5,692	82		

Etablissemens : 12 mairies ; 3 résidences de notaire ; 3 chefs-lieux de perception ; 1 cure ; 11 succursales, etc. (*V. le chef-lieu.*)

ASSÉ-LE-BOISNE, anciennement Achi. *Axiacum*, *Assiacum*, *Asciacum*, *Acciacum Borni*, à 5 kil. 7 N. O. de Fresnay ; 27, 3 O. de Mamers; 40 N. N. O. du Mans.

Commune ancien chef-lieu de canton, arrosée au S. par la Sarthe, qui coule entre deux chaînes de collines; par les ruisseaux de Courtiou et de Moland au N. O.; d'Aubigny au N. E.; de Noromai à l'E.; de Rousselet au S. E.; de la Picauve à l'E.; de la Brée au S. O. Bornes : Moulins et Gènes-le-Gandelain au N., St.-Victeur et St.-Ouen-de-Mimbré à l'E., Douillet au S., Sougé à l'O. Marnes blanche et grise à 2/3 mèt. de profondeur ; marbre ; schiste; grès au S.

La surface inégale de 10 kil. de long sur 6 de large, contient 2857 arp., 51 perches, 0 mèt., savoir :

	arp.	perch.	mèt.
Terres labourables. . . .	2020	55	65
Jardins	28	42	29
Vignes.	8	25	60
Prés	274	31	85
Pâtures	21	61	10
Bois.	298	11	20
Landes, rochers.	41	61	20
Minières	10	72	20
Maisons, cours, etc. . .	17	94	30
Routes, chemins.	101	46	70
Mares, douves, étangs. .	10	29	80
Rivières, ruisseaux: . . .	24	19	11

Sol argileux, caillouteux et sablonneux : assolement quadriennal.

Industrie : petite fabrique de toiles.

Moulins : du Pré à deux roues sur la Sarthe, de la Rance, de la Fontaine sur la Brée.

Population : 1817 hab. *Maisons* 383. *Métairies* 25. *Bordages* 80. — *Revenu imposable* : propriétés bâties, 8755 f.; non bâties 88911 f. 59. Total 97666 f. 59 c.

Contributions : fonc. 9715 f., pers. et mob. 1030 f., portes et fen. 265 f., pat. 147 f. 50 c. Total : 11157 f. 50 c.

Le *Bourg* placé sur une élévation, contient 105 feux et une église dédiée à la Sainte Vierge.

L'assemblée patronale qui se tenait le jour St.-André, 30 nov., est supprimée depuis environ 80 ans, par suite de rixes dans lesquelles plusieurs personnes furent tuées. Assemblée de St.-Eutrope au hameau de Grateil, le 1.er dimanche de mai.

Hameaux : les Petits Molands, Valette au N. O., la Thébaudière, Aubigné, la Barre au N., la Haye, le Rocher au N. E., Lévrigné à l'E., Brée, Houzier au S. E., Sureau à l'O.

Résidence de notaire.

Territoire traversé par les chemins du bourg d'Averton à Bourg-le-Roi, de Sougé à Alençon, de Fresnay à Sougé et à St.-Cenery

Le château de Cerisai à 2 kil. E. N. E. du clocher, était autrefois enceint d'un double fossé et flanqué de plusieurs tours. Maisons notables : Fontaine et la Coursure.

Le marché qui se tenait le mardi n'a plus lieu.

Antiquités. A une époque assez éloignée, cette commune offrait plusieurs châteaux ou forteresses. Le plus considérable que l'on désigne seulement sous le nom de château, était assis sur une éminence et entouré de larges fossés. Dans la partie du bourg qui l'avoisine on trouve un grand nombre d'ossemens humains ; récemment on a découvert près l'un de l'autre un cavalier et son cheval, dont les fers étaient triangulaires ; plus loin, à 12 décimètres de profondeur, un four d'une très grande dimension. Il ne reste du château de Moland que les fossés (*M. de Beaurepas, maire.*)

Historique. 1098. Robert de Juillé, à la demande de son père, qui s'était fait moine dans l'abbaye de St.-Vincent, fonde le prieuré d'Assé et le donne à ce monastère ; il lui confirme également le don et la vente que Robert Vicaire et ses frères Potin et Herbert avaient

faits des dixmes de blé et de vin qu'ils avaient à Assé, et des émolumens de l'intérieur de l'église. — 1200 où environ, Gauthier-le-Boisne reconnaît que le droit de patronage de cette église appartient aux moines de St.-Vincent. (*Hist. de l'abb. de St.-Vincent.*)

L'ordre de St. Jean de Jérusalem avait, à 4 kil. S. S. E. du clocher, la commanderie de Grateil, avec la chapelle de St.-Eutrope. Ce bénéfice devint une annexe de celui de Guéliant. Assé posséda une léproserie, dont la fabrique de l'église paroissiale recueillit les biens. Vers 1775, Madame d'Argouges fonda une maison de charité, y établit trois sœurs de St.-Vincent-de-Paule, auxquelles elle payait une pension. (*M. Jolivet anc. curé.*) L'établissement n'existe plus.

Geoffroi le Sénéchal d'Assé-le-Boisne fut un des gentilshommes qui accompagnèrent Godefroy de Bouillon à la Terre Sainte. (*Le Corv.* 589.)

La seigneurie était une chatellenie que la famille d'Argouges a possédée. Autres fiefs : Grateil, etc.

Sous le règne de Charles VII, Ambroise de Loré, gouverneur du château de St.-Céneiy, eut plusieurs engagemens avec les Anglais alors maîtres de Fresnay ; le territoire d'Assé fût presque toujours le théâtre de ces combats, dont le plus fameux est celui où notre capitaine surprend l'ennemi dans le bois d'Assé, et le taille en pièces. L'endroit en a retenu le nom de Cimetière des Anglais.

Douillet ; dans les papiers de famille, et même dans les acles actes actuels, Douillet-le Joly, *Doilittum*, à 6 kil. 4 N. O. de Fresnay ; 35,1 O. de Mamers, 37,4 N. O. du Mans.

Commune arrosée au N. et à l'E. par la Sarthe qui lui sert de limites ; par les ruisseaux de Courtoussaint au S. ; du Valaugu à l'O., et traversée du S. O. au N. par l'Orthe. Bornes : Sougé-le-Ganelon et Assé-le-Boisne au N., St.-Aubin-de Locquenai à l'E., Montreuil-le-Chétif au S., St.-Georges-le-Gautier et Mont-Saint-Jean à l'O. A 1/2 mètre de profondeur, la carrière des Marniéres fournit un calcaire grossier blanc, employé

à amender les terres, faire de la chaux de moyenne qualité, et à faciliter dans les forges de la Gaudinière, la fusion du minerai de fer. Le schiste s'exploite pour la bâtisse, à la carrière du Bas du Bourg. Surface inégale, de 7, kil. 2 de long sur 4 de large; elle contient 1887 arp., 31 perch., 0 mèt., savoir :

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables. . . .	1370	09	30
Jardins.	23	70	85
Prés.	222	74	60
Pâtures.	17	11	75
Bois.	166	12	20
Landes.	11	03	10
Maisons, cours, etc. . . .	11	13	50
Routes, chemins.	43	39	»
Mares, douves, étangs. . .	1	58	10
Rivières, ruisseaux. . . .	20	38	60

Industrie : petite fabrique de toiles de chanvre et de lin.

Moulins : de Bernai, de Douillet, de Moré sur l'Orthe.

Forge de Laune sur l'Orthe. L'usine et une portion des bâtimens dépendent de Douillet, le reste avec la maison de maître est sur Montreuil. Cette forge composée d'un haut fourneau, de deux feux d'affinerie, d'une chaufferie et d'une fenderie double, fabrique annuellement environ 200,000 kilogrammes de fer pliant, principalement employé pour les embâtures. Débouchés principaux : le Mans, Alençon et Caen. Elle extrait le minerai des Bercons, et tire son affouage de la forêt de Sillé, des bois de Brézé, de Perseigne, etc.

Population : 1019 hab. *Maisons* : 203. *Métairies et Bordages* : 52.

Revenu imposable : propriétés bâties 6,030 f., propriétés non bâties 52,176 f. 23 c. Total : 58,206 f. 23 c.

Contributions : fonc. 6578 f., pers. et mob. 559 f., portes et fen. 174 f., pat. 169 f. Total : 7480 f.

Le *Bourg* assis en partie sur un rocher dont base

est baignée par l'Orthe, comprend 50 feux et une église dédiée à St.-Pierre. Assemblée patronale le 29 juillet.

Hameaux Boisbesnard, Frobert, Beauce, la Bussonnière, la Chausonnière, la Petite Courbe, la Guimerière, la Souvelle, la Touche, les Boulais, les Etricheries, le Souillet.

Chef-lieu de perception. Le château voisin du bourg a son parc arrosé par l'Orthe. Au village de la Petite Courbe, la chapelle de St.-Michel continue d'attirer un grand concours de personnes. Le propriétaire qui en avait démoli une portion, a permis de restaurer l'autre; des des offrandes volontaires ont donné les moyens d'exécution.

Historique. Suivant le Pontifical du Mans, Douillet est une des églises que St.-Thuribe érigea.

N. ancien curé de Douillet donna aux pauvres de la paroisse, 150 liv. de rente; une partie est conservée.

1289. Le chapitre de l'église du Mans, achète de Guillaume de Flacé *Armiger*, la dixme de Douillet, 120 liv., et l'afferme 12. (*Lepaige*).

La seigneurie annexée au château a été possédée par la famille de Montesson.

FRESNAY-LE-VICOMTE, Fresnay (*Le Paige*); en 1793. Fresnay sur Sarthe; *Fredemiacum*, *Fraterniacum*, *Ferniacum*, *Fresnayum*, *Fresneyum Vice-Comitis*; *ad Sartham*, à 29, kil. 6 O. de Mamers; 34, 4 N. O. du Mans.

Commune chef-lieu de canton arrosée par la Sarthe. Bornes: Assé-le-Boisne à l'O. et au N., St.-Ouen-de-Mimbré à l'E., St.-Aubin-de-Locquenai au S. et au S. O. Au S. E. Fresnay, St.-Ouen-de-Mimbré, St.-Germain-de-la-Coudre et St.-Aubin-de-Locquenai se touchent dans l'endroit appelé Carrefour des 4 Paroisses. Marnes grise et blanchâtre à peu de profondeur; marbre gris veiné de blanc et de rouge, exploité pour les constructions et les chaussumeries; sol argileux, caillouteux, ompacte. Assolement quadriennal. La surface hérissée de ochers, comprend 208 arp., 75 perch., savoir:

	arp.	perch.	mèt.
Terres labourables. . . .	130	62	38
Jardins	15	29	60
Vignes	1	99	10
Prés	28	62	10
Pâtures	1	45	»
Bois	1	37	30
Terres vaines . rochers. . .	2	57	97
Maisons, cours, etc . .	7	48	24
Routes, chemins, rues. . .	9	27	81
Mares, douves, étangs. . .	»	33	70
Rivières, ruisseaux.. . . .	9	73	80

Industrie. La fabrique de toiles de lin et de chanvre occupe beaucoup de monde Les fabriquans de la ville emploient 400 ouvriers, ceux des communes voisines en ont au moins le double. Ils achètent leurs fils au marché de Fresnay, où il en vient de différens points du pays et même du département de la Mayenne. C'est également là que s'approvisionnent les fabriquans d'Alençon, Mamers, Beaumont, etc. ; près de la ville sont trois blanchisseries (deux dépendent d'Assé-le Boisne et de St.-Aubin-de-Locquenai). Les toiles 2/3 de Fresnay sont les plus belles et les plus estimées du Royaume.

Deux tanneries, une chaussumerie et tuilerie.

Moulins : de Fresnay ou du Pont à 2 tournans, Moulin-Neuf, idem, de la Coursure sur la Sarthe.

Commerce : grains, bestiaux, chanvre, fil, toiles, cuirs, laine, graine de trèfle, menues denrées, plumes, volailles, principalement des oies, dont il se fait des achats considérables pour Paris. Fresnay est un des forts marchés de grain du département. En 1760, on y venait encore de la Capitale pêcher des ablettes, dont l'écaille entrait dans la composition des perles artificielles.

Population : 2355 hab. à peu près réunis dans la ville ; (on la porte à 2,686) ; *Feux* 488. *Métairies* 2. *Bordages* 4.

Revenu imposable : propriétés bâties 57,015 f. 60 c., non bâties 11,293 f. 67 c. Total : 68,309 f. 27 c.

Contributions : fonc. 7579 f., pers. et mob. 2,913 f.

portes et fen. 1,156 f., pat. 3,881 f. 82 c. Tota 14,529 f. 82 c.

La ville batie sur un rocher de marbre au-dessus de la Sarthe, que l'on y passe sur un pont en pierres, est dominée au N. par un vignoble et le joli hameau de la Folletière ; à l'E et au S. par les bois de Guéliant et de St.-Aubin, et la maison de la Roche ; à l'O. par le rocher nommé Rechâtre à 6 mét. du pont, sur la route de Mamers à Sablé. Un assez grand nombre de maisons bâties depuis une vingtaine d'années, la halle aux toiles construite en 1808, et ouverte le 25 mars 1809, l'Hôtel de Ville achevé en 1826, l'ont beaucoup embellie. Ses habitans jouissent d'une certaine aisance. Eglise dédiée à la Ste-Vierge. (*M. Dily, maire.*)

Marché le samedi. *Foires six* : le 4.e samedi de février ; le 2.e samedi avant Pâques ; la veille de la Pentecôte; le 2.e samedi de juillet ; le 4.e samedi de septembre ; le 4.e samedi de nov.) *Décret du* 6 *septembre* 1802).

Etablissemens : justice de paix ; mairie ; 2 résidences de notaire ; bureau de l'enregistrement ; de la poste aux lettres ; brigade de gendarmerie à pied : cure ; hospice ou Hôtel-Dieu, fondé à la fin du 17e siècle. Un arrêt du conseil, du 30 juillet 1696, confirmé par lettres pat. reg. le 30 août suivant, y unit les biens de la maladrerie de cette ville, qui avaient été donnés à la commanderie du Mans de l'ordre de St.-Lazare L'établissement entretient 10 lits ; 3 sœurs d'Evron le desservent et font les petites écoles. Revenus en 1789. 2,700 liv. ; en 1805, 2,517 f. ; en 1828, 3,436 f.

Le collége, dont le principal était nommé par les habitans, et approuvé par le chapitre de St.-Pierre de la Cour, (*Alman. Manc.*), n'existe plus. Cette école semble être la même que celle fondée et dotée en rentes, par N. Cabour, au commencement du 18e siècle.

Historique. Fresnay avait un siége Royal qui reportait par appel au Présidial de la Flèche ; un grenier à sel, membre de la Direction d'Alençon, et qui en 1700, consommait annuellement 20 muids de sel. La paroisse contenait alors 252 feux, et payait 3,800 liv. de taille.

(*Miromesnil*, *Descript. du Maine*, *MS.*). Ces établissemens furent remplacés en 1790, par une administration de district, un tribunal civil et une justice de paix. Le district placé au N. N. O. du département de la Sarthe, était composé de 6 cantons : Assé-le-Boisne, Beaumont, Bourg-le-Roi, Fresnay, St.-Paterne, Vivoin; de 52 communes, et comptait 39,402 hab.

Les anciens vicomtes du Mans fondèrent au château, le prieuré de St.-Léonard ou de N. D. qu'ils donnèrent à l'abbaye de St.-Aubin d'Angers; celui de Champfleur était son annexe. Le prieuré de St.-Sauveur près de Fresnay, dépendant de l'office de Pitancier de la Couture, fut réuni à la Mense abbatiale, par décret du 5 juin 1611 (*Pouillés*).

Vers 1090, Robert duc de Normandie et comte du Maine, accorde, à la prière des seigneurs de sa cour, au monastère de St.-Vincent, la dixme des coutumes ou sorties de son château de Fresnay ; c'est-à-dire vraisemblablement les péages et autres droits qu'il y percevait. (*Mart. Ampl. Coll.* 1568. — *Hist. de St.-Vincent.* MS.)

Le château, ancienne forteresse, aujourd'hui démolie, était assis sur le haut d'un rocher coupé à pic du côté de la rivière. De 1070 à 1073, Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, s'en empara trois fois ; au siége de 1073, il fit chevalier Robert II, comte d'Alençon (*simpl.* III, 289). Après la mort de ce prince, Guillaume le Roux, son fils et son successeur, vint dans le Maine à la tête de 50,000 hommes et assiégea Fresnay. Raoul de Beaumont qui était dans la place, pria le duc de lui accorder un armistice, pour qu'il ne lui fût pas reproché de s'être lâchement rendu le premier, sans se défendre ; il l'obtint.

1417. Les Anglais se rendent maîtres de cette ville ; Ambroise de Loré les en chasse ; mais ils la reprennent quelque temps après. Le 1.er mai 1432 ou 1433, la garnison va planter le mai devant le château de St.-Cénery où commande de Loré. Celui-ci prend les armes, chasse l'ennemi, fait arracher le mai, l'envoie à Fres-

nay pour le planter, et se met en embuscade avec une partie de son monde. Les Anglais sortent et chargent les planteurs ; notre capitaine paraît et les enveloppe de manière que tous sont tués ou faits prisonniers. (*Le Corv.* 703).

Fresnay après avoir long-temps fait partie du domaine des vicomtes du Mans, fut réuni à la couronne par Henri IV. Louis XIV le céda en 1701, au maréchal de Tessé. (*Voyez* Beaumont-le-Vicomte).

MOITRON. *Moëtronium*, à 4 kil. 1 S. de Fresnay ; 29,6 O. S. O. de Mamers, 30,2 N. O. du Mans.

Commune arrosée par la Sarthe au N. E. ; au S. le Boutry la sépare de St.-Christophe. Bornes : St.-Aubin-de-Locquenay au N., St.-Germain-de-la-Coudre à l'E., St.-Christophe-du-Jambet au S., St.-Aubin-de-Locquenay et Montreuil-le-Chétif à l'O. Marne grise à 1 mèt. de profondeur; grès secondaire à l'E. ; roussard non exploité. La surface inégale offre dans la direction de l'E à l'O., l'aspect d'une étroite vallée de 4 kil. de long. Elle renferme 1025 arp., 44 perch, savoir :

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables. . . .	747	38	45
Jardins	13	37	62
Vignes	8	87	16
Prés	90	19	90
Pâtures	29	50	10
Bois	80	56	90
Maisons, cours, etc. . .	7	42	16
Routes, chemins. . . .	36	93	39
Mares, douves, étangs . .			
Riviéres, ruisseaux. . . .	11	18	32

Sol ocreux, fertile dans la vallée, où sont de bons prés baignés par la Sarthe. Assolement triennal et quadriennal. Cette vallée produisait autrefois beaucoup de pommes de reinettes qui s'exportaient à Paris ; mais les propriétaires se sont dégoûtés d'un genre de culture aussi peu avantageux.

Industrie : petite fabrique de toiles (8 à 10 métiers). On fait de l'huile de lin, de chenevis et de noix.

Moulins : de l'Hopitau ou de la Commanderie, de la Combre sur la Sarthe.

Population : 933 hab. *Maisons* 205. *Métairies* 8 *Bordages* 60.

Revenu imposable : propriétés bâties 3874, propriétés non bâties 42,964 f. 64 c. Total 46,838 f. 64 c.

Contributions : fonc. 4548 f., pers. et mob. 443 f., portes et fen. 140 f., pat. 125 f. Total 5256 f.

Bourg. Il n'existe auprès de l'église dédiée à la Ste.-Vierge que le presbytère, et à peu de distance du clocher, un petit hameau composé de 7 feux. Assemblée patronale le 15 août.

Hameaux: Guéliant, la Garde, la Touche, les Vallées, l'Oiselet.

Le territoire est traversé par le chemin du Mans à Fresnay. (*M. Max.* de *Perrochel*, *maire*).

Historique. L'ordre du Temple possédait un établissement au N. E. du clocher, sur la rive gauche de la Sarthe. (*Cart. de Vivoin*). Après la condamnation des Templiers, les chevaliers de St.-Jean de Jerusalem obtinrent cette maison, dont ils firent le chef-lieu d'une Commanderie connue sous le nom de Guéliant. Par la suite, les Commanderies de Ballon, Beaumont, Grateil en Assé-le-Boisne, de Crissé, de l'Epine en St.-Ouen-en-Belin, de Roessé-Fontaine lui furent réunies. (*Affiches du Mans*, 1783, n.° 9). On ignore le nom des fondatenrs et l'époque de la fondation de ces établissemens. Le bénéfice de Guéliant avec ses annexes était estimé 3,100 liv. (*Expilly*, *Dict.*)

La seigneurie attachée à la terre de St.-Aubin-de-Locquenay, était possédée en 1789, par la famille de Perrochel. Les autres fiefs étaient ceux de la Commanderie, de Combre.

MONTREUIL-LE-CHÉTIF, *Monasteriolum*, *Monstrolium Miserum*, à 6, kil. 4 O. S. O. de Fresnay; 34, 4 de Mamers; 37, 8 N. O. du Mans.

Commune arrosée du S. O. au N. par le ruisseaux de Cordé; au S. E. par le Ponceau. Bornes : Douillet au N., St.-Aubin-de-Locquenay, Moitron et St.-Chris-

tophe-du-Jambet à l'E., Ségrie et Pezé au S., Mont-Saint-Jean à l'O. Marne grise à 2 et 3 mèt. de profondeur ; grès dans les bois de Bernay ; roussard aux Bercons ; schiste près du Jarrier. La surface de 4 kil. de long sur 3 de large, renferme 1458 arp. 56 perch., savoir :

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables. . . .	925	47	08
Jardins	18	30	62
Prés	103	75	95
Pâtures	13	52	50
Bois	299	70	
Landes.	34	72	92
Maisons, cours, etc. . .	8	87	21
Routes, chemins.	49	08	72
Mares, étang, canal, etc. .	3	15	70
Rivières, ruisseaux. . . .	1	95	30

Sol argileux, caillouteux, etc. Assolement quadriennal.

Industrie. Petite fabrique de toiles.

Chaussumerie, tuilerie. — Une partie des bâtimens de la forge de Laune avec la maison de maître, dépend de cette commune. (*Voir* Douillet).

Population 1102 hab. *Maisons* 264. *Métairies* 12. *Bordages* 20, un peu considerables ; un plus grand nombre de petits.

Revenu imposable : propriétés bâties 3352., propriétés non bâties 37597 f. 07 c. Total 40949 f. 07 c.

Contributions : fonc. 4572 f., pers. et mob. 617 f., portes et fen. 137 f., pat. 207 f. Total. 5533 f

Le *Bourg* sur le ruisseau de Cordé, comprend 20 feux et une église dédiée à St.-Sulpice. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 27 août.

Hameaux. Beauchêne, Bures, Cayau, Cocanne, la Barrièrerie, la Butte, la Croix, la Devise, la Forge, la Grenouillère, la Mare, la Peraudeire, la Rochelle, l'Aumônerie, la Vallée, le Houx, le Pigeonnier, le Rocher, les Landes, les Moleteries, les Tuileries, Maison-Neuve, Touchette.

Les landes du grand Bercon où l'on extrait du minerai de fer sont au S. E. du clocher, et celles du petit

Bercon au S. O. — Le chemin de Fresnay à Sillé traverse le territoire.

Maisons notables : Bernay, le Jarrié, la petite Lucassière, la Touchette. Cette dernière fut, dit-on, habitée par la reine Berthe, qui donna les Bercons à la commune, et dont on voit le portrait au-dessus de la porte de la sacristie. (*M. Ravé*, *maire*).

SAINT AUBIN-DE-LOCQUENAY ; S. A.-de-Locquenai (*Le Paige*). *Sanctus Albinus de Loquenaio, Loqueneio.* A 1, k. 4 S. E. de Fresnay, 28,7 O. de Mamers ; 33,1 N. O. du Mans.

Commune arrosée par la Sarthe au N.; les ruiss. du Valoutin au N. O.; de Chapeau à l'O. Bornes : Fresnay et S.t Ouen de Mimbré au N.; S.t Germain-de-la-Coudre et Moitron à l'E.; Moitron et S.t Christophe-du-Jambet au S.; Montreuil-le-Chétif et Douillet à l'O. Une chaîne de Monticules d'environ 100 m. de hauteur se dirige de l'E. à l'O. et sépare S.t Aubin de Moitron ; à l'O. le grand Bercon, butte en forme de pain de sucre, le divise de Montreuil. Ces monticules préservent la C.ne des orages. Marnes blanche et grise à la surface du sol ; la 1.e unie à l'hydrate de calcium fait d'excellent mortier; Marbre employé pour la bâtisse et la chaux; ses couleurs sont le blanc veiné de rouge, le gris, l'œillé roux sur fond gris-brun. Les échantillons déposés au musée du département par M. le comte Max.-de-Perrochel, offrent un très-beau poli. Grès secondaire en couches puissantes, dans la direction du N. O. ; grès demi-dur (grès des coutéliers), dans les bois du Chêne-Vert; on vient de loin en chercher. Roussard très-commun au S.; Schiste à l'O. ; ampélite ou pierre noire des charpentiers. On observe encore les variétés de chaux carbonatée laminaire, jouissant à un haut dégré la double réfraction ; compacte; oolitique ; pseudomorphique ; la chaux sulfatée trapézienne alongée ; le quartz hyalin prismé; laiteux; fétide ; pyromaque; des poudingues. Le marbre s'exploite au lieu des Pelouses-Roguelin ; le grès au Rocher; le roussard dans les bois de S.t Aubin, où se trouve aussi l'ampélite.

La surface entrecoupée de vallons s'étend un peu sur

la rive gauche de la Sarthe. Elle a 3 k. de long sur 1/2 de large et se compose de 1737 arp., 34 perch, savoir :

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables	1241	62	75
Jardins	35	62	55
Prés	183	14	20
Pâtures	46	04	50
Bois	119	30	10
Landes, rochers	21	83	20
Maisons, cours, etc . . .	10	91	75
Routes, chemins	60	01	55
Mares, douves, étangs. .	3	09	20
Rivières, ruisseaux . . .	15	74	20

Sol varié : argileux, calcaire, etc., fertile dans la vallée baignée par la Sarthe, moins productif ailleurs. Taillis essence de chêne et de châtaignier. Assolement triennal et quadriennal.

Industrie. Petite fabrique de toiles de chanvre et de lin. — Très-bel établissement de blanchisserie, où chaque année l'on envoie des toiles de la Flandre.

L'extraction du minerai de fer et de la castine occupe une quinzaine d'individus.

Moulins de St.-Aubin à 2 roues; le gué au-dessous de cette usine sert de chemin pendant cinq mois de l'année, et est très-fréquenté.

Population : 1261 hab. *Maisons* 282. *Métairies* 28, *Bordages* 63.

Revenu imposable : propriétés bâties 5576 f., non bâties 74,129 f. 78 c. Total 79,705 78 c.

Contributions : fonc. 7,633 f., pers. et mob. 772 f., portes et fen. 217 f., pat. 170 f. 50 c. Total 8,792 f. 50 c.

Le *Bourg* situé à l'extrémité N. E de la commune, renferme 49 feux avec une église paroissiale. Assemblée patronale le premier dimanche de mai.

Hameaux : Chapeau, la Rivière, les Bourlières, St.-Denis, ainsi nommé d'une chapelle qui y a été bâtie.

La route departementale, n.º 5, de Mamers à Sablé traverse le territoire.

Le château de St.-Aubin à 1, kil. 6 S du clocher est décoré de jardins et parc, dont la surface est de 7,63.

Historique Le prieuré dependant de l'abbaye de St.-Aubin d'Angers, percevait les 2/3 des dixmes de la paroisse.

Le nom de Grand-Cimetière donné à une maison bâtie à l'extrémité N. de la commune, vient, dit-on, de ce que les Anglais y furent taillés en pièces vers le commencement du 18e siècle. 1822; en reparant le chemin dans cet endroit, on a découvert près de la surface du sol, une grande quantité d'ossemens humains, particulièrement des crânes et des machoires garnies de leurs dents. (*M. Max. de Perrochel, Statistique de St.-Aubin MS.*)

La seigneurie était annexée au château de St.-Aubin, que la famille de Perrochel possède depuis fort longtems. Les autres fiefs étaient ceux du prieuré, de Boisaprès de Valoutin.

SAINT-GEORGES-LE-GAUTIER, *Sanctus Georgius Gualterii, Galterii*, à 9, kil. 7 O. de Fresnay; 39, 4 O. de Mamers; 40, 5 N. O. du Mans.

Commune arrosée par le ruisseau de Jambelle au N.; la Vaudelle la parcourt au S. l'espace de 6 kil. Bornes: St.-Paul-le-Gautier au N., Sougé le-Ganelon et Douillet à l'E., Mont-Saint-Jean au S., St-Mars-du-Désert à l'O. Une chaine de monticules s'étend de l'O. à l'E. et remonte vers le N. Terrain schisteux.

La surface a 5, kil. 8 de long sur 4,2 kil. de large; elle contient 2,339 arp., 95 perch., savoir:

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables. . . .	1833	43	68
Jardins	30	84	»
Prés	289	26	31
Patures	33	05	40
Bois	65	38	80
Landes	1	16	60
Carrieres, ardoisières. . .	1	05	23
Maisons, cours, etc. . .	13	84	43
Routes, chemins . . .	55	95	43

	arp	perc.	mèt.
Mares, douves, étangs. .	8	39	60
Rivières ruisseaux. . . .	7	55	50

Industrie. Trois ardoisières occupent un certain nombre d'ouvriers.

Moulins de Courgenouil, de Cheveillon, de la Rivière sur la Vaudelle.

Population : 1396 hab. *Maisons* 315. *Métairies* 23. *Bordages* 125.

Revenu imposable : propriétés bâties 6212 f. 0 c., propriétés non bâties 58,572 f. 50 c. Total 64,784 f. 50 c.

Contributions : fonc. 6721 f., pers. et mob. 791 f., portes et fen. 162 f., pat. 167 f. 50 c. Total 7,841 f. 50 c.

Le *Bourg* renferme 64 feux et une église paroissiale. Assemblée patronale le premier dimanche après le 23 avril ; si le 23 est dans la quinzaine de Pâques, le 3.e dimanche après Pâques. Une petite assemblée se tient le 26 juillet, près de la chapelle Ste.-Anne, située à 1, kil. 5 S. du clocher.

Hameaux les plus considérables : Brantalon, Cheveillon, Lauberdière, le Boisgeslin, le Bourgneuf, le Chaillou, Montagneux, Niaufle.

Le château moderne vient d'être démoli ; à peine voit-on des traces de l'ancien qui était entouré de douves et fortifié.

Résidence de notaire, bureau de charité, école primaire. Le bureau de charité possède en biens fonds ou en rentes 514 fr. de revenu annuel La majeure partie a été donnée aux pauvres par René Estigneust, curé de St.-Georges, mort le 10 octobre 1719 ; N. Launay, prêtre originaire et habitué de St.-Georges a donné l'autre, vers la fin du 18.e siècle. On prélève chaque année, sur les revenus légués par le premier, et conformément à ses intentions, savoir pour l'instruction des enfans pauvres 50 f. ; au profit de la fabrique 25 f. ; pour un service de 3 messes 11 f.

L'école se fait dans un petit bâtiment attenant au presbytère. L'instituteur, auquel la commune accorde

60 f., pour indemnité de logement, perçoit une rétribution des élèves en état de payer. Il tient aussi un pensionnat. (*M. Leseure*, *adjoint*).

Historique. 1122-1136. L'évêque Gui d'Etampes, ayant racheté pour 40 liv. mansais, et retiré des mains de Gautier, fils de Gautier de St.-Georges, l'église, le presbytère avec les dixmes, les cède à ses chanoines. (*Lecorv.* 429).

La seigneurie qui était annexée au château, a été possédée par les familles de Bars et d'Argouges.

SAINT-LÉONARD-DES-BOIS. *Sanctus Leonardus de Nemore*, à 10, kil. 3 N. O. de Fresnay; 35, 7 O. de Mamers; 44, 4 N. O. du Mans.

Commune arrosée du N. au S. par la Sarthe; par l'Anette au N.; les ruisseaux du Pontneuf et des Echameaux à l'O. Bornes: la Pôté-des-Nids et St.-Ceneiy-le-Geré au N., Moulins et Assé-le-Boisne à l'E., Sougé-le-Ganelon et St.-Paul-le-Gautier au S., Gesvres et St.-Sulpice à l'O. On observe des schistes argileux et luisant; le grès et le roussard. La surface inégale hérissée de buttes et de rochers a 5 kil. de long et 4 de large; elle contient 2736 arp., 92 perch., savoir.

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables. . .	1644	53	07
Jardins . . . . :	28	47	35
Prés	200	44	86
Pâtures	60	56	85
Bois	496	39	58
Landes	206	45	18
Maisons, cours, etc. .	10	50	37
Routes, chemins. . . .	62	87	43
Mares, douves, étangs. .	2	59	90
Rivières, ruisseaux. . .	24	07	40

Sol maigre, aride, peu productif. Assolement triennal.

Industrie. La petite forge a été changée en moulin; la fenderie dépendant de la forge de la Gaudinière, est transportée ailleurs. Une clouterie occupe plusieurs familles; il se fabrique aussi un peu de toiles.

Moulins de la Ribottière sur l'Anette, du Val, Moulinneuf, de Linte sur la Sarthe.

Population : 1634 hab. *Maisons* 400. *Métairies* 12. *Bordages* 23. (*M. Cosseron, maire*).

Revenu imposable : propriétés bâties 3604, propriétés non bâties 46,814 f. 38 c. Total 50,418 f. 38 c.

Contributions : fonc 5209 f., pers. et mob. 685 f., portes et fen. 179 f., pat. 112 f. Total 6185 f.

Le *Bourg* sur la Sarthe se compose de 48 feux avec une église paroissiale. L'espace qu'il occupe a peu d'étendue à cause des monticules et rochers qui le dominent de toutes parts. Ce sont du N. E au S. les montagnes du Haut Fourché et du Déluge, les rochers des Guerches de Menard et de St.-Laurent ; à l'O. la grande roche de Narbonne commandée elle-même par les Hautes Bruyères, où passe un ruisseau qui se précipite avec impetuosité dans la Sarthe ; plus loin, vers Gesvres paraît le sommet du rocher de la Barre, dont on a entaillé le milieu pour former le passage de *Lengoulouer.* Enfin une suite de mamelons couverts de taillis ou de bruyères règne au N. et s'avance jusqu'à l'embouchure du Sarthon. (*Lecorv.* 153).

L'auteur de l'histoire des évêques du Mans dit que beaucoup de Pélerins fréquentent ce bourg et viennent implorer la protection de St.-Léonard, qui a la vertu de guérir les maux d'oreilles et la surdité. Assemblée patronale le 15 octobre.

Hameaux 33. Une maison moderne remplace l'ancien château de la Cour St.-Léonard, qui était tombé en ruines ; elle est à 1, kil. 8 S. O. du clocher.

Antiquités. On observe au milieu de la Sarthe et sous les eaux de cette rivière, un dolmen dont la table longue de 7 pieds, est soutenue par 4 gros cailloux qui lui servent de soubassement. Les gens du pays le regardent, les uns comme le lit, d'autres comme le tombeau de St.-Léonard ; on en détache la mousse à laquelle on attribue la propriété de guérir la fièvre. — Le sommet de Narbonne offre les ruines d'un ancien château, qui, suivant la tradition, fut bâti par les Anglais ; les vestiges

des fossés dont il était environné, et qu'il était facile de remplir d'eau, sont encore apparens. La charrue a déterré dans les champs voisins des boulets du poids d'une livre. (*Statist. de St.-Léon. MS.*).

Historique. Sous l'épiscopat de St.-Innocent (515-560), Léonard vint se fixer dans ce lieu sauvage, où il bâtit une cellule avec un oratoire qu'il dédia à St.-Pierre, et qui est devenu l'église paroissiale. Un grand nombre de disciples s'étant joints à lui, il éleva le monastère de Vandeuvre *Vandopera* dont il fut le 1.er abbé, et qui a été détruit par les guerres. Vers le commencement du 11.e siècle, Guillaume I de Bellême transporte le corps de cet anachorète dans la chapelle de son château. A la fin du même siècle, Robert de Juillé fonde sur le territoire de Vandeuvre, un prieuré, qu'il donne à l'abbaye de St.-Vincent; en 1098, il accorde aux moines de St.-Léonard et d'Assé le droit de faire paître leurs porcs dans la forêt de Pail. (*Lecorv. Mart. Ampl. Coll.* I, 563). Guillaume Le Boisne, *Bornus*, vend au Chapitre de l'église du Mans ses dixmes de St.-Léonard, pour 54 liv., et les afferme de suite 5 liv. (*Cart. Bl.*) L'évêque Geoffroy d'Assé (1269-1277) donne à ses chanoines celles qu'il perçoit dans la même paroisse. (*Lecorv.* 529). — Léonard Cruchet, prêtre, légua aux pauvres une rente de 40 liv.; une autre de 20 liv. fut donnée pour établir une école de filles. (*Lepaige*). Les pauvres jouissent d'un revenu 141 f.

La seigneurie possédée au milieu du 13.e siècle par Robert I du Bouchet était membre du marquisat de Gesvres.

Saint-Ouen-de-Mimbré. *Sanctus Audoenus de Mimbreio*, à 2, k. 1 N. E. de Fresnay; 27,1 O. de Mamers; 35,1 N. du Mans.

Commune arrosée par les ruis. de la Vieille au N. E.; de Mimbré de l'E. à l'O. Bornes: S. Victeur au N.; Fyé et S. Germain-de-la-Coudre à l'E.; Fresnay au S.; Assé-le-Boisne à l'O. Marnes grise et blanche à 1 mèt. de profondeur. La surface unie a 3 kil. de long sur 2 de large; elle contient 1061 arp. 46 perch., savoir:

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables. . . .	783	84	46
Jardins.	19	90	91
Prés.	88	31	50
Pâtures.	24	04	50
Bois.	90	07	50
Landes, terres vaines. . . .	1	23	80
Maisons, cours, etc. . . .	9	26	80
Routes, chemins.	40	81	78
Mares, douves, étang. . .	2	17	90
Rivières, ruisseaux. . . .	1	76	85

Industrie. Il se fabrique de la toile. Chausumerie et Tuilerie.

Moulin de Mimbré sur le ruisseau de même nom.

Population : 1308 hab. *Maisons* 261. *Metairies* 10. *Bordages* 18.

Revenu imposable : propriétés bâties 5988 f. prop. non bâties 37,422 f. 96 c. Total 43,410 f. 96 c.

Contributions : fonc. 4,794 f. person. et mob. 671 f. port. et fen. 211 f. pat. 119 f. Total 5,795 f.

Le *Bourg* sur le Mimbré se compose de 72 feux et d'une église paroissiale. Assemblée patronale le 24 août. (*M. Devaults*, *maire*).

Hameaux. La Bassèse, la Claironnais, la Gravelle, les Champagnes, les Prés.

Les chemins de Fresnay à Alençon et à Bourg-le-Roi traversent le territoire.

Historique. 1235. Hebert de la Porte, Guillemette de Panard et Guillaume d'Ecoulans, seigneurs de Mimbré fondèrent à leur chateau une chapelle qui par la suite devint annexe de la cure. (*Le Paige*). La seigneurie était attachée au chateau de Mimbré bâti à l'E. du bourg. 1668; René-de-Cordouan, marquis de Langey rend hommage de la terre et seigneurie de Mimbré relevant de Beaumont. (*Noms féod.* 315). Autres fiefs : Maigné, etc.

Jaillot appelle cette commune St. Ouen-de-Mimbré ou Ste. Avoie. Cette Sainte y est en grande vénération.

SAINT PAUL-LE-GAUTIER. *Sanctus Paulus Galte-*

rii, *Gualterii* : à 11, kil. 9 N. E. de Fresnay; 39,4 O de Mamers ; 44,7 N. O. du Mans.

Commune arrosée du N. O. au S. E. par le Merdereau ; la Sarthe à l'E. Bornes : Gesvres et St. Léonard au N.; Songé à l'E.; St. Georges-le-Gautier au S.; St. Mars-du-Désert et Averton à l'O. La surface hérissée de monticules a 7 kil. de l'E à l'O et 2,5 du N. au S. Elle comprend 1517 arp. 77 perch. 78 mèt, savoir :

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables. . . .	1146	86	13
Jardins.	20	75	09
Prés.	218	14	82
Pâtures..	8	61	85
Bois.	13	91	30
Landes.	47	79	30
Maisons, cours, etc. . .	10	17	16
Routes, chemins. . . .	40	33	33
Mares, douves, étangs. .		62	60
Rivières, ruisseaux. . . .	10	56	20

Moulins de Fiantin, du Bourg, des Loges sur le Merdereau.

Population : 946 hab. *Maisons* 242. *Revenu imposable* : propriétés bâties 4879 f. prop. non bâties 42,767 f. 40 c. Total 47,646 f. 40 c.

Contributions : fonc. 4669. f. pers. et mob. 576. f. port. et fen. 117 f. pat. 71 f. 50 c Total 5433 f. 50 c.

Le *Bourg*, situé sur la rive gauche du Merdereau, et sur le chemin de Villaine-la Juhel à Fresnay, est composé de 22 feux avec une église paroissiale. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 25 janvier. Au S. S. O. du clocher, le chateau de la Cour, à l'E. celui des Loges, bâti par la famille de Mauloié.

Historique. Le prieuré dépendant de l'abbaye de la Couture percevoit la moitié des dixmes. Guillaume Bougler donna aux pauvres de la paroisse une rente d'un boisseau de blé. 1703, Jean Lefaucheux, maître d'écriture à Paris établit un collége à St. Paul où il est né. La seigneurie annexée au fief de la Croix-de-Pierre fut possédée long-tems par la famille de Pannard, qui la vendit,

en 1706, à celle de Mauloré. Autres fiefs : les Haies, les Brosses, Bouillant, les Loges. La paroisse relevait du comté d'Averton. (*Le Paige*).

SAINT-VICTEUR. *Sanctus Victurius*, à 4, kil. 5. N. de Fresnay; 27,7 O. de Mamers; 39,4 N. N.E. du Mans.

Commune arrosée au N. E. par le ruisseau de Meslai, qui après un cours de 3 kil. se perd en terre. Bornes : Gênes-le-Gandelain au N.; Fyé à l'E.; St. Ouen au S.; Assé le-Boisne à l'O. Marne blanche à 1 1/3 mèt. de profondeur. Surface égale contenant 707 arp. 51 perch., savoir :

savoir :	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables. . . .	517	15	70
Jardins.	15	19	25
Prés.	47	37	50
Pâtures.	46	84	50
Bois.	40	69	60
Landes, rochers.	12	28	60
Maisons, cours, etc. . . .	4	75	51
Routes, chemins.	23	20	33

Industrie. La fabrique de toiles occupe au moins 100 ouvriers. On y fait beaucoup de serviettes, qui se vendent aux halles de Fresnay et d'Alençon.

Population : 676 hab. *Maisons* 140. *Métairies* 7. *Bordages* 10. (*M. de St. Victor, maire*).

Revenu imposable : propriétés bâties 3575 f. prop. non bâties 23,260 f. 87 c. Total 26,835 f. 87 c.

Contributions : fonc. 2485 f. pers. et mob. 405 f. port. et fen. 113 f. pat. 52 f. Total 3055 f.

Le *Bourg* comprend 50 feux et l'église paroissiale dédiée à un évêque du Mans. Assemblée patronale le 1.er dimanche de septembre. Le chateau bâti à la moderne est accompagné de vastes jardins, distribués à l'anglaise, ornés de fabriques, statues, de bassins et jets-d'eau. Il appartient à M. Fontaines de-St.-Victeur.

SOUGÉ-LE-GANELON. *Sougeium*, à 5, kil. 8 N. O. de Fresnay ; 32, 9 O. de Mamers; 39, 3 N. O. du Mans.

Commune arrosée par les ruisseaux de Morte-Fontaine du N. E. à l'O. (limite avec Assé-le-Boisne); de la

Fontaine de Pommeraye au N. O. (limite avec St.-Léonard); la Sarthe à l'O. et au S. Bornes : Moulins au N., Assé-le-Boisne à l'E., Douillet au S., St.-Paul-le-Gautier à l'O. Marnes blanche et jaunâtre à 2/3 mèt. de profondeur ; pierre calcaire en moellon. La marne blanche est exploitée pour les communes de Sougé, St.-Paul-le-Gautier, St.-Léonard et Gesvres ; le calcaire sert pour la castine et la chaux, sol argileux, caillouteux. La surface de 4 kil. du N. E. au S. O. sur 3 de l'E à l'O., contient 1827 arp., 65 perc., savoir :

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables. . . .	1355	67	84
Jardins	24	35	48
Prés	211	67	69
Pâtures	24	49	49
Bois	104	12	»
Landes	11	89	20
Maisons, cours, etc. . .	10	94	84
Routes, chemins	51	62	06
Mares, douves, étangs. .	»	34	30
Rivières, ruisseaux . . .	32	52	10

Industrie. 5 à 6 métiers pour la toile. — Il se cuit de la chaux au fourneau de la forge.

Moulins du Gué Orry, des Suardières (à foulon) sur la Sarthe.

La *forge* de la Gaudinière composée d'un haut-fourneau, de deux feux d'affinerie, d'une chaufferie et d'une fenderie simple, fabrique annuellement environ 250,000 kilogrammes ; elle tire son affouage des forêts de Pail, Sillé, etc. Fer fort, très-estimé pour la clouterie, la taillanderie et les embâtures. Principaux débouchés : le Mans, Alençon, Domfront et Caen.

Population : 1480 hab. *Maisons* 325. *Métairies* 7. *Bordages* 64.

Revenu imposable : propriétés bâties 9900 f., propriétés non bâties 51,404 19 c. Total 61,304 f. 19 c.

Contributions : fonc. 6671 f., pers. et mob. 939 f., portes et fen. 260 f., pat. 470 f., Total 8,340 f.

Le *Bourg* situé sur la limite orientale de la commune,

renferme 55 feux et une église dédiée à St.-Martin. Assemblée patronale le dimanche qui suit le 4 juillet. L'ancien château n'existe plus depuis 45 ans.

Hameaux : la Chapelle, la Fouardière, la Gaudinière, la Rivière, le Gué-Orry, le Rigoire, le Rocher, les Marais, les Planches de Mouy, Mons. (*M. Gervaiseau*).

Historique. Sougé avait un prieuré dépendant de l'abbaye de la Couture. 1631, Marguerite Corbin, dame de Sougé, fonde le collége auquel elle donne une maison avec jardin et une rente de 150 liv. Les Capucins d'Alençon présentaient, à leur défaut l'évêque (*Pouillé*). L'établissement n'existe plus.

CANTON DE LA FERTÉ-BERNARD. Cadastré.

Ce canton l'un des plus fertiles du pays est renfermé entre le 1 d. 34 m. et le 1 d. 46 m. de longitude; entre le 48 d. 7 m. 1/2 et le 48 d. 15 m. 1/2 de latitude. Il a pour bornes le départem. de l'Orne au N.; le même départem. et le cant. de Montmirail à l'E.; les cantons de Montmirail, de Tuffé et Bonnétable à l'O. L'Huisne, la Même, les ruiss. de Déhaut, Rosai, Valmer, Gradon, etc. arrosent son territoire. Sa surface comprend 17,256 arp. 53 p. 58 m. *Terrain.* Les marnes grise et blanche existent à la profondeur de 5 à 25 m.; la 1.re à Avezé, Cherreau, Préval, Souvigné, Vilaine; la 2.e à Cherré, Vilaine, Dehaut, S. Aubin, la Chapelle. Cherré présente au-dessous de la couche de terre végétale, 1.° des bancs de calcaire compacte gris-bleuâtre, qui réduit en petits fragmens servent à faire de la chaux, 2.° le calcaire grossier gris-bleuâtre composé de moules de coquilles bivalves indéterminables, reposant sur un sable oolitique et employé comme pierre de taille. Le calcaire blanchâtre en moellon s'exploite à Cherreau, etc.; celui de la butte de Haute-Folie est mêlé d'oolite, de polypiers de coquilles parmi lesquelles on distingue la dicérate. Les carrières de Téligny signalées par Jaillot, fournissent de belles pierres de taille. Souvigné offre le calcaire chlorité avec gryphées, trigonies, etc.; il y est appelé *pierre sableuse.*

On trouve quelque fois dans le calcaire près de la Ferté des empreintes de végétaux. Des sablières placées à la portede cette ville donnent un sable quartzeux très-fin, qui entre dans la composition du mortier. Un banc de silex exploités, pour l'entretien des routes s'étend sous la terre végétale dans plusieurs endroits. L'argile pour tuile et brique s'extrait de divers lieux.

Agriculture. Le sol argileux, quelquefois mêlé de cailloux, produit par journal (44 ares), 15 à 20 douzaines de blé, c'est à-dire de 7 1/2 à 10 pour un. On cultive froment, orge, seigle, méteil, avoine, chanvre, pommes de terre, trèfle, peu de luzerne et de sainfoin. Pommiers, variétés : *fréquin*, *fréquin roux*, *fréquin améré*, *longbois* ou *normand*, *amer roux*, *marion froy*, *améré*, *roux-durand*, *la calotte*, *le doux des saules*. Poiries, variétés : *carésis* ou *carisis*, *vigné*, *saugé*, *sauge*, *bonvin*, *beauseillard*, *feuillard*, *brissac*, *vinard*, *courivard*, *divina*, *oignonnet*. Le pommier est plus cultivé que le poirier. Presque tous les labours se font avec des chevaux seuls. Assolement quadriennal généralement suivi. Il y a 60 ans les personnes de la Ferté qui avaient des chevaux, achetaient la paille pour leur entretien et se débarassaient du fumier en le jettant à la rivière ; aujourd'hui les cultivateurs fournissent la paille, paient pour la faire consommer et reviennent prendre le fumier. Ce canton est favorablement traité sous le rapport des pâturages ; les foins de bonne qualité y abondent De Nogent-le-Rotrou à Connerré le vallon de l'Huisne offre une riche prairie continue, dont les différentes portions, qui appartiennent à divers proprietaires, ne sont indiquées que par des bornes. Autrefois ces prairies communes n'étaient pas *gainables*, après la 1.re herbe, elles formaient une vaine pâture, où, dès la Magdeleine (22 juillet), le public conduisait sans mesure ses bestiaux. Vers 1775, les bailliages seigneuriaux travaillèrent à la répression de cet abus, et rendirent plusieurs ordonnances de réglement. Alors l'entrée de la prairie ne fut plus permise que le 7 ou 8 septembre, et seulement à ceux qui ont droit à la première herbe. Le réglement détermine le nombre d'animaux qui

doit être mis au regain proportionnellement à l'étendue de terrain, dont chaque propriétaire fauche la surface. Le jour de l'introduction des bestiaux dans la prairie commune est célébré par des amusemens et des danses. Les prés artificiels pourraient être plus multipliés ; ils sont en trèfle, rarement en sainfoin. L'usage du plâtre si propice à la culture de ces plantes n'est pas encore adopté partout. Point de grands massifs de bois. L'étendue des fermes varie de 10 à 70 hect. de terre.

Animaux domestiques. Comme les pâturages abondent, il se fait beaucoup d'élèves en chevaux et en bêtes aumailles. Les premiers se vendent dans l'année à la foire de S. André, 30 nov., à Mortagne, les autres dans les marchés voisins. On choisit pour étalons les chevaux de la meilleure espèce, mais pas toujours les plus beaux. Les cultivateurs intelligens recherchent les taureaux les plus vigoureux, pour obtenir de forts individus, tandisque beaucoup d'autres n'emploient que des animaux à peine âgés de deux ans. On engraisse des bœufs pour le marché de Poissy. Il y a peu de moutons ; laine médiocre. Les chèvres sont rares. Les fermes nourrissent beaucoup de cochons, particulièrement des cochons de lait qui se vendent pour Authon, Brou et la Beauce, et dont le prix varie de 6 à 10 fr. Peu de ruches ; leurs produits se consomment en grande partie dans le pays.

Industrie La fabrique de toiles à carreaux et autres occupe un assez grand nombre d'ouvriers. Petite fabrique de cotonnades. Celle de calicot établie depuis quelques années languit. Une blanchisserie de toiles. 4 tanneries. Plusieurs chaussumeries et tuileries.

28 *Moulins* à blé sur l'Huisne et autres rivières ; 1 à foulon ; 1 à tan ; 1 moulin a vent.

Commerce. Grains, bestiaux, poulains, cidre, toiles, chaux, briqueterie (V. le chef-lieu.).

(*M. Verité, anc. membre du corps législatif, Observations sur le canton de la Ferté*).

Ce canton renferme 14 communes : Avezé, Cherré, Cherreau, Cormes, Dehaut, la Chapelle-du-Bois, la Ferté-Bernard, Préval, S. Antoine-de Rochefort, S.

Aubin-des-Coudrais, S. Martin-des-Monts, Souvigné-sur-Même, Téligny, Villaine-la-Gonais.

Population : 12,267 hab.

Revenu imposable :

Propriétés bâties. .	80,728 f.	» c.	f. c. 567,389 56
— non bâties. .	486,661	56	
Contributions : fonc.	86,398		f. 105,596 98
Person. et mob.	8,873		
Portes et fenêt.	3,192		
Patentes. . . .	7,133	98	

Établissemens : 14 mairies; 4 résidences de Notaire; 4 chefs lieux de perception: 1 cure; 12 succursales; maison de Charité, etc. (V. le chef-lieu).

AVÈZE *Avesella*, *Avezeium*, *Avezia*, à 5, kil. 2 E. N. E. de la Ferté-Bernard ; 27, 3 S. E. de Mamers; 43, 5 N E. du Mans.

Commune arrosée par l'Huisne du N. au S. S. O.; es ruisseaux de la Proûterie au N. O. ; de Beauvais au N. E ; de Glée au S. E. Bornes : le Teil au N., Ceton à l'E., Cherreau au S., Souvigné à l'O. Marne grise à 10 et 13 mètres de profondeur; calcaire grossier en moellon; sol argileux assez fertile. La surface inégale à 4 kil. de long sur 2 de large, et contient 2083 arp., 03 perch., 56 mèt., savoir :

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables. . . .	1119	47	50
Jardins	25	31	83
Prés	286	98	33
Herbages	161	70	40
Patures	1	89	40
Pâtis.	3	31	80
Bois	397	25	80
Sapinières	5	97	30
Landes	1	11	70
Batimens, cours	18	19	50
Routes, chemins. . . .	42	35	50
Mares, douves, étangs. .	»	09	60
Rivières, ruisseaux . . .	13	77	20

Industrie. Il se fabrique un peu de toile. Une tuilerie.

8

Moulin d'Avézé sur l'Huisne.

Population : 1143 hab. *Maisons* 287. *Métairies* 40. *Bordages* 35.

Revenu imposable : propriétés bâties 5819 f., propriétés non bâties 53534 f. 78 c. Total 59353 f. 78 c.

Contributions : fonc. 10,314 f., pers. et mob. 798 f., portes et fen. 206 f., pat. 212 f. 50 c. Total 11,530 f. 50 c.

Le *Bourg* assis sur le revers d'un côteau, entre la riv. d'Huisne et la route de Paris à Nantes, comprend 74 feux et une église dédiée à St.-Pierre et à St.-Paul. L'évêque René du Bellay en fit la dédicace le 2 octobre 1545. Au milieu du village est une fontaine dont les eaux coulent dans tous les temps avec abondance. Assemblées patronales le dimanche après la Quasimodo, et celui qui suit la St.-Pierre, 29 juin; la première est la plus considérable. — Chef-lieu de perception.

Hameaux : la Flanderie, le Boulais, les Buratières, les Hêtres. La route de Paris à Nantes, le chemin de Bonnetable au Teil traversent le territoire. — Le château de la Proûterie à 1, kil. 9 N. du clocher est bâti sur le haut d'une colline, d'où l'on découvre la Ferté et Nogent; il appartenait au commencement du 17.e siècle à la famille de Crochet. — René-François Guyon, curé de cette paroisse, légue par testament du 3 juin 1805, le bordage de la Croix affermé aujourd'hui 721 f., pour établir une maison de charité; legs accepté le 18 août suivant. Les deux sœurs d'Evron qui dirigent l'établissement y ont un pensionnat. Le même curé laisse aussi le presbytère à la commune. Le 24 août 1824, M. Gondouin de la Proûterie donne au Bureau de bienfaisance, une rente annuelle de 47 f. sur l'état. (*M. Richard*, *maire de Cherreau*).

Historique. Avézé est une des paroisses dont Mainard, évêque du Mans (951 – 970) gratifia son église. Il passa dans la suite à l'abbaye de St.-Aubin d'Angers qui y possédait un prieuré estimé 1,000 liv. (*Anal.*, 303 *Pouillé*). 1636, Marguerite de Crochet, épouse d'Alcibiade de Courcelles, seigneur de la Proûterie, fond

dans l'église paroissiale, une confrairie du Rosaire. La seigneurie était membre de la baronnie de la Ferté-Bernard. Autre fiefs : Glée, la Proûterie, la Pelice, les Scilleries. Une petite portion de la paroisse était de l'Élection de Mortagne. (*Le Paige*). Le château de Glée et autres objets furent, il y a environ 18 ans, distraits d'Avézé et réunis à Ceton (Orne).

CHERRÉ. *Kairacus*, *Cherreyum*, à 2, kil. 1 S. de la Ferté-Bernard ; 30, S. E. de Mamers ; 37, E. N. E. du Mans.

Commune arrosée par l'Huisne à l'O. ; les ruisseaux de Valmer au N. ; de Gradon et de Biou au S. Bornes : la Ferté-Bernard et Cherreau au N., Cormes à l'E, St.-Jean-des-Échelles et Villaine-la-Gonais au S., St.-Aubin-des-Coudrais et St.-Martin-des-Monts à l'O. Marne ; calcaire compacte en bancs dont l'épaisseur varie d'un centimètre à 3 mètres ; calcaire grossier bleuâtre avec empreintes de coquilles bivalves, en couches peu épaisses reposant sur l'oolite en sable ; calcaire grossier blanchâtre ; celui de la butte de Haute-Folie mêlé d'oolite, de polypiers, de dicerates et autres coquilles. Le 1.er est employé pour la chaux, le 2.e comme pierre de taille, le 3.e comme moellon. Sol argileux, quelquefois caillouteux, généralement fertile. La surface inégale a 1954 arp., 47 perc., 27 mèt., savoir :

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables	1141	52	80
Jardins	24	36	16
Vergers	8	67	60
Prés	509	77	30
Pâtures	11	69	70
Pâtis.	5	73	»
Bois	198	09	60
Sapinières	1	62	50
Landes, terres, vaines. .	1	96	60
Bâtimens, cours. . . .	17	55	01
Routes, chemins. . . .	28	58	20
Mares, douves.	1	20	60
Rivières, ruisseaux. . . .	3	68	40

Industrie. La fabrication de la toile occupe 40 à 50 métiers. — Chaussumerie et tuilerie assez importante.

Moulins de Quincampoix sur l'Huisne, de Valmer, de Cherré sur le Valmer.

Population : 1571 hab. *Maisons* 324.

Revenu imposable : propriétés bâties 8218 f., propriétés non bâties 60,789 f. 90 c. Total 69,007 f. 90 c.

Contributions : fonc. 10,050 f., pers. et mob 1102 f., portes et fen 406 f., pat. 757 f. Total 12,315 f 73 c.

Le *Bourg* situé sur le côteau de la rive gauche de l'Huisne, entre les routes de Paris à Nantes et de la Ferté à St.-Calais, comprend 47 feux. Il ne reste de l'église paroissiale dédiée à St.-Pierre que le clocher; le service divin se fait dans l'ancienne chapelle des Religieuses de Ste.-Marie, à la Guillotière, faubourg de la Ferté, composé de 155 feux et dépendant de Cherré. Les chemins de la Ferté à Authon et à Montmirail traversent le territoire.

Historique. Le prieuré dépendant de la Couture, eut pour fondateurs les seigneurs de la Ferté. L'évêque Guillaume de Passavant (1145 - 1187) ayant à la prière de l'abbé retiré des mains de Geoffroy Wlborde la dixme de Cherré et acquis de lui les 2 sols qu'il avait dans les offrandes de l'église du lieu, fait présent de ces objets à l'abbaye. Accord entre Robert, abbé de la Couture (1184 - 1204) et Secard ou Séquart de Mondagron, relativement au moulin de Cherré; les témoins furent les religieux du prieuré, d'une part; de l'autre, Robert de de Cherré, Guillaume de Cormes. etc. 1211, le même Séquart donne à la Couture la 6.e partie des grosses dixmes de Cherré qu'il avait achetée de Gauthier de St.-Aubin. Geoffroy de Villerai, seigneur de Fief, consent à ce don que Bernard de la Ferté confirme. 1258, transaction entre Bernard de la Ferté et l'abbaye de la Couture, touchant la juridiction, les franchises et libertés du prieuré de Cherré (*Hist. de la Cout.*).

1260, Bernard, seigneur de la Ferté, et Jeanne, sa femme, cèdent à Guillaume Sarrasin un bordage en échange de deux portions de prés sises sur le bord de

l'étang de Biou. (*Arch. de la Cout.*). Cet étang de 153 hectares, situé à 2, kil. 6 S. du clocher de Cherré, était déjà rendu à l'agriculture, lorsque Jaillot publia la carte du diocèse du Mans (1706). Suivant un acte passé en 1318 au château du Gué de Maulny, Amaury de Craon permet à Charles de Valois, comte du Maine, d'avoir par raison de retrait plusieurs rentes, l'étang de Biou ensemble l'hébergement de Cohenaut avec leurs appartenances. (*Ménage hist. de Sablé*, 380). 1608, établissement des Récollets; 1636, les Religieuses de Ste-Marie se fixent à la Guillotiére. La seigneurie était membre de la baronnie de la Ferté. Autres fiefs : le prieuré, etc.

CHERREAU, à 3, kil. 2 E. N. E de la Ferté; 30, 6 S. E. de Mamers; 42, 3 E. N. E. du Mans.

Commune arrosée du S. E. au N. O. par le ruisseau de Bignon, qui la sépare d'Avézé; par l'Huisne à l'O.; le ruisseau de St.-Symphorien au S. O. Bornes : Avézé au N., Ceton à l'E, Cormes, Cherré et la Ferté au S., Souvigné à l'O. Marne grise à 6 et 10 mèt. de profondeur; calcaire grossier pour moellon. Sol argileux, assez fertile; assolement triennal et quadriennal. Surface inégale de 4 kil. de long sur 2, 3 de large; elle contient 1192 arp., 36 perc., 71 mèt., savoir:

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables. . . .	900	85	20
Jardins.	21	25	71
Vergers.	5	56	80
Prés	102	64	10
Pâtures.	3	12	60
Pâtis.	»	21	90
Bois.	118	36	10
Bâtimens, cours.	11	60	40
Routes, chemins.	23	55	70
Mares, douves.	»	27	30
Rivières, ruisseaux. . . .	4	83	90

Industrie. La fabriq. de toiles emploie 25 à 30 métiers

Population : 740 hab. *Maisons* 177. *Métairies* 31 *Bordages.* 25.

Revenu imposable: propriétés bâties 4353 f., propriétés non bâties 37,200 f. 90 c. Total 41,553 f. 90 c.

Contributions : fonc. 5345 f., pers. et mob. 438 f., portes et fen. 157 f., pat., 267 f. Total 620- f.

Le *Bourg* situé sur un côteau, renferme 20 feux. Son église dédiée à St.-Simphorien possède un autel de marbre construit à la romaine ; elle est bien décorée. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 22 août.

Hameaux, Gué-Faux, l'un des faubourgs de la Ferté; la Fosse fondue, la Sorie. La route de Paris à Nantes, le chemin de la Ferté à Ceton traversent le territoire. Depuis 1816, les habitans ont dépensé plus de 6,000 f. pour racheter le presbytère et réparer l'église ; en 1824 et années suivantes, ils ont travaillé avec un zèle, qu'on ne peut trop louer, à rendre leurs chemins praticables dans toutes les saisons. M. Richard, maire actuel, a planté à ses frais le long des chemins, plus de 500 peupliers dont il fait l'abandon, en chargeant la commune d'employer exclusivement à réparer la voie publique, les sommes qu'elle doit retirer de la vente de ces arbres. (*M. Richard, maire*).

Historique. Les seigneurs de la Ferté fondèrent vers la fin du 12.e siècle. l'abbaye de la Pelice de l'ordre de St-Bénoît. Ce monastère fut supprimé en 1731, et la mense conventuelle unie au séminaire-hôpital de St.-Charles. La maison de l'abbé est la plus jolie habitation de la commune. — 1722, Marie-Nicole Bouvet donne à l'hôpital de la Ferté, la métairie de la Chevalerie, commune de St.-Martin des Monts, à la charge d'admettre audit hôpital les pauvres malades de Cherreau, etc. (*V. la Ferté-Bernard*). La seigneurie annexée à la terre de la Plesce était membre de la baronnie de la Ferté. Autres fiefs : la Pelice, Glée, etc.

CORMES. *Corma*, à 4, kil. 7 E. S. E. de la Ferté ; 32, 9 S. E. de Mamers ; 41, 7 E. N. E. du Mans.

Commune arrosée par les ruisseaux de la Planchette ; de la Savatière et de Valmer au S. ; de la Vallée-Chaudun au N. ; de la Bouillaudière à l'E. Ce dernier, après un cours de 2, kil. 3, se perd sous terre à l'endroit nom-

mé le Goulfre. Bornes : Cherreau et Celon au N. ; Téligny à l'E., Courgenard au S., Cherré à l'O. Marne ; calcaire grossier. Surface de 7, kil. 7 de long sur 3, 8 de large ; elle contient 1899 arp., 86 perc., 06 mèt., savoir :

	arp.	perc.	mét.
Terres labourables. . . .	1382	64	76
Jardins	17	22	51
Prés	123	40	50
Pâtures	22	27	10
Bois	299	30	40
Sapinières	1	88	50
Bruyères.	2	42	50
Maisons, cours.	14	21	72
Routes, chemins. . . .	35	56	30
Mares, douves, etc. . .	»	43	53
Rivières, ruisseaux. . . .	1	49	40

Industrie. Il se fabrique des toiles à carreaux.

Moulins de Pannet, de la Groye sur le Valmer, de la Planchette.

Population : 702 hab. *Maisons* 172. — *Revenu imposable* : propriétés bâties 4127 f., propriétés non bâties 53,657 f. 72 c. Total 57,784 f. 72 c.

Contributions : fonc. 6199 f., pers et mob. 402 f., portes et fen. 143 f., pat. 228 f. 66 c. Total 6972 f. 66 c.

Le *Bourg* renferme 56 feux. et une église paroissiale dédiée à St.-Denis. Assemblée patronale le 9 oct., jour de St.-Denis, ou le dimanche le plus proche. La maison de Pannet à laquelle était annexée la seigneurie, est au S. O. du clocher. Les chemins de la Ferté à Montmirail et à St Bomer traversent le territoire. — Chef-lieu de perception.

Historique. Vers la fin du 12e siècle, Guillaume de Cormes est témoin d'un accord fait entre l'abbé de la Couture et le seigneur de Mondagron, pour le moulin de Cherré. — 1236, Guillaume, seigneur de Celon, vend au chapitre du Mans tout ce qui lui appartient dans les seigneuries de Cormes et de Courgenard. (*Ext. des Reg. du Chap.*).

DEHAUT. *Dehauta*, *orum.* à 7, k. 3 N. O. de la Ferté; 22 S. S. O. de Mamers; 35 E N. E. du Mans.

Commune arrosée par les ruiss. de Dehaut, du N. au S. E.; du Creux, de l'O. au S. E.; du Boulai au N. Bornes : Nogent-le-Bernard au N., la Chapelle-du Bois à l'E., S. Aubin-des-Coudrais au S., S. Georges-du-Rosai à l'O. Marne blanche à 7 mèt. de profondeur; terres douces, quelquefois pierreuses; assolement quadriennal. La surface contient 895 arp. 82 perch. 32 mèt., savoir :

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables. . . .	752	18	20
Jardins.	13	69	63
Prés.	72	53	20
Pâtures.	10	46	40
Bois.	32	75	00
Landes.		39	20
Bâtimens, cours.	9	02	37
Routes, chemins.	21	61	12
Rivières, ruisseaux. . . .	2	81	00

Moulins de la Mainferme, du Bourg, de la Roberie, Roux (à foulon), de la Ronce, de la Folture, sur le Dehaut.

Population : 634 hab. *Maisons* 152. *Revenu imposable* : propriétés bâties 2550 f. prop. non bâties 20,904 f. 63 c. Total 23,454 f 63 c.

Contributions : fonc. 3,038 f. pers. et mob. 351 f. port. et fen. 100 f. pat. 165 f. 66 c. Total 4,554 f. 66 c.

Le *Bourg* situé sur le chemin de Bonnétable au Teil est composé de 42 feux et d'une église dédiée à S. Pierre. Le chateau en est peu loin et au S.

Hameaux. La Bodelière, la Mardelle. (*M. Bellanger, maire*).

Historique. L'évêque Guillaume de Passavant (1145—1187) retire des mains laïques le patronage de l'église de Dehaut, le domaine, le four, etc., et les donne au prieuré de S. Martin qu'il avait fondé au Mans. 1224, Maurice réformant l'acte de son prédécesseur, garde le patronage de l'église et cède aux moines une rente de 30

sétiers de blé et de 20 sols mansais que la cure devait à l'évêché. (*Cart.* de *Vivoin*). La seigneurie était annexée au chateau. (*Le Paige*).

La Chapelle-du-Bois, *Capella de Bosco.* à 6, k. 2 N. O. de la Ferté ; 22,4 S. E. de Mamers, 38 E. N. E. du Mans.

Commune arrosée par les ruiss. de Moire au N., de Dehaut à l'O. Bornes : Bellou-le-Trichard au N., Préval et Souvigné à l'E., S. Antoine-de-Rochefort au S., Dehaut et Nogent-le-Bernard a l'O. Marne à 14 mèt. de profondeur. Sol argileux. Assolement quadriennal. La surface assez égale comprend 1654 arp. 22 perch. 33 mèt., savoir :

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables. . . .	1,377	44	59
Jardins.	20	74	87
Vergers..	8	19	80
Prés..	39	25	10
Pâtures..	29	41	20
Bois.	114	35	40
Landes, terres vaines. . .	3	89	00
Bâtimens, cours. . . .	19	22	75
Routes, chemins. . . .	38	53	04
Mares. douves, étangs. .	1	24	80
Rivières, ruisseaux. . . .	1	91	80

Moulin de la Marche sur le Moire.

Population : 1036 hab. *Maisons.* 271. *Métairies* 6. *Bordages* 92. *Revenu imposable* : propriétés bâties 4542 f. prop. non bâties 26,468 f. 77 c. Total 31,010 f. 77 c.

Contributions : fon. 5,315 f. pers. et mob. 596 f. port. et fen. 161 f. pat. 94 f. 50 c. Total 6,166 f. 50 c.

Le *Bourg*, sur la route de la Ferté à Mamers et le chemin de Bonnétable au Teil, renferme 21 feux et une église dédiée à la Ste. Vierge. Assemblée patronale 22 juillet. Il y avoit autrefois un notaire. (*M. Patault*, *maire*).

Historique. La seigneurie était membre de la baronnie de la Feté-Bernard. Fief de la Marche attaché à la seigneurie de Préval. (*Le Paige*).

La Ferté-Bernard : la Ferté-sur-Huisne, en 1793. *Feritas-Bernardi.* à 28, k. S. O. de Mamers ; 40 E. N. E. du Mans.

Cette ville, chef-lieu de canton, située au milieu d'un pays agréable et fertile a conservé en grande partie ses anciennnes fortifications, que baigne de tous côtés la rivière d'Huisne. On y entre par deux portes, l'une à l'Orient, l'autre accompagnée de deux tours rondes à l'Occident. Elle se compose d'une rue principale qui vers le milieu fait un angle et s'ouvre en une petite place, sur laquelle une fontaine laisse échapper quatre jets-d'eau. Cette rue forme, en se prolongeant, les faubourgs de S. Julien et de S. Antoine, séparés l'un de l'autre par la Même. La promenade du Mail règne le long de la prairie parallèlement à la ville; ses arbres plantés en 1771, viennent d'être abattus. Quoique renfermé dans les mêmes fortifications, le chateau, dont l'antique donjon et les tours, hors une, ont été démolis depuis 1823, avait son enceinte particulière. Le faubourg St. Barthémi à l'E. communique avec ceux du Gué-Faux et de la Guillotière dépendant, le 1.er de Cherreau, le 2.e de Cherré. Avant 1823 on y remarquait à l'extrémité d'une rue latérale la porte d'Orléans, au-dessus de laquelle était une croix en relief avec l'inscription : *arrêtez*, *adversaires.* Ces mots prononcés par la Ste. Vierge, suivant la tradition, dispersèrent les Anglais, au moment où ils allaient s'emparer de ce poste, dont la prise eut emmené la reddition de la ville. Tous les ans, le dernier dimanche d'octobre, on fait une procession en mémoire de cette heureuse délivrance. La route de Paris à Nantes traverse ces faubourgs ; elle est jointe par celle de Tours à Rouen, qui se dirige vers la ville et St. Antoine. *Population* : 2,400 hab. ; maisons, boutiques, magasins et autres bâtimens consacrés à l'habitation et au commerce 516.

Industrie. L'ancienne manufacture d'étamines est tombée. Il se fabrique de grosses toiles à carreaux et autres ; un peu de cotonnades ; la fabrique de calicot élévée dans ces derniéres années languit ; le vaste bâtiment construit en 1825, pour établir une filature de coton, etc., n'est

pas encore utilisé. Une blanchisserie de toiles, 2 de fil. 3 tanneries. 6 moulins : des calots, du foulon, du pavillon, le m à tan, les grands moulins à 2 tournans, sur l'Huisne, du Bouchet sur la Même. *Commerce* : grains, bestiaux, graine de trèfle, chanvre, toiles, fil, cuirs, beurre, fromages estimés, gibier, volailles, menues denrées. *Marché* le lundi ; il s'y vend beaucoup de toiles. *Foires*, 7 par an, fixés au 2.e lundi de mars, de mai et de juin ; au 3.e lundi d'août et de septemb; au 2.e lundi de décemb. (*Décret* du 6 septemb. 1802).

Etablissemens. Justice de paix, mairie, 3 résidences de notaire, bureau de l'enregistrement, perception, bureau de la poste aux lettres, de loterie, recette à cheval des contributions indirectes, relais de poste, brigade de gendarmerie à cheval, cure, hopital pour les malades, école primaire pour les garçons, petites écoles pour les filles, tenues par les sœurs de l'hospice, bibliothèque formée des débris de celle des Recollets de cette ville.

L'Hôtel-Dieu de S. Julien l'un des anciens de la province était gouverné par les frères de Coeffort, auxquels la ville, peu de tems après l'édit de 1561, consentit une rente annuelle de 160 liv., pour les engager à renoncer à cette administration. Il doit, suivant un appointement du 17 juillet 1520, nourrir les enfans trouvés. La ville, autorisée par le Baron, traite le 17 juillet 1687, avec les hospitalières de N. D., pour gouverner les malades. Un arrêt du conseil du 19 juin 1699, réunit à l'hospice les biens de la Léproserie de S. Laurent, fondée à S. Antoine. Par testament de 1722, Marie-Nicole Bouvet lui lègue la métairie de la Chevalerie située à S. Martin-des-Monts, et le charge de recevoir les malades de Cherré, Cherreau et S. Martin. Le 17 mars 1727, ce nombre est fixé à deux, l'un étranger, et l'autre des paroisses ci-dessus. Il entretient 26 lits distribués dans deux salles, 12 pour les hommes, 14 pour les femmes. Revenus en 1789, 10,240 liv. ; en 1805, 9,385 f. Les seigneurs de la Ferté semblent être les fondateurs de la Léproserie et de l'Hôtel-Dieu ; ils nommaient conjointement avec les habitans, les administrateurs ; les comp-.

es étaient rendus devant leurs officiers et les habitans. 1.er janvier 1826, M. René Heuland donne le bordage de la Pelotière, en St. Antoine, et affermé 300 f., pour l'instruction gratuite d'un nombre déterminé d'enfans pauvres des communes de la Ferté et de St. Antoine. Vers la fin du 17.e siècle, le collége composé d'un principal et de deux régens, fut à cause de la modicité de ses revenus, supprimé et sa dotation réunie à la chapelle de Ste. Catherine. (*Hist. du Pays Fertois. Le Paige. M. Deslandes, maire*). La commune de la Ferté s'étend un peu plus que la ville ; sa surface est de 105 arp. 32 perc. 13 m., savoir :

	arp.	perc.	m.
Terres labourables, jardins. .	7	67	81
Prairies, herbages.	77	95	15
Bâtimens, cours, etc. . . .	9	98	11
Routes, chemins, rues, etc.	3	95	26
Rivières, ruisseaux.	5	75	80

Revenu imposable : propr. bâties 31,105 f. prop. non bâties 9,954 f. 35 c. Total 41059 f. 35 c.

Contributions : fonc. 7,839 f. pers et mob. 2,760 f. port. et fen. 1202 f. pat. 4,258 f. 13 c. Total. 16,059 f. 13 c.

Historique. La Ferté avait un hôtel de ville, une juridiction seigneuriale, un grenier à sel qui approvisionnait 34 paroisses. Ces établissemens furent remplacés en 1790, par un tribunal et une administration de district. Le district comprenait 6 cantons : Bonnétable, la Ferté, Montmirail, Nogent, St.-Maixent, Tuffé ; 47 communes et 57,203 hab.

Jusqu'à la fin du 12.e siècle, les seigneurs de la Ferté craignant que les maisons ne facilitassent à l'ennemi l'approche de leur chateau, ne permirent point de bâtir dans l'île formée par la rivière. La ville était alors sur la colline du faubourg S. Barthelemi, et son église paroissiale à Cherré ; mais les habitans avaient une chapelle, dont le desservant jouissait de la dixme du moulurage du moulin du Bouchet et du presbytère de Champquelin réuni depuis à la cure. La population de la nouvelle ville ayant augmenté, on bâtit, sur l'emplacement de la chapelle de N. D. des Marais et de S. Sébastien, une église qui

fut érigée en paroisse le 8 avril 1367. On obligea chaque maison de payer annuellement, le jour de Pâques, sous le titre de *droiture*, 7 déniers au curé ; quelques personnes donnèrent des rentes, le seigneur y ajouta les sommes provenant des sermens judiciaires versées à sa juridiction, et Marie de Flandre légua une métairie. Devenue trop petite, cette église fut démolie en 1571 et remplacée par une autre, dont la construction se termina en 1576. Le nouveau bâtiment composé d'une nef avec bas côtés, offre à l'extérieur une galerie élégante ; on admire, à l'intérieur, les culs de lampes suspendus aux voûtes des trois chapelles qui sont derrière le chœur, et la hardiesse du chœur lui-même. La tour carrée qui sert de clocher était, avant 1746, surmontée d'une flèche couverte en plomb.

1168 ou environ, Louis VII Roi de France et Henri II, roi d'Angleterre s'abouchent à la Ferté, où le Comte de Porhoet se trouve et reproche hardiment à l'anglais l'outrage qu'il a fait à sa fille, qu'il lui avait donnée en otage. (*Simpl.* III, 51).—1189, Le Pape Clément III voyant que la guerre entre les rois de France et d'Angleterre retardait l'exécution de la Croisade, à laquelle ces princes s'étaient obligés, envoie le Cardinal d'Anagnia en France pour concerter la paix. Philippe Auguste et Henri II remettent la décision de leurs différends au Légat, aux Archevêques de Reims, de Bourges, de Rouen et de Cantorbéry. On choisit la Ferté pour le lieu des conférences ; Philippe, Henri, son fils Richard, les Arbitres, un grand nombre d'Evêques, de Comtes et Barons s'y rendent. L'assemblée n'ayant produit que plus d'animosité entre les monarques, l'armée française qui était à Nogent-leRotrou, s'avança vers le Mans et prit la Ferté et Montfort. (*Le Corv.* 463).

A la fin du 13.e siècle, la ville est ceinte de murs. 1422, Louis d'Avaugour y construit le moulin du Pavillon afin d'avoir de la farine en cas de siège. 1424, il défend pendant quatre mois, la place assiégée par les Anglais. Enfin, sans espoir d'être secouru et voyant la brèche ouverte près des grands moulins, il capitule. Salisbery,

contre la foi du traité, le retient prisonnier. Le gouverneur s'échappe en sautant du donjon dans la rivière qu'il traverse à la nage, et court à Sablé. (*Le Corv.* 684).

Les assiégeans campés sur la butte des Recollets battirent la ville avec du canon de 36; on conserve de leurs boulets en fonte et en pierre. Ils perdirent beaucoup de monde, comme le prouve le grand nombre de squelettes que l'on a trouvés dans diverses positions et entassés dans des fosses, tout près de Haute-Folie, lors du tracé du chemin de la ville à Cherré, il y a 4 ans. Il paraît que l'artillerie de la place était bien montée; on a découvert dans la butte quelques uns de ses boulets d'une forte dimension. (*M. Vérité*). L'année suivante de Loré emporte cette place du 1.er assaut. (*Blondeau*, 16). 1432, duel entre un français et un anglais nommé Lepeintre; ce dernier est vaincu.

1477, Les Marguilliers emmènent l'eau de la Conjère à la place de l'église, au moyen d'un aqueduc qui passe sous la rivière; la dépense, non compris les matériaux, s'élève à 60 liv. 1651, L'aqueduc et le bassin étant ruinés, Robert Hoyau de la Rezandière les rétablit à ses frais; il lui en coûte plus de 500 l. — 1481, Louis XI confirme les privilèges accordés par ses prédécesseurs aux habitans, à condition qu'ils répareront les fossés, boulevards et murs de la ville. 1486, les rues sont pavées. 1512, le Seigneur donne à rente foncière et inféodée en 18 loties, le champ de la Conjère, pour y bâtir des maisons; c'est ce qui forme le faubourg de la Guillotière. Le 4 oct. 1535, Claude de Lorraine lègue ces rentes à la fabrique. Peu de tems après Antoinette de Bourbon bâtit les halles. D'après l'édit du 1.er juin 1541, il fut établi à la Ferté un grenier à sel avec sa juridiction et cinq chambres à Bouloire, Connerré, Bonnétable, Montdoubleau et Nogent-le-Rotrou, où les officiers de ce grenier, allèrent jusqu'en 1694, distribuer le sel. Avant l'édit, les marchands qui vendaient du sel dans la ville et les faubourgs, payaient annuellement au seigneur un quart de cette marchandise, ou le *petit minot*.

1589, Le Roi Henri IV établit pour le pays fertois

une élection, qui fut supprimée au mois de mars 1634, et réunie à celle du Mans. Vers la fin de la même année ce prince veut soumettre la ville. Le bailli Gaudin étant devenu suspect, les habitans engagent de Comnène à le chasser avec ses parens, amis et associés. Le Gouverneur refuse et pourvoit aux moyens de conserver la place. 1590, 18 avril, le prince de Conti investit la ville et le 30, surprend le faubourg St. Antoine. De Comnène fait successivement brûler les faubourgs de S. Barthelémi et de S. Julien, pour empêcher l'ennemi de s'y loger. Plusieurs femmes de la campagne réfugiées dans ce dernier obtiennent du gouverneur la permission de retourner dans leurs villages et sortent par le pré du chateau. Des soldats de l'armée du prince courent à elles pour les cajoler. Le gouverneur en ayant été instruit, fait sortir le lendemain par le même endroit, et à peu près à la même heure, une troupe de soldats déguisés en femmes et bien armés sous leurs habits. Ce stratagême a donné lieu au proverbe : *il ne faut que deux agnelles de la Ferte pour étrangler un loup.* Mais René de Bouillé, capitaine de 100 hommes d'armes et d'une des plus considérables familles du Maine, qui commandait le siège, loin de se laisser prendre, force les assiégés de rentrer dans la ville avec perte. Informé de cette action le Roi dit : le Manceau a donc été plus fin que le Grec ; je l'ai toujours connu pour aussi avisé que valeureux. (*Saint Foix*, VI, 304). Le 6 avril, le prince donne assaut à la ville et est repoussé; l'attaque du 14 a même résultat. Enfin après une longue résistance, la place est rendue par composition, vers le 26 mai.

1608, Charles de Lorraine fonde le 2 janvier, un couvent de Récollets près de la ville. 1610, Le cœur de Henri IV, lors de sa translation au collége de la Flèche, est déposé dans l'église de la Ferté ; le 2 juin, on célébre un service solennel et le curé Bertrand fait l'oraison funèbre du prince 2 Septembre 1624, un incendie réduit en cendre la rue du Bourgneuf, qui depuis se nomme rue brûlée. 6 Juin 1631, Marie Heullin, veuve de Boisrichard, obtient du duc de Villars, la



permission d'établir des religieuses de la Visation de Ste.-Marie. Les habitans qui désiraient des Ursulines, parce-qu'elles se livrent à l'éducation de la jeunesse, suscitent des embarras. Les Visitandines promettent d'instruire les jeunes filles, et le 1er dimanche 1633, elles se renferment dans une maison du Bourgneuf, d'où elles sont transférées au faubourg St.-Barthelemy. 1626, Elles achètent un terrain à la Guillotière et commencent à y bâtir une fort belle maison.

Au mois de septembre 1787, l'hôtel de ville établit un bureau de charité. Le duc de Richelieu s'engage à payer tous les ans 300 liv.; il met à la disposition des administrateurs une des salles du château, pour y réunir les petites filles et les occuper au travail, sous la direction de dames charitables. Pierre Guillaume Lefranc Desfontaines, abbé commendataire de la Pelice, commissaire des États de Bretagne, ne se montre pas moins généreux. En 1789, époque d'une excessive disette, il livre à l'administration les grains de sa dixme de Cherreau, et fait venir du riz pour être distribué aux indigens. Après que les biens du clergé furent déclarés nationaux, Desfontaines ne pouvant plus continuer ses aumônes, donne un dernier témoignage de sa charité; il remet au Bureau une créance de 6,000 liv. qu'il a sur deux habitans du pays; il en reste 3,000 liv. placées à rente. Cet établissement a rendu les plus grands services; dans le terrible hiver de 1788, il fournit aux besoins de 700 individus. *M. Deslandes*, *maire*; *M. Vérité.*)

1795, Un détachement de Royalistes attaque la ville du côté de Guillotiére, il est repoussé.

Parmi les hommes nés à la Ferté on remarque : Jean Glapion; Cordélier, puis Archevêque de Tolède, mort à Valladolid en 1522. Robert Garnier, né en 1534, lieutenant Criminel au Mans, poéte tragique. Jean Verdier, né en 1735, médecin, auteur de plusieurs ouvrages sur la médecine et l'éducation

Vers la fin du 17.e siècle, Dorvilliers, Archiviste de la baronnie de la Ferté, écrivit l'histoire du pays Fertois. C'est à tort que le Paige attribue cet ouvrage MS. à Dabon de la Taille, qui lui en avait adressé une copie.

Histoire féodale. La terre de la Ferté n'était, qu'une simple seigneurie faisant partie du comté du Maine. Charles le Chauve l'unit en 844, au comté du Perche, et les seigneurs de Bellême la possédèrent jusque vers la fin du 13 e siècle. (*Hist. du pays Fert.*).

994-1036, L'év. du Mans Avesgaud, fils puiné d'Yves de Bellême, pour se soustraire aux persécutions d'Herbert Eveille-Chien, se retire dans son château de la Ferté, dont il augmente les fortifications. Le comte vient l'y assiéger et le force à se rendre. Le prélat fait la paix et recouvre son domaine ; mais bientôt il est contraint d'y résider. 1076, les fils de Goslen Noëman, Hugues et Bernard de la Ferté confirment à l'abbaye de St.-Vincent le don qui lui est fait du monastère de Tuffé ; ils s'engagent à défendre les moines contre tous ceux qui voudraient les inquiéter. (*Hist. de S. V.*).

1079 - 1100, Bernard assiste au jugement qui accorde la terre de Messasselle au prieuré de Nogent. Il eut beaucoup à souffrir de la part de Robert II de Bellême.

1136 - 1144, Le seigneur de la Ferté et de Bonnétable fonde l'abbaye de Halais, paroisse de Bellou.

1188, Bernard assiste comme témoin à l'acte de la fondation de l'abbaye de Champagne. — 1189, il fonde l'abbaye de la Pelice, dont la dotation était réglée depuis 1170. Etant tombe malade l'année suivante, il prie sa femme, Bernard son fils et Hugues son frère de payer 10 liv. qu'il a empruntées à Tours, sous le sceau de l'abbaye de la Couture ; dette qu'il n'a point acquittée, malgré les instances des moines. Peu de temps après sa mort (1190), le fils se rend avec sa mère et son oncle au monastère, et s'oblige dans le chapitre, en présence du doyen de St.-Pierre de la Cour, et de Geoffroi Mauchien, Sénéchal du Maine, de rester en otage jusqu'à parfait paiement, si à l'octave de la Toussaint, il n'a pas entièrement soldé les 21 liv. Mansais, montant de la dette de son père. Plusieurs de ses premiers vassaux qui l'avaient accompagné, jurent sur l'évangile de garantir l'engagement de leur seigneur. (*Hist. de la Cout.*). 1205, il fait rédiger au Mans en

présence de Hugues de la Ferté, trésorier d'Angers et d'autres personnes, l'acte de la fondation de la Pelice. (*Le Corv.* 483). Le même signe comme témoin, la charte de Geoffroi III, comte du Perche, confirmative des privilèges de l'abbaye de Tiron (*Bry*); et confirme l'acte par lequel Guillaume Guipelin exemple de tout service, la terre de l'Evêque située à Connerré, près le maladerie. (*Ext. des Reg. du Chap. du Mans*). 1211, il accorde au prieuré de Cherré la 6.e partie de la grande dixme de cette paroisse, donnée par Séquart de Mondagron. (*Arch. de la Cout.*).

Nicolas qui occupa le siège épiscopal du Mans de 1214 à 1216, commet la charge des âmes à Hugues de la Ferté, son doyen, dont il reçoit la foi et l'hommage (*Le Corv.* 485). 1220, Le seigneur de la Ferté ratifie le don de la dixme de Bouair, fait à l'église du Mans. 1231, Hugues de la Ferté et Isabelle, sa femme, donnent à l'abbaye de l'Epau une métairie située près le moulin du Bouchet. (*Arch. de l'Epau*). 1233, Hugues amortit la maison et l'enclos du prieuré de Cherré, renonce à tous droits de prééminence et lucratifs, se réservant tous les autres droits sur le surplus des domaines du prieuré. (*Hist. du Pays Fertois,*). 1234 et 1250, il confirme au chapitre du Mans les dixmes de St.-Georges-du-Rosai et de Champaissant.

1250, Isabelle de Craon déclare que c'est à sa prière, que la Reine a donné en garde les châteaux de Sablé, Diexaide, de la Roche-aux-Moines et de Chantocé, à Bernard de la Ferté. (*Bodin, Rech. sur l'Anjou*, 1, 457) 1257, Bernard confirme au chapitre de l'église du Mans la dixme de Villaine-la-Gonais; 1258, au mois de mars, il transige avec l'abbaye de la Couture, relativement à la juridiction, aux franchises et libertés du prieuré de Cherré; 1263, cède aux moines de la Pelice la maison de Mauconseil, et leur permet de passer par-dessus les fossés de la ville, sans qu'ils aient le droit d'empêcher de la clore de murs. 1269, enfin il donne à l'abbaye de l'Epau, du consentement d'Isabelle sa femme et de Hugues leur fils aîné, une métairie. (*Arch. de l'Ep.*).— 1280, Hugues reconna

que les dixmes de Champaissant, Villaine et d'Hellou appartiennent à l'église du Mans, qu'il a eu tort de se les approprier ; il déclare aussi que le chapitre lui a compté 15 liv. (*Ext. des Reg.*). 1281, il confirme à la chapelle de St.-Barthelemy, la dixme du mouturage du moulin du Bouchet, donnée par ses prédécesseurs.

1284, Hugues étant mort sans enfans, la terre de la Ferté retourne à la Couronne. Philippe-le-Hardi la vend, sous le titre de Chatellenie, à Guillaume de Craon. Philippe de Valois l'acquiert en 1318; il en investit Jean son fils, aîné. Celui-ci la cède à Georges d'Amboise et à Marie de Flandre, son épouse. Marguerite de Flandre, femme de Guillaume III de Craon, en hérite après la mort de sa sœur. Confisquée sur Pierre de Craon, cette terre est donnée par Charles VI, au duc d'Orléans. Après l'assassinat de ce prince (1407), Marie de Blois, veuve de Louis d'Anjou, étant créancière de Pierre de Craon, se la fait adjuger. 1411, Louis II, d'Anjou son fils, obtient son érection en baronnie. Charles III d'Anjou en accorde l'usufruit à Maurice du Maine, l'un de ses enfans naturels. 1413, Charles IV d'Anjou recouvre cette propriété ; il institue Louis XI, son légataire universel.

Charles VIII gratifie de la terre de la Ferté Jean d'Armagnac, duc de Nemours, fils de Louise-Marie d'Anjou, qui meurt sans enfans. René de Lorraine représentant Yolande d'Anjou, sa mère, prend possession de la majeure partie de cette terre qu'il partage avec les héritiers d'Armagnac, dont il achète la part.

1540, Cl. de Lorraine obtient l'érection des baronnies de Mayenne, Sablé et la Ferté en marquisat sous le titre de Mayenne, et fait donner à sa baronnie de la Ferté les privilèges de la Pairie, afin que les appellations se portent directement au Parlement de Paris. 1573, Des lettres patentes de septembre obtenues par Charles de Lorraine, érigent ce marquisat en Duché-Pairie, avec la clause de pouvoir séparer de ce Duché la terre de la Ferté ; ce que Charles exécute en faveur du mariage de Catherine, sa fille, avec le duc de Nevers, le 23 sep-

tembre 1599. Un arrêt remet la Ferté sous le ressort du Présidial du Mans. 1621, Charles de Gonzalve de Clèves, duc de Nevers, et Renée de Lorraine, duchesse d'Ornano, vendent la terre de la Ferté au duc de Villars, Pair de France. 1641, le Cardinal de Richelieu l'acquiert. Des lettres patentes du 13 janvier 1642, reg. le 15 fév. suivant, confirment et érigent en tant que besoin, la terre de la Ferté en Pairie. La presque totalité de cette propriété appartient encore à la famille de Richelieu. (*Dorvilliers*, *Le Paige*).

Le Fertois dont la Ferté était la capitale, se compose de la belle et riche vallée de l'Huisne, qui s'étend de l'embouchure du ruisseau de Ceton au S. de Connerré, et des campagnes qui la bordent des deux côtés à une certaine distance. Il est assez difficile de fixer ses limites que neuf siècles ont nécessairement modifiées. Ce pays, qui dans l'origine formait un fief indépendant du comté du Maine, et comprenait les 31 paroisses du ressort de la juridiction de la baronnie de la Ferté, devait s'étendre à l'E. jusqu'à la Braye, tandisqu'à l'O. il confinait au Sonnois, dont les seigneurs de Bellême furent également possesseurs. On peut donc en détermiuer ainsi les bornes : au N. la Même et le Ceton ; à l'E. la Braye ; au S. une ligne tirée de cette rivière près de Champrond au Longuève, à l'O. de Lavaré, ce ruisseau et la limite mérid. de Connerré ; à l'O. la Rainée, une ligne qui part de la source de ce ruisseau, passe à l'O. de Bonnétable et de Nogent, et joint la Même au N. O. de Bellou. Il y a des personnes qui pensent que le Gréez et St.-Ulphase situés sur la rive gauche de la Braye, ont fait partie de ce fief.

Les paroisses de l'ancienne juridiction de la baronnie de la Ferté sont, *en totalité* : Boessé-le-Sec, Cherré, Cherreau, Cormes, Dehaut, la Chapelle-du-Bois, la Ferté, Préval, S. Antoine, St.-Aubin-des-Coudrais, St. Martin-des-Monts, Souvigné, Villaine-la-Gonais, Vouvray.

En partie : Aulaines, Avézé, Beillé, Bellou, Berfay, Bonnétable, Connerré, Courcemont, Duneau,

la Bosse, la Chapelle-St.-Remi, le Luart, Nogent-le-Bernard, St.-Denis-des-Coudrais, St.-Georges-du-Rosai, St.-Hilaire-le-Lierru, Tuffé.

PRÉVAL, alias Gastineau, la Chapelle de Gastineau. *Capella Gastinelli.* A 7, k. N. de la Ferté; 22,8 S. E. de Mamers. 41, 3 E. N. E. du Mans.

Commune arrosée du N. au S. par la Même; par les ruiss. de Moire au N. O.; de Courbry qui lui sert de limites au S. Bornes: Bellou-le-Trichard et S. Germain-de-la-Coudre au N., Souvigné et S. Antoine-de-Rochefort à l'E.; la Chapelle-du-Bois au S. et à l'O. Marne grise à 5 et 10 mèt. de profondeur; sol argileux, caillouteux; prairies de bonne qualité; assolement triennal et quadriennal. Sa surface contient 762 arp. 91 perch. 10 m. savoir:

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables. . . .	529	85	80
Jardins.	12	44	40
Vergers.	2	07	50
Prés.	145	10	10
Pâtures.	10	25	60
Pâtis, bruyères.	1	28	10
Bois.	54	80	80
Sapinières.		08	40
Terres vaines et vagues. .		25	90
Bâtimens, cours.	8	08	60
Routes, chemins.	14	02	60
Mares, douves, étangs. . .		34	00
Rivières, ruisseaux.	3	39	30

Moulin de Préval sur la Même.

Population. 524 hab. *Maisons* 128. *Revenu imposable*: propriétés bâties 2172 f. prop. non bâties 27,786 f. 7 c. Total 29,958 f. 7 c.

Contributions: fon. 4,427 f. pers. et mob. 284 f. port. et fen. 78 f. pat. 70 f. 66 c. Total 4,859 f. 66 c.

Le *Bourg* sur la Même renferme 17 feux et une église dédiée à St. Pierre. Le chemin de la Ferté à St. Germain-de-la-Coudre le traverse. Assemblée patronale le 29 juin.

Hameaux : la Pescherie, la Porcherie, lès Bordes; les Cordelières. Le territoire est traversé par le chemin de la Ferté à Bellême.

Historique. La maison de la Matrassière ou le château de Préval, au N. O. et peu loin du clocher, avait une chapelle estimée 120 liv. fondée le 3 mai 1685, par Philippe Guestre, augmentée le 2 mars 1708, par Philippe-Jean Guestre-de Préval, abbé de Perseigne. Le Seigneur présentait (*Pouillé*). 1183, L'évêque Guillaume de Passavant confirme aux moines de Ste. Goburge le don de l'église de Gastineau que leur avait fait Hugues, seigneur de Villeray. (*Le Corv.* 450). 1679, la Chapelle de Gastineau a été érigée en Chatellenie sous le nom de Préval, par lettres patentes de fév., reg. le 2 mars suivant, en faveur de Philippe Guestre. (*Le Paige*, 1,325).

La paroisse était de l'élection du Mans, excepté la partie dépendant de la Chatellenie de Bellême qui était de l'él. de Mortagne. (*Expilly*). Une portion de cette commune est, comme avant 1790, sous la juridiction du curé de Souvigné, de sorte que les actes civils sont rédigés à la mairie de Préval et les baptêmes et enterremens ont lieu à Souvigné. L'étendue de ce ressort peut être de 2 kil. de long sur 1 de large; on y compte 6 fermes, 8 bordages et plus de 80 habitans. (*M. Beauclair, adjoint*).

SAINT ANTOINE-DE-ROCHEFORT, *Sanctus Antonius de Rupe forti*. A 880 mèt. O. de la Ferté, 28, k. 2 S. E. de Mamers, 38,9 E. N. E. du Mans.

Commune arrosée du N. au S. par la Même et l'Huisne qui la séparent de Souvigné, la Ferté et Cherré; par les ruiss. de St. Antoine au N. E.; de St. Laurent au S.E.; de Dehaut à l'O. Celui-ci la sépare de S. Aubin et de S. Martin. Bornes : Souvigné, la Chapelle-du-Bois au N. Souvigné, la Ferté et Cherré à l'E. St. Martin au S.; St. Aubin et Dehaut à l'O. Marne blanche à 8 et 10 m. de profondeur. Sol varié : terres douces, argileuses, caillouteuses. La surface de 3 kil de long sur 2 de large, renferme 1263 arp. 29 perch. 13 mèt., savoir :

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables. . . .	764	93	00

	arp.	perc.	mèt.
Jardins.	16	10	00
Vergers.	5	17	70
Vignes.	1	27	00
Prés.	425	18	00
Pâtures.	»	22	40
Pâtis.	»	37	90
Bois.	5	24	40
Terres vaines et vagues. . .	»	61	00
Bâtimes, cours.	13	21	47
Routes, chemins.	25	47	26
Mares.		02	50
Rivières, ruisseaux. . . .	5	46	50

Industrie. Fabrique de toiles barrées qui se vendent au marché de la Ferté. Chaussumerie et tuilerie. Tannerie. Un moulin sur la Même.

Population : 827 hab. *Maisons* 176. *Métairies* 20. *Bordages* 84. *Revenu imposable* : propriétés bâties 4,782 f. prop. non bâties 52,447 f 87 c. Total 57,229 f. 87 c.

Contributions : fonc. 8,850 f. pers. et mob. 501 f. port. et fen. 210 f. pat. 403 f. 33 c. Total 9,964 f. 33 c

Le chef lieu bâti au pied d'une butte assez élevée nommée le Tertre, renferme 86 feux avec une église paroissiale. Il semble être un faubourg de la Ferté-Bernard, Les route et chemins de cette ville à Mamers, à Bonnétable et à Bellême le traversent. Assemblée patronale le 10 août.

Hameau des Rianderies. La commune est en partie sur un côteau en partie dans un vallon. (*M. Dieu, maire*).

Historique. La paroisse de S. Antoine faisait partie de celle de Cherré, lorsqu'en 1515, sa chapelle que l'on croit avoir été bâtie par Jean Croupet, dont les armes se voient sur un des piliers, fut érigée en succursale. (*Le Paige*).

La léproserie de S. Laurent au S. S. E. du clocher, qu'un édit du mois de déc 1672 avait incorporée à la commanderie de Nogent-le-Rotrou de l'ordre de S. Lazare, fut unie par un arrêt du conseil du 19 juin 1699, à l'Hôtel-Dieu de la Ferté.

Le 1.er de mai, tous les dimanches et le dernier jour de ce mois, les habitans de la Ferté, et autres communes vont tirer le pavois au bas de la butte du Tertre.

SAINT AUBIN-DES-COUDRAIS. *Sanctus Albinus de Coryletis* à 4, k. 8 S O. de la Ferté; 28 S. S. E. de Mamers; 34,1 E. N. E. du Mans.

Commune arrosée par les ruiss. de Dehaut, du N. au S. S. E.; de Rosai du N. O. au S. E.; de la Beausserie au S. O. par l'Huisne à l'E. Bornes : Dehaut au N.; S. Antoine-de-Rochefort à l'E.; S. Martin des-Monts au S.; la Bosse et S. Denis-des-Coudrais à l'O. Marnes blanche et grise à 4 et 8 mèt. de profondeur. Sol généralement caillouteux. La surface très inégale et montueuse a 3 kil. de l'E. à l'O. et autant du S. au N.; elle contient 1741 arp. perch. 75 m., savoir :

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables. . . .	1380	78	70
Jardins.	26	90	82
Prés.	104	29	00
Pâtures.	32	29	28
Bois.	118	62	40
Sapinières.		46	20
Landes.	16	11	70
Maisons, cours, etc. . .	18	10	95
Routes, chemins. . . .	38	46	20
Mares, douves, étangs. .		66	40
Rivières, ruisseaux. . . .	4	29	10

Moulins de Belle-Fontaine, de Blot sur le Rosai, du Creux sur le Dehaut.

Population : 1132 hab. *Maisons* 277. *Métairies* 25. *Bordages* 132. *Revenu imposable* : propr. bâties 5,445 f. propr. non bâties 35,401 f. 84 c. Total 40,846 f. 84 c.

Contributions : fonc. 7058 f. pers. et mob 720 f. port. et fen. 193 f. pat. 212 f. 66 c. Total 8,183 f. 66 c.

Le *Bourg* sur le Rosai renferme 44 feux et une église paroissiale. Assemblée patronale le 1.er dimanche de juillet.

Hameaux. Le Pont, les Boudardières, les Guérandières, les Hélières, les Jartières, les Montrées, les

Mousseries, les Petites Claireries, les Rouillères, les Varennes. (*M. Leroux, maire*). Chef-lieu de perception; en 1790 résidence de notaire.

Historique. Il exista anciennement près du bourg, une maladrerie, dont les bâtimens devinrent par la suite une habitation rurale. Sa chapelle était taxée sous le nom de Ste. Catherine. (*Pouillé* 1677).

La seigneurie était annexée au vieux chateau de la Cour. Autres fiefs : la Ciroudière, la Beausserie.

SAINT-MARTIN-DES-MONTS. *Sanctus Martinus de Montibus*, à 6, kil. 1 S. S. O. de la Ferté ; 31, S. S. O. de Mamers ; 33, 9 E. N. E. du Mans.

Commune arrosee par les ruisseaux de Villarceau à l'O.; de Dehaut qui la sépare de St.-Antoine au N. E. ; du N. E. au S. O. par l'Huisne qui lui sert de limites. Bornes : St.-Aubin-des-Coudrais et St.-Antoine au N., Cheiré à l'E., Villaine-la Gonais et Boessé-le-Sec au S., Boesse, St.-Aubin et la Bosse à l'O. Terres douces, quelques unes argileuses, caillouteuses et sableuses; prés un peu marécageux, assolement quadriennal. La surface comprend 571 arp., 17 perch., 69 mèt., savoir :

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables. . . .	363	86	60
Jardins.	5	61	78
Vignes.	»	75	80
Prés	167	91	10
Pâtures	6	06	90
Bois.	7	01	50
Maisons, cours.	5	51	61
Routes, chemins	9	45	80
Pièces d'eau.	»	19	90
Rivières, ruisseaux. . . .	4	76	70

Population : 315 hab. *Maisons* 67. *Métairies* 8. *Bordages* 29. — *Revenu imposable* : propriétés bâties 1212 f., propriétés non bâties 19,897 f., 53 c. Total 21,109 f. 53 c.

Contributions : fonc 3113 f., pers et mob. 148 f., portes et fen. 42 f., pat., 51 f. 50 c. Total 3354 f. 50 c.

Le *Bourg* situé sur le sommet du côteau qui borde la

rive droite de l'Huisne, se compose de 12 feux et de l'église paroissiale. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 11 novembre — 4 Hameaux. On observe à l'entrée de la ferme de Villarceau, deux tourelles qui semblent annoncer l'ancienne importance de ce lieu, auquel la seigneurie était annexée. La commune dépend pour le spirituel, de la succursale de St.-Aubin. Elle conserve cependant et entretient en bon état son église.

Historique. Une dame de Beauchamp avait donné aux pauvres 320 liv. sur les Aides et Gabelles. Cette créance paraît perdue. (*M. Taillebois, maire*).

SOUVIGNÉ, Souvigné-sur-Même. *Silviniacum*, à 4, kil. 6 N. de la Ferté; 24, 8 S. E. de Mamers; 40, 5 N. E. du Mans.

Commune arrosée par le ruisseau de la Boue au N. E.; l'Huisne au S. E.; la Même du N. au S. Bornes: Préval et St.-Germain-de-la-Coudre au N., Avézé et Cherreau à l'E., la Ferté et St.-Antoine au S., St.-Antoine à l'O. Marne grise à 10 et 13 mèt. de profondeur; calcaire chlorité *vulgt.* pierre sableuse à la carrière des Vieilles Vignes; terres douces et fortes: assolement triennal, quadriennal. Surface: 640 arp., 01 perch., 64 mèt., savoir:

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables. . . .	290	80	30
Jardins.	7	41	91
Vignes.	2	53	90
Prés	206	75	80
Pâtures.	37	91	70
Pâtis.	1	16	»
Bois	72	81	95
Maisons, cours.	6	34	68
Routes, chemins	8	72	40
Vivier, mares.	»	21	70
Rivières, ruisseaux. . . .	5	31	30

Moulin de Souvigné sur la Même.

Population: 379 hab. *Maisons* 77. *Métairies* 24. *Bordages* 34. — *Revenu imposable*: propriétés bâties 1151 f., propriétés non bâties 23,957 f. 39 c. Total 25,108 f. 39 c.

Contributions : fonc. 5063 f. , pers. et mob. 201 f. , portes et fen. 58 f. , pat. 129 f. 66 c. Total 5,453 f. 66 c.

Le *Bourg* placé sur le revers d'un côteau , renferme 5 feux et une église dédiée à St.-Pierre. Assemblée patronale le premier dimanche de juillet.

Hameaux : la Gaudinière , la Tannerie , l'Augelaulière, l'Augerie, les Prétoirs. -- Les chemins de Bonnetable au Teil , de la Ferté à Bellême traversent le territoire.

Historique. Le curé de Souvigné exerce , comme avant 1789 , ses fonctions sur une partie du territoire de Préval , absolument indépendante du desservant de cette dernière paroisse. N. Alhier , curé de Souvigné en 1784, et antérieurement , a donné aux pauvres une rente de 240 liv. réduite au tiers consolidé. Le même ecclésiastique avait aussi fondé une école de charité en faveur des petites filles ; il ne reste rien de cette fondation. (*M. Souchai , maire*). La seigneurie annexée à la terre du Grand Parc , au S. S. O. du clocher, a été possédée par la famille de la Tremoille La maison d'Ecossé, ancienne terre seigneuriale, est au N. E. du bourg.

THÉLIGNY , Téligny (*Jaillot* , *Le Paige* , *Alm. Manc.*) ; *Teliniacum* à 11 , k. 8 E. de la Ferté, 36,6 S. E. de Mamers, 49,3 E. N. E du Mans.

Commune arrosée par la Braye du N. E. au S. , le ruiss. de Ceton au N. Bornes : Ceton et S. Bomer au N. , St.-Bomer et S. Ulface à l'E. , Greez et Courgenart au S. , Cormes à l'O. Marne grise à 8 mèt. de profondeur. Calcaire grossier exploité pour la chaux et la pierre de taille. Assolement triennal , quadriennal. Surface inégale de 4 k. de long sur 3 de large ; elle contient 1460 arp. 29 perch. 18 m., savoir :

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables. . . .	1198	11	60
Jardins.	16	81	46
Prés.	97	89	09
Pâtures.	35	38	90
Vergers..	00	93	70

	arp.	perc.	mèt.
Bois.	52	70	70
Sapinières.	6	49	85
Landes, etc.	9	55	00
Maisons.	12	86	68
Routes, chemins. . . .	27	60	80
Mares.	00	24	90
Rivières, ruisseaux. . . .	1	84	50

Industrie. Fabrique de toiles rayées en fil et coton.

Moulins. Le grand moulin, moulin de Pontoin sur la Braye.

Population : 804 hab. *Maisons* 181. *Revenu imposable* : propriétés bâties 2,746 f. prop. non bâties 35,066 f. 32 c. Total 37,812 f. 32 c.

Contributions : fonc. 4,406 f. pers. et mob. 352 f. port. et fen. 132 f pat. 97 f. Total 4,987 f.

Le *Bourg* sur la Braye se compose de 40 feux et d'une église dédiée à la S.te Vierge. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 27 juillet, fête de S. Jacques 2.e patron. — 8 Hameaux. Le territoire est traversé par le chemin de la Ferté à Authon. On remarque au N. E. entre Téligny et S. Bomer, le mont Avy ; à l'E et au S. E. les buttes de la Poupaudière ; à l'O. près du bourg, des rochers où l'on exploite de la pierre de taille. (*M. Girard, maire*).

Historique. 1235, le chapitre de S. Nicolas de Montmirail cède à celui de l'église du Mans les dixmes qu'il possède à Téligny. 1238, Ce dernier achète pour 10 liv. tournois celles que Geoffroy de Chauvigné y perçoit (*Cart. bl.*).

La commune était partagée entre les élections du Mans et de Mortagne ; la seigneurie relevait de la chatellenie de Ceton et dépendait du siège de Bellême. (*Bry*, 19). Vers le milieu du 16.e siècle, Claude de Laval, 2.e fils de René de Laval seigneur de Boisdauphin, obtient en partage la terre de Téligny. (*Hist. de Montmorency*, 643).

VILLAINE-LA-GONAIS. *Villanœ Gonasii*, ou *prope*

Jerûsalem à 9, k. 1 S. S. E. de la Ferté; 32,2 S. S. E. de Mamers; 32,9 E. N. E. du Mans.

Cette commune, surnommée la Gonais du nom de l'un de ses anciens seigneurs, est arrosée du N. E. au S. O. par l'Huisne; par les ruiss. de Cortebeuf à l'E., de Barbedorge au S. E., de Queune au S. Ce dernier la sépare de S. Maixent et de Sceaux. Bornes : S. Martin-des-Monts et Cherré au N., S. Jean-des-Echelles et Lamenay à l'E., S. Maixent et Sceaux au S., Boessé-le-Sec à l'O. Marne blanche à 23 et 27 m. de profondeur; marne grise à 5 et 7 m. Surface : 1032 arp. 65 perch. 71 m., savoir :

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables. . . .	603	82	81
Jardins.	12	83	27
Vignes.		53	60
Prés.	247	03	10
Pâtures.	51	77	29
Bois	70	90	30
Landes.	1	81	20
Bâtimens, cours. . . .	8	60	97
Routes, chemins. . . .	24	19	67
Pièce d'eau.	00	54	30
Rivières, ruisseaux. . . .	10	59	20

Industrie. Chaussumerie dans le bourg.

Moulins de Villaine, de Lille sur l'Huisne; moulin à vent sur la butte du Curon.

Population : 480 hab. *Maisons* 110. *Métairies* 16. *Bordages* 17. *Revenu imposable* : propr. bâties 2,506 f. propr. non bâties 29,593 f. 49 c. Tot. 32,099 f. 49 c.

Contributions : fonc. 4,479 f. pers. et mob. 220 f. port. et fen. 104 f. pat. 184 99 c. Total 4,987 f. 99 c.

Le *Bourg* situé au sommet du côteau de la rive gauche de l'Huisne, peu loin de la route de Paris à Nantes, renferme 45 feux et une église dédiée à S. Hilaire. Assemblée patronale le dimanche de Quasimodo.

Hameaux. Les Grouas, les Petites Fontaines, les Taillis. Le chateau de Beauchamp est sur le bord de la route et à l'E. du clocher. Celui de la Roche près du

bourg, ancienne habitation des seigneurs, a été démoli vers 1810.

Historique. 1239, le chapitre du Mans, achète pour 25 l. mansais des dixmes à Villaine; 1257, Guillaume Gonais chevalier lui vend pour 80 liv. tournois, toutes celles qu'il y possède, sa femme consent à cette vente que Bernard de la Ferté approuve. (*Ext. des Reg.*). 1280, Hugues de la Ferté restitue au même chapitre les dixmes de cette paroisse qu'il déclare avoir usurpées. Il y eut autrefois une maladrerie dont les biens furent unis à la fabrique de l'église. Cet établissement qui aujourd'hui est un simple bordage, était au S. E. du clocher sur la rive droite de la Queune. André Gilbert Rouillé, seigneur de Beauchamp, St. Michel de Chavaigne, etc., conseiller du Roi et président de la chambre des comptes, décédé le 27 oct. 1767, à Beauchamp, légua en faveur des pauvres de la paroisse une somme de 3,000 liv., qui placée sur le clergé donnait une rente de 125 liv. Le curé disposait de ce revenu sans être obligé de rendre compte que sur une simple déclaration.

CANTON DE LA FRESNAYE.

Ce canton compris entre le 1 d. 55 m. et le 2 d. 9 m. de longitude; entre le 48 d. 23 m. et le 48 d. 30 m. de latitude, a pour limites le département de l'Orne au N. et à l'E.; le canton de Mamers au S, celui de St.-Paterne à l'O. Baigné par la Sarthe au N., l'Autrèche au N. E., il est encore arrosé par la Bienne et un grand nombre de ruisseaux.

Terrain. Le canton renferme presque toute la forêt de Perseigne, située sur un plateau sillonné de petites vallées, où naissent plusieurs ruisseaux, qui prennent différentes directions. Ce plateau élevé, dont le point culminant *des quatre gardes* a servi comme sommet dans la triangulation générale de la France, faite par Cassini, et récemment pour la triangulation du 1.er ordre de la nouvelle carte détaillée du royaume, est totalement schisteux. Le schiste à feuillets d'épaisseur variée, mais

généralement épais, va se perdre dans les communes d'Ancines, de Livet, du Val, Villaine-la-Carelle, Aillères et Beauvoir, sous l'immense calcaire à couches horisontales. De Forbonnais nous apprend qu'on y avait ouvert des Ardoisières, dont les agens forestiers interdirent l'exploitotion, vers le milieu du 17.e siècle, parcequ'elle nuisait à la vente du bardeau. (*Statist de Champaissant*, MS.). Neufchatel offre aussi l'Eurite porphyroïde. Du côté opposé, dans les communes de St.-Rigomer, Lignières-la-Carelle, la Fresnaye, Louzes, les Aulneaux, le terrain présente un plan incliné jusqu'à la Sarthe et forme un bassin d'alluvion, où l'on observe des amas étendus de terres vaseuses, de cailloux roulés, de galets ou têtes de chat, enfin des blocs puissans et nombreux qui gisent çà et là, à St.-Rigomer et Lignières. (*M. Emman. de Courtilloles*)

Agriculture. Sol varié ; sablonneux et léger, caillouteux, argileux, compacte, souvent peu profond, médiocrement fertile. On cultive froment, seigle, méteil, avoine, un peu de mélarde et de sarrasin, chanvre, trèfle, pommes de terre ; arbres fruitiers pour le cidre. Pommiers, variétés : *amer*, *améré blanc*, *petit améré*, *fréquin*, *roux*, *la rousse*, *bédaine* ou *bédane*, *taffus*, *barbarie*, *berard*, *Louré.* Poiriers, variétés : *carésis*, *loguerin*, *oignonnet*, *hauterive*, *blancperrot*, *coigné.* Assolement triennal, quadriennal moins commun. Prés assez multipliés, généralement médiocres, quelques uns sujets aux inondations. Le trèfle et le sainfoin font la base des prairies artificielles. On élève des veaux, des cochons, et sur quelques points des chevaux.

La forêt de Perseigne qui s'étend de l'E à l'O., et d'où sortent 18 ruisseaux, couvre une surface de 5421 hectares. Comme la couche de terre végétale n'a qu'une faible épaisseur, on y remarque beaucoup de lieux peu favorables aux grands végétaux pivotans ; aussi le chêne est il moins franc et moins beau que le hêtre. Elle est divisée en 12 triages : 8 en taillis, 4 en futaie. Essence principale : chêne et hêtre. La futaie après avoir été abattue, se trouve exclusivement remplacée par le bouleau. On y voit

aussi le sorbier des oiseaux, vulgl. *cochène*. Débouchés : les communes environnantes, Mamers et Alençon, les forges de Laune, d'Antoigny, de la Gaudinière, St.-Denis et le haut fourneau de la Roche consomment le bois de chauffage et celui à charbon ; les villes ci-dessus emploient une portion des bois de charpente. Le nom de Verrerie donné à une ferme de 4 à 5 hectares, située au milieu de la forêt, semble rappeller le souvenir d'une ancienne usine, qui aurait été supprimée. Vers la fin du 15.e siècle, Catherine d'Alençon, veuve de François de Laval, fonda, entre la Fresnaye et Neufchatelé l'hermitage de N. D. des Chatelliers, en faveur des religieux de St.-François-de-Paul. Ce couvent fut réuni (1670 ou environ) à celui des Minimes du Mans. (*Pouillé* 1677).

Le principal officier chargé de veiller à la conservation des forêts des comtes d'Alençon, se nommait Veneur, et sous les princes apanagistes, Maître Enquesteur, général réformateur des forêts des comtes d'Alençon et du Perche, ou grand Enquesteur et réformateur des eaux et forêts de l'Apanage. Il avait sous lui d'autres officiers, et tenait les grands jours de chaque forêt. Plusieurs seigneurs voisins appellés *Francs* étaient tenus par la nature de leurs fiefs d'y assister et de l'aider à rendre les jugemens ; et de l'accompagner deux fois par an dans la visite de la forêt, pour laquelle ils étaient institués et où ils jouissaient de droits considérables. (*Odolant. Hist. d'Alençon*).

Industrie. Il ne se fabrique presque pas de toiles. On fait différens ouvrages grossiers en bois. L'exploitation de la forêt occupe un certain nombre de journaliers. Plusieurs habitans se livrent au commerce de bois ; quelques autres à celui des bestiaux. 3 Chaussumeries, 1 tuilerie. 11 Moulins placés sur des cours d'eau; un moulin à vent.

Commerce. Grains, bestiaux, bois, chanvre, cidres, graine de trèfle, gibier, volailles, menues denrées.

Ce canton renferme 14 communes : Aillères, Beauvoir, Blèves, Chassé, Chenay, les Aulneaux, Lignières-

la-Carelle, Louzes, Montigny, Neufchatel, Roullée, St.-Paul-le-Vicomte, St.-Rigomer-des-Bois.

Population 6916 habitans.

Contrib. Foncière.	44,447 f.	» c.	f.	c.
Personnelle et mob.	3,715	»	50,738	11
Portes et fenêtres.	1,291	»		
Patentes.	1,285	50		

Etablissemens. 1 justice de paix; 14 mairies; 3 résidences de notaire; 1 chef-lieu de perception; 1 cure; 8 succursales. Le canton dépend du bureau de l'enregistrement établi à Mamers.

AILLERES, Aillières (*Le Paige*). *Allecicæ*, *Allericæ*, *arum*; à 8, k. 4 S. E. de la Fresnaye; 6,2 N. N. O. de Mamers; 46,5 N. N. E. du Mans.

Commune arrosée par la Bienne à l'E., le Rutin au S. Bornes: Beauvoir au N., Contilly à l'E., S. Longis et Villaine-la-Carelle au S., Neufchatel à l'O. Surface de 3 kil. de long sur 2 de large. Pierre calcaire employée pour la chaux. Terres: les unes sablonneuses, les autres blanches, peu profondes. Assolement quadriennal et triennal.

Industrie. Chaussumerie et tuilerie. Moulin à vent.

Population: 315 hab. *Feux* 54, non compris les loges de la forêt de Perseigne. *Métairies* 8. *Bordages* 10.

Contributions: fonc. 1788 f. pers. et mob. 143 f. port. et fen. 49 f. pat. 8 f. Total 1,988 f.

Le *Bourg* voisin de celui de Beauvoir, renferme 7 feux et une église dédiée à S. Denis. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 9 octobre.

Hameaux. La Grande Cour, le Bas Bouchage, le Haut Bouchage, l'Epine, le Puits. — Le chateau auquel la seigneurie était annexée, touche le bourg au S. E. Le seigneur présentait la cure. La paroisse de Beauvoir est réunie à celle d'Aillères pour le spirituel. (*M. Caillard d'Aillères*, *maire*)

Historique. 1098. Robert duc de Normandie bâtit à Aillères un fort qui faisait partie des retranchemens élevés pour la défense du Sonnois.

BEAUVOIR, Beauvoirs (*Le Paige*). *Bellus Visus*,

Bellum Videre; à 8, k. S. E. de la Fresnaye; 6,7 N. N. O. de Mamers; 46,6 N. N. E. du Mans.

Commune arrosée par les ruiss. de Pescoux et des Aulneaux au N.; de Clairefontaine et des Estres au N. E.; la Bienne à l'O. Bornes: Louzes et les Aulneaux au au N.; Contilly à l'E.; Aillères au S.; Neufchatel à l'O. Surface: 3 kil. de long, 2 de large; elle offre 58 hect. de taillis, et 300 hect. de bois appartenant à la forêt de Perseigne, dont l'exploitation occupe un certain nombre d'habitans. Sol léger, caillouteux, peu profond. Assolement quadriennal et triennal.

Moulin sur la Bienne.

Population: 295 hab. *Feux* 64. *Métairies* 4. *Bordages* 8.

Contributions: fonc. 972 f. pers. et mob. 178 f. portes et fen. 49 f. pat. 116 f. 50 c. Total 1,315 f. 50 c.

Le *Bourg* situé près de la forêt de Perseigne contient 19 feux. L'église paroissiale dédiée à Ste. Marguerite est tombée, et la paroisse réunie pour le spirituel à celle d'Aillères.

Hameaux: Beauregard, Cossé, le Creusé. (*M. Bouton, maire*).

Historique. 1149, Guillaume Talvas, Comte d'Alençon et du Perche, donne aux moines de St. Martin de Secz l'église de Beauvoir. (*Gall. Christ.* XI, 165). La seigneurie appartenait au Roi. Il y avait aussi le fief de la Locherie dépendant de la terre d'Aillères.

Blèves, vulgt. Bleuves; Bléves (*Jaillot*). *Bleva, æ, Blavo, onis*; à 7, kil. 6 E de la Fresnaye; 12, 3 N. de Mamers; 51, 8 N. du Mans.

Commune arrosée par l'Autrèche et le Rigou à l'E.; les ruisseaux des Aulneaux au S.; de Rouperoux du S. O. à l'E. Bornes: le département de l'Orne au N. et à l'E., les Aulneaux au S., Roullée à l'O. Surface plane; sol argileux, caillouteux, sablonneux. Taillis 1 hect.

Industrie. Il se fabrique un peu de toiles (3 à 4 métiers).

Moulin de Blèves sur l'Autrèche.

Population : 245 hab. *Feux* 78. *Métairies* 4. *Bordages* 11. ; de 50 f. à 300 f. de revenu.

Contributions : fonc. 895 f. , pers. et mob. 148 f. , portes et fen. 59 f. , pat. 80 f. 50 c. Total 1182 f. 50 c.

Le *Bourg* situé sur la limite orientale de la commune , à la jonction des Aulneaux avec l'Autrèche, renferme 50 feux et une église dédiée à St.-Nicolas. La route départementale de Mesle sur Sarthe à Mamers le traverse.

Avant 1790, résidence de notaire.

Hameaux. La Bouteillerie , le Champ de Blèves, les Herbages. On remarque l'ancien château de Courpotin muni de creneaux. Jolie maison sur les bords de l'Autrèche , près du moulin.

Trois ponts sur le territoire , le plus beau est dans le bourg, le 2.e sur l'Autrèche et le 3.e du côté des Aulneaux.

Historique. Blèves était un des huit forts élevés dans le Sonnois, par Guillaume le Roux et Robert Talvas , contre Hélie de la Flèche. Suivant Bry de la Clergerie, il pourrait bien être aussi l'endroit que les historiens appellent *Blavo*, près duquel se donna la bataille , où les fils aîné de Guillaume d'Alençon fut tué.

1666. Jean du Faguet , S.r de la Gastine, terre au S. E. des Aulneaux, rend, au nom de sa mère Hélène de Rossart , hommage de la terre seigneuriale de Louviers et de Blèves , relevant de la baronnie du Sonnois. (*Noms Féod.* 395).

Chassé , N. D. de Chassé (*Jaillot*). *Chasseium* , à 4, kil. 7 N O. de la Fresnaye; 19, 1 N. O. de Mamers ; 52, 6 N. du Mans.

Commune arrosée au N. O. et au N. par la Sarthe , qui la sépare du département de l'Orne ; de l'E. à l'O. par le Sarthon ; au S. par le ruisseau du moulin du Bois. Bornes : le département de l'Orne au N. , St.-Paul-le-Vicomte et la Fresnaye à l'E. ; Neufchatel au S , St.-Rigomer , Lignières-la-Carelle et Montigny à l'O. Surface égale de 4, kil. de long sur 3 de large. Terres franches , fortes , froides et difficiles à cultiver.

Moulin du Bois.

Population : 254 hab. *Feux* 50. *Métairies* 8. Bordages 20.

Contributions : fonc. 3543 f., pers. et mob. 124 f., portes et fen. 52 f., pat. 34 f. Total 3,753 f.

Le *Chef-Lieu* se compose de l'église dédiée à la Ste.-Vierge. Assemblée patronale le 15 août.

Hameaux. La Haise, le Goultier, le Gué-St.-Vast, le Moulin du Bois, les Boulais Le chemin d'Alençon à St.-Paul traverse le territoire.

Historique. La seigneurie appartenait au Roi.

Chenay, Chenai (*Le Paige*). *Quercetum*, *Chegneium*, à 7, kil. 6 N. O. de la Fresnaye; 20, 7 N. O. de Mamers; 50, 7 N. du Mans.

Commune arrosée par la Sarthe à l'O. et au N.; le Sarthon au N. E.; le ruisseau de Loutière au S. E. Bornes : le département de l'Orne au N., Montigny à l'E, Lignières-la-Carelle au S., le Chevain et le département de l'Orne à l'O. La surface assez égale a 1, kil. 4 de l'E. à l'O. sur 0, 8 du S. au N.; prés exposés aux inondations. On élève quelques poulains.

Moulin de Chenay sur la Sarthe.

Population: 157 hab. *Feux* 30.

Contributions : fonc. 877 f., pers. et mob. 82 f., portes et fen. 44 f., pat. 81 f. Total 1084 f.

Le *Bourg* se compose de 5 maisons et d'une église dédiée à St.-André. Le chemin d'Alençon à St.-Paul-le-Vicomte le traverse.

Historique. La seigneurie annexée au château avait le droit de nommer à la cure. Elle fut possédée pendant le 16.e siècle par la famille de Caradeux, d'où elle passa en 1600, dans celle de du Hardas. Pierre Paillard de Beauséjour l'acquit en 1697. (*Le Paige*).

La Fresnaye, la Fresnaie (*Jaillot*), la Fresnais (*Le Paige*). *Fraxinetum*, *Fresneia*, à 14, kil. 6 N. N, E. de Mamers; 50, 7 N. du Mans.

Commune chef-lieu de canton arrosée par les ruisseaux de la Bajotière au N.; de la Fresnaye à l'E. Bornes : St.-Paul-le-Vicomte au N., Roullée et les Aulneaux à l'E., Neufchatel au S., Lignières-la-Carelle à l'O. La

surface sur laquelle est plantée une portion de la forêt de Perseigne, à 5, kil. de long et 4 de large. Quand il survient des pluies abondantes, les eaux qui descendent des collines situées au S., inondent son territoire. Marne grise à 2 mèt. de profondeur, assez rare.

Sol argileux, sablonneux, caillouteux, très-froid, peu productif. A 1/2 mèt. au-dessous de la terre végétale, existe un banc d'argile jaunâtre qui entretient l'humidité. Les froment, méteil et seigle ne donnent souvent que 3 à 4 pour un, l'orge 4 à 5, et l'avoine 5 à 6. On cultive peu la pomme de terre; les arbres fruitiers viennent assez bien; et le cidre est de bonne qualité. On compte 177 hect. de landes dépendant de la forêt de Perseigne. Ces landes sont celles de la Bauge ou de Montécoublet de 70 hec. à l'O. du clocher; de la Frette 13 hect. au S. O.; de la Basse Vente 7 hect.; de la Vincendière 13; des Ventes du Four 4; des Rocherets 50 hect. Le gouvernement les afferme à plusieurs particuliers.

Industrie. Les travaux de la forêt occupent beaucoup d'ouvriers employés, les uns à son exploitation, les autres à exécuter différens ouvrages grossiers en bois, comme pelles, voliers pour le chanvre, vases, cuillers, fourchettes, fuseaux, etc. Ces objets sont fabriqués avec le hêtre et donnent un produit annuel de plus de 30,000 fr.

Moulin de Chédouet sur la Fresnaye.

Commerce. Grains, bestiaux, cidre, chanvre, ouvrages en bois, menues denrées.

Population : 1388 hab. *Feux* 380. *Métairies* 17, dont quelques unes ne sont que de 600 f. à 700 f. *Bordages* 25, plusieurs de 200 f. à 400 f.

Contributions : fonc. 6184 f., pers. et mob. 814 f., portes et fen. 261 f., pat. 335 f. 50 c. Total 7,594 f. 50 c.

Le *Bourg* renferme une cinquantaine de feux et une église dédiée à St.-Georges. L'évêque du Mans y autorisa le 27 mai 1629, la fondation de la confrairie de charité, qui est maintenue. Ses membres appellés *Charitons* ense-

velissent les morts, les apportent à l'église et en font la sépulture. Point d'assemblée patronale.

Hameaux. La Bajotière, la Bauge, la Courcière, la Frette, la Gassotière, la Passedouaitière, la Vincendière, le Haut et Bas Goulet, le Ponceau, les Ventes du Four. Le château de Chédouet auquel était annexée la seigneurie, est peu loin et à l'E. N. E. du bourg, (*M. Chereault*, *maire*).

Le chef-lieu communique par des chemins vicinaux avec Alençon, Mamers, etc.

Etablissemens : mairie, résidence de notaire, chef-lieu de perception, cure. Il n'existe ni foire ni marché, St.-Paul sur Sarthe est réuni à la Fresnaye pour le spirituel.

Historique. Le prieuré de Louye au S. E. du clocher, dépendait de l'abbaye de Tyron.

1707, René-François de Maillé, marquis de Bénéhart, rend hommage des terres et seigneuries de Chanceaux, Montécoublet et de la Fresnaye d'Irosaye relevant de Bellême et du Sonnois. (*Noms Féod.* 595).

LES AULNEAUX, les Auneaux (*Jaillot*, *Le Paige*); *Alni*, *orum*. à 6, k. E. S. E. de la Fresnaye; 10,1 N. N. O. de Mamers; 49,5 N. N. E. du Mans.

Commune arrosée par les ruiss. des Aulneaux du S. O. au N. E., de la Branchardière au S. E. Bornes : Roullée et Blèves au N., le départem. de l'Orne à l'E. Beauvoir au S., Louzes à l'O. Taillis 33 hec.; landes une certaine étendue.

Moulin du bourg.

Population : 506 hab. *Feux* 112.

Contributions : fonc. 3046 f. pers. et mob. 265 f. port. et fen. 76 f. pat. 12 f. Total 3,399 f.

Le *Bourg* sur la rive droite du ruiss. des Aulneaux, renferme 26 feux et une église dédiée à St. Pierre. Assemblée patronale le 29 juin. La commune de Blèves est réunie à celle des Aulneaux pour le spirituel.

La seigneurie a été possédée par la famille de S. Simon de Courtomer.

LIGNIÈRES-LA-CARELLE. Lignière-la-Carelle (*Jai-*

lot), Linières-la-Carelle (*Alman. Manc.*). *Linaria, orum*, *Lineria*, *Ligneria*, à 6, kil. 8 O. de la Fresnaye ; 19, 5 N. O. de Mamers ; 49, 1 N. du Mans.

Commune arrosée au S. par le Chandon. Bornes : Chenay et Montigny au N., la Fresnaye à l'E., St.-Rigomer-des-Bois au S., le Chevain à l'O. Surface égale et en plaine.

Industrie. Il se fabrique un peu de toiles (3 à 4 métiers).

Population : 222 hab. *Feux* 52.

Contributions : fonc. 3074 f., pers. et mob. 135 f. ; portes et fen. 82 f., pat. 40 f., Total 3,331 f.

Le *Bourg* se compose de 7 feux et d'une église dédiée à St.-Gervais et à St.-Prothais.

Hameaux. Lignerolles, Verdel. — La maison de Bois-Girard près et au N. du bourg.

Lignières était chef-lieu d'un des doyennés de l'archidiaconé de Sonnois. Le desservant de cette paroisse est chargé de l'administration de celle de Chenay.

Historique. Mainard, évêque du Mans (951 - 970), donna aux chanoines de la Cathédrale, Lignières avec l'église. (*Anal*. 303). Celle-ci ayant été accordée à l'abbaye de St. Martin de Seez, Robert, premier abbé de ce monastère, y établit deux moines en 1087. (*Gall. Christ.*, XI).

1666, Jacques de Chabot, écuyer S.r de Bois-Girard, rend au baron de Sonnois aveu de la terre et seigneurie de la Fontanelle, autrefois Fontenelle, située paroisse de Lignières-la-Carelle. (*Noms Féod*. 222).

LOUZES, Louze (*Jaill.*). *Lutosa*, *æ*, à 4, kil. 3 S. E. de la Fresnaye ; 10, 2 N. N. O. de Mamers ; 48, 3 N. du Mans.

Commune arrosée au S. E. et à l'E. par les ruisseaux des Aulneaux et de Louzes. Bornes : Roullée au N., les Aulneaux et Beauvoir à l'E., Beauvoir et Neufchatel au S., la Fresnaye à l'O. Surface inégale, où l'on remarque les buttes du Doué-Minet, du Buisson et du Puy de la Roche. Calcaire propre à la pierre de taille. Sol peu fertile ; 366 hect. dépendant de la forêt de Perseigne ; assolement triennal.

Industrie. Les travaux de la forêt et le commerce de bois occupent un certain nombre d'individus

2 Chaussumeries.

Moulins de Louzes, de St.-Loup.

Population : 434 hab. *Feux* 87. *Métairies* 3. *Bordages* 18.

Contributions : fonc. 1806 f. pers. et mob. 213 f., portes et fen. 84 f., pat. 78 f. Total 2,181 f.

Bourg composé de 22 feux et d'une église dédiée à la Ste.-Vierge, où les seigneurs avaient un caveau pour leur sépulture. Assemblée patronale le 15 août.

Hameaux. Brétignoles, la Maison Rouge, le Boulay, le Buisson, le Hameau, le Parc-du-Bois, le Pissort, le Pressoir, les Essarts. (*M. Rivard*, *maire*).

Le château de la Tournerie au N. O. et peu loin du clocher; celui de St.-Loup à l'extrémité S. E. de la commune.

Historique. 1592, ou 1596, *Noms Féod.*, p. 865, Henri IV, par lettres patentes de juillet, érigea la terre et seigneurie de la Tournerie en Chatellenie mouvante de Beaumont, en faveur de René de St.-Denis, S.r de Hertré, gouverneur d'Alençon. (*Odolant Hist. d'Alençon* II, p. 363).

1632. Jean Alexandre Sévin, conseiller au Parlement, rend aveu de la terre et Chatellenie de la Tournerie acquises de Hercule François, comte de Boiron, ensemble des fiefs et seigneuries de Louzes, Roullée, St.-Thomas et St.-Remi-du-Plain, etc., situés au comté de Beaumont. (*Noms Féod.* 907).

En 1690, la Tournerie appartenait à Jean-Baptiste Jariel, conseiller à la cour des Aides. (*Ibid.* 535).

MONTIGNY. *Montigné*, *Montiniacum*, à 6, kil. 2 O. N. O. de la Fresnaye; 20, 1 N. O. de Mamers; 51, 5 N. du Mans.

Commune arrosée par la Sarthe au N. O. et au N.; le Sarthon la sépare au S. O. de Chenay. BORNES : le département de l'Orne au N., Chassé à l'E., Lignières-la-Carelle au S., Chenai et le département de l'Orne à l'O. Surface assez unie. Sol varié. Taillis 18 hect.; près

marécageux ; ce que l'on attribue à la hauteur excessive de la chaussée du moulin de Chenai, qui fait refluer les eaux de la Sarthe et du Sarthon. Assolement triennal.

Population : 129 hab. *Feux* 27. *Métairies* 6. *Bordages* 4.

Contributions : fonc. 2011 f., pers. et mob. 57 f., portes et fen. 46 f., pat. ». Total 2,114 f.

Le *Bourg* renferme 14 feux et une église dédié à la Ste.-Vierge. Assemblée patronale le jour de la Nativité, 8 septembre.

6 Hameaux. Le château de Montigny touche le bourg. (*M. Haubert*, *maire*).

Historique. La seigneurie était annexée à la terre de la Ganisière. (*Le Paige*).

NEUFCHATEL, Neufchâtel (*Alm. Manc.*). *Novum Castellum.* à 7, k. 3 S. de la Fresnaye; 10,2 O. N. O. de Mamers; 42,9 N. du Mans.

Commune arrosée par les ruiss. de Neufchatel à l'O; de Perseigne à l'E.; de Bienne au S. E. Bornes : la Fresnaye au N.; Aillères, Villaine-la-Carelle à l'E.; le Val, S. Remi-du-Plain, Livet au S.; Ancines, S. Rigomer-des-Bois à l'O. Terrain schisteux; on y trouve aussi l'eurite porphyroïde, une brèche quartzeuse; des argiles blanche et rose. La surface a 5 kilomètres de long sur 4 de large; elle comprend une portion de la forêt de Perseigne. Sol peu fertile. Assolement triennal.

Industrie. Les travaux de la forêt et le commerce de bois occupent un certain nombre d'habitans.

Moulins de Guibert, de la Brétèche sur le ruisseau de Perseigne.

Population : 1052 hab. *Feux* 240, dont le cinquième consiste en chaumières. *Fermes* 6. *Bordages* 58.

Contributions : fonc. 4,226 f. pers. et mob. 576 f. port. et fen. 176 f. pat. 364 f. Total 5,342 f.

Le bourg renferme 150 feux et une église dédiée à St. Etienne. La route de Mamers à Alençon le traverse. Point d'assemblée patronale. — Résidence de notaire.

Hameaux. Blanchefeuil, la Brétèche, le Chaillou, le Hamel, les Baillées, Morin.

Historique. 1145, Guillaume Talvas, Comte d'Alençon, du Perche et de Ponthieu, fonde à 1, k. 7 N. E. du clocher, l'abbaye Cistercienne de Perseigne, où il est enterré avec plusieurs membres de sa famille. Adam savant écrivain ecclésiastique fut le second abbé de ce monastère.— 1149, Le même seigneur donne à l'abbaye de St. Martin de Séez, l'église de Neufchatel, avec ses dépendences, les églises de Beauvoir, Montsor. (*Gall. Chr.*, XI, 165).

La seigneurie a été possédée par la famille Pineau de Lucé.

ROULLÉE, Roullée (*Jaillot*). *Roeleria*, *orum*. à 4, k. 3 E. N. E. de la Fresnaye; à 13,8 N. N. E. de Mamers; 51,4 N. N. E du Mans.

Commune arrosée au N. par la Sarthe qui y forme deux branches, l'ancien et le nouveau cours; l'ancien plus septentrionnal lui sert de limites l'espace de 2 kil.; le nouveau l'arrose sur plus de 5 kil. Les autres rivières sont l'Autrèche et le Frileux à l'E.; la Tournerie et Chédouet au S. O.; le ruiss. de Launai qui sort de la fontaine minérale de même nom. Bornes : le département de de l'Orne au N.; le même département et Blèves à l'E. les Aulneaux et Louzes au S.; la Fresnaye et S. Paul-le-Vicomte à l'O. Surface : 7, k. 3 de long, 6 de large. Terrain calcaire; marne blanche à 1 mèt. de profondeur; on en fait rarement usage. Sol assez productif; prés de nature variée; taillis 32 hect., landes 10 h. Assolement triennal. On élève des poulains.

Industrie. Il se fabrique un peu de toile. (3 à 4 métiers).

3 à 4 Herbagers.

Le moulin de Roullée à 2 tournans sur la Sarthe, est un des plus beaux du département.

Population : 1032 hab. *Feux* 241.

Contributions : fonc. 10,134 f. person. et mob. 573 f. port. et fen. 176 f. pat. 71 f. Total 10,954 f.

Le *Bourg*, à peu de distance de la Sarthe, se compose de 23 maisons et d'une église dédiée à la Ste. Trinité.

Résidence de notaire. Assemblée patronale e dimanche de la Trinité.

Hameaux : La Bigotière, la Boire, la Bonnerie, la Bouteillerie, la Carurée, la Chesnaie, la Choisière, la Drousinière, la Faucherie, la Gauburgère, la Gonardière, la Gonière, la Hestière, la Hirolière, la Loge, la Micholière, la Patrie, la Pigerie, la Pivoire, la Ste. Prière, la Thibaudière, le Fresnel, le Gué-du-Bois, le Hamel, le Ressort, les Herbages, les Villiers.

Le château de Garenne situé entre le bourg et la Sarthe, a remplacé celui qui y existait avant 1130.

Historique. Les moines du vieux Bellême possédaient le prieuré de Roullée.

Guillaume III, Talvas, Comte d'Alençon et Baron de Sonnois, mort en 1171, donna a Robert son fils naturel la terre et seigneurie de Garenne.

Robert, seig. de Garenne, Roulée et Bonnebos située entre le bourg et le château de Garenne, fut père de Hugues; celui-ci eut pour fils Robert II. 1260, Jean Marigot de Surgères, Vicomte de Chatellerault, Baron de Sonnois confirme à Robert les seigneuries de Garenne, Roulée et Bonnebos, données à son ayeul par Guillaume Talvas. 1277, il lui fait présent de la Seigneurie de Bois-Girard. située à Lignières-la-Carelle.

De Robert II descendaient au 5.e dégré 1.° Gerard de Garenne, seigneur de Roulée en 1455 ; 2.° Joachim de Garenne, seig. de la Lacelle, de 1474—1484.

Gerard fut père de Jeannequin de Garenne, seigneur de Roulée et de la Lacelle, dont Pierre de Garenne. En 1490 Pierre, seigneur de Roulée et de la Lacelle, vendit en franc alleu à Jean Tharel la seigneurie de Bois-Girard.

Son fils N. de Garenne, seigneur de Roulée, Bonnebos et de la Juisselerie en Lignières, eut Jeanne Jeanne de Garenne, dame de Roulée en 1533, de la Juisselerie en 1545, épousa Jean de Poillé, qui l'an 1545 paya au Baron de Sonnois le rachat pour la Juisselerie, à cause de sa femme. *Extrait de la Correspondance de M. le Vicomte*

de Chabot au Notaire de Roullée, *communiqué par M. Hubert*, *maire*.

1684. Mathurin Jariel écuyer rend à la baronnie de Sonnois hommage de la terre et seigneurie de Roullée, ensemble des fiefs de Garenne et de Bonnebos, acquis sur les enfans de Jacques de Caumont, duc de la Force, à cause de Marie de S. Simon sa femme. Cette terre était possédée en 1734, par la même famille. (*Noms Féodaux*, p. 535 et 728).

SAINT-PAUL-LE-VICOMTE; St.-Paul-sur-Sarthe. *Sanctus Paulus Vice Comitis. S. P. super Sartham*, à 3, kil. 5 N. de la Fresnaye; 17, 5 N. N. O. de Mamers; 53 N. du Mans.

Commune arrosée par la Sarthe au N.; les ruisseaux de la Fresnaye qui lui sert de limites à l'E.; de la Reverdrie au S. E. Bornes : le département de l'Orne au N., Roullée à l'E., la Fresnaye au S., Chassé à l'O. Surface: 2, kil. de l'E. à l'O.; 1/2 du N. au S. Sol varié, médiocrement fertile. On élève des poulains

Moulin de St.-Paul sur la Sarthe.

Population : 177 hab. *Feux* 45. *Métairies* 8.

Contributions : 2884 f., pers. et mob. 102 f., portes et fen. 44 f., pat. 46 f. Total 3,076 f.

Le *Bourg* se compose de 9 feux et d'une église dédiée à l'apôtre des Gentils. Assemblée patronale le jour de St.-Jean-Baptiste, 24 juin. La paroisse pour le spirituel est réunie à celle de la Fresnaye.

5 Hameaux.— Le château de St.-Paul ou de la Cour avec chapelle à l'O., et peu loin du clocher, est bâti sur les bords de la Sarthe et environné de vastes fossés. Les restes d'une ancienne tour ou forteresse élevée tout près, ont disparu depuis quelques années. (*M. Barbin*, *maire*).

Historique. L'existence de plusieurs rues pavées, de puits creusés en différens lieux, et maintenant inutiles; le titre de bourgeoisie donné à St.- Paul dans un acte du commencement du 15 e siècle, ont fait croire qu'une ville occupait autrefois l'emplacement de ce bourg. (*Le Paige*).

11.e siècle, Roger de Montgommery et Mabille, sa femme, donnent à l'abbaye de St.-Martin-de-Seez, qu'ils

avaient fondée, l'église de St.-Paul, avec les hommes, terres, prés et dépendances, etc. (*Gall. Chr.*, XI). Ce monastère y possédait, en 1789, un prieuré située à 1, kil. 6 est du bourg.

Le titulaire de la prestimonie de la première messe des dimanches et fêtes fondée en 1675. par Honorat de Beauvais, augmentée en 1695, par Marguerite de Beauvais, était chargé de faire l'école. Dotation : maison, jardin et rente annuelle de 160 liv. (*Le Paige*).

Vers la fin de 1417, les Anglais se rendent maîtres de St.-Paul. (*Odolant*).

La seigneurie était annexée au fief de Biars qui relevait de la baronnie de Sonnois. Le prieuré possédait le fief de la Chevalerie.

L'ancien château de cette paroisse fut engagé pour 2,800 f., sous le titre de baronnie de Sonnois, à René de St.-Denis, baron de Hertré. (*Le Paige* II, 508).

SAINT-RIGOMER-DES-BOIS. *Sanctus Rigoremus de Sylva*, à 9, kil. 7 S. O. de la Fresnaye ; 17, 9 O. N. de Mamers ; 43, 7 N. du Mans.

Cette commune ainsi nommée d'un solitaire qui y nâquit vers le milieu du 6.e siècle, et de sa position auprès de la forêt de Perseigne, est arrosée par les ruiss. de Sore au N. E. ; de Rosai au S. O. Bornes : Lignières-la-Carelle au N., Neufchatel à l'E, Ancines au S., Champfleur à l'O. Surface inégale. On remarque au N. O. du clocher, la butte nommée le Tertre de St.-Rigomer. Sol peu productif; la forêt occupe une partie du territoire.

Assolement triennal, quelquefois quadriennal.

Population : 707 hab. *Métairies* 14.

Contributions : fonc 3007 f., pers. et mob. 305 f.; portes et fen. 93 f., pat. 19 f. Total 3,424.

Le *Bourg* situé près de la forêt de Perseigne et de la source du Rosai, comprend 10 feux et une église paroissiale.

Hameaux. Le Tertre de St.-Rigomer. — Le château de Courtilloles auquel était annexée la seigneurie, est bâti à 1, kil. 4 S. O. du clocher.

Le chemin de St.-Remi-du-Plain à Alençon traverse le territoire.

Historique. Hugues I, comte du Maine (970-1015) donne l'église de St. Rigomer à l'abbaye de la Couture. (*Le Corv.*, 376).

L'étendue de la Statistique de l'arrondissement de Mamers nous force de renvoyer la suite à l'Annuaire de 1829.

CANTON DE MAMERS.

Ce Canton placé entre le 1 d. 43 m. et le 2 d. 6 m. de longitude, entre le 48 d. 15 1/2 m., et le 48 d. 26 m. de latitude, a pour bornes celui de la Fresnaye au N., le département de l'Orne à l'E., les cantons de Marolles et de Bonnétable au S., de St. Paterne à l'O. Les petites rivières d'Orne et de Dive qui coulent à peu près du N. au S., les ruisseaux de Rutin et de Moire arrosent son territoire. La surface irrégulière s'étend du N. O. au S. E. Longueur : 21 kil. Largeur moyenne : 7 1/2 kil.

Terrain. L'oolithe (*great oolite*, partie moyenne du calcaire du Jura) constitue à l'O. et au N. de Mamers un plateau presque nu, ondulé; ce terrain s'appuie à 16 kil. au-delà sur les roches anciennes de la forêt de Perseigne, s'étend au-dessus de l'oolithe baritifère d'Alençon, plus loin au N. se réunit à la grande oolithe dans la plaine de Seez et se prolonge au S. O. entre le Mans et Alençon.

Il se compose, aux environs de Mamers, de couches alternatives d'oolithe blanche, quelquefois très-fine, de calcaire compacte, rarement schisteux à cassure mate ou conchoïde, de sables blancs quartzeux et calcaires, friables ou endurcis en grès très-cohérens. Ceux-ci sont les plus anciens; le calcaire compacte, jaune, bleu ou rosâtre, soit homogène, soit dendritifère, soit pénétré de nodules de chaux carbonatée radiée, alterne avec des oolithes fines, uniformes et occupe la partie moyenne; l'oolithe à Fougères est la plus nouvelle. Leurs rapports s'observent aux profondes carrières de Villaine-la-Carelle, à la colline de Chaumiton, où domine l'oolithe friable, les sables, les grès-calcareo-sableux; à Aillères au vallon de l'Arche, où les bancs compactes isolés couvrent de leurs débris la surface des champs; au vallon de Marcoué, sur la route départementale du Mans à Mamers.

Ces couches à Fougères sont exploitées à Mamers et autour de la ville, sur une épaisseur de 8 à 10 mètres. Les lits les plus superficiels se divisent en plaques et ont un grain sublamellaire; la couche inférieure non exploitée est

bleuâtre, à texture compacte et contient dans sa pâte un peu marneuse quelques grains et nodules oolithiques, de petites bivalves et coquilles turriculées. La masse principale est tout à fait calcaire, blanche assez uniformément oolithique, divisée en une dixaine de bancs pleins et continus, successivement un peu graveleux, à grain fin et serré ou bien à lamelles spathiques. Des amas lenticulaires et tubuleux d'oolithe beaucoup plus fine et de calcaire compacte y sont disséminés. Les végétaux se présentent sous la forme d'impressions couvertes d'une poussière charbonneuse. On y a trouvé 8 espèces, dont 4 appartiennent à la famille des Fougères. (*M. J. Desnoyers*, *Annales des Sciences*, *Nat.* vol. IV. p. 353.)

Vers le Sud on observe un calcaire renfermant beaucoup d'ammonites et d'huîtres; des peignes, des térébratules, etc.; deux espèces d'échinide, etc. (*M. Chauvin-Lalande.*)

La marne se rencontre à St. Côme et à St. Rémi-du-Plain ; sa couleur est le gris-blanc.

Agriculture. Sol tantôt argileux et compacte, tantôt argilo-calcaire, ici graveleux, là sablonneux, meilleur au S. qu'au N. et généralement productif. Il donne de 4 à 10 pour 1, ou terme moyen 7. On cultive froment, méteil, orge, avoine, chanvre, trèfle, sainfoin, vesce, jarosses; pommes de terre. On ne sème le seigle qu'autant qu'il est besoin de paille longue pour lier les gerbes.

Pommiers, variétés : *améré ou améret*, *petit améré jaune*, *améré rouge de Normandie*, *fréquin*, *bédane* ou *bédaine*, *rousse*, *calotte*, *norré*. Poiriers : *carisis*, *rouge vigné*, *bœuf*.

Les labours s'exécutent généralement par des chevaux seuls. Assolement quadriennal pour les grandes fermes et triennal pour les petites. Les prés produisent des foins d'une qualité médiocre ; leur nombre est inférieur aux besoins de l'agriculture. Des prairies artificielles en trèfle et en sainfoin, rarement en luzerne, suppléent au défaut de paturage. Dans quelques localités l'usage du plâtre a commencé à s'introduire pour l'amendement des terres ; mais déjà les cultivateurs semblent renoncer à ce moyen.

Point de grands massifs de bois. Le plus considérable, celui de l'Etang à St. Côme, est de 25 hectares.

Animaux domestiques. Les chevaux appartiennent à l'espèce moyenne. Les cultivateurs commencent à se montrer plus sévères dans le choix des étalons, et les prennent dans les races bretonne et percheronne ; ils élèvent beaucoup de poulains. L'espèce bovine est estimée ; les bœufs sont connus sous le nom de *bœufs manceaux* : il y en a aussi quelques uns du Poitou. L'on fait des élèves et l'on engraisse des bœufs et des vaches. Comme le canton ne produit pas assez de moutons, il en achète dans le Poitou pour les revendre, quand ils sont gras. Les troupeaux sont composés de 30 à 80 têtes. La chair du mouton de Mamers est délicate, succulente et très-recherchée. Les laines s'emploient dans le pays pour l'habillement des cultivateurs. L'excédant se transporte au marché de Nogent-le-Rotrou et aux foires de Caen et de Guibray. — On désirerait que les étables et les bergeries fussent nétoyées plus souvent, et tenues propres. — Chaque habitation agricole entretient une ou deux chèvres, et nourrit plus ou moins de cochons, dont il se fait un grand commerce, surtout au marché de Mamers. — Le nombre des ruches peut être de 1200 à 1500. — La plupart des métairies ont, terme moyen, 7 à 8 hectares de terres labourables ; les grandes en comptent de 40 à 50 ; deux ou trois en réunissent de 100 à 105.

Industrie. Une fabrique de grosses toiles de chanvre, répandue sur tout le territoire, apporte ses produits à Mamers, où des marchands les achètent pour les revendre à la halle de Paris.

Depuis 1816, deux établissemens pour la fabrication du calicot ont été créés et paroissent devoir se soutenir et prospérer. On y compte 120 ouvriers. Ces calicots se consomment dans le pays ou s'exportent à Paris.

Dix tanneries emploient 10 à 12 ouvriers. Paris, les foires de Caen et de Guibray reçoivent les cuirs qui ne sont pas consommés sur les lieux.

Neuf chaussumeries entretiennent presque toujours chacune un fourneau.

Une tuilerie fournit des objets de bonne qualité.

Une papeterie peu active.

Une vingtaine de moulins à blé, 2 moulins à tan sur les rivières; 1 moulin à vent.

Commerce : grains, chevaux, bestiaux, cidre, toiles, calicots, papiers, chaux, briqueterie (*V.* Mamers.)

Antiquités. Plusieurs buttes artificielles élevées pour la défense du pays.

(*M. Aimable Boucher*, *secret. de la mairie de Mamers*, *Observations sur le canton.*)

Ce canton renferme 21 communes : Champaissant, Commerveil, Contilly, Contres, Le Val, Les Mées, Louvigny, Mamers, Marollette et St. Aubin, Panon, Pizieux, St. Calais-en-Sonnois, St. Côme-de-Vair, St. Longis, St. Pierre-des-Ormes, St. Rémi-des-Monts, St. Rémi-du-Plain, St. Vincent-des-Près, Saosne et Montrenault, Vezot, Villaine-la-Carelle.

Population : 17551 habitans; récensement de 1820.
18594; récensement de 1825.

Contributions : Foncière.	80,662 f.	» c.		f. c.
Personnelle et mob.	13,595	»		110,779 99.
Portes et fenêtres.	5,286	»		
Patentes.	11,236	79		

Etablissemens : 21 mairies, 5 résidences de notaire : Mamers 3, S. Côme, St. Rémi-du-Plain; 3 chefs-lieux de perception : Mamers, St. Côme, St. Rémi; 1 cure, 15 succursales, etc. (*Voir* le chef-lieu.)

MAMERS, quelquefois vulgairement Memers, *Mamerciæ*, *arum*; *Mamertum*, *fanum Mamertis.*

Ville, chef-lieu de canton et d'arrondissement, assez bien bâtie et presque toute en pierre de taille, baignée par la Dive qui la coupe en deux parties inégales. Elle consiste principalement en deux grandes places et dans une dixaine de rues adjacentes. Sur la première est une double et jolie halle neuve; sur la seconde (celle des Grouas), un vaste et bel édifice, ancien couvent de la Visitation, où sont réunis les tribunaux, la sous-préfec-

ture, la mairie, le collége, la bibliothèque, la prison, les casernes de la gendarmerie et la salle de spectacle. La rue St. Jean qui forme l'avenue d'Alençon est bien percée. (*Vaysse, route de Paris à Rennes*, p. 402). Cette ville compte 1250 maisons. Sa population agglomérée était au premier septembre 1825, de 5746 habitans, et la population totale de la commune de 5846. Le récensement de 1820 portait cette dernière à 5583. Deux établissemens de bains publics, créés il y a quelques années, sont assez fréquentés; l'aisance paraît générale.

Depuis le commencement du 19.e siècle, Mamers a beaucoup gagné sous le rapport de l'agrément et de la salubrité. Les rues ont été pavées, les places nivelées, garnies à l'entour et au milieu de voies également pavées, qui dans tous les tems rendent les communications faciles; enfin les trois quarts, au moins, des maisons ont été reconstruites ou embellies.

Industrie. La fabrique de grosses toiles est la branche la plus importante. Elle occupe plus de 2000 ouvriers tant dans la ville qu'aux environs. 1200 travaillent au tissage; 800 composés en grande partie de vieillards, de femmes et d'enfans ourdissent les chaînes, font les lames, les canettes et les trames.

Trois fabriques de calicot élevées en 1806, et années postérieures, étaient successivement tombées. Plus heureux que ses prédécesseurs M. Quelquejeu voit prospérer celle qu'il a établie en 1816. Son exemple a déterminé, il y a un an, M. Hulot à en créer une nouvelle. Ces manufactures emploient environ 120 ouvriers. Elles tirent de Paris, Rouen et Alençon leurs cotons filés. Une partie des produits se consomme dans le pays, le reste s'exporte à Paris.

Huit chefs d'ateliers se livrent à la fabrication de la bonneterie et ont sous leurs ordres 10 ouvriers. Le pays fournit une grande partie des matières premières, le reste s'achète à la foire de Guibray. Les marchandises trouvent leurs débouchés dans le Bas-Maine et la Normandie.

La fabrique de cotonnades établie en 1826, procure du travail à plus de cent individus.

Huit tanneries préparent des peaux de cheval, bœuf, vache, veau, mouton et de chèvre. Elles comptent 12 ouvriers.

Une manufacture de boutons de nacre donne de l'emploi à 8 personnes.

L'imprimerie que M. Boulanger établit en 1792, avoit 3 presses; elle tomba en peu de tems. A la fin du dernier siècle (1800), M. Jouenne l'a relevée avec une seule presse. Il publie un journal hebdomadaire sous le titre d'*Affiches, annonces et avis divers de l'arrondissement de Mamers*, ordinairement d'une demi feuille in-8.°

Cinq fourneaux à chaux sont en activité. Un certain nombre d'hommes extraient la pierre pour ces usines et la bâtisse.

Moulins : de Barutel, de la ville, l'un et l'autre à deux tournans, du fort manoir, un tournant; deux moulins à tan sur la Dive.

Commerce : toiles, calicot, bonneterie, cuirs, fils, chanvre, laines, grains, bestiaux, chevaux, graine de trèfle, cire, miel, volailles, gibier, beurre, fruits, menues denrées.

Marché le lundi.

Foires au nombre de six, fixées par ordonnance royale du 27 mai 1826, au 4.e lundi de carême, 1.er lundi de mai, 4.e lundi d'août, 2.e lundi de septembre, 4.e lundi de septembre, 1.er lundi de décembre. Elles sont renommées pour les bestiaux.

La route royale d'Orléans à St. Malo traverse la ville, les trois routes départementales de la Ferté-Bernard, du Mans, et de Sillé à Mamers y aboutissent.

Etablissemens : sous-préfecture, tribunal de première instance, tribunal de commerce, justice de paix, juridiction de prudhommes, mairie, trois résidences de notaire, bureau de l'enregistrement et des domaines, conservation des hypothèques, recette particulière des contributions, perception, direction particulière des contributions indirectes avec recette principale et recette de la banlieue, entrepôt de tabacs, bureau de la poste aux lettres; relais, office de commissaire priseur.

lieutenance de la gendarmerie avec une brigade à cheval ; cure, hopital pour les malades, collége, écoles primaires gratuites pour les enfans des deux sexes; deux pensionnats pour les demoiselles ; octroi établi en 1804, pour subvenir aux besoins de la ville.

La création du Tribunal de commerce date du 6 octobre 1809.

Le Conseil des prudhommes établi par décret du 4 mai 1812, en faveur de la manufacture de toiles, est une juridiction devant laquelle se portent les contestations entre les ouvriers, les apprentis, manufacturiers, fabricans et artisans. L'ordonnance royale du 27 mai 1820, étend cette juridiction aux ouvriers et fabricans de basins, calicots et autres tissus de coton.

On ignore l'époque de la fondation de l'hospice, connu autrefois sous le nom de Maison-Dieu. La nomination du chapelain ayant appartenu au grand aumonier, on peut croire que l'établissement devait son existence aux anciens seigneurs du Sonnois. A la fin du 17.e siècle, il ne recevait plus de malades; les revenus servaient peut-être à donner des secours à domicile. Un arrêt du conseil du 9 mars 1696, confirmé par lettres patentes du mois de mai suivant, scellées du grand sceau de cire verte, et registrées au parlement le 22 août de la même année, y rétablit l'hospitalité pour les pauvres malades, lui accorde les biens de la maladrerie et même, d'après le consentement des habitans, ceux de l'hopital ou maison de charité de la ville.

L'hospice entretient 20 lits distribués dans deux salles. En 1789, les revenus s'élevaient à 9730 liv. ; en 1805, ils n'étaient plus que de 1930 fr. La ville fournit annuellement 4,000 francs. Quatre Sœurs d'Evron ont remplacé les trois sœurs libres qui le desservaient.

La maladrerie située à l'extrémité de la rue St. Jean, mais sur le territoire de St. Longis, a été fondée par les habitans de ces deux communes. Les seigneurs du Sonnois lui accordèrent une foire, le jour de la décollation de St. Jean (29 août). Dans un aveu de 1454, rendu à Jean II d'Alençon, baron de Sonnois, Jean

Langlois, prêtre, administrateur de la maladrerie déclare tenir cette foire dudit Seigneur. Comme depuis longtems il n'y avait plus de lépreux, les habitans de Mamers et de St. Longis transigèrent le 16 février 1553, et firent réunir les biens de cette maison aux fabriqnes de leurs églises. Ils furent maintenus par arrêt du grand conseil du 24 septembre 1638, dans le droit de nommer l'administrateur.

L'édit du mois de décembre 1672 donne à l'ordre de N. D. du Mont-Carmel et de St. Lazare les maladreries du royaume, et annexe celle-ci à la commanderie de Falaise. Une contestation s'étant élevée à ce sujet entre l'ordre de St. Lazare et les habitans de Mamers, un arrêt du conseil du 27 août 1675, rendu à la chambre royale de l'arsenal, confirme l'union de la maladrerie de St. Jean.

La chapelle de St. Ladre ou St. Jean-Baptiste aujourd'hui changée en magasin, était l'oratoire de cet établissement; les habitans des deux paroisses nommaient le titulaire.

Par les édits et déclarations des mois de mars, avril et août 1693, les maladreries furent retirées à l'ordre de N. D. et de St. Lazare.

Un arrêt du conseil privé du 21 juin 1694, maintient les habitans de Mamers et de St. Longis dans leurs droits comme patrons des maladrerie et hôtel-dieu de Mamers et ordonne qu'emploi sera fait des revenus de ces établissemens ainsi qu'il sera pourvu par Sa Majesté; enfin cette léproserie est réunie en 1696, à l'hospice.

Donal Cruoly, prêtre lazariste, directeur de la mission qui se faisait alors à Mamers, établit le 7 janvier 1676, la maison de Charité, au moyen des fonds que lui avaient fournis vraisemblablement les habitans. Cet hopital avait douze lits pour les malades, placés dans une maison tenue à loyer rue Cinq Ans. Il était desservi par des habitans de l'un et de l'autre sexe qui s'étaient voués à cette œuvre charitable. (*Extrait des titres*, *fait par M. A. Boucher*).

Le 2 septembre 1733, Jean-Baptiste Laperdrix,

prêtre de la congrégation de la mission, et Louis Triger contrôleur du grénier à sel fondent le collége, auquel ils affectent, le premier une maison, 16 hommées de vignes et 20 liv. de rente, le second une rente foncière de 30 liv. Ils invitent la ville à donner par année, 200 liv. au moins, pour y établir les frères des écoles chrétiennes. A défaut de supplément, un ou deux prêtres à la nomination du curé devaient diriger l'établissement, qui jusqu'en 1790, fut toujours confié à un ecclésiastique. (M. *Chauvin-Lalande*). Il ne reste de cette fondation que les bâtimens de l'école qui furent cédés à un instituteur primaire; mais, depuis 1824, trois frères de St. Joseph de Ruillé les occupent. La ville leur accorde une somme annuelle de 1300 francs.

Six régens dont un remplit les fonctions de principal, tiennent le collége. Comme le local ne pouvait admettre le grand nombre de pensionnaires qui se présentaient, la ville vient de bâtir un nouveau dortoir.

La maison de la Providence était une association de personnes pieuses qui se livraient à l'éducation de la jeunesse et à l'instruction gratuite des pauvres. Le pensionnat formait la principale ressource de cette institution, aujourd'hui dirigée par sept sœurs d'Evron.

La commune s'étend un peu dans la campagne. Ses bornes sont Marollette et S.-Aubin-des-Grois au N.; le département de l'Orne à l'E.; S.-Rémi-des-Monts au S.; S.-Longis à l'O.

Terrain calcaire, où sont ouvertes des carrières de moellon.

(M. *Aimable Boucher*, *secrétaire de la mairie*, *Statistique de Mamers*).

Contributions : Foncière.	14,485 f.	» c.	f. c.
Personnelle et mob. .	6,849	»	32,358 82.
Portes et fenêtres. .	2,757	»	
Patentes.	8,267	82	

En 1784, la dixme valait 2,400 liv.; les moines du prieuré de N. D. en percevaient les 2/3, le curé 1/3. Les revenus de la cure s'élevaient alors à 1,500 liv.,

savoir : dixme 800 liv, rente de 300 liv. sur les revenus du prieuré ; casuel 400 liv.

Historique. Mamers possédait un bailliage royal, un grenier à sel dépendant de la direction d'Alençon, qui en 1700, consommait 20 muids de sel ; une maîtrise des eaux et forêts pour la forêt de Perseigne.

Ces établissemens furent remplacés en 1790, par une administration de district, un tribunal civil, une justice de paix et une mairie.

Le district comprenait 22 1/2 lieues carrées ; 5 cantons : Courgains, La Fresnaye, Mamers, Marolles-les-Braux, S.-Côme-de-Vair ; 53 communes ; 35,334 habitans. Ses contributions foncière, mobiliaire, et sols additionnels pour 1791, s'élevaient à 515,628 l. 19 sols. (*Le Courrier Patriote*).

On remarquait dans cette ville plusieurs monumens élevés par la piété et la religion.

1.° Le prieuré de N. D. fondé vers le milieu du 12.e siècle, par Guillaume III, surnommé Talvas, comte du Perche. Les moines y vécurent en communauté jusqu'à l'an 1640. Quatre chapelains alors acquittèrent le service divin. Après avoir été en commande, ce prieuré fut, suivant le brévet du Roi, du 14 décembre 1742, et le décret de l'évêque du Mans, du 8 octobre 1743, réuni avec la sacristie à la mense conventuelle de l'abbaye de S.-Laumer de Blois, dont il dépendait. Ses revenus à cette époque étaient de 4,000 à 5,000 liv.

Par le décret d'union :

Une rente annuelle de 600 liv. doit être payée sur les revenus du prieuré au séminaire de Blois, conformément au brevet du Roi. — Les quatre chapelains sont transformés en quatre vicaires pour la paroisse de Mamers ; le service divin et l'office canonial sont transférés dans l'église de S.-Laumer, à la réserve de la messe basse qui continuera d'être acquittée pour les fondateurs du prieuré, par chacun des vicaires alternativement. Les dimanches et fêtes, cette messe sera célébrée entre la première et la grande messe, pour la commodité du public. L'abbaye paiera à chacun des vicaires une somme an-

nuelle de 150 liv. — La chapelle, la sacristie avec le calice et les ornemens sont cédés à la paroisse qui demeure chargée de l'entretien, réparations et réfections. — Sur les revenus du prieuré les religieux de S.-Laumer sont tenus de faire les aumônes de pain à la porte dudit prieuré, comme cela a toujours eu lieu, le vendredi de 15 jours en 15 jours, depuis la S.-Martin d'hiver, jusqu'à la S.-Martin d'été inclusivement, sans pouvoir les transporter ailleurs. A chaque donnée, il est employé 8 boisseaux de blé mouture, mesure de Sonnois, (le boisseau pèse 70 livres et contient 4 décalitres 669) en pain bien boulangé, qui est examiné par le curé de Mamers et autres à ce commis par les religieux (*Mém. sur le Sonnois*, *Pouillé*, *Décret d'union*).

2.° La Collégiale de S.-Nicolas. Une sentence du mois de mai 1204, rendue par l'archevêque de Sens, Pierre de Corbeil, délégué du pape, au sujet des contestations qui s'étaient élevées entre l'église de Mamers et les moines du prieuré de N. D., nous révèle l'existence de ce collége. Si cette pièce ne fait connaître ni l'époque de la fondation ni le nom des fondateurs, elle fournit du moins des détails intéressans.

La nomination aux prébendes et l'institution des chanoines appartient au chapitre; l'abbé de S.-Laumer nomme et institue le doyen qui doit être pris dans la collégiale. Le doyen est chargé de l'administration de la paroisse et remplace désormais le curé. En cette dernière qualité, après avoir été agréé par l'évêque, il se rend à Blois, reçoit dans le chapitre de S.-Laumer, l'institution, prête serment de fidélité à l'abbé et à son église. Les chanoines célébrant aux mêmes autels que les moines qui y perçoivent les offrandes, jurent dans leur chapitre, en présence du doyen, du prieur ou de son délégué, de ne rien soustraire de ces dons. Ils disposent entièrement de l'église de S.-Nicolas et desservent pour la paroisse, dans celle de N. D., l'autel du crucifix. Les personnes qui veulent se faire purifier, choisissent pour la cérémonie, l'une ou l'autre de ces églises, sauf les droits des doyen et chanoines.

Comme les moines prétendent avoir le droit de faire le sermon du dimanche des Rameaux, le doyen prie le chef de la maison de N. D. de prononcer lui-même ce discours ou d'en charger un membre de sa communauté. Cette invitation doit être faite de manière que l'orateur ait le temps de se préparer. Lorsque les fidèles sont assemblés, le doyen commande le silence et engage le religieux à annoncer au peuple la parole de Dieu. Si par hasard, un moine se permet d'injurier le doyen ou les chanoines, dès-lors la prédication dans ce lieu est interdite aux religieux, jusqu'à ce que l'abbé ou le prieur ait donné une juste satisfaction. Le doyen ou tout autre chanoine, peut monter en chaire et faire le sermon ce jour-là comme les suivans, en demandant une fois la permission aux moines pour les trois années qui vont suivre. Les écoles sont tenues par deux maîtres : l'un nommé par les moines, l'autre choisi parmi les chanoines. (1) (*Voir les notes à la fin de l'art. Sonnois, placé après celui de Mamers.*)

Depuis ce temps, les canonicats et les écoles avaient disparu, la paroisse était desservie par un curé et l'église N. D. devenue paroissiale, sans que l'on puisse fixer l'époque, ni dire les motifs de ces changemens.

L'église de Notre Dame, d'ailleurs située à l'extrémité de la ville, ne pouvant, malgré l'augmentation que lui procure la chapelle du prieuré, contenir tous les paroissiens, ceux-ci avec le curé demandèrent pour annexe celle de S.-Nicolas. L'évêque de Jouffroy de Gonssans, par son ordonnance du 1.er octobre 1778, permit au curé de dire ou faire dire par un de ses vicaires dans cette église les jours de dimanches et fêtes, une grande messe et les vêpres, d'y faire ou faire faire le prône ou autres instructions nécessaires, à la charge par les habitans de payer le nouveau vicaire. La grande messe se disait avant celle de N. D. et les vêpres commençaient après celles de la paroisse.

Ces deux églises existent et sont consacrées au culte.

3.° Les religieuses de la Visitation. Elles s'établirent

en 1634, suivant la permission qui leur fut accordée le 13 octobre 1633.

4.° La chapelle S.-Roch, bâtie à l'extrémité de la rue du même nom, au S. E. de la ville. Le 16 août, on y allait processionnellement implorer le Saint et lui rendre grâces d'avoir, par son intercession, délivré le pays des maladies contagieuses. Auprès, il existait pour la sépulture des personnes mortes de la peste, un cimetière, où l'on enterra dans la suite les suppliciés, les suicides et les duellistes. La fabrique de l'église jouit de deux ou trois petites rentes qui lui ont appartenu (*M. Boucher, Secrét. de la Mairie*).

Avant l'établissement du christianisme dans ce canton, Mars y était honoré d'un culte particulier et avait, à Mamers, un temple que S.-Longis renversa vers le milieu du 7.e siècle. Suivant la tradition, cet édifice occupait sur la place des halles, une portion de l'emplacement où est bâtie l'église S.-Nicolas. Lorsqu'on a creusé les caves des maisons voisines de la petite porte de l'église, et enlevé les terres pour poser les fondemens de la halle aux grains, qui est en face, on a découvert beaucoup d'ossemens humains. Mais ils provenaient de l'ancien cimetière de la ville, qui était en ce lieu, aux 12.e et 13.e siècles, (*Sentence de l'archev. de Sens*) et non de l'ossuaire des victimes immolées au dieu de la guerre.

Les uns croient, dit Le Corvaisier, que la ville de Mamers tire son nom du temple de Mars; les autres pensent qu'elle le doit à plusieurs forts que les Normands et les Anglais y bâtirent, et que l'on appellait *mercqs* ou *merks* d'un vieux mot anglais, d'où l'on aurait formé maintmerks et par corruption Mamers. On ne voit plus de traces de ces fortifications; mais les forts de Hupery, de Fossart, du Manoir et de Cinq-Ans, ont laissé aux lieux, où ils étaient bâtis, leurs noms; il en est de même du Châtelet du Perrain et du Château. Celui-ci était situé dans la rue du Fort. (*Le Corv.*, 225).

Ces traces qui étaient encore apparentes du tems de l'historien des évêques du Mans, finiront bientôt par s'effacer. Elles disparurent en 1826, dans la rue du

Sabot. Déjà, l'année précédente, on avait abattu, rue du Fort, une porte de ville assez bien conservée, pour élargir en cet endroit la route d'Orléans à S.-Malo. Cependant les talus des fossés du château existent sur une longueur de plus de 100 mètres ; on observe encore, au faubourg du Hupery, un gros mur qui a fait partie du fort de ce nom.

Le châtelet du Perrain était probablement bâti au lieu nommé le Château-Gaillard, car les deux rues qui y conduisent, s'appellent, l'une rue Châtelaine, l'autre rue de la Porte-Châtelaine.

XI.e Siècle. Si l'on en croit la tradition du pays, le sang-froid et le courage d'une femme empêchèrent la prise de Mamers Les Anglais profitant de la nuit s'avançaient en silence pour surprendre la ville ; la femme Bussi les apperçoit au clair de la lune, comme ils allaient y entrer ; elle lance d'un lieu élevé une pierre qui frappe la tête du chef et le tue. Les soldats effrayés s'enfuient en désordre et bientôt sont poursuivis par la garnison. Pour célébrer la mémoire de cette heureuse délivrance, la ville faisait tous les ans, le soir du jour de S.-Marc (25 avril), une procession qui n'a été interrompue que depuis 1790. (*M. Boucher*).

1098. Robert II comte de Bellême répare et augmente les fortifications de Mamers.

1134. Guillaume III, comte de Ponthieu son fils, pour éviter la vengeance de Henri roi d'Angleterre et duc de Normandie, est obligé de se renfermer dans cette ville, qui relevait du comte du Maine Geoffroy Plantagenet, que le monarque voulait ménager.

1358. Le Dauphin donne à Louis d'Harcourt, vicomte de Châtelleraut et lieutenant-général dans une partie de la Normandie, Mamers et les autres places du Sonnois confisqués sur Jean d'Harcourt son neveu. Le prince par d'autres lettres du mois d'août 1360 annulle ce don. (*La Roque*, *hist. de la maison d'Harcourt*. — *Odol.*)

1404. Après s'être emparé de S.-Rémi-du-Plain,

le connétable de S.-Pol, marche sur Bellême et reçoit en passant la soumission de Mamers (*Odol.*).

1417. Les Anglais prennent Mamers et plusieurs places du Sonnois. Les garnisons de ces divers endroits, sans avoir égard à la trève qui avait été signée, commettent différens excès dans les environs. (*Odol* II, 5, 6).

1428. Avant de commencer le siège d'Orléans, le comte de Salisbury fait raser les fortifications de Mamers, et de S.-Paul, afin de pouvoir disposer de leurs garnisons. (*Odol.* II. 27).

1477. Par acte du 20 mars, enregistré au siège du Sonnois le 4 juillet suivant, François de Laval et Catherine-Jeanne d'Alençon son épouse donnent à perpétuité à Thomas Viel leur châtelain de Sonnois et à Catherine Boulard sa femme, le château de Mamers, à la charge par ledit Viel d'entretenir les prisons et de garder les prisonniers qui y seront mis par les officiers de leur justice, en prendre les droits, profits et émolumens qui y appartiennent. (*Archiv. de la Mairie*).

1590. Lanzac, chef de ligueurs, ayant manqué son entreprise contre le Mans, s'était rendu à la fin de mars dans la capitale du Sonnois, afin de surprendre Bellême. Hertré en ayant eu avis rassemble secrètement la noblesse des environs d'Alençon, et secondé par les seigneurs Pierre de Fontenay et de la Resnière, il tombe à trois heures après midi sur quatre compagnies de pied de Lanzac et les fait prisonnières. On met le feu à la ville, dont une partie est détruite. (*Odol.*, II, 357).

1595. Érection du siège royal de Mamers. Avant cette époque la juridiction n'avait pour tout ressort que ce qui relevait directement et sans moyen de la baronnie de Sonnois. (*Mémoire des Officiers de ce tribunal*, MS.)

1597. Henri IV engage les halles, et la Prévôté de Mamers au prince de Guémené. (*Mém. sur le Sonnois*).

1817 On jette les fondemens des nouvelles halles dont la construction est terminée en 1821.

La seigneurie était membre de celle du Sonnois. Il y avait aussi les fiefs du Prieuré et de l'abbaye de Perseigne. La juridiction du prieuré s'étendait sur la majeure partie de la ville ; celle de Perseigne sur la moitié au moins de l'autre partie. (*Mémoire des Offic. du siège royal de Mamers*).

Cette ville a donné le jour à plusieurs hommes distingués, parmi lesquels on remarque l'abbé Yvon (Claude), né le 15 avril 1714, auteur de plusieurs ouvrages savans. M. l'abbé Besnard-Dubuisson (François) ; il a publié l'*Entendement humain* et autres livres. M. Guérin (Honoré-Louis-François), né le 16 mai 1792, docteur médecin. On a de lui, *Nouvelle Toxicologie ou traité des Poisons et de l'empoisonnement*; Paris, 1826 ; etc.

Supplément à l'article Terrain.

A l'entrée de la route de Paris, sur la droite, et presque en face de la fontaine de Coudreux, on voit un banc de calcaire lacustre supérieur, parallèle au ruisseau de la Dive. Cette formation, qui semble appartenir aux derniers dépôts du calcaire d'eau douce, repose immédiatement sur le terrain jurassique, à 2 ou 3 pieds au dessous de la terre végétale. La roche, en partie tendre, argileuse et blanchâtre, en partie dure, compacte et grisâtre, renferme des hélices et des bulimes, dont le test est parfaitement conservé. On remarque que toutes ces coquilles peuvent se rapporter à des espèces actuellement vivantes dans le pays, les *helix nemoralis*, *ericetorum*, *striata*, et *nitida*, le *bulimus lubricus*.

M. Leufroy qui m'accompagnait, lorsque nous découvrîmes ce nouveau terrain d'eau douce, assure qu'il offre la plus grande analogie avec celui qu'il a observé aux environs de Montpellier. (*Note comm. par M. Desportes*).

LE SONNOIS, ou Saonois, *Pagus Sagonensis*, *Ager Sagonensis*, *Vicaria Sagonensis*, *Sagonensium*, *Sagonium*, dont Mamers devint la capitale, après la ruine de St.-Remi-du-Plain, occupe la partie N. N. E. du département de la Sarthe.

Ses bornes sont au N. la rivière de Sarthe; à l'E. celle d'Autrèche, le Bellêmois et la Même; au S. le Moire,

une ligne tirée de ce ruisseau au pont de Pray sur l'Orne, et cette rivière jusqu'à sa jonction avec le Malherbe. A l'O. une autre ligne menée de ce dernier point à la Sarthe vis à vis de l'embouchure du ruisseau de la Ferrière, passant à l'E. de Dissé, comprenant une portion de Ponthouin et de Dangeul; René, une portion de Grandchamp, les communes de Thoiré, Louvigné, Ancines, Fyé; une partie de St.-Ouen-de-Mimbré et de St.-Victeur; le territoire de Chérizay, Bérus et Hellou.

Sa longueur du N. O. au S. E. peut être de 50 kilom.

Le Sonnois renferme les cantons de la Fresnaye et de Mamers; 12 communes de celui de St.-Paterne : Ancines, Arçonnay, Berus, Bourg-le-Roy, Champfleur, Cherisay, Fyé, Grandchamp, Le Chevain, Livet, St.-Paterne, Thoiré; 2 du canton d'Alençon Ouest : Hellou, St.-Germain-du-Corbie avec le faubourg Montsor; 2 du canton de Fresnay : St.-Ouen-de-Mimbré et St.-Victeur; 11 du canton de Marolles : Avennes, Courgains, Dangeul, Marolles, Moncé, Monhoudou, Nauvay, Peray, Ponthouin, St.-Aignan, Toigné; 5 de celui de Bonnétable : Courcival, Jausé, Nogent-le-Bernard, Rouperoux, Terrehaut; Bellou-le-Trichard et Pouvray dans le canton du Theil (Orne). Avant 1790, ces 70 communes formaient 74 paroisses, toutes de l'ancien diocèse du Mans. Odolant-Desnos, porte le nombre des paroisses du Sonnois à environ 70, sans les désigner. (*Mémoires historiques sur la ville d'Alençon*. — *Etat des paroisses du ressort de la sénéchaussée du Mans*, MS., *comm. par M. Charbonnier*. — *Divers tableaux des paroisses de la Baronnie de Sonnois*, MS., *comm. par M. Hardouin aîné*. — *Alman. Manc*, *doyennés de Linières et de Sonnois*.

Ce pays était une forêt, où, vers la fin du V.e siècle, les Saxons chassés d'Angers par les Français pénétrèrent et bâtirent une forteresse appelée Saône ou Sonne. (*L'art de vérif. les dates*). Il formait sous la seconde race de nos rois, une vicairie subordonnée au gouverneur de la province, ou comte du Maine.

Les possesseurs de ce canton ne prirent d'abord que

le titre de seigneurs du Sonnois; dans la suite ils se qualifièrent de barons, soit qu'ils en eussent obtenu des lettres du prince, soit plutôt qu'ils réunissent les conditions exigées par les anciens usages de la province pour qu'une seigneurie eût le titre de baronnie. Cette terre en effet, au désir de l'art. 54 de de la coutume du Maine, avait dans son étendue trois chatellenies : Saone, Peray et St. Remi-du-Plain, l'abbaye de Perseigne, le prieuré conventuel de Mamers, des écoles publiques tenues par les bénédictins de N. D. et par les chanoines de St. Nicolas, enfin la forêt de Perseigne. (*Mémoire sur le Sonnois*, MS., *comm. par M. Charbonnier*) (2).

On y remarquait plusieurs places fortes et villes closes dont les plus célèbres étaient Saone, St. Remi-du-Plain et Mamers, qui en ont été successivement la capitale.

Le nom de Sonnois dérive du mot latin *Saxones*, Saxons, changé en *Sagones*, d'où l'on a formé l'adjectif *Sagonensis*. Une charte de Louis le Débonnaire dans laquelle Banzlegbe comte du Mans, est qualifié *Comes et Saxiœ patriœ Marchio*, semble confirmer cette opinion. (*Odol. Mem. hist. sur Alençon*, I, p. xxxv).

On ignore comment et à quelle époque cette région, l'une des plus fertiles du département de la Sarthe fut séparée du comté du Maine et entra dans la maison de Bellesme, qui possédait également le Fertois. Elle fut souvent un sujet de guerre entre ses seigneurs et les comtes du Mans.

Seigneurs du Sonnois.

X.e Siècle. YVES DE CREIL, ordinairement appellé Yves de Bellême, frère de Sigenfroi, (3) évêque du Mans, est le plus ancien Seigneur du Sonnois, dont l'histoire fasse mention. Il donne plusieurs églises de ce pays à la chapelle ou collégiale qu'il avait fondée dans son chateau. Avant 994, Hugues I, comte du Maine lui enlève une portion du Sonnois, et accorde à l'abbaye de la Couture plusieurs terres de sa conquête. Yves meurt vers 997, au plus tôt, laissant de Godechilde sa

femme, Guillaume qui suit; Avesgaud, seigneur du Fertois, évêque du Mans ; Yvon, seigneur de Chateau-Gontier; deux filles : Hildeburge et Godechilde. La première épousa Aimon de Chateau-du-Loir et fut mère de Gervais d'abord évêque du Mans, puis archevêque de Reims et chancelier de France.

997 au plus tôt. GUILLAUME I succède à son père. Il oblige Herbert Eveille-Chien à évacuer le Sonnois dont ce prince voulait s'emparer, joint à la seigneurie de Bellême le comté du Perche, et reçoit de Richard II, duc de Normandie, le chateau d'Alençon avec ses dépendances ; il fait bâtir celui de Domfront, cède à la Collégiale établie par son père l'église de Louzes avec des terres situées près de la forêt de Perseigne, et fonde, vers 1025, l'abbaye de Lonlay. (*Bry*).

Fouques et Robert, deux de ses fils, qu'il avait envoyés à la tête d'une armée faire le dégat sur les terres de Normandie et du Maine, sont défaits dans un combat près de Blavon, que les uns croient être Ballon, et les autres Blèves. Le premier y périt, le second dangereusement blessé devient prisonnier. En apprenant cette nouvelle, le père meurt de chagrin, l'an 1028. Guillaume était envieux et sanguinaire ; il eut encore de Mathilde sa femme Warin ou Guérin qui obtint le comté du Perche; Yves et Guillaume.

1028. ROBERT I hérite des seigneuries d'Alençon, de Bellême et du Sonnois. A peine est-il guéri de ses blessures, qu'il continue la guerre contre Herbert Eveille-Chien et s'empare du chateau de Ballon. Le comte du Maine reprend cette place en 1031, et y renferme son adversaire qu'il a fait prisonnier. Les vassaux du seigneur de Bellême ayant en vain sollicité l'espace de deux ans, sa délivrance, ont recours aux armes et battent le comte ; mais abusant de la victoire ils font pendre Gauthier de Sardène et deux de ses fils dont ils se sont rendus maîtres dans l'action. Trois autres enfans de ce chevalier courent aussitôt à la prison de Robert, confié à leur garde, et par représailles lui fendent la tête à coups de hache, l'an 1033 ou 1034.

1033 ou 1034. GUILLAUME II nommé TALVAS de la forme du bouclier qu'il portait, obtient l'héritage de son frère. Secondé par Guillaume Giroye, seigneur d'Echauffour il parvient à reconquérir les places que les Manceaux avaient enlevées dans le Sonnois et le Perche. Ce prince termine avantageusement la guerre qui s'était élevée entre lui et Geoffroy de Mayenne au sujet des limites de leurs seigneuries, du côté du Sonnois et de Domfront. Il paye de la plus noire ingratitude les services de Giroye. L'ayant invité à ses noces, il lui fait créver les yeux, couper le nez et les oreilles. Les parens et les amis de ce chevalier instruits de son malheur, se rassemblent, déclarent la guerre à Talvas, entrent sur ses terres et y portent le dégât. Les sujets et le fils même du comte révoltés par d'autres actions atroces, se joignent aux mécontens et le chassent. Guillaume se retire chez Roger de Montgommery auquel il marie sa fille. Il eut deux enfans, Arnoul et Mabile (*Ord. Vit. Odol.* I. 121.)

1048. ARNOUL ne jouit pas long tems des états de son père. La même année on le trouve étranglé dans son lit. Olivier l'un de ses parens fut accusé de ce meurtre.

1048. Yves II évêque de Seez, fils de Guillaume II succède par droit héréditaire à son neveu et gouverne avec beaucoup de sagesse. Il donne à l'abbaye de St. Vincent l'église de Courgains; meurt en 1070.

1070. ROGER DE MONTGOMMERY recueille la succession de l'évêque Yves, par le droit de Mabile son épouse nièce du prélat. L'un et l'autre confirment à l'abbaye de St. Vincent la donation de Courgains, differens héritages près St. Longis, les églises de Vezot et de Marcilly, et y joignent celle de Saône. (*Mart. Ampl. Coll.* I. 493). Mabile ayant repris à Guillaume Pantolf le chateau de Peray qu'elle lui avait donné, et à Hugues de Sulgey celui de la Motte-Jalu, (4) dont elle avait dépouillé la famille Giroye à laquelle il appartenait, fut assassinée par ce dernier, au commencement de décembre 1082. Elle eut 5 fils, dont Robert qui suit, et 4 filles.

1082. ROBERT II eut presque toujours les armes à la main. Guillaume le Roux, duc de Normandie lui enlève Ballon et St. Cenery. 1098 ; Le seigneur de Bellême ayant fait la paix avec ce prince, en reçoit de l'argent qu'il emploie à réparer et à augmenter les fortifications de Blèves, Peray, Mont de la Nue, Saône, St. Remi-du-Plain, Ortieuse ou Urson, Aillères, la Motte Gautier de Clinchamp et Mamers ; (5) il fait élever de nouveaux forts sur les terres des abbayes de la Couture et de St. Vincent ; trace une ligne de circonvallation, appellée les fossés de Robert-le-Diable, (6) qui commence à Peray, passe à Marolles, Monhoudon, Saône et finit à St. Remi-du-Plain. Hélie de la Flèche ne lui donne pas le tems d'achever ces ouvrages, il marche contre lui et le bat près du ruisseau de Riolt ou Riollet, qui passe par René, Dangeul et le champ du combat, que Jaillot désigne dans la carte du Maine à 2, kil. 1 E. de René ; à 1, 8 S. de Toigné, proche le lieu appellé le Taillis, et suivant Odolant, les Planches, et le force à s'éloigner. Peu de temps après, le comte du Maine tombe dans une embuscade, est fait prisonnier et conduit au roi d'Angleterre. 1102, ce monarque fait arrêter le comte du Perche que Louis-le-Gros lui envoyait en qualité d'ambassadeur. Robert est condamné à une prison perpétuelle et dépouillé de ses biens. Il laissa d'Agnès de Ponthieu Guillaume III.

1102. GUILLAUME III TALVAS, comte de Ponthieu, devait être fort jeune lorsqu'il se mit à la tête des affaires de sa maison. 1119, suivant le traité fait entre le roi d'Angleterre et le comte d'Anjou, il recouvre les états de son père, à la réserve des citadelles. 1134, Henri, mécontent de ses liaisons avec Geoffroy-Plantagenet, le cite à comparaître devant lui, et sur le refus de Talvas qui craint d'éprouver le même sort que Robert, il le dépouille des états de Normandie. Ce monarque étant mort le 2 décembre 1135, Guillaume qui s'était retiré à Mamers et à Peray, est rétabli par Geoffroy dans la pleine jouissance du comté d'Alençon. 1151 Jean, l'un de ses fils, livre au comte d'Anjou le

château de la Nue, dont Robert de Dreux lui avait confié la garde et attire sur les terres du père les armées de Louis-le-Jeune. (*L'Art de vérifier les dates*).

Les Mémoires sur Alençon et ses Seigneurs rapportent différemment ce fait. En 1149, Robert de Dreux surprend le château de la Nue dont la garde était confiée à Jean d'Alençon; Geoffroy d'Anjou allié de cette maison, l'ayant repris l'année suivante, Louis-le-Jeune, à la demande de son frère, envoie (1151) une puissante armée sur les terres de Guillaume. (*Odol*, I. 305). Talvas meurt le 29 juin 1171. Il avait fondé les abbayes de S. André en Gouffern (1130), de Valoire (1138), de Perseigne (1145), de S.-Josse-des-Bois (1159); les prieurés de Mamers et de la Cochère. Il eut d'Hélène ou Alix, fille d'Eude Borel, duc de Bourgogne, trois fils et trois filles.

1171. JEAN I succède à son père. Ce prince confirme la fondation de l'abbaye de Perseigne, dont il augmente les revenus. Il meurt le 24 février 1191, laissant de Béatrix d'Anjou sa femme, Jean et Robert qui suivent, Guillaume sire de la Roche-Mabile et trois filles : Philippe mariée à Robert Mallet; Helle ou Alix épouse de Hugues II vicomte de Chatelleraut, dont sortirent Aimery III et Clémence; Ele ou Elle, dame d'Almenèches, qui vivait encore en 1239, et mourut sans enfans. (*Gall. Christ.* XI instr. col. 170. *Odol.* I. 314).

1191. JEAN II fils et successeur de Jean I, meurt le 6 mai 1191.

1191. ROBERT III fait, le jour de l'inhumation de son frère, de grandes largesses aux abbayes de Perseigne, Tyronneau, S. Vincent du Mans, S. Martin de Seez et au prieuré de Mamers, afin que les religieux prient tous les ans pour le repos de son âme. Dans cette distribution, les moines de S.-Vincent reçurent le droit de moutonnage que le prince levait sur les habitans du Sonnois, lorsqu'ils vendaient ou achetaient du bétail et autres marchandises. (*Mart. ampl. coll.* I. 1037). Ce droit fut restreint par l'acte de confirmation à la paroisse

de Courgains ; et même très-longtemps avant 1789, l'abbaye n'en jouissait plus. (*Hist. de S. Vinc.*).

Le bailli d'Alençon qui exerçait la justice à S.-Rémi-du-Plain, enlève à main armée deux voleurs arrêtés sur les terres de l'abbaye de Perseigne. Les religieux ayant porté plainte à la cour du roi d'Angleterre qui était au Mans, le comte s'y présente, désavoue son bailli, confirme les privilèges du monastère, et prie Richard-Cœur-de-Lion d'accorder la même faveur, ce que fait le monarque, par une charte datée du 4 avril 1193. (*Odol.* I. 320). 1203, Robert excite et aide Philippe-Auguste à venger la mort d'Artur, duc de Bretagne. 1208, il entreprend le voyage de la Terre-Sainte, d'où il rapporte des reliques qu'il dépose dans l'église de Perseigne. Le prince lègue à cette abbaye 20 liv. mansais de rente sur la prévôté d'Alençon, et meurt le 8 septembre 1217. Il avait eu de Jeanne de la Guerche, Jean III, mort en 1212, et Mahaud 1.re femme de Thibaud le *Jeune*, comte de Blois, décédés sans enfans. Emme de Laval, sa seconde femme, lui donna Robert IV. Cette dame épousa en secondes noces Mathieu de Montmorency, dit le Grand, connétable de France, veuf le 26 septembre 1220, de Gertrude de Néelle. On ignore comment cet officier de la couronne devint possesseur de la châtellenie de Saint-Rémi-du-Plain. On pourrait croire que c'était aux droits de sa nouvelle épouse, à laquelle S.-Rémi aurait été cédé pour douaire, si l'engagement qu'il prit au mois de juillet 1218, de remettre cette place au roi Philippe-Auguste, lorsqu'il en serait requis, avait eu lieu quelques années plus tard. Peut-être y a-t-il erreur dans le martyrologe de l'abbaye du Val, qui fixe la mort de Gertrude à l'an 1220. (*Hist. de Montmorency*, 133, 135. — *Odolant.*, I. p. 355).

1217. ROBERT IV fils posthume de Robert III meurt vers la fin de 1219.

En lui finirent les anciens comtes d'Alençon. Philippe-Auguste réunit à son domaine le comté d'Alençon, les quatre paroisses situées de l'autre côté de la Sarthe : Hellou, S.t-James, S.t-Germain-du-Corbie et Saint-

Barthelemi ; les bois d'Ecouves, etc., que lui cédèrent au mois de janvier 1220 (1221 nouveau style), soit de gré ou autrement, Elle d'Alençon sœur de Robert III, dame d'Almenèches et Aimery vicomte de Chatelleraut. La Roche Mabile fut exceptée, mais les héritiers s'obligèrent à faire démolir les fortifications, lorsqu'il plairait au roi. (*Bry*, 129. — *Odol.* I, 334).

1219. AIMERY III DE CHATELLERAUT, fils d'Alix d'Alençon recueille à droit successif et comme légataire de Robert III son oncle, la baronnie de Sonnois, Montgommery, Mesle-sur-Sarthe et la Roche Mabile. (*Gall. Christ. XI.* — *Odol.* I, 314). Par son testament de l'an 1225, il lègue à l'abbaye de Perseigne 7 livres de rente, lui confirme, au mois de mai 1235, et en 1240, tous les droits accordés par ses prédécesseurs. Aimery laissa un petit fils. (*Mém. sur le Sonnois.* — *Odol.* I. 315).

JEAN, vicomte de Châtelleraut, succède à son ayeul. Au mois d'avril 1263, il rachète pour 4 liv. de rente sur la prévôté de Peray, les deux pêches annuelles que les religieux de Perseigne faisaient dans l'étang de Guéchaussé ; confirme, au mois de novembre 1274, leurs possessions du Sonnois, et donne à cette abbaye, l'an 1278, pour le repos des âmes de son père et de Helle sa sœur, 5 livres de rente sur la prévôté de la Roche-Mabile. Il avait épousé Agathe de Dammartin, dont Jeanne. (*Mém. sur le Sonnois*).

JEANNE, vicomtesse de Châtelleraut épousa 1.° Geoffroy de Lusignan ; 2.° Jean II d'Harcourt, maréchal et amiral de France, qui au mois de mars 1291, reçut 300 liv. tournois, pour confirmer à l'abbaye de Perseigne les donations faites par ses prédécesseurs. (*Mém. sur le Sonnois*). Le seigneur d'Harcourt meurt le 21 décembre 1302. Il avait eu Jean III et deux filles. Jeanne de Chatelleraut lui survécut plusieurs années. (*Hist. d'Harcourt, I*).

Vers 1310, JEAN III SIRE D'HARCOURT. Geoffroi, l'un de ses fils, auquel il paraît avoir abandonné la jouissance de St. Paul et d'autres portions du Sonnois,

veut soumettre à sa juridiction l'abbaye de Perseigne et ses vassaux, qui refusent d'obéir. Pour se venger, il réunit plusieurs seigneurs et dévaste les domaines du monastère. Les religieux portent plainte au comte du Maine, Philippe de Valois, qui charge son bailli d'informer.

Le lundi après la Conception 1325, ce magistrat prononce, devant le prince, la sentence, par laquelle il annulle les actes faits par Geoffroy, le condamne lui et ses complices à restituer ce qu'ils ont pris, et à rembourser les objets qu'ils ont incendiés ou détruits. Jean mourut le 9 novembre de l'année suivante. Il laissa d'Alix de Brabant, Jean, Louis, Geoffroy et Isabeau. (*Mém. sur le Sonnois*).

1326. JEAN IV, comte d'Harcourt, hérite du Sonnois, à la charge de payer à Isabeau d'Harcourt, femme de Jean de Brienne, vicomte de Beaumont, 1500 liv. de rente en terres constituées sur la châtellenie de S.-Remi-du-Plain. Louis obtint le château de Saint-Paul-le-Vicomte, qui, après sa mort, fut uni au Sonnois. Jean périt à la bataille de Crecy (25 août 1346). Isabeau de Parthenay qu'il avait épousée en 1315, lui apporta Vibraye, Montfort, Bonnétable, etc. Il en eut trois fils, dont Jean V, et deux filles. Sa femme posséda à titre de douaire la châtellenie de S.-Remi-du-Plain. (*Mém. sur le Sonnois*).

1346. JEAN V D'HARCOURT. Ses liaisons avec Charles le *mauvais*, roi de Navarre, qui cherchait à exciter des troubles dans le royaume, lui devinrent funestes. Le roi de France ayant, le 5 avril 1355, surpris à Rouen, Charles, d'Harcourt et autres seigneurs à dîner avec le Dauphin, se rend maître de leurs personnes, et sans forme de procès, fait sous ses yeux, en présence de son fils aîné, depuis Charles V, trancher la tête à ces gentilshommes. Jeanne de Ponthieu que le comte avait épousée et dont il eut sept fils et quatre filles, obtint pour ses enfans la restitution des biens de leur père. [*Hist. d'Harc.* — *Mém. sur le Sonnois*].

1355. JEAN VI, comte d'Harcourt. Dès qu'il fut en état de porter les armes, il s'unit aux partisans du Roi

de Navarre pour venger la mort de son père. Alors Jean d'Aché, surnommé le Grand Galois, entre dans le Sonnois à la tête d'une armée, où commandaient Guillaume de Cerisai, Nicolas Le Gaigné, Thomas Lequelaines, et assiège St.-Remi-du-Plain. Jean d'Espinard qui en était gouverneur, est contraint de capituler et la place est pillée. D'un autre côté, Loquet ravage le pays, penètre dans l'abbaye de Perseigne, dévaste la maison et force les religieux de se retirer à St-Remi-du-Plain. Charles Dauphin de France, régent du royaume, donne le 28 mars 1358, à Louis d'Harcourt, vicomte de Chatelleraut, les biens confisqués sur Jean son neveu, entre autres la Chatellenie de St.-Remi et le Sonnois. Le même prince ayant marié le comte d'Harcourt avec Catherine de Bourbon, dont il avait épousé la sœur, annulle par lettres du mois d'août 1360, les dons faits au Seigneur de Chatelleraut. Jean fut un des otages qui cette année passèrent en Angleterre. Le 11 janvier 1363, il transige à Londres avec Galois d'Aché et le décharge lui et ses adhérens des dommages qu'ils lui avaient causés à la prise de St.-Remi, jusqu'au jour où cette place fut rendue à Léonnet de Pierrecourt.

Les malheurs survenus dans la maison d'Harcourt, et les guerres qui affligèrent le Sonnois, empêchèrent d'acquitter exactement la rente de 1500 liv. assignée sur la chatellenie de St.-Remi par le sire de Harcourt, lors du mariage d'Isabeau avec Jean de Brienne, vicomte de Beaumont.

Guillaume de Chamaillart en mariant sa fille à Pierre II comte d'Alençon, déclare par ses lettres du 20 oct. 1371, qu'ayant égard à l'honneur que lui fait le prince, il lui donne et transporte tout ce que peut devoir le comte d'Harcourt, tant en principal qu'en intérêts, de la rente de 1500 liv. accordée à Isabeau, ayeule de Marie de Chamaillart. Le comte d'Harcourt pour se libérer, cède le Sonnois, le 30 décembre 1376. Jean mourut le dernier jour de février 1388. Il avait eu trois fils et huit filles. (*Odol. — Mém. sur le Sonn. — Hist. d'Harc.*).

1376. PIERRE DE FRANCE, 2.e du nom, comte

d'Alençon, du chef de sa femme vicomte de Beaumont et baron de Sonnois. 1398, il transige le 2 mai avec les religieux de Perseigne; le 6 juillet ce prince et son épouse leur constituent une rente de 50 liv. sur le domaine du Sonnois, pour la rétribution d'une messe fondée dans l'église de l'abbaye. Pierre eut procès avec le Chapitre du Mans au sujet de plusieurs particuliers qui lui refusaient le droit de guet et de garde au chateau de St.-Remi du-Plain, et dont les chanoines avaient pris le parti. Il obtint contre eux, le 18 août 1391, un jugement qui le maintenait dans ses droits. Le comte d'Alençon mourut le 20 septembre 1404. Sa femme lui survécut jusqu'au 18 novembre 1428; mais comme elle était fort légère et prodigue, le roi l'avait interdite. (*Bry.* — *Odolant.* — *Mém. sur le Sonnois*).

JEAN I, comte d'Alençon, prend l'administration des biens de sa mère. Le 19 mai 1405, il rend aveu du Sonnois et de Beaumont-le-Vicomte à Louis, roi de Jérusalem et de Sicile, comte du Maine. Ayant embrassé le parti du duc d'Orléans, Jean attire dans ses états les fléaux de la guerre. Tandis que le duc d'Anjou les menace d'un côté, le connétable de S. Pol y entre de l'autre, fait investir Domfront, vient dans le Sonnois et attaque St.-Remi, dont le siège est long et opiniâtre. Raoul de Gaucourt rassemble le plus de troupes qu'il peut et vole au secours de la garnison. S. Pol quitte le siège, marche avec 1700 hommes d'élite au devant de l'armée ennemie, la joint près de l'étang de Guéchaussé, l'attaque et la taille en pièce, puis retourne à St.-Remi qui lui ouvre ses portes. Le vainqueur se dirige sur Bellême et reçoit la soumission de Mamers, qui est sur sa route. Bientôt les Anglais descendus en Normandie reprennent les places enlevées au duc d'Alençon; enfin la paix conclue devant Bourges le 15 juillet 1413, ramène la tranquillité dans le Sonnois. Jean périt à la bataille d'Azincourt (21 oct. 1415). Marie de Bretagne lui donna entre autres enfans Jean II. (*L'art de vérifier les dates. Odolant.* — *Mém. sur le Sonnois*).

1415. JEAN II succède à son père sous la tutelle de

Marie de Bretagne. Les Anglais occupent le Sonnois en 1417. Le duc de Bedfort qui prenait le titre de régent du royaume de France, confirme en qualité de comte du Maine, par lettres patentes du 25 février 1425, vérifiées à la chambre des comptes établie à Mantes, toutes les possessions des religieux de Perseigne, alors retirés à St.-Remi-du-Plain ; il ordonne qu'ils soient réintégrés dans tous les biens dont ils jouissaient avant l'arrivée des troupes anglaises. Pendant les troubles qui désolèrent plus de trente ans cette partie du royaume, les Français et les Anglais reprirent plusieurs fois les places du Sonnois. C'est dans une de ces expéditions que ces derniers brulèrent en 1441, le chateau de St.-Remi. (*Mém. sur le Sonnois*). Après leur expulsion du pays l'an 1450, le comte recouvre ses Domaines. Le 13 août 1465, Jean Auvé, seigneur de Genestel, fait au nom du prince, foi et hommage à Charles d'Anjou, comte du Maine, pour les terres et seigneuries de Beaumont-le-Vicomte, Fresnai et Ste.-Susanne tenues en fiefs du comté du Maine, la baronnie de Sonnois relevant de la tour d'Orinbandelle ou chateau du Mans; la chatellenie d'Averton tenue en fief de la baronnie de Mayenne, les fiefs d'Antenaise et de la Briçonnière tenus de la baronnie de Château-du-Loir. (*Odol.* II, 154). Deux fois condamné à la peine capitale pour cause de félonie, ce prince mourut naturellement en 1476, laissant de Marie d'Armagnac, René, duc d'Alençon et Catherine, que Louis XI avait mariée dès le 8 janv. 1461, à François de Laval sire de Gaure, comte de Montfort. Le roi fixa la dot à 3,000 liv de rente, pourquoi il obligea le père de lui donner la terre et seigneurie de la Guerche en Bretagne, la baronnie de Sonnois et la terre de Perai ; les terre et fief d'Averton, les fiefs d'Antenaise et quelques autres biens. (*Odol.* II, 165). Par des lettres particulières le futur déclara qu'il recevrait telle recompense qu'il lui serait assignée au lieu du Sonnois et de Perai, qui entraient pour 900 liv. dans la rente de 3000 l. ; mais l'échange n'eut point lieu. (*Mém. sur le Sonnois*).

1476. Le comte de Laval et Catherine d'A-

LENÇON prennent possession du Sonnois ou de la majeure partie : ils confirment aux religieux de Perseigne et du prieuré de Mamers les biens qu'ils ont dans ce pays. Après la mort de son mari arrivée le 15 mars 1500, Catherine habite principalement le Sonnois, donne de grands biens à l'abbaye de Perseigne, rétablit l'église du prieuré de Mamers, fonde au lieu des Châteliers une maison pour les religieux de S. François de Paule. Ayant perdu au berceau l'enfant unique qu'elle avait, cette princesse aliéna beaucoup de portions de son patrimoine. Elle mourut le 17 juillet 1505. (*Mém. sur le Sonnois.— Odol.* II, 165).

1505. CHARLES I, duc d'Alençon, devient, par la mort de sa tante, baron de Sonnois. Marguerite de Lorraine sa mère et tutrice confirme les privilèges de l'abbaye de Perseigne et de ses vassaux, pour en jouir jusqu'à la majorité du prince. Elle donne au monastère de S. François qu'elle fonde à Mortagne 200 liv. de rente à prendre sur le Sonnois. Les 10 octobre 1509, et 4 février 1516, le duc fait foi et hommage au Roi, de la baronnie de Sonnois, de S. Rémi-du-Plain et de Peray tenus du château du Mans; cède en l'année 1517, à son frère naturel, Charles d'Alençon, la terre de S. Paul-le-Vicomte et 500 liv. de rente sur la même baronnie, et dote en biens situés dans ce pays la maison des Religieuses Pénitentes que lui et sa mère établirent à Essey, l'an 1519. (*Mém. sur le Sonnois.*) Charles meurt le 11 avril 1525. Le duché d'Alençon et le comté du Perche retournent à la couronne ; ses biens propres sont dévolus à ses deux sœurs, Françoise et Anne. 1529, Marguerite de Valois, sa veuve, épouse en deuxièmes noces Henri d'Albret, roi de Navarre, dont Jeanne, mère de Henri IV.

1525. FRANÇOISE d'ALENÇON, mariée à Charles de Bourbon, duc de Vendôme, eut le vicomté de Beaumont, les baronnies de la Flèche, de Sonnois, Fresnay, Sainte-Susanne, Châteauneuf-en-Thimerais et Champrond ; les fiefs de Senonches et de Brezolles, les baronnies de la Guerche, de Pouancé, de Château-Gontier, etc., échurent à la marquise de Montferrat.

Au mois de septembre 1543, la duchesse de Vendôme fit ériger les seigneuries de Beaumont, Sonnois, etc. en duché-pairie sous le titre de duché de Beaumont. Elle mourut à la Flèche le 14 septembre 1550.

1550. ANTOINE DE BOURBON duc de Vendôme, son fils lui succède. Il épouse Jeanne d'Albret fille de Henri II roi de Navarre et de Marguerite de Lorraine, après la mort desquels il prend le titre de roi de Navarre. Antoine mourut le 17 août 1562.

1562. HENRI DE BOURBON leur fils devient baron de Sonnois. Il porte quelque tems le titre de duc de Beaumont, et le 1.er août 1589, hérite du trône de France. Par ses lettres du 13 avril 1590 et 31 décembre 1596, Henri IV déclare vouloir tenir son patrimoine distinctement et séparément du domaine de la couronne. Le Parlement fait des observations auxquelles le monarque a égard. Enfin, par édit du mois de juillet 1607, le roi unit inséparablement son patrimoine tenu en fief de la couronne au domaine du royaume. Il avait déjà érigé en 1595, la Flèche en présidial, Beaumont, Fresnay, Sonnois et S.te-Susanne en bailliages royaux, dont les appellations devaient ressortir à la Flèche.

Depuis la réunion du Sonnois à la couronne, les rois de France en ont engagé quelques portions à faculté de rachat perpétuel, entre autres S. Paul, Saône, Saint Rémi-du-Plain, l'étang de Guéchaussé, engagés par Henri IV, sous le titre de baronnie du Sonnois, à René de S. Denis, baron de Hertré, seigneur de la Tournerie, par adjudication du 17 septembre 1594; Chassé, une partie de la Fresnaye à N. Boulemer de Bresteau; les halles et la prévôté de Mamers au prince de Guémené. (*Mém. sur le Sonnois*). Louis XV, par contrat du 9 août 1768, donna à Charlotte-Suzanne Desnes, veuve du duc de Beauvilliers, les châtellenies de Sonnois et de Pray avec leurs dépendances, à l'exception de la forêt de Perseigne, des terrains vains et vagues compris dans son enclave, en contre-échange de la terre de Torbéchet, des terre et seigneurie de Courtoux et du fief de la Forêt situés dans le Bas-Maine. (*Le Paige*).

L'article MAMERS était imprimé, lorsque nous avons eu communication de trois mémoires sur le bailliage et les autres établissemens de cette ville. Nous pensons que leur extrait peut faire suite au Sonnois.

Le Sonnois possédait un baillage royal, relevant en toutes causes du présidial de la Flèche, d'après l'édit de 1595. Ce siège néanmoins avait la connaissance de tous les cas royaux, comme les sénéchaussées et bailliages qui relevaient nuement du parlement, privilège dont jouissaient aussi les sièges de Beaumont-le-Vicomte, de de Fresnay et de S.te-Susanne, membres du même présidial.

Le ressort de ce bailliage comprenait, en totalité ou en partie, les paroises de

MAMERS, chef-lieu.
Aillères.
Ancines.
Arçonnay.
Avennes.
Beauvoir.
Berus.
Blèves.
Bourg-le-Roi.
Champaissant.
Champfleur.
Chassé.
Chenay.
Cherisay.
Commerveil.
Contilly. *
Contres.
Courcival.
Courgains.
Dangeul. *
Fyé.
Grandchamp. *
Jausé. *
La Fresnaye.
Le Chevain.
Les Aulneaux. *
Les Mées. *
Le Val.
Linières-la-Carelle.
Livet
Louvigny.
Louzes.
Marolles. *
Marollette.
Moncé-en-Sonnois.
Monhoudou.
Montigny.
Montrenaut. *
Nauvay.
Neuf-Châtel. *
Nogent-le Bernard. *
Notre-Dame-de-Vair.
Panon. *
Peray.
Pisieux. *
Ponthouin.
René.
Roullée.
Rouperoux. *
St.-Aignan. *

St.-Aubin-des-Groies. *
St.-Calais-en-Sonnois.
St.-Côme-de-Vair.
St.-Longis.
St.-Ouen-de-Mimbré.
St.-Paterne.
St.-Paul-le-Vicomte.
St.-Pierre-des-Ormes.
St.-Remi-des-Monts.
St.-Remi-du-Plain.
St.-Rigomer-des-Bois.
St.-Victeur. *
St.-Vincent-Des-Prés.
Saône.
Terrehaut. *
Thoigné.
Thoiré.
Vezot.
Villaine-la-Carelle. *

Si l'on joint à ce tableau :

Hellou.
St.-Germain-du-Corbie.
Le faubourg Monsor.
Bellou-le-Trichard.
Pouvray.

qui sont du département de l'Orne, on aura à peu près le territoire qui composait jadis l'ancien Sonnois. Les communes marquées de l'astérisque n'ont probablement cessé de lui appartenir en entier, que par l'abandon forcé ou volontaire qu'en ont fait ses seigneurs.

Le bailliage de Mamers fournissait les registres de l'état civil à la plupart des 69 premières paroisses.

Composition du bailliage : 1 bailli et lieutenant criminel, 1 lieutenant général civil, 1 lieutenant particulier, 2 conseillers, 1 avocat du Roi, 1 procureur du Roi, 1 greffier en chef, 1 commissaire aux saisies réelles, 1 receveur des consignations, un greffier des experts, 6 procureurs exerçant les fonctions d'avocat, 5 huissiers, 5 notaires.

Les autres établissemens étaient :

1.° *Le Siège de la Police.* 1 lieutenant gén., 1 procureur du roi, 1 greffier, 1 commissaire de police, 1 huissier.

2.° *Le Siège du Point d'Honneur de MM. les Maréchaux de France* : 2 lieutenans des Maréchaux, 1 conseiller rapporteur, 1 secrétaire greffier, 1 huissier de la connétablie.

3.° *La Maîtrise des Eaux et Forêts* : 1 Maître Particulier, 1 lieutenant de robe longue, 1 procureur du Roi, 1 garde-marteau, 1 greffier, 1 receveur des bois vendus, 1 receveur des amendes, 2 huissiers, 2 arpenteurs.

La maitrise des eaux et forêts, qui s'exerçait en différens endroits, fut en 1634, fixée à Mamers. Elle comprenait dans son ressort 4 villes : Mamers, Beaumont, Fresnay, S.te-Susanne et s'étendait sur 148 paroisses.

4.° *Le Grenier à Sel* établi en 1676. Présidence réunie au corps, 1 grenetier, 1 contrôleur, 1 procureur du Roi, 1 greffier, 1 notaire, pour le grenier, 2 huissiers.

Ce grenier dépendait de la direction d'Alençon; 45 paroisses s'y approvisionnaient. En 1787, il livra à la consommation 67 muids, 2 septiers, 2 minots de sel. Cette quantité à raison de 2817 liv. le muid, donne plus de 189,000 liv.

5.° *La Juridiction de la Manufacture des Toiles*. 1 juge, 1 procureur du Roi, 1 greffier, 4 gardes jurés, 1 aulneur, 1 marqueur.

6.° *Le Corps Municipal*. 1 maire, 1 lieutenant de maire, 2 échevins, 2 conseillers, 1 procureur du Roi, 1 receveur, 1 contrôleur, 1 greffier.

La ville ayant acheté les charges, le corps municipal les possédait en titre d'office. Les officiers changeaient tous les trois ans.

Hautes justices exercées dans l'étendue de la baronnie de Sonnois.

St.-Aignan, la Tournerie, Moulins, Neufchatel, Pescoux, Chatellenies; Ozée en St.-Paterne, Roullée, St.-Côme-de-Vair. — Une partie de la paroisse de Neufchâtel composait la chatellenie de Perseigne, dont l'abbé du monastère de ce nom était possesseur. La seigneurie de l'autre portion appartenait au Roi.

(*Mém.* MS. *comm. par M. Hardouin, anc. memb. de la Chambre des Députés*).

NOTES.

(1) *Petrus Dei Gratiâ Senonensis archiepiscopus, omnibus sanctæ matris Ecclesiæ filiis, ad quos litteræ præsentes pervenerint, in domino salutem.*

Noverit universitas vestra quod cum causa quæ inter monachos de Mamerto, qui sunt monachi sancti Launomari Blesensis, ex unâ parte, et parochialem Ecclesiam ejus-

dem loci ex alterâ parte, super quibusdam articulis verse-batur, apostolica fuisset auctoritate commissa, et partes pluries citatæ comparuissent coram nobis et plures testes à partibus fuissent producti, post multas et varias altercationes hinc et indè propositas, quia nobis melius videbatur finem litibus per amicabilem compositionem imponere quam eas per diffinitivam sententiam terminare; præsentibus partibus, cum abbas sancti Launomari Blesensis concederet quod institutio canonicorum, et donatio præbendarum parochialis ecclesiæ de Mamerto ad capitulum ejusdem ecclesiæ pertineat sicut a judicibus a sede apostolica delegatis fuerat ordinatum, et canonici secundum consuetudines aliarum ecclesiarum electionem sui decani vellent habere, nos jus abbatis, qui patronatum ecclesiæ dudum habuerat conservare volentes, de assensu canonicorum statuimus auctoritate apostolicâ, quod electio et institutio decani qui curam animarum recipiet, vitæ perpetuæ spectabit ad abbatem, ita tamen quod nullum nisi canonicum ejusdem ecclesiæ idoneum ei licebit eligere in decanum. Cum autem unum de canonicis in decanum eligerit, præsentabit eum episcopo ad curam animarum recipiendam, et postquàm idem decanus curam animarum reciperit, in capitulo beati Launomari Blesensis eidem abbati et Ecclesiæ suæ fidelitatem faciet, sicut consueverat facere parochialis presbiter de Mamerto; quia et alii canonici presbiteri de Mamerto aliquando celebrant ad altaria in quibus prior et Monachi de Mamerto oblationum et obventionum suarum debent percipere portiones, in capitulo suo jurabunt, decano præsente, priore, vel aliquo de mandato ejus, quod jus monachorum quod habent in oblationibus et obventionibus eis fideliter conservabunt et portiones ad eos pertinentes sine diminutione reddere procurabunt. . . . . De purificationibus autem ordinavimus quod is optimè purificandus erit, qui in utrâque ecclesiâ beatæ Mariæ videlicet, vel beati Nicolai voluerit purificari, salvo tamen ubique jure decani et canonicorum, ad quorum idipsum pertinet officium. . . . . . . De sermone quem dicebant monachi ad se pertinere in Ramis palmarnm, ita ordinavimus, quod decanus rogabit priorem,

ut ipse, vel unus ex monachis faciat ea die sermonem ad populum, et hoc competenti spatio denuntiabit priori, ut is qui locuturus est veniat præmeditatus, et quando congregatus erit populus, decanus, indicto silentio populo, monachum, qui prius super hoc rogatus erit, hortabitur ut populo nuntiet verbum dei. Quod si forte monachus aliquis aliquid in contumeliam decani vel canonicorum proferat, non licebit de cœtero alicui ex monachis ibi prædicare. donec abbate vel priore super hoc convento satisfactum fuerit competenter. A die cujus, et quod si decanus vel aliquis ex canonicis ejusdem ecclesiœ scivit sermonem facere, liceat ei in illâ die hoc facere, sicut in aliis diebus sequentibus expetita licentia monachorum semel tantum in triennio subsequenter. Statuimus de scholis quod monachis licebit ponere unum Magistrum, ita quod unus tantum ex canonicis poterit ex eâdem facultate legere. . . . . *In ecclesiâ beatœ Mariœ percipient monachi omnes candelas, nisi oblatæ fuerint ad altare crucifixi dum missa celebratur, ibidem illœ enim erunt canonicorum qui altari prædicto desservire tenebuntur, sicut parochialis exigit consuetudo, et in ecclesia beati Nicolai iidem canonici liberè celebrabunt, omnes vero candelas percipient.* . . . . *Actum anno incarnationis dominicæ millesimo ducentesimo quarto, mense majo.* (Communiqué par M. Hardouin, anc. membre de la Chambre des Députés).

(2) Le Mémoire sur le Sonnois faisait partie des papiers laissés par feu l'abbé Pichon, historiographe de Monsieur, frère du Roi. M. Regnoust Duchesnay, procureur du Roi au bailliage de Mamers, en est probablement l'auteur. Ce magistrat infatigable avait recueilli en plusieurs volumes in-4.° tout ce qui intéresse l'histoire, l'administration et la jurisprudence du Sonnois. On ignore ce qu'est devenue cette précieuse collection.

(3) On lit dans le *Cenomania* l'extrait d'une charte d'Yves de Bellême en faveur de l'abbaye du mont S. Michel, d'après laquelle l'évêque Sigenfroy serait oncle et non frère de ce prince. Denis Briant affirme que l'é-

criture de l'original est du Xe siècle. L'authenticité de cette pièce peut cependant être contestée. En effet la charte est rédigée sous le règne de Robert et signée par Sigenfroy. Or celui-ci est mort en 994, et Robert n'est monté sur le trône que l'an 996. Voici l'extrait :

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, etc. Ego Yvo notum, etc. quod Menardus abbas et fratres S. Michaelis postulaverunt ut terram quam mei antecessores jam olim loco ejusdem S. Michaelis donaverant, sed irruente Normannorum infestatione locus ipse per multorum curricula annorum amiserat, eidem loca et fratribus ibi deo servientibus etc. reddidi prædicto loco cum consensu meorum parentum duorum, scilicet sororum mearum Billehendis atque Eremburgis, nec non duorum avunculorum Seinfredi episcopi atque Guillelmi, atque cognatorum Guillelmi clerici, Roberti, Sutsardi, rursusque Guillelmi laici prædictam terram, villas scilicet 9 *nuncupatas his vocabulis villa Arnnton, Cantapia, Valendrein, Lasserius, Mongulfon, Cardun, Larcellosa, Gennes sitas in territorio Cenomanico, in confinio Abrincantensis regionis pro salute animæ meæ atque patris mei Fulcoini et matris meæ Rotais, etc. Ut autem hujus nostræ redditionis authoritas verius credatur, etc. manu propria subter signavimus. Actum Castro Fraternensi* 4.° *idus octobris regnante Roberto rege Francorum.*

Ego Yvo firmavi S †. † *Sigenfredus episcopus. Hugonis comitis S.*

Ces trois noms sont suivis d'un assez grand nombre d'autres disposés dans le *Cenomania*, sur trois colonnes, savoir :

1.° Au dessous d'*Yvo : Gosbertus S* †. *Hesveus S* †. *Willelmus. S* †. *Walterius S* †. *Goisccelinus S* †. *Tescelinus S* †. *Walterus S* †. *Lambertus Clericus S* †.

2.° Au dessous de *Sigenfredus* : *Garnerius S* †. *Hinguelbertus S. Harman S* †. *Erchengerius S* †. *Hugolinus Mori S* †. *Frangerius S* †. *Hugolinus S* †. *Willelmus clericus S* †.

3.° Au dessous de *Hugonis* : *Rodulfi vicecomitis S* †. *Isaac S* †. *Droco S* †. *Harduin S* †. *Hamonis S* †. *Mainardi* S †. *Willelmi S* †., *etc.*

(4) Le Mont Jallu, la Motte d'Ygé, *Mons Jalgei*

est situé à 2 kil. N. E. du clocher de Champaissant. *Voir cette commune.*

(5) Aillères, Blèves, Mamers, Peray, Saône et St.-Remi-du-Plain sont chefs lieux de communes. Indiquons la position des autres forts :

Le Mont ou la Motte de la Nue, *Mons de Nube*, à 1, k. 8 N. O. du clocher de Contilly.

Orticuse, *Urticosa*, *Orticosa*, se nomme aujourd'hui le Bois Barrier, (*Odolant*) qui est à 800 mètres N. E. du clocher du Val.

La Motte Gautier de Clinchamp, *Mons Galterii de clino campo*, devait occuper l'emplacement du chateau de Clinchamp, bâti à 800 mètres N. O. du clocher de Chemilly dans le Perche, à 4,kil.9 E. de Mamers.

(6) Les travaux de l'agriculture détruisent tous les jours les traces de cette ligne de circonvallation. Une partie des fossés avait déjà disparu, lorsque Jaillot publia, 1706, la grande carte du diocèse du Mans, comme on peut le voir par le tracé qu'en donne ce géographe. La ligne commence peu loin et au N. du clocher d'Aveines, s'avance vers le N. O. jusqu'au bourg de Monhoudou qu'elle touche sans le renfermer. Alors interrompue l'espace de 3, k. 1, elle reparait à Loffier au S. O. de St.-Calais, se dirige vers la naissance de l'étang de Guéchaussé, enveloppe Sonne et ses marais, et va se terminer, en formant une légère courbe, à la source de la Sonnette, près et au S. S. O. de Vezot.

CHAMPAISSANT, *Campus Pascens*. A 10 kil. 3. S. S. E. de Mamers; 36, 8. N. N. E. du Mans.

Commune baignée par l'Orne qui lui sert de limites à l'O. Bornes : St. Pierre-des-Ormes et l'arrondissement de Mortagne, au N.; St.-Côme-de-Vair à l'E et au S., Nauvay et Moncé-en-Sonnois à l'O. Terrain calcaire. La surface a 4 kil. de long sur 2 de large. Sol varié : terres caillouteuses, douces et légères au N.; argileuses, mouillantes et peu fertiles à l'O.

Industrie : élèves de bestiaux; petite fabrique de toiles.

Moulins : de la Louvresse, de Forbonnois sur l'Orne.

Population : 558 habit. récensement de 1820 ; 608, M. le maire. *Feux* : 120. *Métairies :* 10. *Bordages* : 20.

Contributions : fonc. 3,009 f. pers. et mob. 300 fr. port. et fen. 149 fr. pat. 177. Tot. 3,645 fr.

Le *Bourg*, situé à peu de distance de l'Orne que l'on passe sur un pont, renferme 90 feux et une église dédiée à St. Médard. La route du Mans le traverse.

Assemblée patronale le dimanche le plus proche de St. Médard (8 juin). La paroisse est réunie pour le spirituel à St.-Côme.

Hameaux : la Frenardière, les Cressonnières. (*M. Poussin*, *maire.*)

Le château de Forbonnois qui a donné son nom à l'un de nos plus célèbres écrivains en matière de finances et de commerce, François Veron de Forbonnois, est à 2,k.2 S. O. du clocher et à 200 pas de la route.

Antiquités : au N. du bourg s'élève le mont Jallu ou la motte d'Igé, *mons Jaigei*, sur le sommet duquel existait, dans le XI siècle, une forteresse importante. En 1050, il appartenait à Robert de Giroie, seigneur de St.-Cenery, qui s'en vit privé par sa révolte contre le duc de Montgommery, époux de Mabile de Bellême. Cette princesse le donna à Hugues de Salgey auquel elle l'enleva depuis à cause des liaisons de ce favori avec le comte de Mortagne. Hugues s'en vengea cruellement par la mort de Mabile. Le château de la motte d'Igé rentra dans la famille de Giroie. (*Odol*, I, 138, 155).

La butte du mont Jallu formait dernièrement « une terrasse élevée en belvéder, intéressante par ses jolis ombrages et l'immense horizon dont on y jouit. Elle recèle, dit-on, un trésor longtems et inutilement cherché » (*Vaysse*, *Itin. descr. de la Fr.*). Des fouilles y ont été exécutées de nouveau en 1825, par une compagnie qui semble avoir cédé ses droits à M. Fay. Celui-ci les a continuées à ses frais pendant les années 1826 et 1827. Croyant obtenir à l'aide du magnétisme animal, des résultats plus certains et plus prompts, il a consulté sur les lieux même une somnambule ; les recherches ont été principalement dirigées vers les points que désignaient les

réponses de la nouvelle Sibille. Mais le trésor n'en reste pas moins caché.

Historique : l'évêque Guillaume de Passavant (1145—1187) donne au prieuré de St. Martin du Mans l'église et le tiers de la dixme de Champaissant, qu'il avait retirés des mains des laïques. (*Cartul. de Vivoin*). 1250, Guillaume Gonais vend au chapitre de la même église les dixmes qu'il possède dans cette paroisse ; Bernard de la Ferté, de qui il les tenait, confirme la vente. (*Extr. des reg. du Chapitre*).

La seigneurie était membre de la baronnie de Bonnétable, qui appartenait au duc de Luynes. François Veron de Forbonnois possédait la terre et seigneurie de Forbonnois dont il pris le nom. M.me de Forbonnais sa veuve jouit de cette propriété. Elle conserve plusieurs ouvrages manuscrits de son époux.

COMMERVEIL, *Curia mirabilis*. à 4,kil.9 S. de Mamers, 37, 2 N. N. E. du Mans.

Commune arrosée par les ruiss. de Moulinet au N. E., de Commerveil à l'E. Bornes : St.-Remi-des-Monts au N. ; St.-Remi-des-monts et St.-Vincent-des-Prés à l'E.; Monhoudou au S.; Pisieux à l'O. Terrain : calcaire tête de chat. Surface unie, de 3,kil.5 de long sur autant de large. Sol argilo-calcaire, sablonneux. Assolement triennal.

Industrie : petite fabrique de toiles, (5 à 6 métiers.)

Population : 411 hab. *Feux* : 92. *Métairies* : 3. *Bordages* : 33.

Contributions : Fonc. 1664 fr. pers. et mob. 176 fr. portes et fen. 57 fr. pat. 8 fr. Total 1905 fr.

Le *Bourg* se compose de 16 feux et d'une église dédiée à S.te Marie-Magdeleine (*Pouillé*) ; à l'Assomption de la S.te Vierge (*Le maire*). L'assemblée qui se tenait le 15 août, est remise au 1.er dimanche qui le suit.

Hameaux : la Brière, la Louveterie, la Maison-Rouge, Lécharbot, le Moulinet, les Aîtres-Cerises, les Grouas.

Tout près et à l'O. du bourg, on observe la butte de

Commerveil, au sommet de laquelle existait anciennement un château, dont la carte du diocèse du Mans a signalé les ruines. Il ne reste plus de ce fort que les fossés; la butte est en culture; mais le champ où elle s'élève, conserve le nom de Château.

La seigneurie était annexée au château de Biars. Cette maison bâtie à 1,kil.4 S. O. du clocher, sur la rive gauche du ruisseau du Moire, dépend de la commune de Courgains, et appartient à la famille Bouvet de Louvigny. On pense que le hameau de Biards composé de 3 métairies et de 5 bordages, étant éloigné de 5,kilomèt.3 du bourg de Courgains, doit être prochainement réuni au territoire de Commerveil. — L'ancien logis seigneurial de la Turpinière est à l'E. N. E. de la paroisse. — (*MM. Lunel*, *maire*; *Rateau*, *instit. prim.*)

CONTILLY. Contilli. *Contiliacum*, *Contilleium.* à 4, kil. 5 N. de Mamers; 46 S. N. N. E. du Mans.

Commune arrosée au N. par le ruisseau de Cotinel. Bornes: les Aulneaux et le département de l'Orne au N.; le même département à l'E.; Marollette au S.; Aillères, Beauvoir, Louze à l'O. — Terrain calcaire oolithique. La surface a, de l'E. à l'O., environ 5 kil. et autant du N. au S. Assolement triennal; dans les fermes, quadriennal.

Industrie. Petite fabrique de toiles. — Il sort annuellement des pâturages de la commune de 130 à 150 vaches grasses; quelquefois on engraisse des bœufs au lieu de vaches.

Les deux *Moulins* de Cotinel à 200 mètres de distance l'un de l'autre, sur le ruisseau du même nom.

Plusieurs habitans font le commerce de vaches grasses et de moutons.

Population: 646 hab.: *Feux*, 117: *Métaires*, 13: *Bordages*, 28.

Contributions: fonc., 3,794 f.; pers. et mobil., 356; port. et fen., 108 f.; pat., 64 f.; Total, 4,322 f.

Le *Bourg* situé au S. E. de la commune, renferme 37 feux et une église dédiée à la S.te-Vierge. Assemblée

patronale le dimanche le plus proche du 10 août, fête de S.-Laurent second patron.

Hameaux : La Barre, la Béherie, la Bicholière, la Bizolière, la Côtineraie, la Gannerie, la Jonchère, la Noe-Guillotin, le Clos, le Creusel, en partie ; le Pont-Brillet, les Egreffins, les Loges.

Le château de Frébourg est situé à 3 kil. N. O. du clocher. Ses tours ont appartenu à un autre édifice bâti en 1312, sur les ruines d'une ancienne forteresse élevée, lors de l'invasion de la Neustrie et pays voisins, par un chef qui lui avait donné le nom de *Frey Bourg*, qui signifie château libre. (*Statistique de Contilly*, MS.)

La chapelle de Saint.-Hubert, placée dans une de ces tours, que l'on a abattue, possédait une clé nommée la *Clé de Saint.-Hubert.* Cet instrument, dit-on, préservait de la rage, les personnes sur lesquelles il était appliqué.

Etablissemens. Il existe une confrérie de charité, dont les membres appelés Charitons, ensevelissent et enterrent les morts. Elle jouissait en 1790 de quelques revenus.

Antiquités : A 1, kil. 8 N. O. du clocher, on observe la butte de la Nue, ancien fort élevé par Robert II, comte de Bellême, auquel Helie de la Flèche disputait la propriété du Sonnois. Ces fortifications assez bien conservées occupent environ 3 hectares de terrain. Elles consistent en un camp retranché, flanqué au N. et au N. O. de deux petites redoutes. Le tout est renfermé par un fossé large et profond. Peu loin à l'E. Jaillot indique un combat [*M. de Frebourg, maire.*]. Le même géographe désigne à 4, kil. 5 N. O. du clocher les ruines du château de Pescoux, bâti sur une élévation.

Historique : Avant 1789, cette commune avait un notaire royal, un siège de juridiction seigneuriale appelé la chatellenie de Pescoux. M. Le comte de Courtomer institua un second notaire près de cette juridiction, dont les appels se portaient à la barre ducale de Mayenne. [*Statist. de Contilly*].

1120. L'évêque Hildébert donne à l'abbaye de St.-Vincent l'église de Contilly. [*Le Corv.* 415]. Vers

1124, Gautier de Clinchamp se désiste du procès qu'il avait intenté à ce monastère au sujet de la même église ; il reçoit 100 sols mansais et est admis à la participation des prières de la communauté. L'acte en est dressé dans le chapitre en présence de Foulques, comte d'Anjou et de l'évêque Hildebert. Comme Henri, seigneur de Vendôme, dans le fief duquel se trouvait l'église, pouvait inquiéter l'abbaye pour avoir traité avec Gautier, celui-ci se charge d'arranger l'affaire et donne des plèges. il fait également consentir ses fils à prendre la défense des moines contre tous ceux qui, après sa mort, voudraient les inquiéter sur cette possession. Hervé de St. Longis et Henri Clerc de Contilly figurent comme témoins dans cet acte. [*Mart. Ampl. Col.* I, 683].

La seigneurie de la paroisse, chatellenie annexée à la terre de Pescoux, était possédée en 1789, par la famille de St. Simon de Courtomer. Elle appartenait en 1535, à Christophe Perot, sénéchal du Maine. Le fief de Frébourg s'étendait sur une portion de la commune et sur plusieurs circonvoisines. [*M. le maire. Le Corv.* 823].

CONTRES ; avant 1789, assez ordinairement Contres-en-Vairais, *Contraria*, *Contrariorum*, à 11, kil. 5 S. E. Mamers ; 39, 4 N. E. du Mans.

Commune arrosée par les ruiss. de Mortève, au S., de Contres au S. O. Bornes : le département de l'Orne au N. et à l'E., St.-Côme-de-Vair au S. et à l'O. Terrain calcaire. La surface a 3 kil. de long sur 1, k. 5 de large. Sol argileux, calcaire et sablonneux.

Industrie : élèves de bestiaux. — Petite fabrique de toiles de chanvre — Une chaussumerie et tuilerie.

Moulin de Contres près du bourg.

Population : 495 hab. (*récensement de* 1820) ; 650 par la réunion de territoire que doit opérer le cadastre. (*Le maire*). *Feux* : 153. *Métairies* : 6, *Bordages* : 26.

Contributions : fonc. 1802 fr. pers. et mob. 233 fr. port. et fen. 68 fr. pat. 47 fr. 83 c. Tot. 2,150 fr. 83 c.

Le *Bourg* situé a 1, kil 6 E. de la route du Mans à Bellême, renferme 52 feux et une église dédiée à St. Augustin. — Assemblée patronale le 24 juin.

Hameaux : le Béquet, le Boulay, le grand Ainay, le Tertre, les Maisons-Neuves, les Montagnes, Villeneuve. (*M. Boit, adjoint*).

Jailiot marque au S. et tout près du bourg, un château ou maison notable.

Antiquités : Vers la fin du 18.e siècle, le meunier de Contres découvrit sur le domaine qu'il exploitait, 204 médailles en or très bien conservées, ayant chacune une valeur intrinsèque de 27 fr.; la plus moderne était de César Auguste. M. de Forbonnois promit de les faire vendre à Paris. (*Note de feu M. Maulny*).

Historique : 1224. Robert de la Rivière donne la dixme de Halez dans la paroisse de St. Etienne de Contres aux chartreux du parc. (*Titre orig.*).

1710. René-Denisot, prêtre du Mans, fonde le 21 mai, la prestimonie du collége à laquelle il affecte une maison avec jardin, et un bordage affermé 200 liv., en 1789. Le titulaire nommé par le curé et le procureur de fabrique, par l'évêque en cas de contestation, était chargé de faire les petites écoles et le catéchisme, sans pouvoir enseigner les élémens de la langue latine. [*MM. Pasquer, anc. curé de Contres, Boit, adj.*].

La seigneurie appartenait en 1776 à M.me de Sevigny [*Le Paige.*].

LES MÉES, le Mée [*Le Corv.*]. *Messum, Mexum, Messa, Messœ*, à 10, kil. 6 O. de Mamers, 36, 3 N. du Mans.

Commune baignée du N. E. au S. O. par la Bienne, dont les eaux assez fréquemment débordées interrompent les communications avec Louvigny; arrosée au S. par la Sonnette. Bornes : Louvigny et St.-Remi-du-Plain au N., Saône à l'E., Toigné au S. Toiré à l'O. Terrain calcaire; surface unie; sol assez fertile.

Industrie : Elèves de bestiaux.

Moulins : de Brissaie, Erard, des Forges sur la Sonnette.

Population : 324 hab. (*Recensement de* 1820,) 360, (*le maire*). *Feux* : 64. *Métairies* : 6. *Bordages* : 25.

Contributions : fonc. 1817 fr. pers. et mob. 136 fr. port. et fen. 39 fr. pat. 50 fr. Tot. 2042 fr.

Le *Bourg* se compose de 37 feux et d'une église dédiée à St.-Malo. — Assemblée patronale le dimanche dans l'octave de l'Ascension.

On observe, à 1, kil. 4 E. du bourg, l'étang de Guéchaussé, dont une portion n'est plus en eau.

Hameaux : 1.° La Roche située à 900 mèt. S. du clocher, 18 feux; sa chapelle à la présentation du Seigneur était tombée en ruines dès la fin du 17.e siècle (*Jaillot*); 2.° Rabalon, 8 feux.

La seigneurie était membre de la chatellenie de Moulins possédée par la Couture. En 1208, Charles II, comte du Maine, accorde à ce monastère, du consentement du roi, la permission de tenir le jour St. Gilles (1.er septemb.) une foire à la Roche. (*Le Corv*. 539). Le Boulay au N. du bourg, que l'on croit dans la commune avoir été une abbaye, fut peut-être le manoir seigneurial.

LE VAL, Le Val-Pineau (*Atlas Nation.*). *Vallis*; à 7,kil.8. O. de Mamers; 41, 1 N. du Mans.

Commune arrosée du N. E. au S. O. par la Bienne, par le ruiss. de Ridray à l'O. Bornes : Neufchatel au N., Villaine-la-Carelle et Vezot à l'E., St.-Remi-du Plain au S., Livet et Neufchatel à l'O. Terrain généralement calcaire, offrant dans le voisinage de la butte de Chaumiton, des brèches et des grès calcaires, l'oolithe, et plusieurs coquilles fossiles. Sol argilo-calcaire assez fertile.

Industrie : Elèves de bestiaux.

Moulin du Val sur la Bienne.

Population : 98 hab. (resensement de 1820; 117, (*M. l'adjoint*). *Feux* : 16. *Métairies* : 7.

Contributions : fonc. 1038 fr. pers. et mob. 69 fr. port. et fen. 24 fr. pat. 15 fr. Tot. 1146 fr.

Le *Bourg* composé de peu de maisons renferme une église dédiée à la S.te Vierge ; mais la paroisse dépend de la succursale de Vezot. Assemblée patronale le 15 août.

Hameaux : La Gaudière, le Hamel situés au N. du

clocher. Jaillot désigne près du second les ruines d'un prieuré.

Antiquités : Le château de l'Urson, où Mabile de Bellême et son époux donnèrent en 1060, une charte en faveur de l'abbaye de St. Vincent, était situé commune de Val, à l'endroit appelé le Bois-Barrier. (*Odol.* I. *p.* 158).

On observe dans l'église l'épitaphe de Messire Jehan de Clinchamp, seigneur du Val et autres lieux, mort en 1522. (*M. Beaufrère, adjoint*).

Historique : Le prieuré du Val dépendant de l'abbaye de St. Martin de Sèez fut réuni à la mense conventuelle de ce monastère, par décret du 12 janv. 1774. (*Pouillé*).

1208. Odon Cotinel, seigneur du Val, etait l'un des forestiers des seigneurs d'Alençon, préposés à la conservation des forêts d'Ecouves, de Bource, de Perseigne et de Blavou. Lui ou son père assiste comme témoin à l'acte, par lequel Jean, comte d'Alençon, cède, en 1200, à l'abbaye de Perseigne, le droit de moutonnage sur le Sonnois. (*Odol.* II, 444. — *Mart. Ampl. Coll.* I, 1037).

Ces seigneurs pourraient bien avoir donné leur nom aux moulins de Cotinel situés à Contilly.

La seigneurie annexée au château avait été acquise par M. Pineau de Vienné, baron de Lucé, dont la commune a pris le surnom de Pineau.

LOUVIGNY ; Louvigni, Louvigné (*Jaillot*, *alman. manc.*, *Le Paige*). *Lupiniacum*, *Louvigneium*. A 12, kil. 5 O. de Mamers; 38, 1 N. du Mans.

Commune arrosée de l'E. au S. par la Bienne qui la sépare des Mées, par les ruiss. de Versé au N. E., de Chavel à l'O. Bornes : Livet au N., St.-Remi-du-Plain à l'E., les Mées et Toiré au S.; Rouessé-Fontaine à l'O. Terrain : calcaire propre à la chaux ; un peu de grès légèrement feuilleté. La surface a 3 kil. de long sur 1, 5 de large et contient environ 750 hectares, dont 20 en bois taillis sont renfermés dans le parc du château. Le sol composé de terres franches et de grouas est assez fertile.

Industrie : Elèves de bestiaux. — Petite fabrique de toiles.

Moulin des Vallées sur le Chavel.

Population : 603 hab. *Feux* : 125. *Métairies* : 7. *Bordages* : 21.

Contributions : fonc. 2317 fr. person. et mob. 317 fr. port. et fen. 88 fr. pat. 89 fr. 50 c. Tot. 2811 fr. 50 c.

Le *Bourg* formé de 45 feux possède une église dédiée à St. Germain. Assemblée patronale le 31 juillet.

Hameaux : Ancinette, Hiausse, l'Aubepine-La Ægoterie, le Petit Alençon, les Vallées.

Ancinette, où l'on compte plus de 50 habitans, avait une chapelle. Dans le tableau des paroisses de l'élection du Mans son nom se trouve joint à celui d'Ancines pour former une seule et même communauté, qui vers le milieu du 18.e siècle comptait 122 feux. (*Jaillot*, *Expilly*).

Le chemin de Mamers à Fresnay traverse le territoire de la commune.

Le château de Louvigny au S. E. et peu loin du clocher est accompagné d'un grand parc et d'avenues.

Historique : Louvigny eut plusieurs établissemens utiles: 1.° une Maison-Dieu (*Le Paige*) ; 2.° un collége ou école fondé le 23 février 1589, par Jean de Gastineau, écuyer, seigneur de la Peccotière, (*Pouillé* 1677. MS.) ; 3.° une maison de charité établie par dame Elisabeth Droullin, veuve de Louvigny, et dirigée par deux sœurs de la Chapelle-au-Riboul. Les biens affectés à ces fondations ont été vendus. (*M. Bouvet de Louvigny*, *maire*).

1210. Gautier Patrice donne à l'abbaye de St. Vincent une partie de la dixme de Louvigné avec le batteur. (*Hist. de l'abb. de St. Vincent*, MS.).

A l'époque de la révolution, la seigneurie annexée au château était possédée depuis 1559, par la famille Bouvet, qui réunissait également les terres et seigneuries d'Ancines, de St.-Remi-des-Monts, Commerveil, St.-Aubin-des-Coudrais, Boëssé-le-Sec, les fiefs de Biards, des Ardilliers, etc. La terre de Louvigny appartient aujourd'hui à M. Bouvet de Louvigny, ancien membre de la Chambre des Députés.

MAROLLETTE et St.-Aubin-des-Grois. *Maroleta*, *æ*. A 2, kil. 4 N. N. O. de Mamers; 43, 7 N. N. E. du Mans.

Commune arrosée par la Dive qui coule du N. au S. entre Marollette et St.-Aubin, par le Ruthin à l'O. Bornes : Aillères et Contilly au N., le département de l'Orne à l'E, Mamers et St.-Longis au S., Villaine-la-Carelle à l'O. Terrain calcaire. Sol caillouteux médiocrement fertile. Assolement triennal et quadriennal.

Industrie : Elèves de bestiaux, engrais de moutons. — Petite fabrique de toiles qui se vendent au marché de Mamers. — On exploite à la carrière du haut-Dive de la pierre de taille d'une consistance assez solide, dont on fait des marches, des dalles et même du pavé pour les cours.

Moulin de Dive sur la rivière de ce nom.

Population : 244 hab., récensement de 1820; 257, *Le maire. Feux* : 56. *Fermes* : 6. *Bordages* : 30.

Contributions : fonc. 1514 fr. person. et mob. 138 fr. port. et fen. 50 fr. pat. 41 fr. 33 c. Tot. 1743 fr. 33 c.

Le *Bourg* renferme 20 feux et une église dédiée à la Ste. Vierge.

Hameaux : Huchot, le Haut-Dive, les Ruissans, St.-Aubin-des-Grois.

Le *Logis*, principale maison du bourg servait en 1789, d'habitation au seigneur.

Antiquités : La tradition porte qu'il existait au haut du monticule situé près de la source de la Dive, un temple consacré au dieu Mars. Des fouilles entreprises vers 1822, dans une partie de ce monticule, mirent à découvert les ossemens de 7 à 8 cadavres humains. Mais ces corps ont pu y être déposés lors de l'une des guerres qui ont affligé le Sonnois (*M. Hardouin des Noes, maire*).

Historique : L'évêque Hildébert (1097—1125) donne à l'abbaye de St.-Vincent la paroisse de Marollette. (*Le Corv.* 415).

1151 - 1187. Le procès élevé entre Guillaume Huechun et Aimery de Villeray, au sujet de l'église de Marollette, se termine à la satisfaction des parties. Aimery donne sa fille Cécile en mariage à Fulcois, fils de Guillaume, lui cède tous ses droits sur l'église et les terres qu'il a dans cette paroisse. Mais l'abbaye de St.-Vincent

qui possédait depuis long-temps l'église et ses dépendances, c'est-à-dire les dixmes avec les gens chargés de lever les gerbes et de les battre, *cum decimis et tractatoribus et excussoribus*, réclame sa propriété. Enfin, après plusieurs débats, Guillaume Huechun, du consentement de Mathilde sa femme, de Fulcois son fils et de Cécile sa bru, se démet, entre les mains de l'évêque du Mans, Guillaume de Passavant, des droits qu'il prétendait sur l'église et ses appartenances et donne le tout en aumône perpétuelle au monastère de St.-Vincent. Pour témoigner leur reconnaissance, les moines lui font remise de 13 septiers de blé qu'il leur avait enlevés, lui comptent 100 sols mansais, 20 à Mathilde, 5 à Fulcois, 5 sols angevins ou 2 sols et demi mansais à Cécile. (*Hist. de St. Vincent*). On voit par là que le sol mansais valait le double du sol angevin.

La seigneurie annexée au château appartenait en 1789, à M. de Portebise.

SAINT-AUBIN-DES-GROIS. *Sanctus Albinus de lapillis*, *de calculis* situé à 1, kil. 7 N. E. du clocher de Marollette, fut avant 1790, le chef-lieu d'une paroisse, dont l'étendue en longueur et largeur atteignoit un kil. Son territoire renfermant 5 métairies ou bordages et 40 communians occupe deux côteaux sur lesquels paissent les meilleurs moutons des environs de Mamers. La plaine qui les sépare fournit de bon froment. C'est au sommet du côteau occidental que se trouve la seule fontaine de la paroisse. La seigneurie dépendait du château de Haut-Bois bâti à peu de distance et au S. O. du bourg. [*Le Paige*].

PANON, à 5,kil.7 O. S. O. de Mamers; 38,9 N. du Mans.

Petite commune arrosée du N. au S. par la Sonnette.

Bornes: Vezot au N., Mamers à l'E., Saône au S., Saône et St.-Remi-du-Plain à l'O. Terrain calcaire. Sol assez productif.

Industrie : Elèves de bestiaux.

Population : 95 hab. *Feux* : 16. *Métairies* : 3. *Bordages* : 13.

Contributions : fonc. 743 fr. person. et mob. 43 fr. port. et fen. 16 fr. pat. » Tot. 802 fr.

Le *Bourg* situé dans un vallon où coule la Sonnette, réunit toute la population de la commune. Son église dédiée à St. Sulpice n'a point de desservant; la paroisse dépend de la succursale de Vezot.

Les marais de Saône commencent sur le territoire de Panon.

Antiquités : Les fossés de Robert le diable passent au N. O. du clocher.

Historique : Le Chapitre de l'église du Mans possédait la seigneurie. Vers 1204, cette terre lui fut en partie donnée, et en partie vendue pour 45 liv. mansais. (*Extr. des regist. du Chapitre.* -- *Statist. de Panon*, MS.).

PIZIEUX, Pisieux (*Le Paige*). Anciennement Puisieux. *Puteoli*, *Pisoli*. A 4,kil.7 S. S. O. de Mamers ; 38,4 N. N. du Mans.

Commune arrosée du N. O. au S. par le ruiss. de Moire qui y reçoit deux autres filets d'eau. BORNES : St.-Longis au N., St.-Remi-des-Monts à l'E., Commerveil et Monhoudou au S., St.-Calais-du-Maine et Montrenault à l'O. — Terrain calcaire avec ammonites, huitres, peignes, térébratules, oursins, etc. Voici le tableau des couches qui ont été observées : terre végétale 3 à 4 décimètres; banc de calcaire feuilleté, 2 à 3 décimètres.; sable jaune calcareo-argileux mêlé de quelques pierres, 5 décimètres. ; argile bleue un peu calcaire se laissant aller à la gelée, 2 à 3 déc.; calcaire bleuâtre en blocs isolés , 3 à 4 déc. ; sable comme ci-dessus, 6 déc. Ces blocs de calcaire bleuâtre connus sous le nom de *têtes de chat*, fournissent une excellente chaux hydraulique. — La surface a 3 kil. du N. au S. et 2 de l'E. à l'O. Sol calcareo-argileux, assez fertile.

Industrie : Elèves de bestiaux. — Fabrique de toiles (15 à 20 métiers).

Moulin du Petit Moire sur le Moire.

Population : 260 hab. , récensement de 1820; 284, *M. Aubry, maire.* *Feux* : 66. *Métairies* : 8. *Bordages* : 30.

Contributions : fonc. 1770 fr. pers. et mob. 146 fr. port. et fen. 43 fr. pat. 27 fr. Tot. 1986 fr.

Le chef-lieu situé sur la rive gauche du Moire, se compose de deux maisons et d'une église dédiée à St. Rémi. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 1.er octobre.

Depuis 1620 trois curés du nom d'Everard ont administré la paroisse pendant 113 ans; Deux du nom de Tison, pendant 86. M. Roussel la dessert depuis environ 9 ans.

Hameaux : Couame, la Forge, la Fournière, la Guillotrie, la Hidousière, la Morellerie, la Saulais, Moire, Villependue.

Antiquités : Le château situé à 260 mètres N. O. du clocher, a été fortifié anciennement. En 1820, il offrait encore deux tourelles crenelées suspendues en forme de lanternes aux angles de la façade antérieure, et des crenaux pratiqués dans les murs du principal bâtiment. Un assez grand nombre d'ossemens humains observés sur plusieurs points limitrophes font croire qu'il a du subir quelques assauts, ou du moins qu'un combat a eu lieu près de là. M. Chauvin a découvert, dans le pré de la Cour, des cercueils et des squelettes. A côté de l'un d'eux était une lame de coutelas ciselée.

Historique : La seigneurie était annexée au château. Cette terre fut assez long-temps possédée par la famille Durand de Pizieux. M. Chauvin l'a acquise de demoiselle Laurette de Montboissier, veuve du comte de Pizieux mort en 1820, à laquelle elle fut cédée pour reprise de ses derniers matrimoniaux. La paroisse relevait du marquisat de Lavardin. (*M. Chauvin-Lalande, statist.* — *M. Aubry, maire.* — *Etat des par. de la sénéch. du M.*).

SAINT-CALEZ-EN-SONNOIS, St.-Calais-du-Maine. [*Jaillot, Le Paige, Alman. Manc.*]. En 1793, Calez-en-Sonnois. *Sanctus Karilephus in terrâ Sagonensi.* A 5 kil. 8 S. O. de Mamers; 37 N. N. E. du Mans.

Commune arrosée par les ruiss. de Moire à l'E., de St.-Calais au S. E., de Loffier au S. O. BORNES : Saône au N., Pizieux à l'E., Monhoudou au S., Courgains et

Saône à l'O. Terra in calcaire. La surface a 3, kil. 5 de long sur 2, k. 3 de large. Sol argileux, assez fertile.

Industrie : Elèves de bestiaux; plusieurs habitans font le commerce de chevaux. -- Fabrique de toiles.

Population : 651 hab., récensement de 1820; 664, *M. le maire*. *Feux* : 170. *Métairies* : 3. *Bordages* : 53.

Contributions : fonc. 2971 fr. pers. et mob. 344 fr. port. et fen. 95 fr. pat. 136 fr. Tot. 3546 fr.

Le *Bourg* se compose de 4 maisons et d'une église dédiée au 1.er abbé du monastère d'Anille. -- Assemblée patronale le 1.er dimanche de juillet. -- Le chemin de Ballon à Mamers traverse le territoire.

Hameaux : Beaumoncel, Faux-les-Fils, Guiette, la Brosse, la Gourie, la Métairie, le Pressoir, Loffier.

Antiquités : Les fossés de Robert le Diable passent à l'O. du clocher.

On voit au hameau de Beaumoncel une cheminée cylindrique, d'une ancienneconstruction [*M. Legendre, maire*].

La seigneurie appartenait à l'abbaye de S.te Geneviève de Paris. [*Le Paige*].

SAINT-COME-DE-VAIR. St.-Cosme-de-Vair[*Jaillot, Le Paige*]. *Sanctus Cosma de Vario, S. Hilius de Vere*. A 8, kil. 2 S. S. E. de Mamers; 36,7 N. E. du Mans.

Commune arrosée par l'Orne au S. O., le ruiss. de Mortève à l'E. et au S. Bornes : Champaissant au N., Contres à l'E., Nogent-le-Bernard au S., Moncé-en-Sonnois et Nauvay à l'O. La surface peut avoir 6 kil. de long sur 4 de large. Terrain : la marne de couleur gris-blanc se trouve à la profondeur de 3 à 4 mètres; pierre à chaux. Sol varié, mais généralement fertile. Assolement triennal; quadriennal dans quelques fermes.

Industrie : Elèves de bestiaux. -- Fabrique de Toiles açon de Mamers. -- 2 chaussumeries.

Moulins de St.-Côme, Courtaillon, de Gaubert, Moulin Neuf sur le Mortève.

Population : 2061 habitans.

Contributions : fonc. 12654 fr. pers. et mob. 1502 fr. port. et fen. 593 fr. pat. 921 fr. Tot. 15,670.

Le chef-lieu « est un *Bourg* charmant tant par sa situa-

tion au milieu d'une riche et belle plaine avantageusement connue pour sa fécondité sous le nom de Vallée de Saint-Côme, que par son air d'aisance et de propreté. On y compte environ 150 maisons, la pluspart agréablement bâties sur les deux bords de la route de Paris au Mans par Bellême. » [*Vaysse, route de Paris au Mans*, p. 52]. Avant 1790, il comptait deux paroisses, N. D. et Saint-Côme. L'église de N. D. a été démolie pour former une place.

Il s'y tient 2 assemblées, la 1.re le dimanche le plus proche de la fête de St. Jacques, 27 juillet, l'autre le dimanche le plus près du 27 septembre, jour de Saint-Côme. Elles sont considérables. — Marché le samedi.

La route de la Ferté-Bernard à Mamers traverse aussi le bourg.

A 2,kil.9 S. du clocher, sur le chemin de St.-Côme à Nogent-le-Bernard, est le château de l'Etang, où le seigneur faisait sa résidence.

Etablissemens : Résidence de notaire, chef-lieu de perception, bureau de distribution pour les lettres, brigade de gendarmerie à pied. (*M. Anfray, adjoint*).

Historique : St.-Côme, capitale du Vairais devint en 1790, chef-lieu d'un canton renfermant 8 communes : St.-Côme, Contres, Champaissant, Nauvay, Moncé-en-Sonnois, St.-Vincent-des-Prés, St.-Remi-des-Monts, St.-Pierre-des-Ormes. Ce canton a été supprimé et presqu'entièrement réuni à celui de Mamers.

Le prieuré de N. D. de Vair, ou de Convoise, était bâti à 3,kil.2 S. O. du clocher. Ce bénéfice estimé 1000 liv. dépendait de l'abbaye de la Couture. (*Pouillé*).

La seigneurie annexée au château de l'Etang appartenait en 1789, à la famille Dubois des Cours.

1677 et 1680. Jacques Dubois des Cours fait à la baronnie de Sonnois hommage de la terre seigneuriale de l'Etang, dont la suzeraineté s'étendait sur un assez grand nombre de fiefs. (*Noms féod.* 131). — La terre et le fief de Chansonnay à 2,kil.9 du bourg relevaient en partie de la seigneurie de l'Etang, en partie de celle de Louvigny.

Le VAIRAIS est un petit pays renfermé entre le Sonnois dont il fait partie, le Fertois et le Perche. Il comprend les communes de Champaissant, Contres, Saint-Côme-de-Vair, Rouperoux; et peut-être Pouvray et Bellou-le-Trichard du département de l'Orne.

SAINT-LONGIS. *Sanctus Lonegiselus*, *Lonegiselus*, à 2,kil.1. O. N. O. de Mamers; 41,9 N. N. E. du Mans.

Commune arrosée du N. au S. par le Rutin. Bornes: Aillères et Marollette au N., Marollette et Mamers à l'E., S.-Remi-des-Monts et Pizieux au S., Saone, Vezot et Villaine-la-Carelle à l'O. Terrain calcaire. Surface inégale. Sol argileux et argilo-calcaire assez fertile.

Industrie. Elèves de bestiaux. -- Petite fabrique de toiles, (5 à 6 métiers). une tuilerie et chaussumerie.

Moulins : de Rutin, de Blaré, de Haglé.

Population : 349 habitans. *Feux* : 60. *Métaires* : 5. *Bordages* : 18.

Contributions : fonc. 2,675 f.; pers. et mobil., 221 f.; port. et fen. 85 f.; pat., 320 f. 64 c. Tot. 3,301 f. 64 c.

Le *Bourg* qui est à peu de distance de la rive gauche du Rutin, comprend 32 feux et une église dédiée à un S.t Anachorète. L'assemblée patronale se tient le 29 juin, jour de S.-Pierre.

Hameaux : La Boisselière, Rutin.

Les routes de Mamers à Alençon, et au Mans par Ballon, traversent le territoire. [*M. Regnoust*, *maire*].

Historique. Sous l'épiscopat de S.-Hadoing [624-654], Longis, gentilhomme allemand, s'établit dans le Maine au village de la Boisselière, *Buxidum*, *Buxiacum*, où il bâtit un monastère et une église en l'honneur de S.-Pierre, dans laquelle il déposa, dit-on, une dent de cet apôtre, qu'il avait trouvée sur son tombeau, à Rome. L'évêque lui donna tout le territoire adjacent, à la charge d'une redevance à la cathédrale. [*Analecta* 265. -- *Le Corv.* 226].

839 ou 840. Louis le Débonnaire donna le prieuré de la Boisselière à Keriricus 4.e abbé du monastère de Cor-

buon, qui est devenu l'abbaye de S. Laumer [*Gallia Christ.* VIII, 1353].

L'établissement de la Boisselière avait été détruit par les guerres des Normands, lorsque vers le milieu du XI.e siècle, Berladius fonde le prieuré de S. Longis qu'il cède à l'abbaye de S. Vincent. Roger de Montgommery et Mabile son épouse confirment aux moines de cette abbaye leurs possessions de S. Longis. [*Histoire de S.-Vincent*].

La seigneurie de la paroisse appartenait en 1789, à la famille Pineau de Vienné; les autres fiefs étaient ceux du Prieuré, etc.

Saint-Pierre-des-Ormes. *Sanctus Petrus de Ulmis* A 6,kil.8 S. S. E. de Mamers, 39 N. E. du Mans.

Commune arrosée par l'Orne à l'E. Bornes : St.-Remi-des-Monts et le département de l'Orne au N., le même département et Champaissant à l'E., Champaissant et Moncé au S., St.-Vincent-des-Prés à l'O. Terrain calcaire. La surface est une plaine de 5 kil. de long sur 3 de large. Sol argilo-calcaire assez fertile. Taillis 16 hectares. Prés 50 hectares.

Industrie : Elèves de chevaux et de bestiaux. -- Petite fabrique de toiles [5 à 6 métiers].

Moulin de la Faude sur l'Orne.

Population : 795 habitans. *Feux* : 160.

Contributions : fonc. 4366 fr. pers. et mob. 376 fr port. et fen. 132 fr. pat. 81 fr. Tot. 4.955 fr.

Le *Bourg* peu éloigné de la route de St.-Côme à Mamers renferme une vingtaine de feux et une église dédiée au 1.er apôtre.

Hameaux : le Chenay, les Communes.

A peu de distance et au N. E. du clocher l'on voit la maison seigneuriale de la Cour. [*Statist. de St. Pierre*].

Historique : St.-Pierre-des-Ormes est une des églises que le Chapitre du Mans et l'évêque Hildébert cédèrent en l'année 1111, à l'abbaye de St.-Aubin-d'Angers. [*Pouillé*, 1677, ms.]

La seigneurie était annexée à la terre de la Cour.

SAINT-REMI-DES-MONTS. *Sanctus Remigius de Montibus.* A 4,kil.9 S. S. E. de Mamers ; 35,6 N. E. du Mans.

Commune arrosée par la Dive à l'O. le Rutin au N. O. Bornes : Mamers au N. , le département de l'Orne et St.-Pierre-des-Ormes à l'E ; St.-Pierre-des-Ormes et St.-Vincent- des-Prés au S. ; Commerveil et St.-Longis à l'O. Terrain calcaire oolithique. La pierre extraite des carrières dites de Mamers pour la chaux et la construction , se fend à la gelée. Sol argilo-calcaire assez fertile. Taillis 17 hectares ; assolement quadriennal et triennal , suivant l'étendue des fermes.

Industrie : Elèves de bestiaux. -- Fabrique de toiles [15 à 18 métiers].

Moulins : Moulinneuf, de Contres, de Contrelle , de la Chapelle de feu Richard sur la Dive , d'Olivet sur le Rutin.

Population : 904 hab. *Feux* : 170. *Métairies* : 14. *Bordages* : 48.

Contributions : fonc. 5874 fr. pers. et mob. 510 fr. port. et fen. 253 fr. pat. 354 fr. Tot. 6991 fr,

Le *Bourg* se compose d'une quarantaine de feux , et d'une église dédiée au St. évêque qui baptisa le roi Clovis. La route de St.-Côme à Mamers le traverse. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 1.er octobre , fête de St. Remi.

Hameaux : Contres , la Maladrerie , la Pillerie , la Salle , la Tullerie , les Haizettes , les Rotes, Montgrignon. (M. *Luce de Roquemont* , *maire*).

Le château de la Cour du Bois est bâti à 3,kil.9 N. E. du clocher. Le possesseur de cette terre était sergent fieffé du prieuré de Mamers par son fief d'Olivet, et en recevait annuellement pour cet office 3 liv. (*Décret d'union du pr. à St. Laumer*]. Jaillot marque aussi le manoir seigneurial de Planches.

Historique : Le nom de maladrerie donné à une métairie et à un hameau situé à 2,kil.6 N- N. E du bourg , annonce qu'il exista autrefois en cet endroit , un hopital de lépreux.

Le prieuré de Contres établi à la jonction de la Dive et du Rutin dépendait de l'abbaye de la Pelice.

La seigneurie annnexée à la terre de Mainneuf appartenait, en 1789, à la famille Bouvet de Louvigny. — Les autres fiefs étaient ceux du prieuré, de Planches, etc.

SAINT-REMY-DU-PLAIN, Saint-Remi-du-Plain. (*Le Paige*). *Sanctus Rigomerus de Plano*, *S. Remigius de Plano*, à 8,kil 6 O. de Mamers; 39,4 N. du Mans.

Commune arrosée du N. E. au S. O. par la Bienne; par les ruiss. de Ridray au N., de Versé au S. O., de Raillon à l'O. Bornes : Neufchatel, Villaine-la-Carelle et le Val au N ; Vezot et Panon à l'E, Saône et les Mées au S., Louvigny et Livet à l'O. Terrain calcaire : marne blanche à la profondeur de 3 mèt. Surface assez unie dans la partie du S. nommée la Plaine ; à l'O. vallon profond, agréable, couvert de terres en labour et de prairies au milieu desquelles serpente la petite rivière de Bienne. Elle peut avoir 5 kil. de l'E. à l'O. et 4 du N. au S. Sol varié, argileux, caillouteux, sablonneux devenu assez productif. Prés 66 hect. Taillis 5 hect. La culture du sainfoin, dont on se sert spécialement pour nourrir les chevaux, supplée à l'insuffisance des prairies naturelles.

Industrie : Elèves de chevaux et de bestiaux. — Petite fabrique de toiles [10 à 12 métiers].

La papeterie de Glatigny fabrique des papiers communs et emploie une dixaine d'ouvriers. Le moulin manque souvent d'eau l'été.

Moulin de la Buchaille sur la Bienne.

Population : 933 hab., récens de 1820 ; 960 nouvel état. *Feux* : 215. *Métairies* : 16. *Bordages* : 9.

Contributions : fonc. 5,028 fr. pers. et mob. 571 fr. port. et fen. 260 fr. pat. 352 fr. 67 c. Tot. 6,211 fr. 67 c.

Le *Bourg* situé au sommet d'une colline qui règne depuis Villaine-la-Carelle, jusque vis-à-vis du château de Moulins, est principalement formé d'une longue rue et d'une place sur laquelle on remarque l'église paroissiale dédiée à St. Rigomer. Il renferme 180 feux ; la plupart des habitans sont propriétaires et cultivateurs. C'est un

des points les plus élevés du département : l'on y jouit d'un vaste horizon ; à la vue simple, on découvre la cathédrale du Mans, l'abbaye de St. Vincent, l'Oratoire. L'église voûtée en pierre semble par son architecture appartenir au 14.e siècle. Une tour carrée lui sert de clocher. A l'extrémité occidentale du bourg, se trouve une fontaine dont l'eau de bonne qualité et toujours abondante, est d'autant plus précieuse, que les puits, d'ailleurs en petit nombre, tarissent souvent.

La chapelle de N. D. de Toutes Aides à l'extrémité N. E. célèbre par l'affluence des pélerins qui s'y rendaient, et dont la réunion n'était pas exempte de désordre, continue d'être visitée. Les paroisses voisines y vont processionnellement à des époques fixes. On prie la Ste. Vierge, sans dire de messe. La tombe de dame Ursin Durand de Pizieux, morte au commencement du 17.e siècle, est en face du maître autel. Cette chapelle bien bâtie et qui ne fut décrétée que le 21 janv. 1683, était comme l'annexe de la cure de S. Remy. Les bâtimens considérables qui en dépendaient servaient de logement au curé. On croit, suivant *Le Pouillé*, que ce fut autrefois un séminaire. La maison et la chapelle appartiennent à un habitant de la commune. — Assemblée patronale le 8 septembre.

Hameau : Versé. -- La maison de Clinchemore, où M.me de Villedieu née Desjardins a composé une partie de ses ouvrages, est à 1,kil 5 N. O. du clocher.

Etablissemens : Résidence de notaire, chef-lieu de perception, etc.

Antiquités : L'ancien château, à l'O. et près du bourg est bâti sur une éminence naturelle exhaussée par les terres extraites des larges et profonds fossés qui l'entourent. Il n'existe plus de cette forteresse élevée dans le 11.e siècle, par Guillaume Le Roux, roi d'Angleterre, que la partie inférieure d'une grosse tour polygone extérieurement, et cylindrique à l'intérieur. On y voit les restes d'un puits très étroit, en pierre de taille, pratiqué dans l'épaisseur du mur. Vers le N. et à quelque distance de la tour subsistent encore deux pans de murailles en ruines.

Les fouilles entreprises en 1812, dans l'espoir de recueillir un trésor, procurèrent la découverte de quelques pièces de métal pareil à nos sols marqués, de forme irrégulière et grossièrement empreintes. On trouva en outre plusieurs fers de flèche et de petits globules en fonte de la dimension d'une pomme ordinaire ; ce qui semble désigner une époque voisine de l'invention de la poudre et de l'artillerie. (*Statist. de Saint-Remy*. -- *M. Boulai, notaire*).

« Les Géognostes, dit M. Desportes, visiteront ces ruines avec intérêt : les fossés sont remplis de belemnites, de pinnies, de peignes, de plagiostomes, etc. Le zoologue y verra, au milieu des plantes potagères que l'on cultive sur le plateau même de la forteresse, de nombreux individus de la grenouille ponctuée (*Rana punctata*. Daud.), espèce assez rare en France et qui n'avait pas encore été observée dans ce département. Le botaniste y pourra cueillir la campanule glomérulée (*Campanula glomerata*, Lin.), plante qui indique presque toujours la présence du terrain calcaire. » [*Note* MS.]

Les fossés de Robert le Diable passent sur le territoire de la commune au S. E.

Historique : Après la ruine de Saône, St.-Remy-du-Plain devint la capitale du Sonnois. Les anciens barons de ce pays y avaient leur manoir seigneurial; les vassaux y portaient, avant 1589, la foi et l'hommage.

990 -- 994. Hugues I, comte du Maine donne, à l'abbaye de la Couture, l'église de St.-Remi avec la terre de Moulins, où fut établi un prieuré, qui dans la suite avait été réuni à la mense conventuelle de ce monastère. (*Hist de la Cout.*)

1357. Le comte d'Harcourt, par son alliance avec le roi de Navarre, attire sur le Sonnois les fléaux de la guerre. Jean d'Aché marche contre St.-Remi, oblige Jean d'Espinard qui y commande, à capituler, et livre la ville au pillage. Loquet de son côté ravage le pays, pénètre dans l'abbaye de Perseigne, enlève tout ce qu'il trouve et force les moines de se retirer dans la place que d'Aché a soumise. Le 13 mars 1358, le Dauphin, ré-

gent du royaume, donne cette ville à Louis d'Harcourt, vicomte de Chatellerault. (*Odol. hist. d'Al.*).

1391. Plusieurs vassaux appuyés par le Chapitre de l'église du Mans, refusent à Pierre d'Alençon, seig. du Sonnois, le droit de guet et de garde au château de St.-Remi. Le prince intente procès aux chanoines et est maintenu dans ses droits. (*Bry*).

1411 ou 1412. Pendant les sanglantes divisions des ducs de Bourgogne et d'Orléans, le comte d'Alençon, qui avait embrassé le parti de ce dernier, met une forte garnison dans son château de St.-Remi. Louis d'Anjou, roi de Sicile, comte du Maine, envoie au secours des Manceaux vexés par les courses des Armagnacs (nom du parti d'Orléans), Antoine de Craon et le borgne Laheuse avec des troupes, auxquelles se joignent celles du connétable de St. Paul. Ces troupes occupent la ville et les environs du château. Après avoir inutilement sommé la garnison de se rendre, le connétable assiège la forteresse. Mais informé que les seigneurs de la faction d'Orléans s'avancent pour le surprendre, il lève le siège et se dispose à les bien recevoir. Un combat opiniâtre et meurtrier s'engage; les Armagnacs sont défaits et taillés en pièces. Le général revient alors à St.-Remi, entre dans le château, dont la garnison lui ouvre les portes. Il ne conserve pas long-tems cette place. (*Le Corv.*, 664).

1441. Les Anglais brûlent le château de St.-Remi. (*Hist. du sonnois*).

La seigneurie annexée au château de Moulins était une des quatre chatellenies du monastère de la Couture. Sa juridiction qui s'étendait sur les Mées et Villaine-la-Carelle, relevait du présidial du Mans.

Gui Peccate, bénédictin, auteur de poésies latines, nâquit à St.-Remi dans le 16.e siècle; il mourut à la Couture en 1580. (*La Croix du Maine.*)

SAINT-VINCENT-DES-PRÉS. *Sanctus Vincentius de Pratis*, *Sanctus Viventianus*; à 6,kil.5 S. de Mamers; 36,7 N. N. E. du Mans.

Commune arrosée à l'O. par Dive. BORNES : St.-Remi-des-Monts au N., St.-Pierre-des-Ormes à l'E.,

Moncé-en-Sonnois au S., Monhoudou et Commerveil à l'O. Terrain calcaire. La surface en plaine a 4, kil. de l'E. à l'O. sur 3 kil. du N. au S. Sol fertile. Les terres douces entrent pour les 3/4 dans sa composition et les terres fortes et argileuses pour un quart. On cultive beaucoup de pommiers à cidre.

Industrie : Elèves et commerce de bestiaux. -- Petite fabrique de toiles.

Moulins de St.-Vincent, des Prés, sur la Dive.

Population : 1165 hab. *Feux* : 215. *Métairies* : 7. *Bordages* : 100.

Contributions : fonc. 6,450 fr. pers. et mob. 638 fr. port. et fen. 252 fr. pat. 179 fr. Tot. 7,519 fr.

Le *Bourg* peu éloigné de la rive gauche de la Dive renferme 45 feux et une église dédiée à St.-Viventien. Assemblée patronale le 1.er dimanche d'août.

Hameaux : Clos Marin, Courjoins, la Fiselière, la Vallée, les Malazières, l'Orcine.

Le territoire est traversé par les chemins de St.-Remy-des-Monts à Moncé, et de St.-Pierre-des-Ormes à Commerveil. (*Stat. de St.-Vincent.* -- *M. Blot*, *maire*).

Historique : Sous l'episcopat de St. Principe, 511-515, Viventien s'établit dans le Sonnois et y exerça la profession de cordonnier. L'austérité de sa vie, et la perfection avec laquelle il travaillait, excitèrent la jalousie des autres ouvriers. L'un d'eux l'assassina sur le bord d'une fontaine, dans laquelle il jetta son corps. On bâtit en ce lieu un oratoire. Cette chapelle à 200 pas à l'E. du clocher était très-fréquentée avant 1790. Beaucoup de personnes venaient à la fontaine que l'on voyait auprès, chercher un remède contre la fièvre et autres maladies. (*Le Corv.* 110). La chapelle est aujourd'hui changée en grange et la fontaine a été détruite.

Du temps des guerres des Normands, le corps de Saint Viventien fut transporté à Blois et déposé à l'abbaye de St.-Laumer, où il est resté.

1224 -- 1255. L'évêque Geoffroy de Loudon retire des mains de Robert de Dangeul, la dixme de St.-Vincent-des-Prés et l'assigne au Chapitre de la Cathédrale,

pour la célébration de son anniversaire. Cette destination n'étant point marquée dans son testament, Guillaume Rolland et Geoffroy Freslon ses successeurs réunirent cette dixme au domaine de leur évêché. Mais celui-ci ayant été informé de l'intention de Geoffroy, la remet avec les arrérages en la possession du Chapitre, à la charge que l'évêque, s'il assiste à la messe de l'anniversaire, recevra la même distristribution qu'un chanoine. (*Le Corv.*, p. 511).

1274. Jean d'Arné l'ancien et son neveu vendent au Chapitre, pour 25 liv. tournois, un droit de dixme et le tiers des pailles qu'ils ont dans la paroisse de St.-Viventien. (*Cartul. blanc*, suivant Le Paige, 587).

La seigneurie appartenait, en 1789, à la famille Bucquet.

Le nom d'hospice que porte une maison du bourg, désigne probablement une habitation, où jadis logeaient les moines de St-Laumer, lorsque leurs affaires les amenaient dans ce pays.

Saosne et Montrenault, Saône (*Jaillot*), Sonne (*Le Paige*). *Sagonna*, *æ*; à 6,kil. O. S. O. de Mamers; 37,2 N. du Mans.

Commune arrosée par les ruiss. de Moire et de Villependue au S. E., de la Sonnette à l'O. Bornes : Saint-Remi-du-Plain et Panon au N, Pizieux à l'E., St.-Calais-en-Sonnois et Courgains au S., les Mées à l'O. Terrain calcaire. Surface assez égale.

Industrie : Elèves de bestiaux.

Population : 600 hab. *Feux* : 124. *Métairies* : 14. *Bordages* : 52.

Contributions : fonc. 2,982 fr. pers. et mob. 246 fr. port. et fen. 86 fr. pat. 30 fr. Tot. 3,344 fr.

Le *Bourg*, situé sur les bords du marais de Saosne, contient 33 feux et une église dédiée à St. Hilaire. Le château assis sur un monticule est tout près.

Hameaux : Montrenault, Gué Chaussé, le Haut Montjanson, la Prevante, Leptoupière, les Grands-Maisons, les Landes, les Petits Marais, Montpinçon, Villecœure. (*Statist. de Saosne*, ms.)

A 1,k.4 O. du clocher, se trouve le grand étang de Guéchaussé, dont une portion est maintenant en prairie. Les fossés de Robert le Diable passent entre cet étang et le marais de Saosne, près et à l'O. du lieu, où Jaillot marque un combat.

Historique : Saosne, ancienne capitale du Sonnois, doit son existence à un détachement de Saxons qui vint s'établir en cet endroit et y bâtit une forteresse, dont l'approche était défendue d'un côté par un vaste marais. Cette place parait avoir été détruite, ou du moins considérablement endommagée par les Normands, dans le X.e siècle. En 1098, Robert II, comte de Bellême, répare et augmente ses fortifications, en même tems que celles de St.-Remi du-Plain, etc.

1076. Roger de Montgommery et Mabile sa femme, Rotrou et ses enfans, confirment à l'abbaye de St.-Vincent l'église de Saosne. (*Mart. Ampl. Coll.* 1, 493).

1129. Les moines de Jumièges intentent procès à ceux de St-Vincent pour obtenir la restitution de cette église qu'ils prétendent leur appartenir, et prient l'évêque du Mans, Guy d'Etampes, de fixer le jour, l'heure et le lieu où cette affaire doit être plaidée. Le prélat désigne l'octave de la Toussaint et le Palais Episcopal. L'abbé et les moines de Jumièges se rendent au Mans la veille du jour fixé ; mais ils se retirent vers le milieu de la nuit, sans charger personne de porter pour eux la parole. Les moines de St-Vincent comparoissent et restent en possession de l'église. (*ibid.* 1, 695).

MONTRENAULT, Montrenaut (*Jaillot*, *Le Paige*). *Mons Rainaldi* distant de 2,kil.8 E. du clocher de Saosne a été réuni à cette commune. Le territoire arrosé au S. E. par les ruiss. de Moire et de Villependue comprend 50 feux, 4 métairies, 16 bordages; les hameaux de la Prévante, de Louptière et des Landes mentionnés ci-dessus. Le village renferme une trentaine de feux avec une église dédiée à St. Julien. Sur les 3,344 fr. de contributions établies pour Saosne, Montrenault paye 897 fr., savoir : contr. fonc. 776 fr. pers. et mob. 86 fr. port. et fen. 28 fr. pat. 7 fr.

Antiquités : A l'O. et tout près du bourg, est un monticule au sommet duquel Jaillot indique les ruines d'un fort. Les fossés de Robert le Diable passent sur cette ancienne paroisse.

On voyait dans le champ de la Pierre Grise une espèce de dolmen, dont la table soutenue par des pierres plates d'un petit volume avait trois mètres de longueur et deux de largeur, sur un d'épaisseur ; une seconde table arrondie et d'une moindre dimension était à moitié engagée sous la première. Le possesseur du champ, persuadé que ce monument recouvrait un trésor, voulut déplacer la pierre. En 1820, après d'inutiles efforts il la brisa ; mais au lieu de métaux précieux, il ne trouva que des ossemens humains, qui ne paraissaient point d'une haute antiquité ; les dents étaient restées dans leurs alvéoles, et les têtes offraient des traces de cheveux, qui s'effaçaient au plus léger contact. Il semble que ces pierres auront été descendues de leurs supports, afin de servir de tombeau à quelques personnages importans. La principale pierre était un calcaire coquillier dont l'analogue se rencontre aux environs de St.-Remi-du-Plain ; la seconde pouvait venir de la commune du Val. (*M. Chauvin-Lalande*).

Historique : Sous l'épiscopat d'Hamelin (1187-1790), les moines de St.-Vincent rendent au Chapitre de l'église du Mans la dixme de Montrenault et autres objets. (*Extr. des Reg. du Chapitre*, n.° 104).

1193. Renault, seigneur de cette paroisse, s'engage à défendre la terre et les habitans de Lavaré, moyennant 20 sols qui lui seront comptés chaque année par les moines de la Couture. (*Hist. de la Cout.* MS.)

1789. La seigneurie appartenait au Chapitre de l'église du Mans.

VEZOT, Vesot, anc. Vezots. *Vesota*, *orum* à 5.kil.3 O. de Mamers ; 40,3 N. N. E. du Mans.

Commune arrosée au S. par la Sonnette. Bornes : Villaine-la-Carelle au N., St.-Longis et Mamers à l'E., Panon au S., St.-Remi-du-Plain à l'O.. Terrain : la pierre calcaire y a été anciennement exploitée. Surface

assez égale. Sol généralement caillouteux, argileux dans une foible partie, et productif.

Industrie : Elèves de bestiaux.

Population : 185 hab., récens. de 1820; 215 en 1827. *Feux* : 45. *Métairies* : 7. *Bordages* : 13.

Contributions : fonc. 1,408 fr. pers. et mob. 96 fr. port. et fen. 37 fr. pat 29 fr. Tot. 1,570 fr.

Le *Bourg*, situé près de la source de la Sonnette, où Jaillot marque la fin des fossés de Robert le Diable, contient 30 feux et une église dédiée à St. Denis. Les chemins de Mamers à St.-Remi-du-Plain et d'Aillères à Saosne le traversent. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 9 octobre.

Hameaux : la Bédonnière, la Vallée-Bâton. (*Statist. de Vezot.* — *M. Baré, maire.*)

Historique : 1070-1072. Norman, du consentement de Robert et d'Odon ses fils, donne l'église et la terre de Vezot à l'abbaye de St.-Vincent. (*Mart., Ampl. Coll.* 1. 494).

1096. Geoffroy de Vezot assiste au jugement qui accorde à ce monastère l'église de St.-Vincent-du Lorouer. (*Ibid.* 1. 562).

La seigneurie annexée au château relevait de la terre de Cerisey, paroisse située au N. E. d'Alençon. Elle appartenait à la famille Pineau de Vienné.

VILLAINE-LA-CARELLE. *Villana Quadrelli. Sanctus Remigius de Villana*; à 5,kil.8. O. N. O. de Mamers; 42,7 N. N. E. du Mans.

Commune arrosée par la Bienne au N. O., les ruiss. de Hamel au N. et à l'O., de Rutin à l'E. Bornes : Aillères au N., Marollette et St.-Longis à l'E., Vezot au S., Le Val et Neufchatel à l'O. Terrain : calcaire oolithe, exploité par galeries aux carrières des Buis, des Clos, de la Getière, de la Russière et des Crucharts, d'où l'on extrait de gros blocs de pierre de taille qui se transportent à Alençon et au Mans. Surface assez égale, sur laquelle s'étend une petite portion de la forêt de Perseigne. Sol assez fertile.

Industrie : Spécialement dirigée vers l'agriculture. — Extraction de la pierre.

Moulin de Tessé sur le Rutin.

Population : 591 hab. *Feux* : 124. *Métairies* : 11. *Bordages* : 39.

Contributions : fonc. 2,301 fr. pers. et mob. 328 fr. port. et fen. 94 fr. pat. 46 fr. Tot. 2,769 fr.

Le BOURG, situé à peu de distance de la rive gauche de la Bienne, renferme 40 feux et une église dédiée à St. Remi. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 1.er octobre.

Hameaux : la Caillière, la Pierre, la Sorarie, Moteau, Tessé.

Le chemin d'Aillères à Vezot et St.-Remi-du-Plain traverse le territoire.

Historique : Villaines est une des paroisses données à la Couture, sous l'épiscopat de Sigenfroy (971 – 994), par Hugues I, comte du Maine. Anquetil Quarrel, chef d'une des plus considérables familles du Sonnois a donné son nom à Linières, Villaines et autres lieux, dont il était seigneur. Richard son fils accompagna les Normands Guiscard et Roger de Hauteville, qui s'établirent en Sicile par la force des armes et prirent Palerme en 1070. Il avait épousé une de leurs sœurs et obtint pour sa part dans la conquête, la principauté de Capoue. Jourdain, son fils et son successeur épousa une des filles du prince de Salerne, dont sortit Richard II, prince de Capoue, qui fut dépouillé de ses états et chassé par Roger II, comte de Sicile. L'histoire des comtes d'Alençon et du Perche fait mention de plusieurs descendans d'Anquetil Quarrel, distingués par leur valeur. (*Odol.* I, 183. — Bry).

L'abbaye de la Couture posssédait la seigneurie, membre de la chatellenie de Moulins.

CANTON DE MAROLLES-LES-BRAUX.

Ce canton, compris entre le 1 d. 54 m., et le 2 d. 7 m. de longitude ; entre le 48 d. 12 m. et le 48 d. 19 m. 1/2 de latitude, a pour bornes les cantons de Mamers au N. ; de Mamers et de Bonnétable à l'E. ; de Ballon au S. ; de Beaumont et de St.-Paterne à l'O. Les petites rivières d'Orne, de Dive, de Gravai, de Malherbe, etc.

arrosent son territoire et causent souvent par leurs inondations de grands dommages aux foins. La surface est généralement en plaine.

Terrain. La pierre calcaire pour la bâtisse et la chaux s'exploite en beaucoup d'endroits ; Mezières offre de la marne à un mètre de profondeur.

Agriculture : Le sol est fertile et varié suivant les localités : dans le voisinage des rivières, la terre est grasse, forte et difficile à cultiver ; sableuse sur les parties élevées; tantôt argileuse, tantôt crayeuse, quelquefois caillouteuse dans la plaine. On y remarque les proportions suivantes : terres argileuses 4/12; crayeuses 5/12; caillouteuses 2/12 ; sableuses 1/12. On cultive froment, méteil, orge, peu d'avoine, le seigle autant qu'il est besoin de paille pour lier les gerbes, chanvre, trèfle, peu de luzerne, le sainfoin ne réussit pas ; arbres à cidre. On distingue parmi les pommiers les variétés : *fréquin*, *doux-veré*, *aigre-doux*, *amer*, *amer-doux*, *ameré*, *barbari*, *martrange*, *jumeau*, *lonrai* ; parmi les poiriers : *carisis*, *verard ou chien-blanc*, *vert-et-blanc*, *boursier*, *judas*, *jumeau*, *rondeau*, *écot*. On compte 390 hectares de bois partagés en diverses portions.

La plupart des labours s'exécutent avec des bœufs précédés par des chevaux; les bordages cependant n'emploient que les derniers. Assolement triennal, quelquefois quadriennal.

Les prés situés sur les bords de l'Orne produisent des foins de bonne qualité. Beaucoup de prairies artificielles en trèfle augmentent la quantité des fourrages et donnent les moyens d'élever plus de bétail. Il sort des paturages chaque année, des bœufs gras pour les marchés de Sceaux et de Poissy.

Animaux domest. Les chevaux sont de race Bretonne, forts et un peu massifs. On élève des poulains qui se vendent aux foires de Mortagne et autres villes. La plupart des bœufs de travail viennent du Poitou ; c'est un tribut que le pays s'impose bénévolement. Les vaches de service, toutes élèves du canton, ont la taille moyenne et donnent beaucoup de lait. On conserve les veaux femelles, les mâles sont envoyés à la boucherie. Le Poitou fournit

encore les moutons qui s'engraissent après la récolte, pour être vendus aux bouchers, ou conduits au marché de Poissy. L'agriculteur nourrit quelques agneaux femelles. Peut-être donnerait-il plus d'attention à ce genre d'industrie, si le pays lui était favorable ; mais les bêtes à laine ne prospèrent point ; quand elles y passent au-delà d'une année, surtout, lorsqu'elles habitent des terrains un peu humides. La majeure partie des toisons se porte aux marchés voisins, le reste entre dans la confection des droguets à l'usage des habitans de la campagne. Journaliers et bordagers, tous entretiennent une chèvre. Les cultivateurs élèvent des cochons, le plus qu'il est possible, à cause des grands avantages qu'ils en retirent. Ces animaux servent à l'approvisionnement de Paris. Il y a peu de ruches ; la région ne semble point convenir à l'éducation des abeilles.

25 à 30 hectares de terres labourables, prés et patures forment l'étendue moyenne des métairies ; 50 à 60 composent les plus grandes, dont le nombre est sensiblement diminué depuis 1790, par la division des propriétés.

Industrie : Elèves de poulains et de bestiaux ; engrais de bœufs, de moutons et cochons. — Fabrique de toiles de chanvre dites de treillis jaunes, fortes et propres à divers ouvrages. — Deux chaussumeries et tuileries donnent des produits estimés.

Moulins : Une douzaine établis sur les rivières et ruisseaux ; un moulin à vent.

Commerce : Grains, chanvre, cidre, graine de trèfle, fil, laines, poulains, bestiaux, beurre, volailles, gibier, cire, miel, chaux, briqueterie, etc. (*Statistique du canton de Marolles. — M. Grignon, juge de paix, Observations sur le même canton.*

Ce canton renferme 18 communes : Aveines, Congé-sur-Orne, Courgains, Dangeul, Dissé-Sous-Ballon, Lucé-sous-Ballon, Marolles-les-Braux, Meurcé, Mézières-sous-Ballon, Moncé-en-Sonnois, Monhoudou, Nauvay, Nouans, Perai, Ponthouin, René, St.-Aignan, Toigné.

Population : 15,352 hab., recens. de 1820.

Contributions : Foncière.	96,585 f.	» c.	f. c. 108,776 23.
Personnelle et mob. .	7,856	»	
Portes et fenêtres. .	2,541	»	
Patentes.	1,794	23	

Etablissemens : Justice de paix, 18 mairies, 3 résidences de notaire : Marolles, Congé, René; 1 bureau de l'enregistrement, 4 chefs-lieux de perception : Marolles, Congé, Courgains, René ; 1 cure, 16 succursales, 1 hospice, 1 bureau de charité, 2 écoles gratuites; plusieurs instituteurs primaires.

MAROLLES-LES-BRAUX, Marolles-lès-Braults, Marolles les-Beraux (*Dict. univ. de la Fr.*). *Marojalum*, *Marollæ Braudi*, *Marollæ Beraldorum* ; à 11,kil.8 S. S. O. de Mamers ; 28,9 N. N. E. du Mans.

Commune, chef-lieu de canton, arrosée par le Gravai au N. E., la Dive à l'E., l'Orne au S., le Malherbe à l'O. Bornes : Courgains et Monhoudou au N., Avennes et Peray à l'E., St.-Aignan au S., Dissé et Dangeul à l'O. Terrain : calcaire moellon. Surface assez égale inclinée vers le S. Sol argilo-calcaire, très-fertile au S., moins bon au centre, médiocre au N. Prés de bonne qualité. Taillis : 16 hectares.

Industrie : Elèves de chevaux et de bestiaux; engrais de bétail et de cochons ; environ 60 ruches.

Moulins : d'Effres, vulgairement d'Effes sur l'Orne, de Gravai sur le Gravai. Il en existait jadis 3 autres : 2 sur le Malherbe, le 3.e sur l'Orne.

Population : 2014 hab., récens. de 1820 ; 2110, récens. de 1825. *Feux* : 438. *Métairies* : 50. *Bordages* : un grand nombre.

Contributions : fonc. 13,057 fr. pers. et mob. 1,079 fr. port. et fen. 276 fr. pat. 413 fr. 99 c. Total. 14,825 fr. 99 c.

Le *Bourg*, situé près du ruisseau de Malherbe, contient 102 feux. L'église sous l'invocation de St. Remi est propre et bien décorée. Le sépulcre et le tableau du grand autel représentant le baptême de Clovis furent donnés, en 1688, par le curé Engoulvent ; l'un de ses successeurs, Loriot de la Borde, fit présent en 1766, du buffet d'orgues.

Il se tient le dimanche matin un petit marché, où l'on vend œufs, volaille, beurre, fromages, fruits et légumes. L'assemblée de St. Sébassien a lieu le 2.e dimanche de juillet ; celle de St. Remi, le 1.er dimanche d'octobre.

Hameaux : Auberthe : Faubreteau, la Basse-Judée, la Blancherie, la Fouasterie, la Guittonneiie, la Mare, le Buisson, le Noyer, les Fossés-Robert, le Val, St.-Symphorien, Villenette.

Le territoire est traversé par le chemin de St. Aignan à Mamers.

L'ancien château du Plessis défendu par de larges douves, qui était bâti sur la rive gauche du Malherbe, à 1 kil. O. N. O. du clocher, n'existe plus. Le logis de la Touche à la même distance N. E. est remplacé par une jolie maison moderne.

Etablissemens : Justice de paix, mairie, résidence de notaire, bureau de l'enregistrement, chef-lieu de perception, brigade de Gendarmerie à pied, cure, hospice, petites écoles.

L'hospice fondé en 1773, par Laurent Loriot de la Borde, docteur en théologie, curé de Marolles, fut autorisé par lettres patentes de décembre de la même année, confirmées par de nouvelles lettres de fév. 1776. L'établissement doit avoir trois sœurs, dont une fait l'école, entretenir 4 lits, procurer un métier à deux enfans garçon et fille ; de manière que les uns finissant leur apprentissage, d'autres les remplacent. Le fondateur donna une maison meublée, des biens ruraux avec une rente sur le clergé, le tout produisant en 1789, un revenu de 2015 liv., réduit en 1805, à 1148 fr., aujourd'hui porté à 1774 fr. Cette réduction força les administrateurs de supprimer l'hospitalité.

L'on distribue à domicile des secours en tous genres aux pauvres malades, aux vieillards indigens et autres malheureux.

Instruction publique : L'école établie à l'hospice est fréquentée par environ 70 jeunes filles ; celles qui sont pauvres ne paient point de rétribution. Les sœurs tiennent aussi un pensionnat. — Deux instituteurs primaires

donnent chez eux des leçons à une cinquantaine d'élèves.

Antiquités : A 2 kil. E. du bourg, les fossés de Robert le Diable s'avancent sur une grande étendue. (*MM. Marquis Ducastel*, *curé*; *Grimault*, *maire*; *Chardron*, *ex-maire*.).

Historique : Avant 1790, une portion assez considérable de la paroisse appelée les Communaux *était en tourne*, c'est-à-dire, dépendait pour le spirituel alternativement de Marolles et d'Avennes. L'impôt se payait dans la dernière de ces communes; la police et les affaires criminelles appartenaient à Marolles. Celle alternative avait lieu dans plusieurs endroits du diocèse. (*Le Paige*, *M. Grimault*).

1191. Jean, fils de Guillaume Talvas, baron de Sonnois, confirme aux moines de St.-Vincent l'église de Marolles que leur avait donnée Hugues de Merlai. Cependant l'évêque présentait la cure estimée, suivant le Pouillé, 6000 liv. et qui en valait près de 10,000. (*Histoire de S.Vinc.*). – 1229. Mathieu Pallu fonde à 900 mèt. S. du clocher le prieuré de St.-Symphorien en faveur de l'abbaye de la Couture. L'évêque Maurice approuve cette fondation. (*Pouillé.*). — 1234 — 1255. Geoffroy de Loudon, évêque du Mans, accorde aux Chartreux du Parc 20 liv. tournois de rente à prendre sur la cure de Marolles. (*Le Corv.*, 510.).

La seigneurie de paroisse, chatellenie attachée au château du Plessis fut long-tems possédée par la famille de Mégaudais, dans laquelle la fit entrer le mariage de Jacques de Mégaudais avec Marie Neveu, fille puinée de Nicolas Neveu, seign. de Laulne, Charné, Marolles, Launay et la Perrière, grand prévôt de l'hotel, et de Françoise Le Porc. Elle vint ensuite dans celle de Clermont-Galerande. Après la mort de la demoiselle de Clermont, dame de St.-Aignan arrivée en 1761, la terre du Plessis échut à M. d'Esson, l'un des héritiers. Ses descendans en sont aujourd'hui propriétaires. — Les autres fiefs étaient ceux du prieuré, de la Touche, de Verdigné paroisse d'Avennes, etc.

Avennes, Avesne, Aveines (*Jaillot*, *Le Paige*, *Almanach Manc.*). *Avenæ*, *arum*, *Avena*, *æ*; à 4,k.7 E. de Marolles; 10,1 S. de Mamers; 33 N. N. E. du Mans.

Commune arrosée du N. E. au S. O. par la Dive, à l'O. par le Gravay et le ruiss. des Perrières. Bornes : Monhoudou et Moncé au N., Moncé et Nauvay à l'E., Peray au S., Marolles-les-Braux à l'O. Terrain : calcaire jurassique. Surface plane, excepté vers le N. et le N. O. Sol argileux et fertile. Prés assez bons. Taillis : 8 hectares.

Industrie : Principalement dirigée vers l'agriculture ; il se fabrique un peu de toile.

Moulins : Le Grand-Moulin, sur la Dive.

Population : 590 hab. *Feux* : 102.

Contributions : fonc. 3,391 fr. pers. et mob. 283 fr. port. et fen. 108 fr. pat. 45 fr. 76 c. Tot. 3,827 fr. 76 c.

Le *Bourg*, situé sur la rive droite de la Dive est formé d'un petit nombre de maisons et d'une église dédiée à la Ste. Vierge et à St. Jean-Baptiste. Assemblée patronale le 24 juin.

Nauvay et Peray sont réunis à Avennes pour le spirituel.

Le château, bâti au N. E. et près du bourg, possédait une chapelle. La maison de Verdigné à l'O. S O. sur la rive droite du Gravay, en avait une aussi, qui est tombée en ruines, dès la fin du 17.e siècle (*Jaillot.*).

Antiquités : Jaillot dans la carte du diocèse du Mans fixe à Avennes l'origine des fossés de Robert le Diable, quoiqu'ils commencent à Peray.

Historique : Avant 1790, il y avait dans une partie de la paroisse 150 communians, et dans une autre 130, qui étaient en tourne, et dépendaient alternativement d'Avennes et de Marolles, pour le spirituel. Sur le tableau des paroisses de l'élection du Mans, ces deux parties nommées les Communaux, formaient avec Avennes une seule communauté qui, vers le milieu du 18.e siècle, renfermait 133 feux.

L'abbé de St.-Vincent présentait le prieuré ainsi que

la cure, érigée en vicairie perpétuelle par décret du 15 juin 1650.

1050. Herbert d'Avennes assiste, comme témoin, à la donation du prieuré d'Auvers-le-Hamon faite au monastère de la Couture par Guy d'Avoise (*Le Corv.* 327.)

1145 — 1187. Guillaume de Cormes et sa femme donnèrent à l'évêque Guillaume de Passavant le tiers des dixmes et les deux tiers de toutes les prémices qu'ils percevaient à Avennes, avec le droit de patronnage. L'évêque céda de suite ces objets au chapitre de son église. La cession fut ratifiée par les enfans de Guillaume de Cormes et agréé par Henri, roi d'Angleterre, qui fit expédier ses lettres de vérification au Mans, en présence de Guillaume évêque d'Avranches, de Geoffroi son fils, duc de Bretagne, à cause de Constance sa femme, de son chancelier Guillaume de Manneville, d'Etienne Tournehan sénéchal d'Anjou, d'Eustache fils d'Etienne le chambrier, de Guillaume et Durand d'Oustillé et de plusieurs autres seigneurs (*Le Corv.* 451.).

1666. Susanne Levasseur, veuve de Henri d'Espaigne, chev. seign. de Venevelles, comme héritière de Gabrielle de Montgommery, et comme ayant les droits de Jacques Levasseur son cohéritier, fait à la baronnie de Sonnois hommage de la terre d'Avennes. 1687. Jacques-René de Brizai, gouverneur du Canada et Catherine Courtin son épouse rendent le même hommage. (*Noms féod.*, 186, 972.) Nous ignorons comment la seign. de paroisse était passée à l'abbaye de S.te Geneviève de Paris. (*Le Paige*). La terre et seign. de Verdigné fut en 1774, licitée pour 239000 liv. entre les héritiers de la demoiselle de Clermont, dame de St.-Aignan, et acquise par M. d'Esson l'un d'eux. (*Affiches du Mans.*).

CONGÉ-SUR-ORNE. *Congeium ad Ornam* ; à 7,kil.7 S. O. de Marolles ; 19 S. O. de Mamers ; 23,2 N. N. E. du Mans.

Commune arrosée de l'E. au S. O. par l'Orne ; du N. E. au S. O. par le Bécon. Bornes : Nouans au N., Ponthouin et Mézières-sous-Ballon à l'E., Ballon et S.-Mars au S., St.-Ouen et Lucé à l'O. Terrain calcaire :

moellon pour la bâtisse. La surface assez égale occupe un bas fonds. Sol généralement argileux et fertile. Taillis : 30 hect. Prés de bonne qualité.

Industrie : Elèves et engrais de bestiaux.

Moulins : de Villiers et de Congé, sur l'Orne.

Population : 924 hab. *Feux* : 156. *Métairies* : 18.

Contributions : fonc. 6387 fr. person. et mob. 438 fr. port et fen. 138 fr. pat. 118 fr. 33 c. Tot. 7081 fr. 33 c.

Le *Bourg*, situé sur la rive droite de l'Orne, se compose de 35 feux et d'une église dédiée à Ste. Marie-Magdelène. Le clocher est surmonté d'une flèche remarquable par son élévation. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 22 juillet.

Hameaux : Larçonnerie, la Cénerie, le Carrefour, les Bois.

Etablissemens : résidence de notaire, chef-lieu de perception, etc. (*M. Beaufils, maire*).

Historique : La seigneurie, annexée probablement au manoir de Villiers, appartenait à la famille de Sourches.

COURGAINS. *Curtis laboris*, *Curia laboris*, *Curia laboriosa*, *Curs Gazeni*, *Curtum lucrum*, Corlgahem ; à 5,kil.4 N. N. O. de Marolles ; 9,2 S. O. de Mamers ; 33,5 N. N. E. du Mans.

Commune arrosée du N. au S. par le Malherbe, par les ruiss. de Gravay à l'E., des Haies au S. E. Bornes : Saosne au N., St.-Calais et Monhoudou à l'E., Marolles au S., Toigné à l'O. Terrain calcaire. On exploite de la pierre propre à la chaux. La surface peut avoir 6 kil. de long sur 5 de large. Sol argilo-calcaire, assez productif ; prés de bonne qualité. Taillis : 5 hect. Assolement triennal.

Industrie : Elèves de bestiaux. — Petite fabrique de toiles (14 à 16 métiers). — Tuilerie et chaussumerie réunies.

Moulins : de Guette sur le Gravay ; du Plessis et de . . . sur le Malherbe.

Population : 1324 hab., recensem. de 1820 ; 1347 recensem. de 1825. *Feux* : 250. *Métairies* : 15. *Bordages* : 73.

Contributions : fonc. 6930 fr. person. et mob. 636 fr. port. et fen. 201 fr. pat. 197 fr. 66 c. Total : 7964 fr. 66 c.

Le *Bourg*, situé sur le Malherbe, peu loin de la source de cette rivière, comprend 70 feux et une église dédiée à St. Pierre. La route de Mamers le traverse. Assemblée patronale le 29 juin. On remarque vers l'E. S. E. le Mont de la Garde, que les habitans des environs appellent le Gibet de la Truie.

Hameaux : La Touche, le But, le Pré-Yvon, le Tertre, les Biards, les Blossiers, les Haies, Riousse.

Le chemin de Mamers à Beaumont passe sur le territoire.

Le château du Plessis est situé au S. et près du bourg; celui de Biards à 5 kil. E. du clocher; la maison de Condé à 1 kil. N. E.

Etablissemens : chef-lieu de perception, etc. (*M. Bouton, maire*).

Historique : Vers 1050, Avesgaud abbé de St. Vincent, parent de l'évêque de même nom, achète, avec la permission de Geoffroy, comte d'Anjou, et de Geoffroy, vicomte du Mans, l'église et la terre de Courgains. Guillaume Viguier, *Vicarius*, fils de Berard de Bellême, la vend moyennant six livres d'écus et la participation aux prières de la communauté pour lui et toute sa famille. Yves évêque de Seez, ratifie, en qualité de seigneur du Sonnois, cette vente à laquelle Guillaume son frère, trois de ses neveux et le reste de sa famille donnent leur consentement. Havila, épouse de Guillaume, reçoit une autre église en échange de celle de Courgains qui lui appartenait. (*Mart. Ampl. Coll.* I, 420). Telle est l'origine de la fondation du prieuré de cette paroisse estimé 1500 liv., à la présentation de l'abbé de St. Vincent. Les religieux de ce monastère présentaient la cure.

1076. Roger de Montgommery, Mabile sa femme, Rotrou et ses enfans confirment à cette abbaye les églises de Saosne et de Courgains avec toutes les terres du domaine de Geoffroy, vicomte de Beaumont, dépendantes de Bellême. (*Mart. ib.* 493). — 1129. L'abbé

et les moines de Jumièges en Normandie assignent ceux de St. Vincent devant l'évêque du Mans, pour réclamer ces églises, et ne comparaissent point. 1148; L'affaire étant portée de nouveau au Concile de Reims, les cardinaux Jean et Jules délégués du pape entendent les parties. Après avoir établi que les églises lui appartiennent, exposé la manière violente dont les moines de St. Vincent ont éloigné ses religieux, l'abbé de Jumièges insiste sur leur restitution et présente à l'appui de sa demande un diplôme du Roi Charles, qui accorde à sa communauté les villages où elles sont bâties. Mais ce titre sans signature ne fait aucune mention des églises. Il produit aussi trois témoins pour prouver sa possession et la conduite odieuse de ses adversaires. L'abbé de St. Vincent lui oppose l'acte par lequel l'évêque Hildébert a confirmé à son monastère les objets en litige; de plus, quatre témoins déclarent que dans le tems où les moines de Jumièges prétendent les avoir possédés et avoir été chassés, St.-Vincent en était paisible possesseur. Au mois d'avril 1148, les deux cardinaux maintiennent l'abbaye de St.-Vincent dans ses droits. (*Mart. ib.* 804).

La seigneurie de paroisse, annexée au château du Plessis, relevait de la baronnie de Sonnois. Elle appartenait en 1669, à Jacques Odet, seigneur de Fontenay; en 1698, à Marguerite Cadier, veuve de Hugues Asselin, auditeur à la Chambre des comptes de Paris. (*Noms féod.* 205, 719). Après le milieu du 18.e siècle, elle fut acquise par la famille Pinceloup de la Mustière. Les autres fiefs étaient ceux de Biards, de Condé, du Prieuré.

DANGEUL. *Domniolum*, *Dangeolum*; à 5,kil. 1 O. de Marolles; 14,4 S. O. de Mamers; 28,8 N. N. E. du Mans.

Commune arrosée par les ruiss. de Nouans et de Dangeul au N. et à l'O., de Dissé à l'E. Bornes : René et Toigné au N., Marolles-les-Braux à l'E., Dissé et Ponthouin au S., Nouans à l'O. Terrain : calcaire jurassique; à l'extrémite du territoire, fontaine minérale ferrugineuse. Surface assez égale. Sol argileux et argilo-calcaire, tres fertile. Taillis: 52 hect.

Industrie : Elèves de chevaux et de bestiaux ; engrais de bétail et de cochons.

Population : 1114 hab.

Contributions : fonc. 7500 fr. person. et mob. 561 fr. port. et fen. 221 fr. pat. 71 fr. Tot. 8353 fr..

Le *Bourg*, situé sur le ruiss. de Dangeul, renferme environ 90 feux avec une église sous l'invocation de St. Georges. La route du Mans à Mamers le traverse. Avant 1790, il y avait une autre paroisse, St.-Martin, dont l'église vient d'être démolie. L'abbé de St.-Vincent nommait le curé de la première, et l'évêque celui de la seconde.

Le château, bâti sur une élévation d'où l'on jouit d'une très-belle vue, est entouré de larges douves.

Historique : Vers 1096, Guillaume Brailel fils du vicomte Geoffroy donne, en présence de l'évêque Hoel, au monastère de St.-Vincent dans lequel son père est inhumé, l'église de St.-Martin de Dangeul avec ses dépendances, et l'autorise à recevoir tout ce que les chevaliers tenant quelque chose de ladite église, lui donneront ou vendront, pourvu que son service n'en souffre point. Hugues et Geoffroy ses frères approuvent cette donation. Le premier cependant la conteste bientôt et enlève la dixme du vin. Mais après de longs débats, il s'arrange avec l'abbé Ramnulfe et se désiste de l'opposition. Celui-ci lui fait présent d'un beau cheval de la valeur de 10 liv., à Béatrix sa femme, d'un lit (*Culcitram*), et donne à chacun de ses trois enfans 4 déniers, L'arrangement eut lieu à Ballon, dans la maison de Hugues. (*Mart. Ampl. Col.* I, 561).

1098. Hélie de la Flèche, pour arrêter les excursions de Robert Talvas, bâtit une forteresse à Dangeul. Le duc de Normandie et le comte de Bellême se présentent devant la place pour s'en emparer, mais le comte du Maine avait si bien pris ses mesures, qu'ils sont contraints de s'éloigner. Peu de tems après, Hélie s'étant écarté de sa troupe, tombe dans une ambuscade; ses gens sont taillés en pièces et lui-même, fait prisonnier par Robert, est conduit à Rouen devant le roi d'Angleterre et renfer-

mé dans la grosse tour de cette ville. (*Le Corv.* 396).

La seigneurie, annexée au château, avait le titre de chatellenie. Elle fut possédée dans le 17.e siècle par la famille d'Angennes de Rambouillet. En 1655, Angélique-Clarisse d'Angennes et Julie sa sœur, femme de Charles de Ste.-Maure, chevalier, seigneur de Montausier, font au duché de Beaumont hommage de la chatellenie terre et seigneurie de Dangeul et de la Sergenterie Fayée qui en depend. Cette terre passa dans la famille de Vassé, qui la vendit à N. Plumard. Vers 1777, M. de Bizeul en fit l'acquisition. Elle était alors composée de 8 fermes produisant 13000 liv. de rente, avait la seigneurie des deux paroisses. plusieurs fiefs, haute moyenne et basse justice dans l'etendue de 8 paroisses. La juridiction reportait à Beaumont et ensuite à la Flèche. (*Noms féod.* 19. — *Le Paige.* — *Affiches du Mans*).

L'abbaye de St.-Vincent possédait la terre et chatellenie de la Meignane située à quelque distance au S. E. du clocher ; elle jouissait aussi des 2/3 des grosses dixmes de la paroisse St.-Martin. (*Le Paige*).

On remarquait encore les terres seigneuriales de Méfossé, de la Coulée et de Mignerolle. La maison de Méfossé était entourée de douves. (*Le Paige*).

DISSÉ-SOUS-BALLON. *Disseium propè Baladonem* ; à 2,kil 1 S. O. de Marolles ; 13,8 S. S. O. de Mamers ; 28,4 N. N. E. du Mans.

Commune arrosée par les ruiss. de Dissé qui la traverse du N. O. au S. E., de Malherbe à l'E., de Bécon au S. O. Bornes : Marolles-les-Braux au N. et à l'E., St.-Aignan et Ponthouin au S., Dangeul et Ponthouin à l'O. Terrain calcaire. Surface assez égale et peu étendue. Sol argilo-calcaire, productif.

Industrie : Elle est principalement agricole.

Population : 394 hab. *Feux* : 70. *Metairies* : 4, *Bordages* : 15.

Contributions : fonc. 2855 fr. pers. et mob. 187 fr. port. et fen. 63 fr. pat. 14 fr. Tot. 3119 fr.

Le *Bourg*, situé sur le ruiss. de Dissé, renferme une vingtaine de feux et une église dédiée à la S.te Vierge.

Assemblée paroissiale, le 1.er dimanche de mai. (*M. Chevalier, maire*).

Historique : 1281 ou environ, Geoffroy de Pannon vendit au Chapitre de l'église du Mans, une portion de la dixme de Dissé, avec la partie de la dixme de vin qu'il avait le droit de percevoir dans cette paroisse. Le Chapitre afferma la première 20 sols mansais. (*Reg. du Chap. Le Paige*).

La seigneurie était membre de la chatellenie de St.-Aignan, et relevait du présidial du Mans.

LUCÉ-SOUS-BALLON. *Luciacum*, *Luceium propè Baladonem*; à 9,kil.7 E. N. E. de Marolles; 20,3 S. O. de Mamers; 23,7 N. du Mans.

Commune arrosée du N. au S. par le ruiss. de Nouans; par ceux de Coulombrai au N. E., de Coulée à l'E. Bornes : Meurcé et Nouans au N., Congé-sur-Orne à l'E., St.-Ouen-sous-Ballon au S., Teillé et Mareschê à l'O. Terrain calcaire. La surface assez égale a 3 kil. de long sur 2 de large. Sol argileux et argilo-calcaire, fertile. Assolement triennal.

Industrie : principalement agricole.

Population : 513 hab. *Feux* : 98. *Métairies* : 16. *Bordages* : 40.

Contributions : fonc. 3798 fr. personn. et mob. 214 fr. port. et fen. 86 fr. pat. 46 fr. Tot. 4144 fr.

Le *Bourg*, situé au confluent des ruiss. de Nouans et de Coulée, renferme 18 feux et une église dédiée à la S.te Trinité. Le chemin de Ballon à Bourg-le-Roi le traverse. Assemblée patronale le dimanche de la Trinité. Le château, bâti au N. du clocher, fait partie du bourg.

Hameau : La Croix-Hôtel, au N. E. (*M. Fouqué, maire*).

Historique : La seigneurie, annexée au Château, était une baronnie, dont la juridiction ressortissait à Touvoye. Elle a été possédée pendant plus de 300 ans par la famille de Maridort. N. de Rochefort petite fille de Louis-Charles de Maridort, sénéchal du Maine, et de N. de Perrochel, la porta en dot vers le milieu du 18.e siècle, à N. de Touchepres, dont elle n'eut point d'enfans. En

1613, la terre de Lucé n'avait que le titre de chatellenie. Elle appartient à madame Godard d'Assé. (*Alman. Manc.* 1766, – *Juillot.* – *Le Paige, art. Bourg-le-Roi*).

MEURCÉ. *Murciacum*, *Murceium*; à 9,kil.6. O. de Marolles; 18,5 S. O. de Mamers; 26,9 N. du Mans.

Commune arrosée par les ruiss. de Meurcé au N E, de Nouans au S. E., de Cohardon au S. O., d'Orton à l'O. Bornes : Doucelle, et René au N., Nouans à l'E., Lucé-sous-Ballon au S., Vivoin à l'O. Surface peu inégale. Sol argileux, compacte, assez fertile.

Industrie : principalement agricole.

Population : 579 hab., recensem. de 1820 ; 600 hab., recens. de 1825. *Feux* : 134. *Métairies* : 10. *Bordages* : 30, ayant chacun un cheval ou deux ; d'autres inférieurs.

Contributions : fonc. 3596 fr. pers. et mob. 323 fr. port. et fen. 81 fr. pat. 11 fr. Tot. 4011 fr.

Le *Bourg*, situé vers le centre de la commune, renferme 20 feux et une église dédiée à la S.te Vierge. Assemblée patronale le 1.er dimanche après le 14 septembre, fête de l'exaltation de la S.te Croix ; ou le 14, si ce jour est un dimanche.

Hameaux : Cohardon, la Croix-Amiot, les Hayes, l'Ormeau, Mamartier, Mère-Dieu, Toutery.

Le chemin de Ballon à Bourg-le-Roi traverse le territoire. Le pont de *Meurcé* sur l'Orton dépend de Vivoin.

Historique : Les anciens de la commune prétendent que Meurcé s'appellait jadis N. D. des Bois de Meurcé. On y remarque beaucoup de champs désignés sous les noms de parc et de parc rompu. — Des titres de la fin du 15.e siècle indiquent que le boisseau de froment, mesure de Beaumont (4,décalitres 136) valait 5 à 6 sols, et celui d'avoine 15 deniers ; que 3 journaux de terre (1 hect. 319) furent vendus 54 liv. (*M. Motreul, maire*).

La seigneurie de la paroisse appartenait vers, le milieu du 17.e siècle, à Nicolas Cornuau, qui l'an 1663, en fit hommage au duché de Beaumont-le-Vicomte. Un siècle plus tard, elle faisait partie de la terre de Nouans que possédait alors M. Brière de Nouans. — 1655, 1657; Jeanne d'Auguy, veuve de Marin Sévin, écuyer, lieu-

tenant général au siège de Beaumont, rend au même duché hommage des fiefs et seign. du Haut et du Petit Monceaux, situés paroisses de Vivoin et de Meurcé. (*Noms féod.* — *Le Paige*).

MÉZIÈRE-SOUS-BALLON. *Macericæ*, *Maciricæ*, *arum propè Baladonem*; à 7 kil. S S. O. de Marolles; 18,9 S. S. O. de Mamers; 23,3 N. N. E. du Mans.

Commune arrosée du N. E. à l'O. par l'Orne et le ruiss. de Mézières; par le ruiss. de Baigneux au S. O. Bornes : Ponthouin au N., St. Aignan et Sables à l'E. Courcemont au S., St.-Mars-sous-Ballon et Congé à l'O. Terrain calcaire. La marne blanche existe à un mètre de profondeur et offre un banc épais de 7 m. au moins; on l'exploite à la Crêle et à la Paizanterie. Monthoubert fournit de la pierre à chaux; une autre substance pierreuse s'extrait au champ du Léart. La surface assez égale, peut avoir 5 kil. de long sur 4 de larg. Elle contient : terres labourables et jardins, 792 hect., prés fauchables : 350 hect. patures : 66 h. taillis : 52. Sol argileux devenu assez fertile; les prés voisins de l'Orne sont de bonne qualité. La lande de la Pillerie est défrichée; les parties qui se refusaient à la culture des céréales ont été ensemencées en pin maritime. Assolement triennal.

Industrie : Elèves de bestiaux. — 8 à 10 métiers pour la toile.

Moulins : du vieux Ponthouin sur l'Orne. M. Etienne Longuève a établi un moulin à vent dans l'ancienne lande de la Pillerie.

Population : 1257 hab., recensem. de 1820; 1400 hab., recensem. de 1825. *Feux* : 327. *Fermes* : 10. *Bordages* : 132, y compris la plus foible tenue.

Contributions : fonc. 8,529 fr. pers. et mob. 636 fr. port. et fen. 247 fr. pat. 157 fr. 60 c. Total : 9,569 fr. 60 c.

Le *Bourg*, situé sur une branche de l'Orne, renferme 35 feux et une église dédiée à la Ste Vierge. Assemblée patronale le dimanche qui suit l'Assomption.

Hameaux : Francbaron, la Forge, la Prevellerie,

a Revrottière, la Saunerie, la Touche, Monthoubert. (*M. Foussard*, *maire*).

Le chemin de Bonnétable à Ballon traverse le territoire.

Historique : Les moines de St.-Vincent présentaient à la cure, et l'abbé au prieuré. Celui-ci annexé à l'office de sacristain de cette abbaye, valait 800 liv. (*Pouillé*).

La seigneurie dépendant de la terre de la Davière à Courcemont, fut possédée par la famille Levayer, d'où elle passa dans celle de Sourches. (*Le Paige*).

MONCÉ-EN-SONNOIS. *Montiacum*, *Monceium in vicariâ Sagonensi*; à 6,kil.4 E. N. E. de Marolles; 8,8 S. de Mamers; 34,9 N. N. E. du Mans.

Commune arrosée par l'Orne et le ruisseau de Chahesnai à l'E., la Dive à l'O. Bornes : St.-Vincent-des-Prés au N., Champaissant à l'E., Nauvay au S., Avennes à l'O. Terrain calcaire. Surface assez égale. Sol argilo-calcaire, productif. Taillis : 31 hect.

Industrie : Elèves de bestiaux. — Petite fabrique de toiles.

Moulin de la Saussaie sur la Dive.

Population : 810 hab. *Feux* : 160 (*Statistique de Moncé*).

Contributions : fonc. 4,821 fr. person. et mob. 397 fr. port. et fen. 150 fr. pat. 62 fr. 66 c. Tot. 5,430 fr. 66 c.

Le *Bourg*, situé sur la rive gauche de la Dive, comprend une cinquantaine de feux avec une église paroissiale, bâtie dans l'endroit où fut inhumé St. Viventien. (*Le Corv.*, p. 111).

Historique : Le prieuré qui valait 600 liv. fut réuni à l'abbaye du Pré. L'abbesse de ce monastère en avait la présentation, ainsi que celle de la cure. (*Pouillé*).

L'abbaye de Ste. Geneviève de Paris possédait la seigneurie de paroisse.

MONHOUDOU, anciennement Monholdol. *Mons Holodi*. Monshoudoul; à 5,kil.9 N. de Marolles; 8 S. S. O. de Mamers; 33,9 N. N. E. du Mans.

Commune arrosée par les ruiss. de Moire à l'E.; de Gravai qui la sépare au S. de Marolles. Bornes : Saint-

Calais en Sonnois au N., St.-Vincent et Moncé à l'E., Avennes et Marolles au S., Courgains à l'O. Terrain calcaire ; la pierre se trouve à 1 ou 2 mèt. de profondeur. La surface contient 457 hect. 1/2, dont 8 en taillis. Terre franche, argileuse, productive. Assolement triennal.

Industrie : Elèves de bestiaux. — Fabrique de toiles (20 métiers). La manufacture de poterie n'a pu se soutenir, à cause de la mauvaise qualité des produits ; les travaux cessèrent en 1820.

Deux moulins, un à eau, un à vent ont été supprimés vers le commencement du 18.e siècle. Le premier était sur le Gravai près du bordage appellé le vieux Moulin ; le second se voyait au haut du tertre de Catiot dans le champ du moulin à vent, qui dépend de la ferme du Pigeonnier.

Population : 800 hab. *Feux* : 160. *Métairies* : 14. *Bordages* : 40.

Contributions : fonc. 4,015 fr. person. et mob. 372 fr. port. et fen. 126 fr. pat. 40 fr. Tot. 4,553 fr.

Le *Bourg*, se compose de 25 feux et d'une église dédiée à St. Elier. Assemblée patronale le 16 juillet.

Hameaux : Chenay, l'Enfer, Montfreslon.

Le château de Courbomer avec chapelle est au S. et à 1,k.6 du clocher ; celui de Congé au N. ; ceux des Harengères et de la Bufardière n'existent plus depuis longtems.

Antiquités : Les fossés de Robert le Diable passent à Monhoudou. Les cultivateurs les ont à peu près effacés par le transport dans leurs champs, des terres qui les formaient. (*M. Le Bouyer de Monhoudou*, *maire*).

Historique : L'évêque Hildébert (1097—1125) fait restituer aux chanoines de sa Cathédrale la moitié de l'église de Monhoudou, que les laïques avaient usurpée. (*Analecta*, 319).

La seigneurie annexée au château de Courbomer avait droit de haute et basse justice avec la suzeraineté sur les terres et seigneuries de Congé, de la Bufardière et des

Harangères. La famille Le Bouyer de Monhoudou continue de posséder cette terre. (*M. le maire*).

M. Le Bouyer de St.-Gervais, connu sous le nom de chevalier de Monhoudou, né au château de Courbomer le 24 fév. 1750, et mort à Bonnétable en 1826, a publié dans les affiches du Mans, de 1783 à 1789, un grand nombre de pièces de vers.

NAUVAY, Nauvai. *Nauveium*; à 6,kil.3 E. de Marolles; 10,5 S. de Mamers; 32,7 N. E. du Mans.

Commune arrosée du N. E. au S. O. par l'Orne, par la Dive à l'O. Bornes : Moncé au N., St.-Côme-de-Vair à l'E., Nogent-le-Bernard au S., Peray et Avennes à l'O Terrain calcaire. Surface inégale. Sol argileux, assez fertile.

Industrie : particulièrement agricole ; 3 à 4 métiers employés à faire de la toile.

Population : 210 hab. *Feux* : 42.

Contributions : fonc. 1,288 fr. pers. et mob. 111 fr. port. et fen. 45 fr. pat. : ». Tot. 1,444 fr.

Le chef-lieu consiste dans une maison et l'église dédiée à la Ste. Vierge. La commune est réunie à Avennes pour le spirituel.

Historique : Le prieur de Chateaux-l'Hermitage présentait à la cure ; l'abbaye de Ste. Geneviève de Paris possédait la seigneurie.

NOUANS. *Noentum* ; à 7,kil.8 O. de Marolles ; 18 S. O. de Mamers ; 27,2 N. du Mans.

Commune arrosée du N. E. au S. O. par le ruiss. de Nouans ; par ceux des Planches et de Hauteclair au N. E. ; de Dangeul et de l'Etang à l'E. ; de Bichet au N. O. Bornes : René au N., Dangeul à l'E., Congé-sur-Orne au S., Meurcé à l'O. Terrain calcaire. La surface un peu inégale a 4 kil. de long sur 2 de large. Sol argileux, argilo-calcaire, fertile.

Industrie : agricole ; élèves de bestiaux. — Quelques tisserands travaillent pour le public.

Moulin de Nouans sur le ruiss. de ce nom.

Population : 1044 hab. *Feux* : 252. *Métairies* : 9. *Bordages* : 60.

Contributions : fonc. 6,366 fr. person. et mob. 557 fr. port. et fen. 180 fr. pat. 123 fr. 50 c. Tot. 7,226 fr. 50 c.

Le *Bourg* sur le ruiss. de Nouans renferme 46 feux et une église dédiée à St. Martin. Assemblée patronale le 1.er dimanche de juillet.

Hameaux : Favrolles, Hautéclair, la Chalossière, la Cloche, la Congelerie, la Croix-Blanche, Colombray, le Coristoin, le Grand-Chemin, l'Homas, Rouson, Voisin.

Les chemins de Mamers à Ballon et à Beaumont traversent le territoire.

Maison de charité dirigée par 2 Sœurs d'Evron. Des 134 liv. de revenu dont cet établissement jouissait en 1779, il n'a conservé que 4 fr. de rente. La bienfaisance la relevé.

Historique : Vers 1060, Gaultier de Montmirail et Richilde sa femme donnent et vendent en partie aux moines de St.-Vincent, avec l'approbation de leurs enfans, de Mathilde de Montmirail et de Guillaume son fils, l'église de Nouans, les oblations et ce que tenait Drogon. Roger de Montgommery et Mabile sa femme contestent d'abord cette cession ; ils l'autorisent ensuite tant pour obtenir le pardon de leurs péchés, que pour indemniser le monastère des pertes qu'ils lui ont occasionnées. Simon réclame la propriété dont jouit Drogon son beau-père ; l'abbé, fatigué de ses demandes, la lui rend. (*Mart. Ampl. Coll.* I., 454. *Hist. de S. Vinc.*).

Vers 1223, le Chapitre de la Cathédrale cède aux moines de St.-Vincent une portion de la dixme de vin de Nouans pour la rente de 15 sols mansais due à leur prébende, le jour de la Pentecôte. (*Le Paige*).

La seigneurie, annexée au château, avait une juridiction. Au commencement du 15.e siècle, Marie d'Usaiges la porta en dot avec celle de Couptrain à Gui de la Rochefoucaud, seigneur de Barbésieux. Leur 2 e fils Guillaume de la Rochefoucaud a fait la branche des seigneurs de Nouans. En 1663, Jean de la Barre possédait cette terre qui, vers 1760, appartenait à la famille Brière de Nouans. Les autres fiefs étaient ceux de St.-Aignan, etc. Le seigneur de Nouans devait, le jour de la Pentecôte,

présenter un chapeau de roses au chatelain de Saint-Aignan. (*Mart. Ampl. Coll.* I, 454. — *Simpl.* IV, 449. — *Le Paige*).

PERAY, Perray, Pray, Prai (*Le Paige*), Pray-en-Sonnois (*Juillot*). *Peretum, Perraium, Perreium*; à 4,k.5 E. de Marolles; 12,3 S. de Mamers, 30,8 N.E. du Mans.

Commune arrosée du N. au S. O. par la Dive, au S. par l'Orne. BORNES : Aveines au N., Nauvay à l'E., Courcival et St.-Aignan au S., St.-Aignan et Maroilles à l'O. Terrain calcaire. La surface assez égale a 2 kil. de long sur 1 de large. Sol : les 2/3 sont en terres fortes médiocrement productives, le reste est une terre douce, fertile.

Industrie : Elèves de bestiaux. — petite fabrique de toiles (5 à 6 métiers).

Moulin de Peray sur la Dive.

Population : 317 hab., recensem. de 1820; 400, *M. le maire. Feux* : 66. *Métairies* : 5, en 1790 ; il n'existe plus que des bordages.

Contributions : fonc. 2,044 fr. person. et mob. 120 fr. port. et fen. 39 fr. pat. 32 fr. Tot. 2,235 fr.

Le BOURG renferme une quinzaine de maisons et une église dédiée à St. Jouin, desservie par un vicaire. Le chemin de St.-Aignan à Mamers le traverse. Assemblée patronale le 1.er dimanche de juin. — La paroisse ayant conservé l'église, le presbytère et la maison du sacriste, a l'espoir que son église sera érigée en succursale.

Hameaux : Beauvais, la Grouas, l'Aître-Laintier, la Violerie, le Pressoir.

Le pont de *Pray* sur l'Orne a été reconstruit en 1790.

Antiquités : On observe trois buttes anciennement élevées pour la défense du pays. Sur celle de l'O. Jaillot marque les ruines d'une forteresse. — Il existe encore autour du champ de la grange qui dépendait de la métairie de la Cour une douve très large, dont la profondeur est de 8 à 10 mèt., plantée en mauvais bois. (*Statist. M. Levascher, maire*).

Historique : Peray était, dès le XI.e siècle, une des places les plus importantes du Sonnois. 1070 -- 1082,

Mabile de Bellême le donne à Guillaume Pantolf; elle le reprend dans la suite, parce que ce chevalier favorise le parti de Rotrou de Mortagne avec lequel elle est en guerre. *Ord. Vit.* -- *Odol.* I, 155). 1098, Robert II de Bellême fortifie cette place, ainsi que plusieurs autres du Sonnois, afin d'arrêter Hélie de la Flèche, comte du Maine, et de l'attaquer plus avantageusement. 1143, Guillaume III Talvas, allié de Geoffroy Plantagenet, s'y retire quelque tems, pour se soustraire aux persécutions de Henri II, roi d'Angleterre. (*Ord. Vit. Odol.*).

La seigneurie était une châtellenie. Le roi Louis XV l'engagea le 9 août 1768, sous le titre de chatellenie du Sonnois, à Charlotte-Susanne Desnos, duchesse de Beauvilliers. (*Le Paige*).

PONTHOUIN, Pontouin (*Jaill.*, *Le Paige*). *Pontonium*; à 4,kil.9 S. S. O. de Marolles; 16,5 S. S. O. de Mamers, 24,3 N. N. E. du Mans.

Commune arrosée du N. E. au S. O. par l'Orne qui lui sert de limites; par le Bécon au N. O. Bornes: Dissé et Dangeul au N., St.-Aignan à l'E., Mézières-sous-Ballon au S., Congé à l'O. Terrain: calcaire jurassique. Surface égale. Sol argilo-calcaire devenu assez fertile.

Industrie: Elèves de bestiaux. -- Petite fablrique de toiles (6 à 8 métiers).

Moulin de St.-Laumer, sur l'Orne.

Population: 595 hab. *Feux*: 90.

Contributions: fonc. 2,521 fr. person. et mob. 172 fr. port. et fen. 48 f., pat. 48 fr. 07 c. Tot. 2,789 fr. 07 c.

Le *Bourg*, situé sur l'Orne, se compose d'un petit nombre de maisons et d'une église dédiée à St.-Laumer.

Historique: La seigneurie était membre de la chatellenie de St.-Aignan.

RENÉ. *Reneium*; à 8,kil.7 O. N. O. de Marolles; 13,6 O. S. O. de Mamers; 31,9 N. du Mans.

Commune arrosée de l'E. au S. O. par l'Orton; par les ruiss. des Epières au N., du Taillis au S. E.; des Planches au S. Bornes: Grandchamp et les Mées au N.,

Thoigné et Dangeul à l'E., Nouans au S., Cherancé et Doucelles à l'O. Terrain calcaire. Surface assez unie. Deux buttes au N. E. du clocher. Sol argileux, argilo-calcaire et productif. Taillis : 5 hect.

Industrie : Elle est principalement dirigée vers l'agriculture.

Moulin de René sur l'Orton.

Population : 1,427 hab., recensem. de 1820 ; 1,700 hab. recensem. de 1825. *Feux* : 340. *Métairies* : 22. *Bordages* : 80.

Contributions : fonc. 7,262 fr. pers. et mob. 709 fr. port. et fen. 183 fr. pat. 235 fr. Tot. 8,389 fr.

Le *Bourg*, situé sur l'Orton, contient 20 feux avec une église dediée à St. Pierre. Assemblée patronale le 1.er dimanche d'août. — Marché le jeudi.

Hameaux : Chantepie, Epières, Gaubert, la Folie, la Hutte, la Saussaie, les Trois-Croix, Lombray, Pinçon.

Le chemin de Beaumont à Mamers traverse le territoire.

Le château de René, bâti dans le 15.e siècle, n'offre plus que des ruines entourées de douves profondes ; celui de Bourgchemin servait d'habitation au seigneur. Ils touchent le bourg, l'un au S. O., l'autre à l'E. — Le prieuré de Resné, que Jaillot désigne sur cette paroisse, était situé à Lignière-la-Doucelles.

Etablissemens : Mairie, résidence de notaire, chef-lieu de perception, succursale. (*M. Gillet, maire*).

Antiquités : Jaillot indique un combat près de la maison du Taillis, à l'E. de la commune.

Historique : 1165, ou environ. Guillaume Desprès et ses fils Geoffroy et Robert, après avoir reclamé la présentation de la cure de René se désistent de leurs droits entre les mains de l'évêque Guillaume. Celui-ci les cède à l'abbé de St.-Vincent, du consentement d'Eustache archidiacre du lieu, de Maurice archidiacre et archiprêtre du même district. — 1206. Un autre évêque, Hamelin, donne, avec l'agrément du chantre et de l'archiprêtre de Sonnois et de Beaumont, aux religieux de cette ab-

baye, pour le soulagement et l'entretien des malades, l'église de René dont ils ont déjà la présentation. Dans l'acte confirmatif, Nicolas son successeur déclare que les moines ont promis au donateur de faire chaque année son anniversaire, et que le jour qu'il aura lieu, il sera pris sur le revenu de cette église 20 sols mansais, pour régaler la communauté. (*Hist. de l'abb. de S. Vincent*).

1264. Raoul de Doucelles donne au monastère de Marmoutier la maison d'Epières avec ses dépendances. (*Cart. de Viv.*)

1553. Jacques Hamelin, évêque de Tulles, confesseur et 1.er aumonier de François I, propriétaire de la terre et du château de Bourgchemin, ayant obtenu de Françoise d'Alençon dame du Sonnois, le droit de halles, foires et marchés au bourg de René, fit construire les halles sur son terrain. M. Armand-Louis-Joseph baron du Lau, par acte du 14 juin 1803, les a abandonnées à la commune. (*M. Gillet*).

La seigneurie de paroisse appartenait à la famille du Lau. Les autres fiefs étaient ceux de Bourgchemin; d'Epières dépendant du prieuré de Vivoin; du Taillis avec haute justice. (*M. Gillet*).

1737. Louis-Laurent du Lau, mestre de camp cavalerie, et Bonne-Françoise Dangesgen son épouse, font hommage à la baronnie du Sonnois pour la terre et seigneurie de Bourgchemin, l'Hermitière, le Poignant, etc. (*Noms féod.* 375).

Dans le dénombrement des paroisses de l'élection du Mans le nom d'Epières est joint a celui de René pour former ensemble une seule et même communauté, qui vers le milieu du dernier siècle, réunissait 194 feux. (*Expilly*). Ce hameau à 1,kil.4 N. N. O. du clocher avait une chapelle sous l'invocation de St. Denis, pour laquelle le prieur de Vivoin eut en 1224, un procès avec le curé de René; il obtint les 2/3 des offrandes qui y étaient faites le jour de la fête du patron. (*Cartul. de Vivoin*).

SAINT-AIGNAN. *Sanctus Anianus*; à 5,kil.1 S. S. E.

de Marolles; 15,5 S. de Mamers; 26,9 S. S. O. du Mans.

Commune arrosée par l'Orne et la Dive au N., le ruiss. de St.-Aignan à l'O. Bornes : Marolles-les-Braux et Peray au N., Courcival et Jaüzé à l'E., Sables et Courcemont au S., Mézières-sous-Ballon à l'O. Terrain calcaire. La surface assez égale, a 3 kil. du N. au S., et 4 de l'E. à l'O. Sol argilo-calcaire assez fertile. Taillis : 21 hect.

Industrie : Elèves et engrais de bestiaux.

Une chaussumerie avec tuilerie ; l'usine prend l'argile sur la commune, et tire la pierre calcaire du dehors.

Moulin de Tyronneau sur l'Orne.

Population : 1012 hab. *Feux* : 220. *Métairies* : 14 *Bordages* : 30.

Contributions : fonc. 8419 fr. pers. et mob 663 fr. port. et fen. 272 fr. pat. 144 fr. 66 c. Tot. 9498 fr. 66 c.

Le *Bourg*, situé près le ruiss. de St.-Aignan, contient 74 feux et une église dédiée à un St. évêque d'Orléans. Assemblée patronale le dimanche après la Fête-Dieu.

Hameaux : Boiviers, la Haye, la Planche, le Coudray, le Pont, les Grandes-Maisons, les Métairies, Thiolet.

Le bourg a des chemins de communication avec Marolles, Courcemont, etc. Le pont d'Effres est construit sur l'Orne, au N. du clocher.

Le château, presqu'entièrement environné de douves remplies d'eau, touche le bourg.

Etablissemens : Chef-lieu de perception, etc. (*M. Drouin, maire*).

Antiquités : Avant 1790, on remarquait dans le sanctuaire de l'église, le mausolée avec l'épitaphe de François de Mauny, chevalier, seigneur de St.-Aignan décédé le 9 février 1523.

Historique : 1151. Patry de Chaources, seigneur de St.-Aignan, fonde, au confluent de la Dive et de l'Orne, l'abbaye de Tyronneau, où il établit des religieux de Ci-

teaux. On voyait dans l'église un mausolée qui devait être celui du fondateur. Il ne reste de cet établissement qu'une foible partie de la maison conventuelle.

Les Calvinistes avaient au bas du bourg, un temple dont le fameux Amirault fut ministre, avant de remplir les mêmes fonctions à Saumur. Cet édifice existait encore en 1800.

La chatellenie de St.-Aignan composée des seigneuries de St.-Aignan, Marolles, Dissé, Ponthouin, des chatellenies du Plessis et de Verdigné, possédait une juridiction comprenant dans son ressort un grand nombre de paroisses (54). Le chatelain avait le droit de traverser, avec piqueurs, chevaux, chiens et équipages de chasse, lorsqu'il prenait cet exercice, la maison seigneuriale de la Davière situee à Courcemont. Le jour de la Pentecôte, le seigneur de Nouans devait lui présenter un chapeau de roses. Quand il faisait faucher le foin de ses prairies, les paroissiens de St.-Aignan, établis sur son fief, étaient tenus de le faner et de le mettre en meules. Pour indemnité de leur travail, ces ouvriers allaient danser au château, le dimanche après la fenaison. Les deux derniers devoirs ont été rendus exactement chaque année jusqu'à l'époque de la suppression des droits seigneuriaux. — Les autres fiefs étaient ceux de Tyronneau, de la cure, etc. Celui-ci s'étendait sur plusieurs maisons du bourg et quelques morceaux de terre adjacens. (*Le Paige. — M. Leblais*, *anc. juge de paix*).

La terre de St.-Aignan fut possédée au 12.e siècle, par la famille de Chaources, au 14.e, par celle de Craon. Le 13 août 1380, Guillaume de Craon, vicomte de Chateaudun, seig. de la Ferté-Bernard et Marie de Flandre son épouse, la cèdent pour 3500 livres d'or, à Hervé de Mauny, chevalier, seign. de Thorigny et à Marie de de Craon sa femme et leur fille. — 1517. Claude de Mauny, fille de François et de Renée de Villeblanche la porte à François de Silly, seigneur de Dampierre et de Malesherbes, qui partage les biens de son beau-père, le 16 fév. 1534. — Marie Clutin, dame de St.-Aignan et de Ville-Parisis, épouse Georges de Clermont Gale-

rande. 1665, Charles de Moré écuyer, seign. de Chanjour rend à la baronnie de Sonnois, au nom de Georges de Clermont, hommage de la chatellenie de St.-Aignan. Par la mort de la demoiselle de Clermont arrivée en 1761, cette terre vint à N. d'Esson, chevalier de St. Louis, l'un de ses héritiers; elle appartient aujourd'hui à sa famille. (*Men. Hist. de Sablé*, 398 — *Simpl.* IV, 473; VIII, 169. — *Le Paige*).

THOIGNÉ, Toigné (*Jaillot*). *Thoigneium*; à 6,k.8 N. N. O. de Marolles; 10,9 O. S. O. de Mamers, 34,5 N. du Mans.

Commune arrosée par les ruiss. de Nouans au S., d'Orton à l'O. Bornes : les Mées au N., Courgains à l'E., Dangeul au S., René à l'O. Terrain calcaire; le grès ferrifère ou roussard existe à un mètre de profondeur. Surface égale. Sol argileux assez fertile. Bois taillis : 9 hect. Les prés, et les pâtures plus connues sous le nom de parcs, forment environ le sixième du territoire. Assolement triennal et quadriennal.

Industrie : Elèves de bestiaux. Petite fabrique de toile (une douzaine de métiers).

Population : 604 hab. *Feux* : 117. *Métairies* : 7. *Bordages* : 25.

Contributions : fonc. 3,806 fr. pers. et mob. 298 fr. port. et fen. 77 fr. pat. 33 fr. Tot. 4,214 fr.

Le *Bourg*, situé près de la source de l'Orton, renferme 47 maisons et une église dédiée à St. Martin. Le chemin de Beaumont à Mamers le traverse. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 11 novembre.

Hameaux : la Buzinière, la Divarie, la Réverie. (*M. Maine*, *maire*).

Historique : « 1275. Le Chapitre de l'église du Mans achète de Robert Pesaès le tiers de la dixme de blé avec toutes les pailles de Thoigné, pour 200 liv. tournois, et le même jour l'afferme à ce chevalier moyennant 16 liv. de rente annuelle et perpétuelle. En 1236, l'abbé et le couvent du Gué de Launay avaient déclaré que la dixme de Thoigné appartenait au Chapitre de l'église du Mans,

quoiqu'elle fut tenue de nourrir un moine de cette abbaye. » (*Reg. bl du Chap.* suivant le Paige).

En 1776 M. Perrochel de Grandchamp possédait la seigneurie de paroisse.

CANTON DE MONTMIRAIL.

Ce canton compris entre le 1 d. 28 m. et le 1 d. 41 m. 1/2 de longitude ; entre le 48 d. 5 m. et le 48 d. 12 m. de latitude, a pour bornes le canton de la Ferté-Bernard et le département de l'Orne au N. ; les départemens d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher à l'E. ; les cantons de Vibraye au S., de Tuffé et de la Ferté à l'O. La Braye, les ruisseaux de Vaufargy, de Gradon, de Barbedorge, etc., arrosent son territoire. La surface inégale peut avoir environ 21 kil. de l'E à l'O., et 12 du N. au S.

Terrain calcaire. La plupart des communes offrent la marne grise à la profondeur d'un à 12 mètres ; Greez, Lamenay, Melleray fournissent du moellon employé pour la chaux et la bâtisse ; la glauconie sableuse forme la butte de Montmirail ; des argiles grossières existent sur plusieurs points.

Agriculture. Le sol généralement sablonneux, argileux en quelques endroits, marécageux dans les bas fonds, a tout au plus 8 pouces de terre végétale ; sa fertilité varie : ici elle est de 8 pour un, là de 5 seulement. On cultive seigle, méteil, orge, mouture, mélarde, froment, avoine, chanvre, trèfle, pommes de terre, arbres pour le cidre.

Pommiers, variétés : *fréquin*, *normandie*, *roux*, *à troches*. Poiriers : *carisis*, *billard*, *saugé*.

Les labours se font par des bœufs et des chevaux réunis; assollement quadriennal et triennal. Les prairies de la vallée de la Braye sont bonnes, mais exposées aux inondations; les nombreux semis de trèfle augmentent la provision de fourrage ; on fait peu de sainfoin. L'usage du plâtre est adopté pour les prairies artificielles.

On remarque la forêt de Montmirail et plusieurs bou-

quels de bois. Cette forêt plantée sur un sol inégal, montueux et peu profond, étrangere à la commune dont elle porte le nom, s'étend dans les départemens de la Sarthe, d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher. Vers 1784, elle comptait 255 hect. de futaie, et 715 hect. de taillis; 20 ans plus tard, les 2/3 de la première avaient disparu. Le sanglier et le chevreuil y étaient communs avant 1790.

Beaucoup de terrains n'offrant que des sables maigres et stériles, ont été ensemencés en pin maritime *Pinus maritima* (Lam.); encore quelques années et les landes auront disparu.

Animaux domestiques. Les chevaux sont généralement bons; ils se rapprochent de la race bretonne; quelques uns ont plus ou moins de rapport avec les chevaux de selle. Le cultivateur montre beaucoup de soin pour leur reproduction. L'espèce bovine est de taille moyenne et assez estimée. Il se fait des élèves. Les moutons sont petits; leur laine se porte aux marchés de Brou, St.-Calais, Nogent-le-Rotrou. Il y a peu de chèvres. On élève beaucoup de cochons; les uns très-jeunes se vendent à Brou; les autres s'engraissent pour Paris.

Chaque commune entretient un certain nombre de ruches, mais cet objet n'est pas important. Les propriétés sont assez divisées; 60 à 70 hect. de terres forment les plus grandes métairies.

Industrie. Elle embrasse principalement l'agriculture. Quelques particuliers font de la toile.

La forge de Cormorin plus connue sous le nom de forge de Vibraye, occupe un assez grand nombre d'ouvriers.

2 Chaussumeries et 3 tuileries donnent des produits estimés.

Une vingtaine de moulins établis sur les rivières et ruisseaux.

Commerce : grains, bestiaux, chanvre, fil, graine de trèfle, cidre, bois, fers, chaux, briqueterie, laine, volaille, gibier, cire, miel, menues denrées.

(*M. de La Haye, anc. membre de la Chambre des*

Députés, *Statistique de Montmirail – M. Carrel Lamarc*, *juge de paix*, *Observations sur le même canton*).

Ce canton renferme 10 communes : Montmirail, Champrond, Courgenard, Greez, Lamenay, Melleray, St.-Jean-des-Echelles, St.-Maixent, St.-Quentin, St.-Ulphace.

Population : 8,095 hab. recensem. 1820.

Contributions : Foncière.	42,839 f.	» c.		f. c.
Personnelle et mob. .	4,041	»		51.007 60
Portes et fenêtres. .	1,841	»		
Patentes.	2,286	60		

Etablissemens : 1 justice de paix, 10 mairies, 2 résidences de notaire, Montmirail et St.-Maixent ; 1 chef-lieu de perception, 1 cure, 7 succursales, 1 maison de charité. (*Voir le chef-lieu*). Le bureau de l'enregistrement est le même que celui de la Ferté-Bernard.

Le canton de Montmirail fait partie de l'arrondissement électoral de St.-Calais. Il dépendait déjà de celui du Directeur du Jury, dont cette ville était le chef-lieu, quand à l'époque de l'organisation des sous-préfectures, une erreur commise dans les bureaux du Ministère de l'Intérieur, le porta à l'arrondissement communal de Mamers. Ses relations avec ce chef-lieu sont fort rares ; tandis qu'elles sont fréquentes avec St.-Calais.

MONTMIRAIL. *Mons Mirabilis*, *Montemiralium*, à 42,kil.8 S. S. E. de Mamers ; 45,8 E. du Mans.

Commune chef-lieu de canton arrosée à l'O. par la Braye qui la sépare de Lamenay et de St.-Jean-des-Echelles ; au N. par le ruiss. de Vaufargy, qui la divise en partie de Greez. Bornes : Greez au N., Melleray à l'E. et au S., St.Jean-des-Echelles et Lamenay à l'O. Terrain calcaire : marne, glauconie sableuse. La surface inégale renferme environ 1015 hect. ; sa longueur est de 3 kil , sur à peu près autant de largeur. Le sol divisé en terres sablonneuses et en terres fortes, produit de cinq à huit pour un. Assolement quadriennal ; triennal dans quelques terres légères.

Industrie. Elèves de bestiaux, entretien d'environ 80 ruches. — Plusieurs tisserands travaillent pour les par-

ticuliers, font de la toile, et fabriquent des étoffes grossières avec la laine du pays.

Moulins : de l'Assesson, du Pont d'Yverny, de la Ville-Moreau, sur la Braye; du Boile sur le Vaufargy.

Population : 865 hab., recens. de 1820; 900 hab., recens. 1825. Feux : 190. Maisons : 147. Métairies : 42; point de bordages.

Contributions : fonc. 5,202 fr., pers. et mob: 508 fr., port. et fen. 374 f., pat. 477 f. 5 c. Total : 6561 f. 05 c.

La petite ville de Montmirail bâtie sur une éminence, d'où la vue s'étend fort loin de tous côtés, renferme 105 maisons avec une population agglomérée de 486 hab., et une église dédiée à la Ste.-Vierge. Elle a conservé les 2/3 des murs qui formaient son enceinte. On croit qu'elle communiquait avec la campagne par un souterrain découvert depuis quelques années, à l'extrémité du territoire, vers Melleray, et obstrué dès son ouverture. La Fête de St.-Maclou que l'on célèbre le 1.er mai, dans l'église paroissiale, attire un grand concours de personnes qui viennent prier le Saint pour obtenir la guérison de différentes maladies. Point d'assemblée patronale.

Les eaux, qui sourdent à peu de distance des murailles, ont facilité les moyens d'établir plusieurs lavoirs, entre autres celui de l'Ortiau. Ces lavoirs remplacent l'étang de la Reine, d'environ 3 hect., qui servait aux mêmes usages, avant son desséchement en 1793.

Les chemins de Connerré à la Bazoge, de Mondoubleau à la Ferté et de Mondoubleau a Nogent-le-Rotrou, traversent la ville.

Marché le mardi. — *Foires* 4, fixées au 4.e mardi de février, 4.e mardi d'avril, 2.e mardi de juillet, 4.e mardi de novembre. (*Décret* du 6 septembre 1801).

Le château assis sur le sommet d'une butte qui domine la ville, est accompagné d'un parc et de jardins.

Etablissemens : Justice de paix, mairie, résidence de notaire, chef-lieu de perception, cure, hopital pour les malades, école de charité, un instituteur primaire.

La fondation de l'hospice remonte à l'année 1628. Un arrêt du conseil du 9 mars 1696, confirmé par lettres-

patentes registrées au Parlement le 6 septemb. 1597, y réunit les biens de la Maladrerie et de la chapelle de la Magdeleine. L'établissement néanmoins avait peu de ressources, lorsqu'en 1750, Madame Tremault, veuve d'Espoir, augmenta sa dotation. Le nombre des lits était de 4; les administrateurs le portèrent à 6, en 1778. Cette maison fondée pour les pauvres malades de Montmirail et de Melleray, fut desservie jusqu'au commencement du 19.e siècle, par les sœurs de St.-Maurice de Chartres. Ses revenus étaient en 1789, de 1970 liv.; en 1805, de 1400 fr. Deux sœurs d'Evron qui la dirigent actuellement, font l'école aux enfans de ces deux communes et tiennent un pensionnat, dont les élèves, outre l'instruction, apprennent à exécuter les ouvrages manuels qui entrent dans l'éducation des femmes.

Au 17.e siècle, la maladrerie fut annexée à la commanderie de Vendôme de l'Ordre de N. D. du Mont-Carmel et de St.-Lazare. La chapelle de la Magdeleine était éloignée d'un kil. O. de la ville.

Hameaux : le Pont d'Yverny, l'Ortiau.

Antiquités, monumens. On remarque sur les bords de la Braye, peu loin du Pont-d'Yverny, une tombelle, endommagée depuis 20 ans.

Un mausolée en marbre, couvert autrefois d'ornemens de cuivre doré, s'élève sur l'un des côtés du chœur de l'église : il consiste dans un soubassement qui porte une pyramide quadrangulaire tronquée, haute d'environ 4 mèt., surmontée du buste de Madame de Guillebon. La base offre l'inscription suivante :

« *A la mémoire de dame Madeleine Françoise Leboucher, femme de Jean Guillebon, écuyer, seigneur des baronnies de Montmirail, la Bazoge et autres lieux. Tous les avantages que le monde admire : grâces extérieures, agrément de l'esprit, finesse de goût, justesse de discernement, connaissances, talens, lumieres, elle les posséda sans orgueil; tous les mérites qui honorent l'humanité : élévation de l'âme, sensibilité du cœur, délicatesse de sentiment, constance dans l'amitié, vérité, droiture, douceur de caractère, elle les exerça sans ostentation; toutes les vertus que Dieu*

récompense : attachement à ses devoirs, bienfaisance généreuse, piété éclairée, elle les pratiqua sans vanité. Éprouvée par une maladie aussi longue que douloureuse, sanctifiant la fermeté du philosophe par la soumission du chrétien, elle mourut à Bordeaux en revenant des eaux de Barège, le 12 *octobre* 1761, *dans la* 34.e *année de son âge, universellement regretée et digne de l'être.* »

« *Jean Guillebon, son mari, dans l'amertume de sa douleur, a élevé à cette femme forte, objet éternel de ses regrets, ce monument de sa tendresse et de son respect.* »

« *Priez Dieu pour le repos de son âme.* »

Historique. La ville de Montmirail, capitale du Perche-Gouet, dépendait de l'élection de Chateaudun, généralité d'Orléans, du grenier à sel de la Ferté-Bernard et du diocèse de Chartres. Elle possédait chapitre, collège et une juridiction seigneuriale assez étendue. En 1790, elle fit partie du district de la Ferté-Bernard et devint le chef-lieu du 2.e canton qui comprenait alors Montmirail, Melleray, Champrond, Greez, St.-Ulphace, Téligni et Courgenard. Les 3 premières communes étaient de l'archidiaconé de Dunois et du Doyenné du Perche.

1060. Gautier de Montmirail, et Richilde sa femme, donnent et vendent en partie, du consentement de leurs enfans, à l'abbaye de St. Vincent, l'église de St. Martin de Noyen avec la dixme. Mathilde de Montmirail et son fils Guillaume confirmèrent cette cession. (*Mart. Ampl. Coll.* 1,454).

1070. Achard fonde le prieuré de Souday en faveur de la même abbaye. L'acte en est rédigé au château de Montmirail et signé par Guillaume Gouet et Eustache, sa femme.

1136. Guillaume Gouet accorde de très-grands privilèges à l'abbaye de Tyron, qui avait déjà reçu de cette famille l'église de Chateigners. (*Bry* 175, 2.e part. 73).

1140. Philippe, seigneur du Perche-Gouet abandonne aux chanoines de St. Nicolas les 40 sols de rente, que lui paye le monastère de la Couture, pour la défense du territoire et des habitans de Lavaré. Cette collégiale,

établie par les seigneurs de Montmirail, était composée de 4 prébendes à la nomination du baron et avait la même église que la paroisse. L'abbé de St. Calais présentait la cure. (*Hist. de la Couture. – Le grand Pouillé des Bénef. de la Fr.*).

1169. Il y eut dans cette ville une conférence où la paix fut conclue le 6 janvier, entre la France et l'Angleterre. Henri II dit à Louis le Jeune : Seigneur, en ce jour où trois rois ont offert des présens au Roi des Rois, je me mets sous votre protection avec mes enfans et mes états. Alors Henri son fils aîné, s'approcha et reçut du Roi de France la seigneurie de la Bretagne, de l'Anjou et du Maine, dont il fit hommage. Pressé par les personnes qui lui témoignaient de l'attachement, l'archevêque de Cantorbery, Thomas Becquet y, était venu pour tâcher de rentrer en grâces auprès de son souverain ; mais il ne put l'obtenir. (*Fleury*, *Hist. Eccl.*, XV, 282).

Guillaume Gouet IV étant mort au voyage de la terre sainte, vers 1170, Thibault, comte de Blois, son beau-frère veut s'emparer des places qui lui avaient appartenu et dont était saisi Hervé, seigneur de Donzy et de Gien qui avait épousé la fille aînée du défunt. Ne pouvant résister aux forces de Thibault que soutenait le Roi de France, son beau-frère, le seigneur de Gien réclame la protection du Roi d'Angleterre et lui livre Montmirail et St.-Aignan pour les défendre. (*Bry*, 191).

1194. Les Manceaux s'emparent de la première de ces places ; Richard Cœur de Lion fait raser la forteresse. (*Odol.*, I, 318).

1195. Le comte du Perche commandant l'armée Française, bat près de Montmirail, le comte de Leycester, qu'il fait prisonnier et conduit au Roi à Etampes. (*Odol.* I, 319).

1200. Gautier de Montmirail fonde, sur la paroisse de St.-Ulphace, le prieuré de St. Gilles.

1421. Le régent du royaume, depuis Charles VII, et le duc d'Alençon assiègent cette ville, le 21 juin ; Fouquet, Pezas et Ganequin, braves capitaines, voyant une partie des murailles renversée par les machines de guerre,

capitulent et s'engagent à bien servir le régent. (*Odol.* II, 17).

1480. Louis XI, qui n'était alors que dauphin, se rend maître du château, après la défaite des comtes de Clarence et de Kent près de Baugé. (*Le Corv.* 672).

1518. Une déclaration du Roi, du 28 juin, établit sous la direction du grenier à sel de la Ferté-Bernard, une chambre du genier à sel, qui fut supprimée par la suite. (*Compil. chronol.* 442).

1618. Blaise Champion, docteur en théologie et curé de cette ville, fonde le collége en faveur des paroisses de Montmirail et de Melleray et accorde au chapitre de St. Nicolas la nomination du principal. -- 1630; Il y bâtit la chapelle de St. Servais pour l'usage des écoliers. Le vicaire de la paroisse remplissait ordinairement les fonctions de principal; il enseignait aux enfans la lecture, l'écriture et les premiers principes de la langue latine. Le bâtiment du collége est conservé; la chapelle a été vendue et changée en maison. Le fondateur mourut en 1632. (*M. de La Haye, statist.* — *M. Carrel Lamare*).

En 1780, la terre de Montmirail était composée des baronnies de Montmirail et de la Bazoche-Gouet, des seigneuries de Melleray, St.-Ulphace, Téligni, le Plessis-Dorin, la Chapelle-Guillaume et Champrond, avec la directe de plus de 150 fiefs. Le baron nommait aux prébendes de la ville, à celles de Ste.-Barbe en St.-Ulphace et alternativement à la cure de Téligny. Il y avait sur la paroisse beaucoup de fiefs dont il était presque seul propriétaire. Les deux plus importans qu'il ne possédât point, étaient ceux du Boile, à M. Poulard, et de la Marque, à la famille de Mesiay. Celui-ci, dépendant du comté de la Grève en St.-Bomer, s'étendait sur Melleray. (*Affiches du Mans.* — *M. Carrel Lamare*).

Le Perche Gouet, ainsi nommé de ses premiers seigneurs appelés Gouet, Goeth, Goet, a pour bornes: au N. le Perche, à l'E. le Loir qui le sépare de la Beauce, au S. le Dunois, à l'O. le Maine. Il s'étend des bords de la Braye à ceux du Loir, ou de l'O. S. O. à l'E. N. E. sur une longueur d'environ 54 kilom.

Composé de 5 baronnies et de 35 paroisses, il faisait partie de la province du Perche, du gouvernement de l'Orléannais, de la généralité d'Orléans, du ressort royal de Janville et du diocèse de Chartres. Une foible portion passa ensuite dans l'évêche de Blois, lors de son érection en 1697. Ses paroisses étaient : S.-Lubin-des-cinq-Fonds, Auton *baronnie*, Charbonnières, Marmagne, la Croix-au-Perche, Frazai, Motereau, Vieux-Vic, Bullou, Mézière, Montemain, Alluye *bar.*, Trizai, Dangeau, Yèvre, Brou *bar.*, Invère, Dampierre, Lugny, Moulhard, Villevillon, les Autels-St.-Eloy, la Bazoge-Gouet *bar.*, la Chapelle-Guillaume, St.-Avit-au-Perche, Montmirail *bar*, Melleray, Champrond, le Plessis-Dorin, Arville, le Gaut, St.-Pelerin, Arrou, la Chapelle-Royale, Chatillon. La plupart de ces paroisses sont du département d'Eure-et-Loir, quelques unes, de celui de Loir et Cher; Montmirail, Melleray et Champrond appartiennent au département de la Sarthe. Ce pays était encore désigné sous le nom de Bas Perche. (*Delisle, carte des prov. du Maine et du Perche*).

Guillaume Goeth, seigneur du Perche Gouet qui ne renfermait alors que les trois baronnies de Montmirail, Auton, la Bazoge, y joignit celles d'Alluye et de Brou par son mariage, au commencement du XI.e siècle, avec Mahaut qui en était héritière. — Guillaume II, leur fils, eut d'Eustache Crespon sa femme, Guillaume III. — Celui-ci épousa une des filles naturelles de Henri I, roi d'Angleterre, qui lui donna Guillaume IV. — Guillaume IV, qui vivait en 1137, mourut au voyage de la terre sainte vers 1170, laissant d'Elisabeth de Champagne deux filles.

Mabile, l'ainée et principale héritière, fut mariée à Hervé III, seigneur de Donzi et lui porta les 5 baronnies qu'il eut peine à défendre contre Thibault comte de Blois, son beau-frère; Hervé mourut après 1187. — Hervé IV leur fils, comte de Nevers du chef de sa femme Mahaud de Courtenay, laissa Agnès.

Agnès de Donzi, comtesse de Nevers, dame du Perche Gouet épousa 1.° Philippe de France, 2.° Guy de

Chatillon, comte de St.-Paul, dont elle eut Gaucher et Yolande. Guy suivit l'armée du roi contre les Albigeois et fut tué d'un coup de pierre devant Avignon, au mois d'août 1226. Gaucher de Chatillon accompagna St.-Louis contre Hugues X, comte de la Marche, suivit le roi lors de son 1.er voyage à la terre S.te en 1248, où après s'être distingué, il périt le 5 avril 1251, à l'âge de 28 ans.

Yolande de Chatillon accordée, en 1227, à Archambaud IX sire de Bourbon suivit son mari en Palestine. Veuve depuis 1248, elle survécut peu à son frère.

Mahaud de Bourbon, sa fille ainée, unie au mois de février 1247, à Eudes de Bourgogne hérita du Perche Gouet après le décès de sa mère et mourut en 1262, sept ans avant son mari. Ils eurent Yolande épouse de Robert III de Flandre, et Marguerite.

Marguerite de Bourgogne, 2.e femme de Charles d'Anjou, roi de Sicile, laissa en 1308, par son testament de 1292, le Perche Gouet à son neveu Robert de Flandre.

Robert de Flandre épouse en 1323, Jeanne de Bretagne qui lui apporte la seigneurie de Nogent-le-Rotrou; il meurt en 1331, laissant Yolande.

Yolande de Flandre, dame de Cassel, Nogent-le-Rotrou et des 5 baronnies, fut mariée avant 1340, à Henri IV, comte de Bar. Le 14 octobre 1390, elle fait hommage du Perche Gouet à l'évêque de Chartres. — Robert I, duc de Bar, succède à sa mère. — Jean de Bar son 4.e fils, seigneur de Puisaye et du Perche Gouet étant mort sans enfans en 1415, transmit le Perche Gouet a sa petite nièce, Jeanne de Bar, fille de Robert comte de la Marche et de Soissons, petite fille d'Henri de Bar son frère aîné.

Jeanne de Bar épouse, le 16 juillet 1435, Louis de Luxembourg, comte de St.-Pol, connétable de France. Celui-ci donne en 1443, les 5 baronnies à sa sœur Isabeau de Luxembourg, en faveur de son mariage avec Charles, comte d'Anjou. Jeanne meurt l'an 1462; le 19 janv. 1475, son mari, âgé de 57 ans, a la tête tranchée pour crime de lèze-majesté.

Charles III, comte d'Anjou et du Maine, seigneur des 5 baronnies, du chef de sa femme, décède en 1472. — Charles IV d'Anjou vend, en 1475, à Louis d'Anjou son frère naturel, les baronnies de Montmirail, Auton et la Bazoche. — Louis les possède jusqu'à l'époque où le roi Louis XI, héritier de Charles IV, comte du Maine, les retire pour en faire présent à Jacques de Luxembourg, comte de Richebourg, frère du connétable de St.-Pol et mari d'Isabeau de Bruges. Jacques meurt le 20 août 1487.

Isabeau de Luxembourg leur fille est mariée, en 1495, à Jean de Melun, seigneur d'Epinoy, connétable de Flandre.

Marie de Melun leur fille, dame des trois baronnies, épouse le 30 nov. 1505, Jean de Bruges la Gruthuse, dont René. Elle décède en 1552.

Catherine de Bruges, fille de René, donne les trois baronnies à Emmanuel-Philibert de la Baulme, comte de St.-Amour, né de Louis de la Baulme le 1.er de ses cinq maris, en lui faisant épouser en 1599, Hélène de Perrenot de Granvelle. Louis meurt en 1622, et Hélène en 1630.

Avant 1658, Jacques de la Baulme leur fils, vend ces baronnies au président Perrault, duquel Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti les achète.

Marie-Anne de Bourbon légitimée de France, veuve de ce prince en 1685, les obtient dans ses reprises et aliène en 1719, celles de Montmirail et de la Bazoche à Michel Havet de Neuilly, président au parlement de Paris. — Michel Havet son fils, conseiller à la même cour étant mort sans enfans, cette propriété passe à M. Guillebon son cousin. (*Expilly*, *Simplicien*).

Monique Guillebon la porte en dot à N. Le Pesant de Boisguilbert. — Le 9 juin 1781, M. Mangin en fait l'acquisition. Le nouveau propriétaire canalise la Braye pour le Flottage des bois de la forêt de Montmirail.

A défaut de payement, M. de Boisguilbert et la dame de Guillebon son épouse rentrent dans leur propriété, par arrêt de la Cour des Aides de Paris, du 29 mai 1789.

Cette terre appartient aujourd'hui à M. Marcel Le Pesant de Boisguilbert, fils et unique héritier de M. Boisguilbert mort le 13 août 1828, et petit fils de la dame de Guillebon. (*M. Carel Lamare, juge de paix*).

CHAMPROND, *Campus rotundus*, à 4,kil.3 O. S. O. de Montmirail; 42, 1 S. S. E. de Mamers ; 41, 9 E. du Mans ; 2,kil.7 N. E. de Vibraye.

Commune arrosée par le ruiss. de la Brétoire au N., par la Braye à l'O. Bornes : Montmirail au N., Melleray à l'E., Vibraye au S., Vibraye et Lamenay à l'O. Terrain calcaire. On rencontre la marne à la profondeur d'un à 7 mètres. Surface unie, composée d'environ 370 hect. Sol argilo-calcaire, médiocrement fertile. Taillis 2 hect. ; prés assez bons, mais un peu humides. Assolement quadriennal.

Industrie. Elle consiste dans les travaux de la *forge de Cormorin* plus connue sous le nom de forge de Vibraye. Cette usine située sur la Braye est composée d'un haut fourneau, de deux affineries, d'une chaufferie et d'une fenderie. Une machine soufflante à pistons mus de bas en haut par une seule roue hydraulique, y remplace depuis quelques années, les soufflets qui existent encore dans les autres forges du département. Cette machine formée de deux caisses en bois, imitant un prisme quadrangulaire, distribue le vent aux trois feux d'affinerie et de chaufferie. La fenderie est placée sur le ruiss. de Fresnay, forêt de Vibraye, à 4,kil. 4 S. de la forge.

Il s'y fabrique annuellement 350 à 400 milliers de fer. Ce fer est nerveux et très-bon pour les embas et les essieux, mais d'un emploi difficile dans la taillanderie. Il se vend dans le département de la Sarthe, le Vendômois et à Tours.

Le minerai se tire d'Arville, Chou, Oigny, la Chapelle-Guillaume, le Houx, Coudrécieux, Semur, Vallennes. La castine se prend à Lamenay, et la forêt de Vibraye fournit le charbon. (*M. N. Desportes*).

Moulins de la Ronce, dont un à blé et l'autre à tan, sur la Braye.

Population : 202 hab. ; feux : 30; métairies : 10 ; bordages : 3.

Contributions : fonc. 2,862 fr. , pers. et mob. 86 fr. , port. et fen. 39 fr., pat. 214 fr. 35 c. Tot. 3201 fr. 33 c.

Le *Bourg* placé sur la Braye, peu loin de la route de la Ferté-Bernard à Château-du-Loir , se compose de 3 maisons et d'une église dédiée à la Ste. Vierge. L'abbé de St. Calais présentait la cure. Il ne s'y tient point d'assemblée patronale. La paroisse est desservie par le curé de Vibraye. (*M. de la Haye , stat. M. Carrel Lamare*).

Le chemin de Vibraye à Montmirail traverse le territoire.

Historique. Champrond était du Perche-Gouet , de l'élection de Chateaudun , du diocèse de Chartres et membre de la baronnie de Montmirail. Le marquis de Vibraye , propriétaire de la forge , y possédait un fief.

M. Henri François-Narcisse Desportes, né à Champrond , a composé : 1.° les *Genres des Plantes* faisant partie de la collection des œuvres de Buffon publiées par M. Castel , 1 vol. in-18, Paris , 1803. 2.° *Rosetum Gallicum*, 1 vol. in-8.° , le Mans, chez Pesche, 1828 ; 3.° *Bibliographie Mancelle ou Catalogue Général des Auteurs nés dans le département de la Sarthe et de la Mayenne, avec le titre de leurs ouvrages.* MS.

COURGENARD, (*Le Paige*) , Courgenart (*Jaillot*). *Curia Genardi*, *Curtis Genardi*, *Curtis Geraudi*, à 5,k 8 N. N. O. de Montmirail ; 41,7 S. S. E. de Mamers; 43,5 E. N. E. du Mans.

Commune arrosée par le Valmer au N. , la Braye à l'E., le Gradon à l'E. , au S. et à l'O. ; la Rosaie au S. Bornes : Cormes et Teligny au N. , Greez à l'E. , St.-Jean-des-Echelles au S. , St.-Jean et Cormes à l'O. Terrain calcaire. La marne grise existe à la profondeur d'un à 10 mètres , et le roussard à 1 mètre. La surface inégale a 4,kil.5 de l'E. à l'O. , et 3, 1 du N. au S. Une chaîne de monticules contenant 100 hect. de mauvaises terres , s'avance du S. au N. ; on y remarque le mont Chauvet, d'où l'on jouit d'un immense horizon. Ce monticule aussi appellé la Butte ou Bruyère de St. Fiacre ,

du nom d'une chapelle dédiée à ce Saint et bâtie au sommet, imite un cône tronqué ; plus loin est la butte de Bel-Air, etc. Sol argileux, caillouteux et même sableux, médiocrement productif. Taillis, 31 hect. Plusieurs portions de landes ont été ensemencées en Pin maritime. Assolement quadriennal pour les métairies.

Industrie principalement dirigée vers l'agriculture. Trois tisserands travaillent pour les particuliers.

Moulin. Le petit moulin sur le Gradon manque d'eau 6 mois l'année.

Population : 813 hab., recen. de 1820 ; le 26 avril 1826 on en comptait 909. Feux : 226. Métairies : 10. Bordages : 60.

Contributions : fonc. 3590 fr., per. et mob. 339 fr., port. et fen. 120 f., pat. 89 fr. 50 c. Tot. 4138 fr. 50 c.

Le *Bourg*, situé sur les ruisseaux de la Rosaie et de la Baudière, comprend 70 feux et une église dédiée à St. Martin. Le chemin de la Ferté à Greez le traverse. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 30 août, fête de St. Fiacre, deuxième patron de la paroisse.

Hameaux : Fosse-Denis, la Mairie, les Chalougéres, les Piégeries. (*M. Vadé*, *maire*).

Historique. Mainard, évêque du Mans (951—970) donne aux chanoines de son eglise Courgenard avec les terres de Courtangis, etc., qui étaient du patrimoine de sa famille. (*Analecta*, 303).

1070. Wautier de Courgenard est un des témoins cités dans l'acte de fondation du prieuré de Soudai en faveur de l'abbaye de St. Vincent. (*Mart. Ampl. Coll. I*, 481).

La même année, Guillaume de Cormes fait appeller en duel Berthelot Coritel devant le doyen et le chapitre du Mans réunis à Courgenard. Ces deux chevaliers ayant combattu quelque tems sans avantage de part ni d'autre, en présence de Guillaume Roil doyen, de Hamelin chantre, d'Emery archidiacre de Montfort, de Jean de Cormes et son frère, écuyers, de Guillaume de Bouair, Gervais de Cherreau, Richard de Bray et autres, reçurent l'ordre de jeter leurs lances, de soumettre leur dif-

férent à des arbitres et de laisser des gages suffisans. (*Le Corv.*, 524).

12.ᵉ siècle, Henri de Juharn et Philippe son fils, seign. de Montmirail, pour dedommager le Chapitre du Mans des torts causés par leurs hommes sur la terre de Courgenard, et répondre aux lettres du pape innocent, cèdent aux chanoines un moulin. (*Le Paige*).

Guillaume, seigneur du Perche-Gouet, jure dans l'église cathédrale, devant l'autel et le tombeau de saint Julien de défendre le territoire et les habitans de cette paroisse comme les siens propres. (*Ext. des Reg.* n. 59).

1202. Le comte de Nevers assure aux habitans de Courgenard, vassaux du Chapitre, un libre asile dans ses domaines. (*Extr. des Reg.*).

1273. Pierre comte d'Alençon, accorde au Chapitre du Mans, en qualité de seigneur de Bellême, l'immunité de la terre de Courgenard.

1595. Le Chapitre donne 60 arpens de landes à rente annuelle et perpétuelle, sans que les cessionnaires puissent en faire exponse, pour 20 sols tournois de rente et le rachat abonné à un écu sol, relevant le tout à foi et hommage de la seigneurie de Courgenard. (*Le Paige*).

Vers 1780, François Paris, marquis de Montbrun et son épouse, propriétaires de la terre de la Mairie, distante du clocher de 700 mèt., font bâtir, des deux côtés du chemin qui conduit du bourg à leur manoir, 12 maisonnettes ayant chacune un jardin, et y logent gratuitement 12 pauvres familles. Le même seigneur avait aussi donné une rente de 815 liv. sur l'état aux indigens de la paroisse. Ces libéralités attiraient beaucoup de malheureux dans la commune. Les 12 chaumières ont été vendues par les héritiers de Montbrun.

La seigneurie de la paroisse était une baronnie possédée par le chapitre de l'église du Mans.

Greez. *Gressus*, *Cellula Almiri*; à 4,kil 3 N. N. E. de Montmirail, 40 S. E. de Mamers; 48,1 E. N. E. du Mans.

Commune arrosée par les ruiss. de la Roche au N., de St.-Almer et de la Pinelière au S., par la Braye à

l'O. Bornes : St.-Ulphace au N., l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou à l'E., Melleray et Montmirail au S., Courgenard et St.-Jean-des-Echelles à l'O. Terrain calcaire ; la marne grise, dite *marne beurre* existe à la profondeur de 2 à 6 mètres ; on exploite la pierre à chaux sur le lieu de la Pinelière, etc. La surface inégale composée de 1970 hect. de terre, a de l'E. à l'O. 11 kil. ; et 4 du N. au S. On remarque au S. O. la butte du Boisle, et celle de Crennes au S. Le sol est généralement froid, maigre et peu fertile. Assolement quadriennal dans les grandes tenues, triennal dans les petites.

Industrie : Elèves de bestiaux. — Une soixantaine de ruches. — Fabrique de toiles (une quarantaine de métiers). — Blanchiment du fil.

Uune chaussumerie, une tuilerie.

Moulins : de la Motte, de Courgirault sur la Braye; de la Pinelière sur le ruisseau de ce nom.

Population : 1335 hab. *Feux* : 304. *Fermes* : 30. *Bordages* : 30.

Contributions : fonc. 6025 fr. personn. et mob. 583 fr. port. et fen. 194 fr. pat. 192 fr. 67 c. Tot. 6,994 fr. 67 c.

Le *Bourg*, situé dans la partie occidentale de la commune et peu loin du chemin de Montdoubleau à Nogent par Montmirail, renferme 52 feux et une église dédiée à St. Almer. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 11 septembre. Comme tout ce qui venait de l'Intendance était adressé à N. D. de Greez, on a pensé, dit Le Paige, que la chapelle de N. D., bâtie à l'extrémité inférieure du bourg, fut anciennement l'église paroissiale.

Hameaux : Vaufargy, la Corne l'un et l'autre sur l'ancien chemin du Mans à Paris par Brou. (*M. Desaulty*, *maire*).

Le château de Gémase est à 1,kl.6 N. E. du bourg. Il y avait aussi les maisons de la Pinelière avec chapelle au S. du clocher, du Boisle au S. O.

Historique : 532. Sous l'episcopat de St.-Innocent, Almire ou Almer Auvergnat, vint s'établir dans le Maine, et s'arrêta au pied d'une colline entourée de bois, où il bâtit

en l'honneur de la Vierge et de St. Pierre, un monastère auquel l'évêque St. Aldric fit par la suite un don. C'est près de cet établissement appelé *Cellula Almiri* que se forma la paroisse de Greez.

1180. L'archidiacre Eustache affecte à la prébende Serve qu'il fonde dans l'église du Mans plusieurs biens, entre autres les dixmes qu'il possède à Greez.

1626. Lancelot de Kerbourg, seigneur de Gémase, fait ériger en cure la chapelle bâtie près de son château, lui assure une dotation et se réserve le droit de présenter le titulaire. Mais en 1681 ce nouveau titre fut supprimé.

Greez a long-tems été la résidence d'un notaire.

La seigneurie était membre de la baronnie de Courgenard possédée par le Chapitre de l'église du Mans. Un arrêt du parlement avait maintenu le marquis de Vibraye, propriétaire du fief de la Crefonnière dans le droit d'être, aux prières nominales de l'église, désigné après les chanoines. Les autres fiefs étaient ceux de Gémase, de la Pinelière, le fief noir; celui-ci dépendait de l'abbaye du Gué-de-Launay. (*Le Paige*).

LAMNAY, Lamnai (*Le Paige*), Lamenay (*Jalliot. Alman Manc.*), *Lamneium*, à 7 kil. O. N. O. de Montmirail; 37,2 S. E. de Mamers; 39,4 E. du Mans.

Commune arrosée par les ruiss. de l'Etang au N., de Charbonnière et de la Queune au S., de Talcour et de Barbedorge à l'O. Bornes: St.-Jean-des-Echelles au N., Montmirail et Champrond à l'E., Vibraye au S., Villaine-la-Gonais et St.-Quentin à l'O. Terrain calcaire. La marne grise s'extrait à la profondeur de 3 à 4 mèt.; la pierre propre à la chaux est rare. Surface inégale, où l'on observe plusieurs buttes, entre autres celle de *Lamnay* au S. O. Sol sablonneux, peu fertile. Prés fort médiocres. Taillis : 66 hect. Assolement quadriennal.

Industrie : Elèves de bestiaux; une cinquantaine de ruches. Petite fabrique de toile. — Une chaussumerie.

Moulins : de l'Etang sur l'Etang; de Mouchet sur la Queune; de Talcour sur le Talcour.

Population : 980 hab. recensem. de 1820; 1000 hab. en 1827. *Feux* : 278.

Contributions : fonc. 4,874 fr. pers. et mob. 467 fr. port. et fen. 240 fr. pat. 223 fr. 33 c. Tot. 5,804 fr. 53 c.

Le *Bourg*, traversé par la route de la Ferté-Bernard à Château-du-Loir, est bâti sur une éminence. Il renferme 102 feux et une église dédiée à St. Martin. Assemblée patronale le 1.er dimanche de novembre.

Hameaux : Les Finardières, les Jacquinières.

Le chemin de Connerré à Paris par Montmirail facilite les communications de Lamnay avec plusieurs lieux.

Etablissemens : 1787. N. Cerveau, ancien curé de cette paroisse, établit la maison de charité et la dota de 12,000 liv. placées sur l'hôtel de ville de Paris. Ces fonds ne produisaient plus qu'un foible revenu annuel de 132 f., lorsqu'en 1810, Louis Barbot de la Princerie, ex-curé du même lieu, augmenta la dotation d'une rente de 300 fr. sur l'état. Deux sœurs d'Evron dirigent l'établissement. (*M Saulas*, *adjoint*).

Historique. Au commencement du 13.e siècle, Pierre Rhanne donne à l'évêque et au chapitre de la cathédrale du Mans tous les droits qu'il a dans l'église de Lamnay avec les dixmes, et fait sceller l'acte de cette donation du sceau des Templiers (*Cartul. blanc du chap.*, Le Paige).

La seigneurie faisait partie de la terre de Vibraye. (*Le Paige*).

MELLERAY, Mellerai, *Melleriacum*, *Meleriacum*, *Mellereyum*, à 1.kil.4 S. de Montmirail ; 43, 5 S. E. de Mamers ; 44,8 E. du Mans.

Commune arrosée par les ruiss. de Vaufargy au N. E., de la Brétoire au S. Bornes : Montmirail et Greez au N., les départemens d'Eure-et-Loir, de Loir et-Cher à l'E., celui de Loir-et-Cher au S., Champrond à l'O. Terrain calcaire. On exploite la marne grisâtre, la pierre à chaux et la glauconie sableuse. La surface dont l'étendue est de 9 kil. de long sur 4 de large, contient 2033 hect. Elle offre près de la forêt de Montmirail, la butte de Bel-Air haute de 130 mèt. Sol maigre, froid, peu productif; prés humides. Les bois des Galongères, dépendant autrefois du prieuré, ceux de Champ, du Chatélier, avec une portion de la forêt de Montmirail forment 330 hect. Assolement

quadriennal dans les grandes tenues ; triennal dans les petites.

Industrie. Elèves de bestiaux ; environ 80 ruches. Quelques tisserands fabriquent de la toile et des étoffes pour les particuliers.

Une chaussumerie à Champ.

Moulin de la Bretoire sur le ruiss. de ce nom.

Population : 1342 hab. Feux : 283. Maisons : 212. Métairies : 40. Bordages : 45.

Contributions : fonc. 6786 fr., pers. et mob. 592 fr., port. et fen. 250 fr., pat. 337 50 c. Tot. 7965 fr. 50 c.

Le *Bourg*, situé sur le ruisseau de la Bretoire, se compose de 82 maisons et d'une église dédiée à St. Pierre. L'abbé de St. Calais présentait la cure. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 29 juin. L'espoir d'obtenir du prince des apôtres la guérison de diverses maladies y amène beaucoup de monde.

Hameaux : Courie, Guilgerault, la Besnardière, la Gaudriaire, la Grimaudière, la Houdonnière, la Sennetière, les Gats, les Navers, Méhisson, St.-Antoine en partie; ce dernier a reçu son nom d'une chapelle batie à 5,kil.5 E. N. E. du clocher.

Les chemins de Connerré à la Bazoche-Gouet, de la Ferté à Montdoubleau traversent le territoire.

On observe le château de Champ bâti sur une élévation, à 3,kil.3 E. N. E. du clocher.

(*M. de la Haye, statistique de Melleray — M. Carrel-Lamare*).

Historique. Melleray, anciennement du Perche-Gouet, de l'élection de châteaudun et de l'évêché de Chartres, possédait un prieuré dont la nomination appartenait à l'abbé de St. Calais. Gautier 70.e, évêque de Chartres transige au mois de février 1226, avec les moines de cette abbaye pour la procuration dans ledit prieuré. Vers le milieu du 17.e siècle, Louis Gueffier, titulaire de ce bénéfice, fut un des bienfaiteurs du collége de Vibraye, fondé par Etienne, son frère. (*Pouillé. — Gallia Christ.*, T. III, 1158. — *Titres du coll. de Vibraye*).

1070. Odon de Melleray assiste comme témoin à l'acte

de la fondation du prieuré de Souday. (*Mart.*, *Ampl. Coll.* I, 482).

Avant 1790, les enfans de Melleray avaient le droit de suivre les leçons du collége de Montmirail. Les petites filles continuent d'être admises à l'école tenue par les sœurs de l'hospice de cette ville, fondé pour les malades des deux communes.

La seigneurie dépendait de la baronnie de Montmirail; les autres fiefs étaient ceux du prieuré, de Champ, etc.

SAINT-JEAN-DES-ECHELLES. *Sanctus Joannes de Scalis*. à 6.kil.5 N. O. de Montmirail; 36,2 S. E. de Mamers; 40 E. N. E. du Mans.

Commune arrosée par les ruiss. de Gradon au N., de Bignon au N. E., du Breil, des Echelles, et par la Braye qui la sépare de Montmirail, à l'E., par le ruiss. de l'Etang au S. Bornes : Cormes et Courgenard au N., Greez et Montmirail à l'E., Lamnay au S., Cherré et Villaine-la-Gonais à l'O. Terrain calcaire. La marne plus ou moins blanche se trouve à la profondeur de 2 à 6 et même 12 mèt. On exploite de la pierre propre à la chaux et à la maçonnerie. La surface inégale peut avoir 5 kil. de long sur 4 de large. Le sol tantôt sableux, tantôt argileux, est peu fertile ; prés médiocres. Bois : 70 hect. Assolement quadriennal.

Industrie. Elèves de bestiaux. Quatre metiers font de la toile et des étoffes de commande.

La chaussumerie de Courtangis donne des produits estimés. Elle n'emploie que le charbon.

Moulin de Courtangis sur le Bignon.

Population : 458 hab. Feux : 99. Métairies : 22. Bordages : 35.

Contributions : fonc. 3164 f, pers. et mob. 184 f., port. et fen. 114 fr., pat. 56 fr. Tot. 3518 fr.

Le *Bourg*, situé peu loin de la route de la Ferté à Château-du-Loir, renferme 16 feux et une église dédiée au St. précurseur de Jésus Christ. Assemblée patronale le jour de St. Jean, 24 juin.

Hameaux : le Plisson, le Tronc, les Pinardières.

Les chemins de la Ferté, etc. à Montmirail traver-

sent le territoire. Tout près et au S. du clocher de Courgenard est le château de Courtangis.

Historique. La commune doit son surnom à la terre seigneuriale des Echelles.

Mainard, évêque du Mans (911—970) donne aux chanoines de la cathédrale la terre de St.-Jean-des-Echelles qu'il tenait de sa famille. Cette terre passa ensuite à des laïques; au commencement du 18.e siècle, elle était possédée par la famille d'Avaugour, dont Madame de Foisy l'acheta en 1734. Après la mort de cette dame (1783), ses enfans la partagèrent entr'eux.

La seigneurie de la paroisse était annexée à la terre des Echelles, dont le château n'existe plus depuis un temps immémorial. On voyait encore, il y a quelques années dans le champ dit du *château* un amas de pierres, qui, suivant la tradition du pays, provenait de la démolition de cet édifice. Le seigneur, également propriétaire de la terre et seigneurie de Courtangis avait haute, moyenne et basse justice. Des quatres pièces qui composent l'habitation du fermier des Echelles, l'une s'appelle *l'audience*, l'autre la *chambre du conseil*. (*M. de Foisy*, *maire*).

SAINT-MAIXENT; en 1793, Maixent-sur-Queune. *Sanctus Maxentius*; à 11,kil.7 O. de Montmirail; 37,2 S. S. E. de Mamers; 33,5 E. du Mans.

Commune arrosée par les ruiss. de Barbedorge au N., de Huchepoche au S. et à l'O., par la Queune au centre. Bornes: Villaine-la-Gonais au N., Lamnay et Saint-Quentin à l'E., Lavaré au S., Bouair à l'O. Terrain calcaire: marne grise à un mètre de profondeur. La surface inégale offrant au N. la butte de Montbauge peut avoir 5 kil. de long, sur 2 de large. Sol sablonneux, maigre et peu fertile. Taillis: 37 hect. Assolement quadriennal.

Industrie: Elèves de bestiaux. Petite fabrique de toiles grossières.

Population: 1030 hab. *Feux*: 270. *Métairies*: 26. *Bordages*: 42.

Contributions: fonc. 4,979 fr. pers. et mob. 740 fr. port et fen. 279 fr. pat. 377 fr. 23 c. Tot. 6,375 fr. 23 c.

Le *Bourg*, situé près du confluent de la Queune et de

Huchepoche, renferme 96 feux et une église dédiée à un saint abbé du Poitou, mort vers l'an 515. Le chemin de Connerré à Montmirail le traverse ; un autre le fait communiquer avec la Ferté-Bernard. Assemblée patronale le dimanche le proche du 12 juillet.

Hameaux : la Servinière, le Grand Montbauge, le Petit Montbauge, les Basses Reinières, les Hautes Reinières, les Blousières, les Chaudes Fontaines, les Couchetières, les Matras.

Etablissemens : Mairie, résidence de notaire, succursale. Le desservant est chargé des paroisses de St.-Maixent et de St.-Quentin. (*M. Vaslin, notaire*).

Historique : 1282. Foulques de Villaine, chevalier, vend au Chapitre de l'église du Mans, pour 100 liv. tournois la dixme de St.-Maixent. (*Extr. des Reg. du Chap. n.º* 533.

La seigneurie était annexée au château.

SAINT-QUENTIN. *Sanctus Quintinus* ; à 10,kil.7 O. de Montmirail ; 37,4 S. S. E. de Mamers ; 34,6 E. du Mans ; 1 E. de St.-Maixent.

Commune arrosée par les ruiss. de St.-Quentin au N., de Huchepoche au S. E. Bornes : St.-Maixent et Lamnay au N., Lamnay et Lavaré à l'E., Lavaré au S., St.-Maixent et Bouer à l'O. Terrain calcaire : marne grise à 6 m. de profondeur. La surface inégale, hérissée de buttes vers l'E., a 2 kil. de long sur 1, 3 de large. Le sol maigre, sablonneux, peu fertile présente un clos de vigne. Assolement triennal et quadriennal.

Industrie : Elèves de bestiaux.

Moulin de Huchepoche ; la maison dépend de la commune de Bouer.

Population : 197 hab. *Feux* : 44. *Métairies* : 2. *Bordages* : 14 ; chacun est composé d'environ 8 journaux de terre (3,hect 52).

Contributions fonc. 633 fr. pers. et mob. 98 fr. port. et fen. 28 fr. pat. 62 fr. 66 c. Tot. 821 66 c.

Le *Bourg*, situé sur le chemin de Connerré à Montmirail, renferme 22 feux et une église sous l'invocation du St. martyr, qui dans le 3.e siècle, prêcha l'évangile à

Amiens, et dont on célèbre la fête le 31 octobre. Assemblée patronale le 18 juillet.

La paroisse est réunie pour le spirituel à St.-Maixent.

Peu loin au N. du clocher, on observe la chapelle de St.-Maixent, où l'on va en pélerinage la veille de St. Jean-Baptiste. Elle offre dans son intérieur une fontaine dont les eaux ont la réputation de guérir les rhumatismes et les douleurs. Beaucoup de malades des environs et même des communes éloignées, s'y rendent et se font dire des évangiles, afin d'être soulagés de leurs maux. La plupart emportent de l'eau pour en frotter les parties souffrantes.

Hameaux : la Boissière, les Hayes. (*M. Beguignon, maire*).

Historique : 1254. Guillaume de Rougemont vend au Chapitre de l'église du Mans, pour 20 liv. tournois la dixme de St.-Quentin. (*Liv. blanc du Chap.*, suivant Le Paige).

La seigneurie appartenait aux chanoines de St.-Julien du Mans. (*Le Paige*).

SAINT-ULPHACE, St.-Ulfare (*Juillot*, *Le Paige*, *Asseline*), St.-Ulphase. *Sanctus Ulphacius*, *S. Ulfatius* ; à 7,kil,4 N. N. E. de Montmirail ; 40,7 S. O. de Mamers ; 50,3 E. N. E. du Mans.

Commune arrosée par la Braye à l'O., le ruiss. de la Roche à l'E. Bornes : l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou au N. et à l'E. ; Greez au S. ; Téligny et Courgenard à l'O. Terrain calcaire : la marne grise se trouve à la profondeur de 10 à 12 mètres. La surface inégale, entrecoupée de vallons et hérissée de collines, a 10 kil. de l'E. à l'O., et 2 kil. du N. au S. ; elle comprend environ 1360 hect. Le sol sablonneux, fréquemment mélangé d'argile jaune et de gravier, est froid et peu productif.

Industrie : Elèves de bestiaux. Petite fabrique de toiles de chanvre.

Une tuilerie.

Moulins : de la Roche, le Grand Moulin, M. de Cordin, sur la Roche ; de la Carlière.

Population : 864 hab., recensem. de 1820 ; 900 hab. en 1827. *Feux* : 187. *Métairies* : 19, louées de 600 à

1600 f., une seule 3400 fr. ; *Bordages* : 50, affermés de 100 à 599 fr.

Contributions : fonc. 4,724 fr. pers. et mob. 444 fr. port et fen. 203 fr. pat. 256 fr. 33 c. Tot. 5.627 fr. 33 c.

Le *Bourg*, situé près du ruiss. de la Roche, contient 108 feux. L'église est dédiée à un St. anachorète, qui dans le 6.e siècle, bâtit en cet endroit une cellule et un oratoire. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 9 septembre.

Hameaux : les Boulletières, 3 bordages ; les Eperviers, 7 bordages ; les Pillelleries, 3 bordages ; les Veronnières, 3 bordages.

Les chemins de la Ferté à Authon, de Montmirail à Nogent traversent le territoire. Les buttes des Poupaudières au N. règnent le long de la rive gauche de la Braye.

Le château de St. Ulphace à l'E. et près du bourg, n'offre depuis plus d'un siècle, que des ruines. Celui de Gemase avec chapelle est bâti au S E. du clocher. Il y a aussi la maison de Launay. (*MM. Boutreux adjoint, Lélard et Bouillon*).

Historique : Sous l'épiscopat d'Innocent (515—560) St-Ulface vint dans le Maine, et bâtit au lieu où est le bourg de ce nom, une cellule qu'il habita jusqu'à sa mort. Au côté gauche du sanctuaire de l'église paroissiale on remarque une espèce de tombeau avec cette inscription : *Venerandum Sepulcrum Beatissimi Ulphacii.*

1200. Gautier de Montmirail fonde à l'extrémité orientale de la commune de St.-Ulphace le prieuré de St.-Gilles dépendant de l'abbaye de St.-Aubin d'Angers. (*Pouillé*).

Vers 1300, Jean de St-Père et Beatrix de Montaucon son épouse, seigneurs de Courtangis, fondèrent la collégiale de Ste. Barbe pour 4 chapelains, dont le curé était un de droit, les autres à la nomination du seigneur.

Cette chapelle, séparée de l'église paroissiale par un mur commun, lui a été réunie au moyen d'une ouverture en forme d'arcade On y voyait un beau mausolée, et dans le caveau qui est au dessous, deux cercueils en plomb, probablement ceux des fondateurs. Tout a dis-

paru. — Le prieur doyen de St.-Denis de Nogent-le-Rotrou présentait la cure; et suivant plusieurs témoignages, le prieuré de St.-Gilles dont on a parlé plus haut. (*Le Paige*).

La seigneurie que posséda anciennement Guillaume Gouet, seigneur du Perche-Gouet, était annexée au vieux château et faisait partie de la terre de Montmirail. (*Le Paige*).

Nicolas Lherminier, docteur de Sorbonne, chanoine, théologal et archidiacre de l'église du Mans, né à St.-Ulface en 1654, et mort à Paris en 1735, a publié un cours de théologie scholastique, 7 vol. in-12, et un traité des sacremens, 13 vol. in-12. Son traité de la grâce fit beaucoup de bruit et fut censuré par quelques évêques. (*Le Paige*).

CANTON DE SAINT-PATERNE. Cadastré

Ce canton situé entre le 2 d. 4 m. et le 2 d. 20 m. 1/2 de longitude; entre le 48 d. 18 m. et le 48 d. 27 m. de latitude, a pour bornes le département de l'Orne au N.; les cantons de la Fresnaye, de Mamers et de Marolles à l'E.; de Beaumont et de Fresnay au S., de Fresnay et le département de l'Orne à l'O. Son territoire est baigné au N. et à l'O. par la Sarthe, arrosé par les rivières de Sore, Rablais, Fyé, etc.

La partie N. O. comprise entre St.-Paterne, le Chevain, Alençon, Hellou, Gênes, Fyé, Cherisai et une portion de la commune de Champfleur, présente un bassin secondaire, où s'est déposé le calcaire marin coquillier à couches horisontales, interrompu dans quelques endroits par des bancs d'argile assez puissans, et même par un autre petit bassin, St.-Paterne, qui semble de formation plus récente et appartenir au terrain lacustre ou d'eau douce.

Le calcaire s'y rencontre en abondance par bancs ici feuilletés, là minces durs et cassans, ailleurs épais et tendres, puissans même quand on pénètre profondément. C'est lui qui fournit 1.° la marne à la profondeur d'un à

5 m. 2.° une pierre en couches plus épaisses qui donne la chaux grasse, non hydraulique. 3.° Le moellon pour bâtir. 4.° Enfin dans la commune de Champfleur particulièrement, de beaux blocs qu'avec plus d'art et de capitaux on parviendra un jour, à extraire et à rechercher pour la taille.

Les bords de ce bassin terminés, du côté de St.-Rigomer-des-Bois, Champfleur et Cherisai, par des collines dont l'inclinaison s'adoucit vers Gènes et Moulins-du-Carbonnet, sont formés de schistes argileux du terrain de transition. — La ligne qui sépare ces deux terrains offre souvent d'assez longues pentes de terres unies à des galets et *têtes de chat* en calcaire dur, au Chevain le long de la route de Mamers, aux buttes de Champfleur, etc.; des blocs plus ou moins importans de grès, dont la position isolée et fortuite sur des terres grasses mêlées de graviers et cailloux roulés, annonce qu'ils y ont été jetés violemment, comme à Cherisay, Moulins et surtout à Fyé

Une portion des communes de Champfleur, Cherisay et d'Ancines est recouverte par le schiste qui se retrouve également à Moulins. Ce plateau schisteux s'étend dans la commune d'Ancines jusqu'à la varenne de Vaubeson, aux collines de Coudray, de Forteval et de Cherisay, où il est subordonné au calcaire qui forme le terrain des autres communes du canton : Livet, Thoiré, Grand-champ, Bourg-le-Roi et portion d'Ancines.

Entre les plateaux énormes de calcaire et le schiste qui s'enfonce audessous, on voit interposée une couche souvent épaisse de sable très-fin, offrant les nuances du blanc, du jaune paille et du rouge d'ocre.

Le dernier bassin calcaire, d'où s'élèvent en plusieurs endroits de vastes collines, fournit une marne quelquefois plus sableuse et plus grise que celle du premier

La surface de ce canton renferme 15,970 arp. métriques, 97 perches, savoir :

	arp.	perch.	mèt.
Terres labourables. . . .	9935	62	25
Jardins.	157	84	14
Prés.	1539	98	70

	arp.	p.	mèt.
Pâtures.	1354	58	06
Bois, avenues.	1705	32	20
Portion de la forêt de Perseigne. .	491	79	30
Landes, terres vaines et vagues. .	115	41	91
Carrières, sablonnières, etc. .	20	91	30
Maisons, cours, etc.	91	95	37
Presbytères, églises, cimetières.	6	25	55
Routes, chemins, places, etc. .	441	53	65
Mares, douves, étangs. . . .	53	77	65
Rivières, ruisseaux.	33	96	92

Agriculture. La fertilité du sol dépend du plus ou moins d'épaisseur de la couche de terre végétale; ici très-mince, là plus épaisse et compacte, quelquefois graveleuse, elle est meuble et épaisse dans la plaine de Bourg-le-Roi, Rouessé-Fantaine, Grandchamp, Thoiré, etc.

On cultive froment, orge, avoine, seigle, un peu de sarrasin, chanvre, trèfle, sainfoin, jarosses, pommes de terre, arbres pour le cidre. — Le froment donne de 5 à 10 fois la semence; l'orge de 5 à 11; l'avoine de 5 à 12; le seigle de 4 à 9. Partout le trèfle succède à l'orge. Le système de rotation usité en Angleterre et en Belgique est inconnu. Il y a beaucoup de sainfoin dans les bassins calcaires, et des luzernes dans quelques enclos.

Les engrais sont peu proportionnés aux besoins de l'agriculture, parce que l'assolement triennal en exige trop. Ils deviendront suffisans, lorsque l'exemple donné par certains propriétaires pourra faire adopter 4 soles; la seconde année de trèfle permettra d'avoir plus de bestiaux, et conséquemment plus de fumier.

Presque tous les labours se font avec des bœufs précédés d'un ou de deux chevaux.

Pommiers, variétés : *fréquin*, *fréquin blanc*, *fréquin roux*, *ameré*, *amer blanc*, *amer rouge*, *doux hachet*, *marin géfroy*, *locard*, *jeannet*, *rousse*, *lonrai*. — Poiriers, variétés : *carésis*, *carésis jaune*, *loré*, *coigné*, *la grosse coue*, *l'arichal*, *roux*, *vert*, *lorgerin*, *raie*, *fosset*, *rouge-vigné*, *chien*.

Le bassin schisteux produit presque tout le cidre du

canton, et celui de la meilleure qualité, qui incline néanmoins à la dureté et à l'aigre. C'est également là que croît le plus de bois.

La médiocre qualité des prairies naturelles oblige d'en avoir d'artificielles pour compléter la provision du fourrage nécessaire aux bestiaux, sans permettre cependant de faire beaucoup d'élèves.

Animaux domestiques. L'espèce chevaline ressent directement l'influence des productions et du sol, c'est-à-dire que ses formes ne sont point celles voulues pour la beauté et l'élégance. Ainsi les chevaux sont de taille moyenne, mais un peu forts en hanches ; ils ont la croupe rabattue, la queue attachée bas, l'encolure presque droite et un peu maigre ; les jambes longues et fluettes pour la taille. Il s'en fait quelques élèves.

Les herbes courtes de ce canton sont favorables à la nourriture des bêtes à cornes : mais leur défaut d'abondance est une limite forcée à l'accroissement de l'espèce, tant pour le nourri et l'engrais que pour les élèves que l'on pourrait faire.

Les bêtes à laine sont assez nombreuses ; peu de fermiers se dispensent d'en engraisser, tous les ans, une ou deux troupes, d'élever même quelques agneaux. Leur chair est estimée à Alençon et à Mamers. Il n'y a point de mérinos, quoique le sol élevé, généralement sec et maigre, semble leur convenir. La laine est commune, mais bonne ; elle se vend presque toujours en suint, à Beaumont, Alençon et Mamers.

On voit peu de chèvres ; les propriétaires de bois et les gros fermiers les prohibent très-sévèrement.

Les cochons se vendent aux marchés de Beaumont, d'Alençon et de Mamers.

Peu de ruches. Le miel, sans être très délicat, est bon.

Les oies procurent un grand bénéfice aux habitans des campagnes. Ces oiseaux dont la conduite et la garde sont confiées aux petits enfans, coutent peu à élever, s'engraissent facilement et se vendent alors plumés, de 3 à 6 fr., dans les villes voisines. Leur plume s'arrache deux fois ; triée et choisie elle donne un nouveau produit.

L'étendue superficielle des métairies qui tend continuellement à diminuer, varie entre 10 et 120 hect., le prix de la location s'élève de 200 fr. à 3000 fr., et quelquefois plus. — On commence à sentir que la limite la plus convenable aux grandes fermes du pays, est de 1800 fr. à 2000 fr., parce que la fortune des fermiers ne leur permet point d'en prendre de plus fortes et de les bien faire valoir.

Industrie. La fabrication de la toile occupe un assez grand nombre d'individus. La filature du chanvre et la préparation du fil pour le mettre en état d'être employé, remplissent les intervalles que les soins du ménage laissent aux femmes. Plus de 2000 pièces de toiles sortent annuellement des blanchisseries situées sur la portion du territoire de St.-Paterne réunie à Alençon.

Plusieurs moulins extraient l'huile du chenevis.

Six fourneaux à chaux trouvent un débit avantageux.

Six tuileries donnent des produits estimés.

23 moulins à blé sont mus par différens cours d'eau.

Commerce. Il consiste en grains, bestiaux, poulains, graine de trèfle, chanvre, fil, toiles, volailles, oies grasses, gibier, plume, cidre, bois, chaux, briqueterie, menues denrées.

(*M. d'Hauteclair, Descript. du canton de St.-Paterne. — M. Emm. de Courtilloles, Observations géognostiques et agricoles sur le meme cant.*).

Ce canton privé de foires et marchés, renferme 17 communes : Ancinnes, Arçonnay, Bérus, Béton, Bourg-le-Roi, Champfleur, Cherisay, Fyé, Gènes-le-Gandelin, Grandchamp, le Chevain, le Petit-Oisseau, Livet, Moulins-le-Carbonnel, Rouessé-Fontaine, St.-Paterne, Thoiré-sous-Contensor.

Population : 11201 hab. recensement de 1820. *Maisons* : 2607.

Revenu imposable :

				f.	c.
Propriétés bâties. .	34,214 f.	» c.	}	365,706	78
— non bâties. .	331,492	78			

Contributions : Foncière.	53,763 f.	» c.	f.	c.
Personnelle et mob.	6,166	»	64,841	62
Portes et fenêtres.	2,153	»		
Patentes.	2,759	62		

Etablissemens : 17 mairies ; 3 résidences de notaire : Ancines, Bourg-le-Roi, le Petit-Oisseau ; 3 chefs-lieux de perception : St.-Paterne, Bourg-le-Roi, Gènes-le-Gandelin ; 1 cure ; 13 succursales ; une maison de charité : Grandchamp.

Saint-Paterne, St.-Patern., St. Pater. *Sanctus Paternus*, *Sanctus Paternus de Oscio* ; à 22,kil.6 O. N. O. de Mamers ; 47,9 N. du Mans ; 2,5 S. E. d'Alençon.

Commune chef-lieu de canton arrosée par la Sarthe au N., les ruiss. de Chandon au N. E., de Malèfre à l'E ; par celui de Sore qui coule du S. E. au N. Bornes : le département de l'Orne a l'O. et au N., le Chevain à l'E., Champfleur et Arçonnay au S. Terrain calcaire : marne grise ; la blanche est rare. On exploite un moellon très-dur qui se délite à la gelée ; argile. Il se trouve, dans un champ près du jardin du château, de la baryte sulfatée. La surface offre une plaine de plus de 2 kil. de long sur un kil. de large ; elle contient 723 arpens, 15 perches ; savoir :

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables.	440	23	20
Jardins.	7	61	36
Prés.	70	54	90
Parcs herbagers.	123	18	20
Bois, avenue.	49	93	80
Carrière.	»	45	»
Maisons, cours.	4	69	34
Eglise, etc.	»	51	20
Routes, chemins.	22	74	85
Mares, douves, étangs.	»	45	40
Rivières, ruisseaux.	2	77	75

Sol calcareo-argileux et pierreux, assez fertile ; assolement triennal ; un propriétaire et deux de ses fermiers ont adopté le quadriennal.

Industrie : dirigée vers l'agriculture ; élèves de che-

vaux et de bestiaux. — Il se fabrique un peu de toile, façon d'Alençon (10 à 12 métiers). — 4 chaussumeries.

Le *Moulin* d'Ozé ne fait plus partie de la commune.

Population : 490 hab., rec. de 1820 ; 500, le maire. *Maisons* : 114. *Métairies* : 8. *Bordages* : 4.

Revenu imposable: propriétés bâties : 2,956 fr.; prop. non bâties 23,156 fr. 45 c. Tot. 26,112 f. 45 c.

Contributions : fonc. 2,945 fr. person. et mob. 342 fr. port. et fen. 133 fr. pat. 186 fr. Tot. 3,606 fr.

Le *Bourg*, situé sur la route d'Alençon à Mamers, se compose d'une vingtaine de feux et d'une église dédiée à un St. évêque de Vannes, mort vers l'an 555. Assemblée paroissiale le lundi de Pâques.

Hameaux : la Chaussée, le Grand Ozé, les Maisons-Neuves, St.-Gilles.

Les routes d'Alençon à Mamers et au Mans, les chemins d'Alençon à Marolles et Bonnétable, à St.-Paul-le-Vicomte et Roulée, passent sur le territoire.

Le château de St.-Paterne touche le bourg à l'E.

Etablissemens : Justice de paix, mairie, chef-lieu de perception, cure. Le bureau de l'enregistrement a été supprimé et son ressort réuni à celui de Fresnay.

Antiquités : Une chaussée faite de blocs de grès arrondis, traverse les Communes et le hameau de la Chaussée; après une assez longue interruption, elle parcourt sur le territoire de Champfleur, une ligne plus étendue. Suivant l'opinion générale, elle faisait partie d'une voie romaine qui allait d'Alençon au Mans.

Historique : Un décret, du 18 juillet 1805, détacha du département de la Sarthe, pour l'annexer à la ville d'Alençon chef lieu de celui de l'Orne, une portion du territoire de St.-Paterne comprise entre les rivières de Malèfre, de la Sarthe et de Sore, et le chemin du Chevain à Arçonnay, sur une ligne de 1750 mèt., qui de là se prolonge dans la plaine. Ce terrain comprend 160 maisons faisant suite au faubourg Monsor.

Avant le 13.e siècle, ce faubourg dont la paroisse est sous l'invocation de St. Pierre, devait appartenir à la province du Maine qui s'étendait au N. jusqu'à la Sar-

the. Il en aura vraisemblablement été séparé, lorsqu'au mois de janvier 1221, les héritiers de Robert IV d'Alençon cédèrent à Philippe-Auguste, Hellou et S.-Germain de Corbie situés comme lui sur la rive gauche de la Sarthe. Ces trois paroisses du diocèse du Mans, de la généralité d'Alençon et du parlement de Rouen, furent en 1790, attachés au département de l'Orne et par suite à l'évêché de Seez. C'est à tort que l'almanach du département de la Sarthe pour les années 1791, 1792, 1793, les a mises, ainsi que St. Cenery, dans le 6.e canton du district de Fresnay.

Il y avait à St.-Paterne plusieurs établissemens religieux :

Le prieuré de St.-Paterne, dont la maison fait partie du bourg, était ainsi que la cure, à la présentation de l'abbé de St. Martin de Seez.

Le prieuré de St.-Gilles de la Plaine, bâti au village de même nom, à 1 k. S. O. du clocher, dépendait de l'abbaye de Lonlay. Ce village fut chef-lieu d'une paroisse que l'évêque Geoffroy de Loudon réunit, en 1240, à celle de St.-Paterne, en chargeant le curé de cette dernière de payer à celui de Montsor une rente annuelle en blé, orge et avoine d'un demi muid, mesure d'Alençon. (*Pouillé. — Odol.* I, 83).

Les autres établissemens se trouvaient sur la partie de la commune réunie à Alençon :

La léproserie, fondée à l'extrémité du faubourg Montsor, par les habitans d'Alençon. Robert III, comte d'Alençon, ayant fait en 1208, le voyage d'Outremer, accorde à cet hôpital une foire franche par an, deux bourgeois dans la ville pour quêter, le droit d'avoir 40 porcs dans la forêt, et d'autres privilèges que St. Louis confirme en 1246. Il lui donne aussi 10 sols de rente pour l'entretien d'une lampe qui devait brûler jour et nuit. Pierre d'Alençon, 5.e fils de St. Louis, lègue par son testament du mois de juin 1282, divers objets. Les fondateurs nommaient le chapelain, qui prenait le titre de curé. Cette léproserie fut quelque temps annexée à la commanderie de Falaise, de l'ordre de N.-D. du Mont-

Carmel et de St. Lazare, puis cédée par édit du mois de juillet 1693, à l'Hôtel-Dieu d'Alençon. Les bâtimens avec la chapelle sous l'invocation de St. Ladre ou St. Lazare, furent démolis à la fin du 17.e siècle, et les matériaux servirent à la construction de la chapelle de l'hospice des malades de cette ville. (*Odol* I, 333, 341.— *Pouillé.* — *Rech. sur les établiss. de Char. du diocèse du Mans*).

L'abbaye de Ste. Géneviève de Montsor, fondée en 1636, sous le titre de prieuré, pour des religieuses de l'ordre de St. Benoit. Des lettres-patentes de 1655 ou 1659 et une bulle du Pape Innocent XI, l'érigèrent en abbaye. Géneviève de Flotté, veuve de Charles de Vanssay, seign. de Brestel, donna 12000 liv. pour bâtir la maison; quelques années après, Marie Dauvet, veuve de Jacques Lecomte, marquis de Nonant, fit présent de 18000 liv. pour le même objet. (*Odol.* I, 84).

Le couvent de la Visitation. La ville d'Alençon obtint en 1659, des lettres patentes vérifiées peu de tems après, qui autorisaient l'établissement des religieuses de S.te Marie. L'évêque du Mans accorda la permission, et le 7 juin de la même année, les religieuses occupèrent leur maison. (*Odol.* I, 87)

La chapelle de N.-D. de Nazareth, bâtie sur le modèle de celle de Lorette, fondée le 23 nov. 1699, par Louis Sévin, curé d'Ancines, decretée le 19 mars 1700. (*Odol.* I, 89).

La seigneurie de la paroisse était partagée entre les fiefs d'Ozé et de la grande Barre. — Vers le milieu du 12 e siècle, Eremburge, fille et héritière d'Olivier d'Ozé, porta le premier de ces fiefs à Robert Samson, l'un des fils naturels de Guillaume III Talvas, comte d'Alençon, auquel son père avait donné la terre des Aulneaux. Ses descendans le possédèrent long-tems et paraissent en avoir pris le nom. Un mariage le fit entrer en 1300, au plus tard, dans la famille Le Coustelier, sur laquelle il fut saisi par décret. Pierre de Gennes, procureur du roi au présidial du Mans, dont les deux filles étaient mariées, l'une à N. Le Coustellier et l'autre à N. Pineau de Vien-

né, s'en rendit adjudicataire au bénéfice de son petit fils Louis Le Coustelier, depuis brigadier des armées du roi, et en fit hommage à la baronnie de Sonnois. Celui-ci ne voulant point d'une terre grevée de charges, Ozé passa à la dame Pineau de Vienné, et après elle, à l'aîné de ses fils, intendant de Tours, dont les enfans la vendirent avec la haute justice de St.-Paterne, en 1773, à M Thomas-René Poulain de Martené, brigadier des armées du roi, anc. inspecteur d'infanterie. Ce fief avait la suzeraineté sur les paroisses du Val et de St.-Longis. (*Odol.* I, 509. — *M. de Martené de St.-Pater.* — *Noms féod.*, 465).

Olivier d'Ozé et Raoul Viar donnent à l'abbaye de Perseigne, lors de sa fondation, la terre de Malèfre, un fief et la dixme sur une partie du canton d'Ozé. (*Bry*, 15. — *M. de S.-Pater*).

Par un aveu de 1400, Le Coustelier déclare avoir acheté des Boursiers de Seez le fief de la grande Barre, dont le chef était au haut du faubourg de la Barre à Alençon et duquel dépendait la seigneurie de l'église de St.-Paterne. Ce fief s'étendait aussi sur le faubourg Montsor, St.-Germain du Corbie et Condé. Suivant cet aveu le château de St.-Paterne est bâti sur l'emplacement de leur maison dont une partie fut conservée. Il remplace le château fort d'Ozé que la guerre avait détruit. (*M. de S.-Pater*).

1559 Antoine de Bourbon, roi de Navarre, baron de Sonnois, accorde, par lettres patentes datées de Vendôme, à Louis Le Coustelier son maître d'hotel et maître de l'artillerie, les terres vagues dites Communes de St.-Paterne et les érige en fief. (*idem*).

1589. Henri IV ayant entendu parler de la beauté de la demoiselle de Courtemanche, femme de Louis Le Coustelier, se rend a Alençon, hotel d'Ozé qu'occupe la dame. Cette visite a donné lieu a l'histoire de la dinde en pal, qu'Odolant, dans ses mémoires historiques, traite de fable.

Ce prince alla plusieurs fois au château de St.-Paterne; l'appartement qu'il y occupait a conservé le nom de

chambre du roi. Les plafonds de cette pièce étaient peints avec beaucoup de soin, les lambris dorés, la cheminée sur laquelle est le portrait du monarque, ornée de sculptures. On y remarquait aussi son chiffre au milieu de cartouches. Les réparations nécessitées par le mauvais état de la charpente ont fait disparaître plusieurs de ces objets.

La statue équestre de Henri IV, en plomb coulé, qui était sur la tour servant d'escalier, fut renversée en 1790, par un attroupement sorti d'Alençon. L'on voyait à la porte d'entrée un médaillon en bronze, représentant le buste de ce monarque.

ANCINNES, Ancines, (*Jaillot, Le Paige*). *Uncini, orum*, *Ancinæ, arum ; Sanctus Petrus de Uncinis* ; à 7, kil.9 S. E. de St.-Paterne, 15,8 O. de Mamers ; 41,9 N. du Mans.

Commune arrosée de l'E. au S. O. par la Semelle, à l.E. par la Louverie qui coule du N. au S. ; à l'O par le Rosay. Bornes : St.-Rigomer-des-Bois et Neufchâtel au N, , Livet à l'E., Louvigny et Rouessé-Fontaine au S., Bourg-le-Roi, Cherisay et Champfleur à l'O. Terrain calcaire et schisteux. Marne à 1 mèt. de profondeur ; on extrait de la pierre pour la chaux. La surface est une vaste plaine coupée par un coteau élevé. Elle a 7 kil. de l'E. à l'O. sur 4 du N. au S. et renferme 2721 arp. 11 perch., savoir :

	arp.	p.	mèt.
Terres labourables.	1415	29	68
Jardins.	13	16	»
Prés.	196	65	20
Pâtures.	254	26	70
Bois.	266	50	»
Portion de la forêt de Perseigne. .	491	79	30
Landes.	7	77	80
Perrières.	1	05	20
Maisons, cours.	9	21	37
Eglise, etc.	»	74	60
Routes, chemins.	57	39	81
Mares, douves, étangs. . . .	3	08	30
Rivières, ruisseaux.	4	17	04

Sol ici caillouteux, là argilo-calcaire, assez fertile. On y cultive beaucoup d'arbres fruitiers qui donnent un trés-bon cidre. Assolement triennal et quadriennal.

Industrie dirigée principalement vers l'agriculture. — Petite fabrique de toiles (10 à 12 métiers). — Blanchiment de fil. — Chaussumerie au hameau de la Chevalerie.

Moulin des Loges, sur la Semelle.

Population : 1007 hab. *Maisons* : 221. *Métairies* : 20. *Bordages* : 60.

Revenu imposable : propriétés bâties, 2040 f., propriétés non bâties, 32,656 f. 31 c. Tot. 34,696 f. 81 c.

Contributions : fonc. 6194 f., pers. et mob. 540 f., port. et fen. 169 f., pat. 178 f. 33 c. Tot. 7081 33 c.

Le *Bourg*, situé sur un côteau au bas duquel coule le ruiss. de la Louverie, contient 32 maisons et une église dédiée à St. Pierre. Le chemin de St.-Remi-du-Plain à Alençon le traverse. Assemblée patronale le 29 juin.

Hameaux : Ancinette, la Bosselerie, le Chenai, le Coudrai, le Four au Laï, le Pissot, les Grand et Petit Châtelet, les Guilbaudières, les Grouas, les Ormeaux, Montguillon, Montregnier, Villegagnée. — Ancinette à 3,kil.9 S. du clocher avait une chapelle qui ne sert plus au culte. Avant 1790, ce hameau qui dépend d'Ancines et de Louvigny, faisait avec la 1.re de ces paroisses une seule communauté.

Jaillot indique, au S. O. du clocher, la maison seigneuriale de Coesmes avec chapelle, à l'E. le logis de Vaubeson, au N. O. la chapelle St.-Laurent, au S. le prieuré de St. Michel du Tertre dépendant de l'abbaye de Tyron.

Etablissemens : Résidence de notaire, etc.

Antiquités. Anciennement le territoire était défendu par plusieurs forteresses :

1.° A l'O. du clocher, le château de Mauny dont Jaillot a marqué les ruines. Il fut bâti sur le côteau d'Ecouvé exhaussé dans cet endroit par une tombelle de forme conique, au haut de laquelle existe une citerne. Cette butte qui a retenu le nom de château de Mauny, présente vers le sommet des vestiges de retranchemens.

2.° Au S. E. le tertre de Montguillon sur la rive gauche de la Semelle. On y avait établi une redoute alors inexpugnable, d'où partait un souterrain pratiqué dans les flancs de cette colline élevée. Les chemins sinueux et couverts qui mènent aux fossés de la redoute sont encore apparens.

3.° A quelque distance de là, dans les bois et près de la métairie de Vaubeson, une tour qui est assez bien conservée semble correspondre avec le fort de Montguillon et compléter son système de défense. En fouillant la terre des champs voisins, on y a trouvé des casques et des fers de lance. (*Statist d'Ancines. — M. Tison, maire*).

Historique : 1158. Le 8 des calendes de juin, Guillaume de Coesmes et ses frères Foulques, Mathieu, Gervais, Amaury, Barthelemi et Drogon donnent la cure d'Ancines au Chapitre du Mans. (*Pouillé* 1677.)

La seigneurie de paroisse, châtellenie annexée au château de Coesmes, avait une juridiction exercée. Les autres fiefs étaient ceux du prieuré, de Chenai, la Chevalerie, etc.

1668, 1680. René du Hardas, chev. seig. de Courtilloles fait à la baronnie de Sonnois hommage des fiefs seig. d'Ancines, Chenay et la Chevalerie. Tiennent de lui Calais de Vanssay, seig. de Brestel et autres particuliers. — 1690, 1692. Louis de Villevault, conseiller au parlement de Metz, rend au duché de Beaumont hommage de la terre seigneur. de Coesmes, Vanssay, etc. (*Noms feod.* 519 et 1016). En 1790, la terre de Coesmes appartenait à la famille de Louvigny.

ARÇONNAY, Arçonnai (*Le Paige*). *Arsoniacum*, *Arsonnaium*, *Arsoneum*; à 2,kil 7 S. S O. de St.-Paterne; 23 O. N. O. de Mamers; 45,3 N. du Mans, 3,7 S. d'Alençon.

Commune arrosée du N. au S. par le ruiss. de Gènes qui la divise en deux portions à peu près égales. Bornes : St.-Germain-du-Corbie et St.-Paterne au N., St.-Paterne et Champfleur à l'E., Bérus au S., Hellou à l'O. Terrain : sur la rive gauche du ruisseau, granit à gros grains, veine de kaolin, schiste argileux employé

dans la construction des fourneaux à chaux et à tuile ; grès très-dur. Sur la rive droite, calcaire, sable quartzeux fin, de couleur jaune et blanche ; argile. (*Feu M. d'Hauteclair*, *Statist. d'Arçonnay*, MS.).

La Surface d'environ 3 kil. de long sur autant de large est une plaine terminée au S et à l'O. par des côteaux ; elle contient 785 arp. mét 42 perches, savoir :

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables. . . .	500	70	35
Jardins.	11	76	20
Prés.	88	52	50
Pâtures.	91	72	10
Bois, avenues.	53	88	70
Landes.	1	73	»
Sablonnière.	»	24	50
Maisons, cours, etc. . .	5	92	05
Eglise, cimetière, etc. . .	»	55	60
Routes, chemins.	27	92	57
Mares, douves, étangs. . .	1	14	60
Rivières, ruisseaux. . . .	1	29	83

Sol peu profond, généralement pierreux, quelquefois argileux. Un tiers de la portion située à la gauche du ruisseau est en prés, pâtures et bois taillis.

Industrie : Elèves de chevaux et de bestiaux. — Une petite fabrique de toiles occupe une vingtaine d'ouvriers et produit annuellement environ 200 pièces qui se vendent au marché d'Alençon. — 2 tuileries. — Une chaussumerie.

Le *Moulin* à vent, qui etait construit au N. O. du clocher près du pont Blanchiseux, n'existe plus.

Population : 496 hab. *Maisons* : 129. *Métairies* : 4. *Bordages* : 12.

Revenu imposable : propriétés bâties : 1768 fr. ; prop. non bâties : 16089 fr. 16 c. Tot. 17,857 fr. 16 c.

Contributions : fonc. 3432 fr. personn. et mob. 328 fr. port et fen. 142 fr. pat. 91 fr. Tot. 3,993 fr.

Le *Bourg*, situé à l'extrémité orientale de la commune, est d'un accès difficile et renferme 13 feux. Son église, beaucoup trop petite, dédiée à St. Germain,

serait dans une position plus convenable, dit M. d'Hauteclair, au hameau de Saint-Blaise. Point d'assemblée patronale.

Hameaux : Brulette, la Chapelle, la Thibaudière de 12 feux, St.-Blaise de 22 feux. Ce dernier à 1 kil. O. du clocher tire son nom d'une ancienne chapelle, déjà tombée en ruines à la fin du 17.e siècle.

La route de Caen à Tours, les chemins d'Alençon à Bourg-le Roi et à Fresnay traversent le territoire.

Habitations remarquables : L'ancien château de Malèfre à 1, kil. S. S. O. du clocher; la maison de la Chevalerie. (*M. d'Hauteclair*, *Statist.* — *M. Vavasseur*, *maire*).

Historique : 1136. Lorsque Geoffroy le Bel, comte d'Anjou, revenait de son expédition de Normandie, il fut attaqué dans les bois de Malèfre, par une troupe de brigands qui tuèrent son chambellan, pillèrent ses équipages et volèrent beaucoup de vases précieux et jusqu'à ses habits de cérémonie. (*Ord. Vital.* — *Odol.* I, 289).

1279. L'évêque Jean de Tanlay met en prison les fermiers d'Amaulry de Juillé pour enlévement de dixmes qu'il croyait lui appartenir, fait ensuite arrêter et conduire au château de Touvoye, où il le tient enfermé, Amaulry même, dont la réclamation et les propos menaçans l'avaient offensé. Cette conduite indispose contre lui une partie du diocèse : Jordan de Beaupreau et Jean de Montdamer beau-frères de ce chevalier, rassemblent un grand nombre de seigneurs, dévastent les terres de l'évêque, emmènent prisonniers ses sujets, fermiers et serviteurs, et cherchent à se rendre maîtres de sa personne. Un jour que le prélat devait aller consacrer l'église d'Arçonnay, ils se cachent dans la vallée des Garancières pour l'arrêter au passage. Averti par ses vassaux, Robert des Usages et Guillaume de Malmouche, Tanlay traverse la forêt de Perseigne et revient au Mans, d'où il excommunie ces gentilshommes. Mais il n'ose plus quitter la ville sans une escorte de 40 à 50 hommes à cheval. (*Le Corv.* 536).

1418. Edmond, comte de la Marche, conduisait en

Normandie un corps d'Anglais chargés des dépouilles du pays. De Loré, avec Fontaines, le surprend au village des Hayes, à l'extrémité O. d'Arçonnay, tue deux ou trois cens hommes et fait beaucoup de prisonniers. (*Odol.* II, p. 10).

1794. Partage d'un terrain communal de médiocre qualité entre tous les individus de la paroisse ayant atteint l'âge de deux ans. Chacun obtient 1/6 d'arpent. (*M. d'Hauteclair*).

La seigneurie annexée au château de Malèfre, dont le fief s'étendait jusque dans le faubourg Montsor, relevait de la terre du Mortier ; elle avait la suzeraineté sur plusieurs fiefs. Autres terres seigneuriales : la Chevalerie, etc.

Le seigneur de Malèfre avait le droit de prendre les samedi, lundi et jeudi, sur chaque étal de la boucherie d'Alençon, une rouelle de veau pour faire la gorgée à un oiseau de fauconnerie. A sa réquisition les bouchers armés de bâtons propres à le défendre, devaient le conduire depuis cette ville jusqu'à sa terre. En récompense ils pouvaient couper dans les bois de la Noë de Gènes toutes les pièces dont ils faisaient leurs buchettes et jambiers. (*Odol*, II, 508).

Dès le 13.e siècle, la terre de Malèfre était possédée par la famille du Bouchet. Après la mort de Jacques du Bouchet, en 1739, elle passa successivement à ses sœurs 1.° Marthe, 2.° Jeanne mariée en 1716, à Claude Paulmier dit le marquis de Bouillon. Elle appartient aujourd'hui à M. le vicomte d'Epuisay, du chef de sa femme demoiselle Le Paulmier de Bouillon. (*Le Paige*, II, 503. — *Odol.* II, 508. — *Le maire*).

Simon du Bouchet, chambellan du roi Charles, 3.e fils de Jean seign. de Malèfre, surprend en 1429, la ville de Laval sur les Anglais. (*Le Paige*, II, 506).

Le curé de N. D., son vicaire et la majeure partie des habitans d'Alençon, ayant embrassé le calvinisme, on n'osa point en 1562, faire la procession, le jour de la fête-Dieu. Hardouin du Bouchet, seign. de Malèfre, se présente le jeudi de l'octave, à la tête des bouchers armés de couteaux et couperets, suivis de leurs chiens

engage le vicaire de St.-Léonard à sortir avec le St.-Sacrement, lui répondant de la tranquillité de la ville. L'ecclésiastique se rend à l'invitation et tout se passa dans le meilleur ordre. Depuis, la cérémonie eut lieu à la même époque; quelquefois le seigneur de Malèfre y assistait l'épée à la main; les bouchers toujours armés de leurs couperets, s'y trouvaient régulièrement. En 1750, le curé l'interrompit; mais l'année suivante, il fut obligé de se conformer à l'usage. Seulement, la procession fut transférée au dimanche dans l'octave. (*Odol.* I, 55).

BERUS, *Beruum*, à 6,kil.2 S. O. de St.-Paterne, 25,9 O. de Mamers; 43,8 N. N. O. du Mans.

Commune arrosée de l'O. S. O. au N. E. par le ruiss. de Rablais; par ceux de Berus au N., de la Miottière à l'E., de la Planche-Roulard au S. Bornes : Hellou et Arçonnay au N., Champfleur à l'E., Béton et Gènes-le-Gandelin au S., Gènes et Hellou à l'O. Terrain calcaire. La surface un peu inégale contient 673 arp. mèt. 23 perch., savoir :

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables	373	58	51
Jardins.	8	04	33
Prés.	83	94	40
Pâtures.	55	11	30
Bois.	86	94	20
Landes, bruyères.	38	18	20
Terres à tuile.	»	49	30
Maisons, cours.	3	43	67
Eglise, etc.	»	29	90
Routes, chemins.	20	35	77
Mares, douves, étangs. . .	2	49	20
Rivières, ruisseaux. . . .	»	34	22

Sol argileux et sablonneux, médiocrement fertile.

Industrie dirigée vers l'agriculture. — Petite fabrique de toile. — Tuilerie au lieu de la Feuillère.

Moulin : de Malèfre sur le ruiss. de Rablais.

Population : 405 hab. *Maisons* : 99. *Métairies* : 8. *Bordages :* 26. — *Revenu imposable* : propriétés bâties 1026 f., prop. non bât. 11,480 f. 65 c. Tot. 12506 f. 65 c.

Le *Bourg*, situé près du ruiss. de Rablais, renferme 50 feux et une église dédiée à St. Germain. Point d'assemblée patronale.

Hameaux : Blanchard, la Commune, la Feuillère, la Miottière, la Motte, les Bas-Aîtres, le Tertre, Plate Ecuelle, Soimont.

La route de Caen à Tours et le chemin d'Alençon à Fresnay traversent le territoire.

Le château de Bois-d'Elfre, à l'E. S. E. du clocher, est accompagné de beaux jardins, d'une métairie et d'un parc, le tout renfermé dans la même enceinte de murs. Il appartient à M. Lemouton de Bois-d'Elfre.

Antiquités. On voit encore près du lieu de la Rivière, les douves de l'ancien château de la Houssaie dont les restes ont été démolis vers 1783; il n'existe plus que quelques fondations de celui de Rambouillet près les Mouferies. (*M. Morineau maire*).

Historique. D'après le témoignage de Bollandus, (*Vie de St. Hadouin* imprimée dans les additions au 2.[e] volume de janvier), Ménage place Bérus au nombre des 12 villages dont Alain enrichit en 640, l'église du Mans. (*Hist. de Sablé*, p. 1). C'est une erreur : le copiste a écrit *Berum* au lieu de *Vernum* qui se lit dans le Pontifical et dans les *Analecta*, p. 264. Mais comme Mabillon en commet une autre, lorsqu'il forme des deux noms *Guils* et *Clidas* le mot *Quilselidas*, nous croyons devoir donner ici le texte du manuscrit conservé à la bibliothèque du département de la Sarthe.

« *Tradidit memoratus vir Deo devotus Alanus jam dicto episcopo præfatæ matri Ecclesiæ duodecim villas optimas, cum eorum appenditiis, id est Juliacum* (Juillé), *Lucdunum* (Loudun, paroisse de Parigné-l'Evêque, dont le Chapitre était seigneur et patron); *Ruliacum* (Ruillé), *Ruppiacum* (les Roches-l'Evêque), *Sabolotium* (Sablé ? Sables ?), *Guils*, *Clidas*, *Vernum* (Vernie ? Verneil ?), et *Vericum*, *Tanidam* (Tannie), *et prædictum Doliacum* (Dollon ? Douillet ?), *in quâ præfixus suus filius mortuus fuerat*, *et Camariacum* (Chames ? Chemeré ?);

et posteà per translatas manus, *Asinarias* (Asnières) *et cæteras villulas.* » (Gesta Pontificum cen. p. 46).

Nous avons essayé de traduire en français ces noms de lieux que le manuscrit ne cite qu'en latin.

1145—1187. L'év. Guillaume de Passavant confirme à l'abbaye de St. Martin de Seez le patronage de la cure de Bérus. (*Gall. Christ.* XI, 720). Les moines percevaient la moitié des dixmes de la paroisse.—1791. L'abbé Lefessier, après avoir été 27 ans curé de Bérus, où il s'était concilié l'estime générale par son désintéressement, par le bien qu'il n'avait cessé de faire et les services qu'il avait rendus, fut nommé évêque de Seez.

La seigneurie était annexée au chateau de Vaux situé à l'E. de Gesnes-le-Gandelin. — Avant 1790, la paroisse dépendait des justices roy. de Mamers, Fresnay et Beaumont, et des juridictions seign. de la Tournerie et d'Assé-le-Boisne. (*Le maire*).

BÉTON (*Le Paige*) ; Betton (*Jaillot*, *Alm. Manc*). *Beto*, *onis*; *Mons Betonis*, *Betonium*; à 7,kil 2 S. de St.-Paterne ; 32.2 O. de Mamers ; 37,2 N. du Mans.

Commune arrosée par le ruiss. du Ménil à l'O. Bornes : Bérus au N., Chamfleur et Cherisay à l'E., le Petit-Oisseau au S., Gesnes-le-Gandelin à l'O. Terrain calcaire : marne blanche, moellon. La surface assez égale terminée par les buttes de Crannes au N. O., de Vermont au N. E., contient 585 arp. mèt. 35 perches, savoir :

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables. . . .	281	08	65
Jardins.	3	24	51
Prés.	26	99	»
Pâtures.	49	70	20
Bois.	4	21	60
Landes.	3	94	02
Maisons, cours.	1	94	36
Eglise, etc	»	04	10
Routes, chemins.	14	08	66
Mares, douves, etc. . .	»	09	90

Sol argileux et caillouteux, assez fertile.

Industrie : Agricole. — Petite fabrique de toiles.

Population : 219 hab. *Maisons* : 58. *Métairies* : 3. *Borduges* : 9. — *Revenu imposable* : propriétés bâties : 552 fr. prop. non bâties : 7065 fr. 39 c. Tot. 7617 fr. 39 c.

Contributions : fonc. 1298 fr. pers. et mob. 100. fr. port. et fen. 56 fr. pat. 38 fr. Tot. 1492 fr.

Le *Bourg*, situé entre la route de Tours à Caen et le chemin d'Alençon à Fresnay, renferme 18 feux et une église dédiée à S. Barthelemi. Point d'assemblée patronale. La paroisse est réunie au Petit-Oisseau pour le spirituel.

Hameaux : 3, dont le principal est la Chesnaye. (*M. Louvel*, *maire*).

Antiquités : La tradition porte qu'un château auquel on donne le nom d'Ongrie, et dont il n'existe plus aucune trace, était bâti sur cette paroisse. (*Le Paige*).

Historique : 1098. Robert, fils de Witerne de Juillé, en sa qualité de seigneur de fief, confirme à l'abbaye de St.-Vincent l'église du Mont-le-Béton, que les frères Robert, Potin et Herbert lui avaient en partie donnée, en partie vendue. Il ratifie en même tems beaucoup d'autres dons que lui-même avait faits à ce monastère ; et, pour assurer à jamais aux religieux la possession paisible de tous ces objets contre la mauvaise volonté de ses héritiers et autres personnes, il les confirme par le signe de la croix qu'il y fait de sa main, et ordonne à ses vassaux d'y apposer le même signe. (*Mart. Ampl Col.* I, 563. — *Hist. de St. Vinc.*).

La seigneurie était disputée entre les propriétaires du grand et du petit Beton. (*Le Paige*).

BOURG-LE-ROI : avant la fin XI.e siècle, Bourg-l'Evêque ; pendant la révolution, Bourg-la Loi. *Burgus Regis*, *Burgus regius*, antérieurement *Burgus Episcopi* ; à 6,kil 5 S. de St.-Paterne ; 20 O. de Mamers ; 40 N. du Mans.

Commune arrosée à l'O. par les ruiss. de Rosai et de Groustel qui coulent, l'un du N. E. l'autre du N. au S. et se réunissent près du bourg. Bornes : Anciars au N., à l'E. et au S. ; Cherisay à l'O. Terrain calcaire : marne grise à un mèt. 3/4 de profondeur. La surface contient 36 arp. mét. 4 perch., savoir :

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables.	17	86	44
Jardins.	5	34	11
Prés.	2	45	»
Pâtures.	3	94	78
Ecluse ou eau.	»	06	»
Maisons, cours, jardins. . .	2	23	93
Routes, chemins.	3	63	98
Ruisseaux.	»	14	86
cimetière, église, etc. . . .	»	34	90

Sol assez fertile ; assolement triennal.

Industrie Fabrique de toiles façon d'Alençon (67 mét.). Le Petit moulin sur le Rosay.

Population : 516 hab. recensem. de 1820 ; 600, le maire ; elle est toute agglomerée dans le bourg.

Revenu imposable : propriétés bâties : 1708 fr., prop. non bâties : 1034 fr. 58 c. Tot. 2742 fr. 58 c.

Contributions : fonc. 442 f., pers. et mob. 330 f., port. et fen. 132 f., pat. 207 f. 67 c. Tot. 1111 f. 67 c.

Le *Bourg*, que l'on pourrait appeler une ville, est bâti sur la rive gauche du Rosai ; il renferme 132 maisons composant plusieurs rues parallèles, et une église sous l'invocation de St. Julien. Distant de 3 kil. de la route de Tours à Caen, il est traversé par les chemins d'Alençon à Ballon et à Sillé-le-Guillaume. Assemblée patronale le lundi de pâques. La devotion y attire beaucoup de fidèles qui viennent implorer le secours de St. Mathurin, dont la chapelle se trouve au S. hors du bourg.

Cette ville fut une place forte : les murailles élevées qui formaient son enceinte et correspondaient avec la forteresse construite au S. E., sur une butte artificielle de plus de 30 mèt. de hauteur, subsistent presqu'entièrement, à l'exception de quelques brèches. On y entrait par deux portes qui sont encore en bon état. Il y avait aussi une communication au N. O. par la levée d'un étang aujourd'hui desséché, au dessous duquel on remarque divers trous garnis au fond de pierres dures, où les tanneurs, dit-on, venaient laver leurs cuirs.

La forteresse consistait principalement dans une tour

que défendait une double enceinte de murs et de fossés. Du milieu de ses ruines partent des chemins couverts qui mènent les uns à l'intérieur, les autres à l'extérieur de la ville. Des propriétaires en perçant des puits, les ont rencontrés, à 26 et 32 décim. (8 a 10 pieds) au dessous du sol. L'éboulement des terres empêche de parcourir ces sentiers. On voit près du bourg une excavation considérable due à un affaissement de cette nature.

Au S. O. de la commune, sourdent des eaux minérales dont les medecins conseillent depuis long-tems l'usage aux personnes qui éprouvent des faiblesses d'estomac. Il faut les prendre le matin, avant que les rayons du soleil aient fait disparaître l'espèce de pellicule qui se forme à la surface et qui constitue leur qualité.

Etablissemens : Résidence de notaire, chef-lieu de perception, instituteur primaire, etc. (*M. Rioudet*, *maire*, *statist. de Bourg-le-Roi*).

Historique. 1099. Après s'être rendu maître de la capitale du Maine, Guillaume le Roux, pour contenir les Manceaux et se ménager l'entrée de leur province, oblige les chanoines de la cathédrale de lui céder le Bourg l'Evêque afin d'y bâtir une forteresse. Il leur donne en échange 20 liv. mansais de rente à prendre sur un bénéfice ecclésiastique ou sur le revenu d'une de ses terres, et 10 liv. de rente de même monnaie à percevoir des fermiers du droit de *Chensillagium*, qui se levait dans la ville et les quintes du Mans. Les travaux qu'on y commença firent donner à ce lieu le nom de Bourg Nouveau ; on l'appella aussi Beauvoir, Bellevue, à cause de la position élevée du château, et définitivement Bourg-le-Roi. La Charte de Henri II Roi d'Angleterre le nomme Beauveir *super aquam de Moira*.

La mort de Guillaume avait interrompu les travaux ; mais Henri II, l'un de ses successeurs (1154--1159), les continua avec activité, et bâtit la forteresse. Voulant faire de cette ville une place considérable et y attirer des habitans, le monarque exempta des droits de chevalerie, de tailles et de coutumes tous ceux qui s'y établiraient. Ces privilèges furent depuis confirmés par les Rois de

France Charles V et Charles VI. Les lettres de Charles V, données à Paris au mois d'octobre 1368, sont imprimées avec la Charte de Henri II, parmi les ordonnances de nos Rois. (*Odol* I, 226,296. — *Le Corv.* 400. — *Le Paige.* — *Ordonn. des Rois de Fr.*, T. V, p. 150 et 151).

1205. Arrangement entre le Vicomte de Beaumont et le Chapitre : celui-ci pourra percevoir ses droits à Bourg-le-Roi et sur les terres adjacentes, et recevra des fermiers de la vicomté 6 liv. mansais. Le Vicomte lui reconnaît aussi le droit de patronage de l'église.

1229. Par un autre arrangement, les vassaux du Chapitre sont tenus de cuire leur pain au four du Vicomte, et ce dernier de payer 12 sols mansais aux chanoines. À cette époque, Bourg-le-Roi n'avait pas encore d'église. (*Extr. des reg du Chap.* n. 411).

1245. Transaction entre les habitans de Bourg-le-Roi et le curé d'Ancines, relativement aux sépultures. Le curé prétend qu'elles doivent se faire dans son église ou dans son cimetière. Mais il permet auxdits habitans, avec l'agrément du Chapitre, de se faire enterrer dans leur église, à la charge de lui payer annuellement et à perpétuité 25 sols tournois, dont l'emploi sera déterminé par le doyen et l'archidiacre du lieu. et en outre pour la sépulture de chaque bourgeois qui mourra, 15 déniers mansais qu'il percevra à son profil Cet arrangement ne concerne point les étrangers. (*Extr.* n.° 412).

Les seigneurs de Forges, de Hertré, de Hellou, etc., étaient tenus de conduire les trésors des comtes d'Alençon, depuis cette ville jusqu'au tertre de Provigny, du côté de la Normandie, et jusqu'à Bourg-le-Roi, du côté du Maine. (*Odol.* I, 33).

Ce qui précède nous apprend que la seigneurie de Bourg-le-Roi passa aux vicomtes du Mans et que le Chapitre y avait conservé ses droits de patronage et autres. Cette terre appartenait dans le 15.e siècle, à la famille de Mauni des comtes de Flandre, d'où elle vint par alliance dans celle de Maridori qui la possédait en 1789. Le Paige, *t.* 1, *p.* 123 *et suiv.*, donne la généalogie de Maridort.

1802. Vingt-cinq pères de famille, pleins de confiance dans le savoir et les promesses d'un prétendu sorcier qui devait leur procurer la découverte d'un immense trésor caché sous la butte de l'ancien château, forment une société et traitent avec cet homme. Après bien des travaux infructueux exécutés à leurs frais, le magicien satisfait des avantages qu'il avait obtenus de sa position, disparaît abandonnant ces richesses imaginaires à ses associés, honteux d'avoir été pris pour dupes.

CHAMPFLEUR, anc. Champflor, *Campus flos. Campflos, oris*; 3,kil.7 S. de St.-Paterne; 20,9 O. S. O. de Mamers; 43,8 N. du Mans.

Commune arrosée par les ruiss. de la Métonnière au N., de Rosay au S. E. et de Groustel au S. Bornes : St.-Paterne au N., St.-Rigomer-des-Bois à l'E. Ancines et Chérisay au S., Chérisay, Bérus et Aiçonnay à l'O. Terrain : en partie calcaire, en partie schisteux. La marne blanche existe à 2 mèt. de profondeur. On peut extraire de très-belle pierre calcaire. On observe aussi le grès et l'argile. Surface égale excepté vers le Sud où sont les buttes des Garencières au S. E.; de Vermont et de la Feuillère au S. O. Elle contient 1314 arp. mét. 49 perch., savoir :

	arp.	perc.	mètr.
Terres labourables. . . .	796	21	80
Jardins.	4	86	01
Prés.	163	31	60
Pâtures.	169	51	70
Bois.	134	67	90
Landes.	1	01	20
Carrière, terre à tuile. . .	1	93	60
Maisons, cours.	6	39	78
Eglise, etc.	»	20	55
Routes, chemins.	35	35	12
Mares, douves, étangs. . .	»	30	50
Rivières, ruisseaux.. . . .	»	69	24

Sol assez fertile ; assolement triennal et quadriennal.

Industrie : principalement agricole. — Il se fabrique un peu de toiles. — 1 chaussumerie, 4 tuileries.

Moulin de Groustel, sur le ruiss. de même nom.

Population : 680 hab. *Maisons* : 160. *Métairies* : 11. *Bordages* : 10.

Revenu imposable : propriétés bâties : 2675 fr. prop. non bât. : 30,450 fr. 45 c. Tot. 33,125 fr. 45 c.

Contributions : fonc. 3898 fr. personn. et mob. 405 fr. port et fen. 93 fr. pat. 230 fr. 67 c. Tot. 4626 fr. 67 c.

Le *Bourg*, situé vers le centre de la commune, renferme 37 feux et une église dédiée à St. Martin et à St. Aubin. Point d'assemblée patronale.

Hameaux : les Garancières, Groustel.

Le chemin de Bourg-le-Roi à Alençon traverse le territoire. (*M. Marchand*, *maire*).

Antiquités : sur un espace assez étendu, règne une chaussée formée de blocs de grès faisant suite à celle de St.-Paterne.

Historique : Le prieuré de Champfleur dut être fondé au plus tard, vers le milieu du 12.e siècle, par les seigneurs de l'endroit qui appellèrent (1109–1116) à Fyé, des moines de Tyron. Dans la suite cet établissement devint l'annexe de celui de St.-Léonard et N. D. du château de Fresnay également soumis à l'abbaye de St.-Aubin d'Angers.

1158. L'abbé de ce monastère permet au Chapitre de la cathédrale du Mans d'avoir un cimetière à Champfleur; mais il se réserve tous les droits curiaux, si les chanoines y établissent un bourg et une église. (*Extr. des Reg. du Chap.* n.° 37).

1258. L'évêque Guillaume Rolland érige la cure de Champfleur, en présence de l'abbé de St.-Aubin, au-el la nomination en est accordée. (*Pouillé*, 1677).

1279. Plusieurs seigneurs de la province ayant appris que l'évêque Jean de Tanlay, dont ils étaient mécontens, devait aller à Arçonnay, se mettent en embuscade dans la vallée des Garencières, pour saisir le prélat à son passage; mais leur dessein est découvert.

La seigneurie de paroisse dépendait de la terre de Groustel, dont le manoir et la chapelle, suivant Jaillot, étaient ruinés dès la fin du 17.e siècle.

—

Christophe de la Vallée, seigneur de Fyé, obtint l'érection de la terre et seigneurie de Champfleur en vicomté, par lettres-patentes de février 1654, registrées le 16 juillet 1656. (*Comp. Chron.* 2037). Cette terre passa dans la famille Menjot. — 1701. Antoine Menjot écuyer, trésorier de France, fait à la baronnie de Sonnois hommage des terre et vicomte de Champfleur en Groustel. (*Noms feod.* 633). Je pense qu'il faut lire Champfleur *et* Groustel.

En 1788, M. Menjot avait le titre de vicomte de Groustel et Champfleur.

CHÉRISAY, Cherisai (*Le Paige*). Chérizay, anc. Charizé. *Charisiacus*; à 6,kil.3 S. de St.-Paterne; 21,7 O. de Mamers; 41,2 N. du Mans.

Commune arrosée par les ruiss. de Groustel à l'E. de Chérisay au S. Bornes : Champfleur au N., Bourg-le-Roi à l'E., Fyé au S., Béton à l'O. Surface assez égale, bordée par des côteaux à l'E.; elle comprend 798 arp. mét. 99 perches, savoir :

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables. . . .	521	88	86
Jardins.	6	35	94
Prés	95	45	80
Pâtures.	29	01	10
Pâtis.	5	76	14
Bois, avenue.	112	65	70
Maisons, cours.	3	77	87
Eglise, etc.	»	07	40
Routes, chemins.	20	33	23
Mares, douves, étangs. . .	»	51	10
Rivières, ruisseaux . . .	2	17	86

Industrie : agricole. — Petite fabrique de toiles.

Moulins : de Quincampoix, Grand m., sur le Groustel.

Population : 394 hab. *Maisons* : 82. *Métairies* : 4. *Bordages* : 5.

Revenu imposable : propriétés bâties : 1168 fr. prop. non bâties : 17506 fr. 67 c. Tot. 18674 fr. 67 c.

Contributions : fonc. 3113 fr. personn. et mob. 239 fr. port et fen. 83 fr. pat. 103 fr. 66 c. Tot. 3,538 fr. 66 c.

Le *Bourg*, bâti près de la source du ruiss. de Chérisay, renferme 30 feux et une église dédiée à St. Denis. L'abbé de St.-Nicolas d'Angers présentait à la cure et au prieuré. Point d'assemblée patronale.

Hameaux : la Ragotière, le grand Chauvel, les Coudrais, l'Outre, Raboul, Villeray.

La route de Caen à Tours et le chemin d'Alençon à Ballon traversent le territoire. (*M. Judel*, *maire*).

Jaillot désigne comme maison notable la Rivière, au S. du clocher.

Historique : L'église de Chérisay est une de celles dont l'évêque Mainard (951 — 970) enrichit sa cathédrale. Le Chapitre la cède à des laïques pour 5 sols de rente. Dans le 12.e siècle, les possesseurs la donnent aux moines de St.-Nicolas d'Angers. L'abbaye promet de payer au Chapitre 12 sols de rente annuelle, de lever l'opposition qu'elle avait faite pour l'église du Bourgneuf et obtient de l'évêque Guy d'Etampes (1126—1136) et de ses chanoines la confirmation qui lui avait d'abord été refusée. (*Analecta*, 303. — *Hist. S. Nic.* 84). Telle est l'origine du prieuré de cette de paroisse.

La seigneurie appartenait en 1776, à la famille du Bouillon de Malèfre. (*Le Paige*).

Fyé (*Almn. Manc.*); Fié (*Jaillot*); Fiez (*Le Paige*). *Fiuium*, à 10,kil.7 S. de St.-Paterne; 23,4 O. de Mamers; 35 S N. du Mans.

Commune arrosée par le ruisseau de Fyé qui coule du N. O. au S., par celui de Randouin au S. E.; par le Rosai qui la sépare à l'E. de Rouessé-Fontaine, et le ruiss. de Villée au S. O. Bornes : Gesnes-le-Gandelin et le Petit-Oisseau au N.; Chérisay, Rouessé-Fontaine et Coulombiers à l'E.; St.-Germain-de-la-Coudre au S.; St.-Ouen-de-Mimbré et St.-Victeur à l'O. Terrain: presque toute la partie occidentale présente à 1/2 mètre de profondeur la marne de tuffau réputée la meilleure du canton, que l'on vient chercher d'assez loin (12 à 16 kil.); la grise appellée marne grasse s'exploite dans la partie orientale; au S. on rencontre l'argile smectique. Ces deux substances servent à l'amendement des terres légères et

blonneuses. La dernière se transporte jusque dans le ıpartement de la Mayenne. Ses couches présentent 7 et 8 mèt. au-dessous du sol, des cristaux de chaux lfatée (gypse ou plâtre), dont les plus considérables nt de la grosseur d'une pomme de pin. Sur la limite, rs St.-Victeur, minerai de fer en exploitation. Au N. existent des bancs de grès qui fournissent de la pierre taille et du pavé. L'entrepreneur du pavage d'Alençon entretient habituellement de 20 à 25 ouvriers; la pierre taille occupe à peu près le même nombre d'individus. a surface assez égale comprend 1631 arp. métriques, 2 perches, savoir :

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables. . . .	1068	80	50
Jardins.	31	73	»
Prés.	152	96	80
Parcs ou pâtures.	65	70	30
Bois.	242	26	30
Landes.	7	44	10
Maisons, cours, etc. . .	12	28	03
Eglise, etc.	»	58	»
Routes, chemins. . . .	45	65	76
Mares, douves, étangs. .	»	40	20
Rivières, ruisseaux. . . .	3	58	01

Sol varié : sablonneux, calcaire, argileux, devenu ssez productif, depuis que le nombre des propriétaires a ıgmenté; alors les terres ont été marnées et les landes ises en culture. Assolement triennal.

Industrie : Elèves de chevaux et de bestiaux. — Fabique de toiles de lin et de chanvre; elle emploie 240 étiers; ses produits se vendent aux halles de Fresnay, 'Alençon et du Mans. — Le travail de la filasse occupe ne quinzaine d'individus.

Moulins : de Jupilles, de Fyé, de Villette, sur le iss. de Fyé; de Rosai, sur le Rosai; de Cons, sur ruiss. de Villée.

Population : 1760 hab. recens. de 1820. Au mois de ai 1828, elle se composait de 1975 h., savoir : gens ariés 758, veufs 33; veuves 96; garçons 581; filles 502.

Maisons : 386. *Feux* : 416. *Métairies* : 14. *Bordages*: 50, tous cultivés par leurs propriétaires.

Revenu imposable : propriétés bâties : 2040 fr., prop. non bâties : 32,656 fr. 81 c. Tot 34,696 fr. 81 c.

Contributions : fonc. 7410 fr., pers. et mob. 832 fr., port. et fen. 289 f., pat. 402 f. 66 c. Tot. 8,933 f. 66 c.

Le *Bourg*, situé sur le ruiss. de Fyé, presqu'au centre de la commune et peu loin de la route de Tours à Caen, renferme 76 feux et 302 hab. L'église dédiée au chef des apôtres, a un bel autel en pierre orné de sculptures. Les vitraux de la chapelle de la Vierge sont peints et offrent des inscriptions en caractère gothiques que plusieurs lacunes empêchent de lire. L'assemblée se tenait le jour de St. Etienne, 2.e patron de la paroisse, dont beaucoup de personnes venaient implorer la protection, pour se garantir de la peur : l'absence des pélerins la fait tomber il y a 50 ans; mais depuis 1795, celle qui avait lieu auprès de la chapelle de St. Jean de Cohardon, se tient au bourg; elle est fixée au dimanche le plus proche du 24 juin.

Hameaux les plus considérables : le Boulay de 28 feux et 125 habitans; les Beaumanteaux 19 feux, 107 hab.; la Maladerie 15 feux; le Haut Dary, la Route, les Bignons, les Grouas, Moulinneuf, Villée.

Le château, bâti au centre du bourg, à peu de distance de l'ancien que M. de Quincé démolit en 1780, fut terminé extérieurement en 1788. Acquis par madame d'Argouges, il a été vendu pendant la révolution et divisé en plusieurs parties; les jardins sont occupés par des maisons nouvellement construites. On voit aussi dans ce bourg un pavillon de 23 mèt. de hauteur qui a fait partie d'un ancien manoir seigneurial.

M. de Quincé avait ouvert à ses frais un grand chemin avec encaissement solide, pour communiquer du bourg à la route royale. Cette communication qui, de l'autre côté joint le chemin de Fresnay, est aujourd'hui en très-mauvais état. Les habitans de Fyé, Ancines, Bourg-le-Roi, Champfleur, etc. ont intérêt à la voir réparer.

Etablissemens : mairie, succursale ; avant 1790, résidence de notaire.

Fyé est la commune la plus importante du canton de St.-Paterne sous le rapport de la population, de l'industrie et de l'aisance de ses habitans.

Antiquités : La chapelle de Ste. Marguerite, bâtie à 33 mèt. de l'église paroissiale, est une des plus anciennes constructions du pays, comme le prouve son genre d'architecture. Les pierres sont disposées *en écailles de poisson*, c'est-à dire qu'au lieu d'être posées à plat, elles le sont sur le côté, un peu obliquement, de manière à former des lignes en zigzag. On voit à la porte un cercueil en pierre extrait de l'édifice.

Lors de la démolition du château, on remarqua dans ses murs plusieurs cavités qui avaient servi de sépulture ; des os en recouvraient le fond.

Un chemin souterrain, qui est fermé depuis 1813, conduisait de cet édifice à la cour du presbytère. La tradition en fait remonter l'existence à l'époque où les Normands pénétrèrent dans le Maine.

La grande quantité d'ossemens humains que récèle la terre, sur tous les points aux environs du bourg, annonce qu'il s'y est livré un ou plusieurs combats.

1822. En creusant les fondations d'une maison, on trouva quatre cercueils en terre cuite, chacun d'une seule pièce. Il est fâcheux qu'ils aient été détruits. (*M. Joseph Léveillé, marchand, Statistique de Fyé*).

Historique : Le nom de maladerie donné à un champ que possédait la fabrique, et où depuis 20 ans il s'est formé un hameau, indique que la commune eut anciennement un hopital de lépreux, dont les biens par la suite furent réunis à l'église paroissiale.

1109 — 1116. Guillaume de Champfleur fonde le prieuré de Cohardon en faveur de Bernard, 1.er abbé de Tyron, et de son monastère. (*Pouillé*). Ce prieuré avait un fief avec juridiction. (*Jaillot*).

La seigneurie était annexée au château. Vers les 3/4 du dernier siècle, la famille de Vassé la vendit à M. de Quincé, d'où elle passa à M.me d'Argouges. Les autres

fiefs étaient : Jupilles à l'extrémité N. O. de la commune; Meslay à l'extrémité O. S. O.; Cons au S O., près de la source de la Villée et peu loin du bourg; Boismanteau au S. E.; la Ragotière, Villette.

La terre de Jupilles avec château et chapelle, possédée par l'ancienne famille de ce nom, appartient à M. de La Roque, du chef de la demoiselle de Jupilles son épouse. La chapelle, où étaient enterrés plusieurs membres de cette famille, a été détruite pendant la révolution.

M. Guyon, ancien maire de Fyé, possesseur de la terre de Meslay, en occupe le manoir. M. Prudhomme de Meslay jouissait autrefois de cette propriété.

La terre de Cons dont le château était environné de douves, a passé de la famille de Bouillé à M. Fontaine de St.-Victeur.

La famille Dufriche a possédé la terre de la Ragotière, où se trouve une maison de maître.

M.me la princesse de Talmont est propriétaire de la terre de Villette. (M. *Léveillé*).

GESNE-LE-GANDELIN, Gênes-le-Gandelin (*Jaillot*); Genes-le-Gandelain (*Le Paige*) *Genæ*; à 10.kil.1 S. O. de St.-Paterne; 28,8 O. de Mamers; 42,6 N. N. O. du Mans.

Commune arrosée du N. O. au S. E. par le ruiss. de Vaux; par ceux de Moureuil et de la fontaine Bouillante au S. E. Bornes : Hellou et Berus au N., le petit Oisseau et Béton à l'E., St.-Victeur et Assé-le Boisne au S., Moulins à l'O. Terrain calcaire; marne blanche à 3 et 6 décimètres de profondeur; roussard.

La surface contient 1287 arp. mét. 78 perch., savoir :

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables.	772	54	25
Jardins.	14	11	51
Prés.	76	43	40
Pâtures.	27	25	20
Bois.	310	88	15
Landes.	7	14	60
Maisons, cours.	7	10	66
Eglise, etc.	»	28	10

Routes, chemins.	36	56	68
Mares, douves, étangs. . .	34	79	60
Rivières, ruisseaux. . . .	»	63	85

Sol argileux et caillouteux, dont la fertilité varie. On cultive le sarrasin sur quelques points. Assolement triennal.

Industrie : Elèves de bestiaux. — Fabrique de toiles (200 métiers).

Moulins de Vaux et de... sur le ruisseau de Vaux.

Population : 974 hab. recens. de 1820; 1400, le maire. *Maisons* : 299.

Revenu imposable : propriétés bâties : 3322. fr. prop. non bâties : 17264 fr. 73 c. Tot. 20,586 fr. 73 c.

Contributions : fonc. 3076 fr. pers. et mob. 677 fr. port. et fen. 194 fr. pat. 220 fr. Tot. 4167 fr.

Le *Bourg*, situé sur le ruisseau de Vaux, renferme une cinquantaine de feux et une église dédiée à St.-Georges, suivant le Pouillé, à St.-Pierre d'après les notes de la mairie. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 29 juin.

Hameaux : Courtiou, Grandchamp, la Bouffetière, la Cave, la Gadelière, la Hultière, la Planche, la Rabonnière, la Roche, la Rouabière, la Tahairie, la Ville, le Champ de la Louve, le Chêne au Sourd, les Logettes, les Rablais, Norommai.

Le château de Vaux avec chapelle est bâti au S. E. du clocher. (*M. Fleuri*, *maire*).

Etablissemens : Chef-lieu de perception, etc.

Historique. La seigneurie appartenait, en 1776, à la famille de Montesson. (*Le Paige*).

GRANDCHAMP. *Grandis Campus*, *Magnus Campus*; à 11,kil.9 S. S. E. de St.-Paterne; 15 O. de Mamers; 34,5 N. du Mans.

Commune arrosée du N. E. au S. O. par la Bienne; par les ruiss. de Fleurs au N., de Sonnette à l'O. Bornes : Rouessé-Fontaine au N., Toiré à l'E., Chérancé au S., Coulombiers à l'O. Terrain : calcaire moellon, pierre de taille exploités à la carrière des Caves, pour la bâtisse et la chaux. la pierre de taille est un peu suscep-

tible de geler. La surface circonscrite, à l'exception de la partie voisine de Louvigny, par des côteaux élevés, renferme 545 arp. mét. 81 perches, savoir :

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables. . . .	359	93	90
Jardins.	5	76	39
Prés.	61	41	50
Pâtures.	33	70	20
Bois, promenades.	57	28	40
Landes, terres vaines. . .	»	20	»
Carrière.	2	91	10
Maisons, cours.	3	86	37
Eglise, cimetière, presbytère.	»	56	50
Routes, chemins.	11	90	69
Mares, douves, étangs. . .	»	87	70
Rivières, ruisseaux. . . .	2	58	25

Sol généralement pierreux, peu argileux et sablonneux, médiocrement fertile. Assolem. presque partout triennal.

Industrie. Une chaussumerie et tuilerie créée vers 1824.

Moulins : de Grandchamp sur la Bienne ; de Moulinneuf sur le ruiss. de Fleurs.

Population : 517, récens. de 1820 ; 592, le maire. *Maisons* : 138. *Métairies* : 4. *Bordages* : 4.

Revenu imposable : propriétés bâties 1802 f., prop. non bâties : 12,998 f. 37 c. Tot. 14800 f. 37 c.

Contributions : fonc. 2349 f., pers. et mob. 341 f., port. et fen. 113 f., pat. 170 f. 66 c. Tot. 2973 fr. 66 c.

Le *Bourg* est situé sur la Bienne que les piétons passent sur un pont fort étroit (le pont David), et que les chevaux et voitures traversent à gué. Son église dédiée à la Ste. Vierge possède une portion de la vraie croix. Fêtes patronales le dimanche le plus proche du 3 mai, jour de l'exaltation de la Ste. Croix ; et le 15 août.

Hameaux : Coudrou, Fleurs, la Colletterie, le Boismoquet, le Moulinneuf.

Près et au S. du bourg, on voit le château, vieux bâtiment flanqué de trois tours ; il est accompagné d'un vaste et beau parc clos de murs que traverse la Bienne. (*M. Gouaslard*, *maire*).

Etablissement. Maison de charité tenue par 3 sœurs d'Evron, fondée sous le titre de N. D., le 24 fév. 1697, en faveur de Grandchamp et des paroisses voisines, par Anne Belin qui en confia la direction à 2 sœurs. (*Pouillé*). — Revenu en 1789 : 329 liv.; en 1805 : 139 fr. (*Ann.* 1805).

Historique. La seigneurie était une chatellenie annexée au château, et relevant du duché de Beaumont et de la baronnie de Sonnois. La terre de Grandchamp est possédée depuis 300 ans par la famille de Perrochel. Le 15 déc. 1637, 1607, suivant les Noms Féodaux, Charles de Perrochel, conseiller d'état, membre du conseil privé et grand audiencier de France, rend aveu au roi, comme seigneur du duché de Beaumont, pour la chatellenie de Grandchamp et dépendances mouvant en plein fief et hommage du duché de Beaumont. (*Noms Féod.* 738 — *M. le maire*).

La cure estimée 3000 liv. de rente était présentée par le châtelain de Grandchamp qui portait le titre de patron fondateur. Sur environ 740 cures comprises dans l'ancien diocèse du Mans, les seigneurs temporels n'en présentaient que 35.

Le Chevain ; St.-Denis-du-Chevain. *Chevanœum*, *Chevignœium*, à 2,kil.7 N. E. de St.-Paterne ; 22,4 O. N. O. de Mamers ; 49,2 N. du Mans.

Commune arrosée par la Sarthe au N. et à l'O., le ruisseau de Chandon au S. Bornes : le département de l'Orne au N., Chenay et Linières-la-Carelle à l'E., St.-Paterne au S. et à l'O. Terrain calcaire.

La surface en plaine contient 570 arp. mét. 17 perc., savoir :

	arp.	perch.	mèt.
Terres labourables. . . .	205	99	50
Jardins.	5	61	93
Prés.	104	84	90
Parcs, herbages ou pâtures.	209	20	09
Bois, avenues.	12	31	60
Landes, patis.	9	07	10
Carrières.	»	25	30

Maisons, cours.	4	08	76
Eglise, etc.	»	08	30
Routes, chemins.	12	36	37
Mares, douves, étangs. . .	»	75	50
Rivières, ruisseaux. . . .	5	57	65

Sol argileux, assez fertile.

Industrie : agricole ; éléves de chevaux, engrais de bétail. — Fabrique de toile de chanvre façon d'Alençon, (60 métiers). — 2 tanneries.

Moulins : de Montaudin, du bourg, sur la Sarthe.

Population : 320 hab., recens. de 1820 ; 405, le maire. *Maisons* : 52. *Métairies* : 10. *Bordages* : 18.

Revenu imposable : propriétés bâties : 2630 fr., prop. non bâties : 17,481 fr. 52 c. Tot. 20,111 fr. 52 c.

Contributions : fonc. 2,878 fr., pers. et mob. 192 fr., port. et fen. 131 fr., pat. 263 fr. Tot. 3464 fr.

Le *Bourg*, situé sur la rive gauche de la Sarthe, renferme une cinquantaine de maisons et une église dédiée à St. Denis.

Hameau : Montaudin.

Jaillot désigne, comme maisons notables, la Biosserie et Montaudin, l'une et l'autre sur la droite du chemin d'Alençon à Chenay et St.-Paul-le-Vicomte, Cohon au S. S. E., à quelque distance de la rive gauche du Chandon ; enfin le manoir seigneurial à l'O. et près du bourg.

Historique. La seigneurie annéxée au château relevait de la baronnie de Sonnois. Elle était possédée dans le 17.e siècle, par Christophe de la Vallée, seigneur de Fyé, vicomte de Champfleur, Groustel, etc., fils de Jacques et de Renée Pelloys, son épouse. Ce gentilhomme fit hommage de cette terre et de celle du Petit-Bois en 1658 et 1666. (*Noms Féod.* 964). La terre du Chevain appartenait en 1776 à M.lle du Plessis. (*Le Paige*).

Vers la fin du 17.e siècle, Jacques Truel, écuyer, lieutenant-général de l'artillerie et ingénieur major de la province de Beira en Portugal, donna à son neveu la terre et seigneurie de Cohon, située à 2,kil.4 du clocher du Chevain. Ce jeune homme mourut peu de tems après ; sa sœur qui devait en jouir en cas de survivance, étant passée

en pays étranger, avant la déclaration du mois de septembre 1699, la régie fit saisir la terre. Mais le Roi par brevet du 21 juillet 1704, la rendit à Cohon en considération de ses services. (*Odol.* 11.525).

LE PETIT-OISSEAU, Petit Oisseau (*Jaillot*), Oisseau (*Alman. Manc.*). *Oxellum*, *Ossellum*, à 8,kil.5 S. de St-Paterne ; 23,8 O. de Mamers ; 40,2 N. du Mans.

Commune arrosée du N. au S. par le ruiss. d'Oisseau. Bornes : Béton au N., Cherisay à l'E., Fyé au S., Gesnes-le-Gandelin à l'O. Terrain calcaire : marne blanche à 2 mèt. de profondeur ; pierre plate dite *pierre de grouas*, propre à la chaux. La surface assez égale comprend 859 arp. mét. 72 perches, savoir :

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables. . . .	581	39	80
Jardins.	13	46	92
Prés.	77	33	»
Pâtures.	22	46	20
Bois.	114	43	90
Landes.	14	08	90
Maisons.	5	46	92
Eglise, etc.	»	52	10
Routes, chemins.	26	35	64
Mares, douves.	»	41	70
Ruisseaux.	»	76	92

Sol argilo-calcaire, devenu assez productif. On cultive beaucoup de sainfoin. Assolement triennal.

Industrie : agricole. — Fabrique de toiles de chanvre en 2/3, 5/6, 15/16, 4/4. Chaque semaine 20 pièces au moins, de 60 aunes, se vendent au marché d'Alençon. Le fil s'achète tout préparé au marché de Fresnay.

Moulin : de Longuemosière, sur le ruiss. d'Oisseau.

Population : 1073 recens. de 1820 ; 1110, le maire. *Maisons* : 194. *Métairies* : 6. *Bordages* : 10. Il se construit plus de 6 maisons chaque année.

Revenu imposable : propriétés bâties 2224 fr., prop. non bâties 18,478 fr. 66 c. Tot. 20,702 fr. 66 c.

Contributions : fonc. 2657 fr., pers. et mob. 455 fr., port. et fen. 161 f., pat. 213 f. 33 c. Tot. 3486 f. 33 c.

Le *Bourg*, situé sur la rive gauche du ruiss. d'Oisseau et à peu de distance de la route de Tours à Caen, dans une position agréable, renferme 90 feux et une église dédiée à St. Pierre. Le clocher que l'on bâtit aura 17 m. d'élévation ; il sera surmonté d'un dôme couvert en ardoise, qui doit en avoir 8. Ces travaux sont exécutés avec les dons volontaires des paroissiens et du dessservant, M. Germain. Cet ecclésiastique paye à peu près la moitié de la dépense. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 29 septembre. — Instituteur primaire.

Hameaux : La Conillère, la Touche, l'Aumône, le Ménil, les Gardes, les Noës, les Rochers, les Touchés.

Les chemins d'Alençon et de Bourg-le-Roi à Fresnay traversent le territoire.

Une fontaine qui coule au bas du bourg, sert en même tems de lavoir et d'abreuvoir. (*M. Saint-Père*, *maire*).

Jaillot désigne, au S. du clocher, les manoirs du Plessis près du bourg, d'Alonne sur la gauche du ruiss. au-dessous du moulin de Longuemosière.

La seigneurie appartenait en 1789 à la famille de Jupilles qui possédait cette terre depuis le commencement du 17.e siècle.

LIVET, *Livetum*, à 11,kil.3 S. E. de St.-Paterne ; 12,5 O. de Mamers; 40,3 N. du Mans; 3,7 S. E. d'Ancines.

Commune arrosée par les ruiss. de Semelle au N. O., de Raillon au N. E. Bornes : Ancines à l'O. et au N., St.-Remi-du-Plain à l'E., Louvigné au S. Terrain : marne solide à la profondeur d'un à 3 mèt. ; moellon calcaire ; on rencontre aussi le roussard. La surface assez égale contient 159 arp. mét. 68 perches, savoir :

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables. . . .	114	»	60
Jardins.	2	55	29
Prés.	10	89	30
Pâtures.	23	66	20
Bois.	5	78	40
Carrières.	»	12	30
Maisons, cours.	1	47	70

Eglise, etc.	»	04	92
Chemins.	2	72	08
Mares, douves, étangs. . .	»	94	30
Rivières, ruisseaux. . . .	»	06	93

Sol argilo-calcaire et sablonneux, médiocrement fertile. Assolement triennal.

Industrie principalement agricole.

Population : 172 hab. *Maisons* : 41.

Revenu imposable : propriétés bâties : 275 f., prop. non bâties : 2,278 f. 69 c. Tot. 2553 f. 69 c.

Contributions : fonc. 579 fr., pers. et mob. 88 fr., port. et fen. 40 fr., pat. 9 fr. Tot. 716 fa.

Le *Bourg*, situé sur une élévation, se compose d'une trentaine de feux et d'une église dédiée à St. Martin. Le chemin d'Alençon à St.-Remi-du-Plain le traverse. Cette commune réunie, pour le spirituel, à Ancines, conserve et entretient cependant son église, son presbytère avec les jardins et verger qui en dépendent. (*M. Cormaille de Valbray*, *maire*).

Historique. En 1776, la seigneurie était en litige entre MMrs de Lorgerie et de Valbray.

MOULINS-DU-CARBONET (*Jaillot*); Moulins-le-Carbonet (*Alman. manc.*); Moulins-du-Carbonnel (*Le Paige*); Moulins-le-Carbonnel (*Annuaire*). *Molinæ*, à 12,kil.5 O. S. O. de St.-Paterne; 31,9 O. de Mamers; 43,6 N. N. O. du Mans.

Commune arrosée à l'O. et au N. par la Sarthe qui la sépare du département de l'Orne; par les ruisseaux de la Douettée au N., de la Barberie qui coule de l'O. au N. E., de Courtiou au S. E. Bornes : le département de l'Orne au N., Gesnes-le Gandelin à l'E., Assé-le-Boisne et Sougé-le-Ganelon au S., St.-Léonard-des-Bois à l'O. Terrain : marne grise à 1 mèt. de profondeur, exploitée près de la ferme de la Michardière; schiste argileux; grès; la pierre de taille se trouve à la Douettée et au Champoirier. La surface, hérissée dans le voisinage de la Sarthe, de rochers escarpés, a plus de 5 kil. de long et presqu'autant de large; elle renferme 1632 arp. mét. 96 perches, savoir :

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables. . . .	1116	61	82
Jardins.	14	91	15
Prés.	179	49	10
Pâtures.	84	33	30
Bois.	126	32	95
Landes.	19	06	85
Exploitation du minerai. .	13	45	»
Maisons, cours.	11	27	64
Eglise, etc.	1	32	90
Routes, chemins.	54	96	»
Mares, douves, étangs. .	»	97	70
Rivières, ruisseaux. . . .	8	21	59

Le sol varié offre des terres fortes, des terres aquatiques et des terres brulantes.

Industrie : agricole. — Fabrique de toiles de chanvre (30 à 40 métiers), dont les produits se vendent au marché d'Alençon.

Moulin du Désert, sur la Sarthe.

Population : 887 hab. recens. de 1820; 1100, le maire. *Feux* : 260. *Maisons :* 254. *Métairies* : 23. *Bordages* : 67.

Revenu imposable : propriétés bâties : 3339 fr., prop. non bâties : 39,404 fr. Tot. 42,743 fr.

Contributions : fonc. 4736 f., pers. et mob. 463 f., port. et fen. 147 f., pat. 79 f. 66 c. Tot. 5443 f. 66 c.

Le *Bourg*, situé sur le ruiss. de la Barberie, à peu près au centre de la commune, renferme 30 feux et une église dédiée à St. Symphorien. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 22 août.

Hameaux : Champoirier, Champroux, la Barberie, la Biguerie, la Brasserie, la Douetiée, la Godefrène, la Guéroisière, la Pigarie, la Planche, Lancelière, la Louverie, la Poterie, la Randonnière, la Rivière, la Rouselière, le Bouillon, le Désert, le Patisseau, le Pont-St.-Cénery, les Gautiers, les Ouches, les Vaux.

Le château fait partie du bourg.

La chapelle qui touche l'église paroissiale servait de sépulture aux seigneurs du lieu. On y voit un tombeau qui

ne présente aucune inscription. (*M. Troussard*, *maire*).

Antiquités : Jaillot indique sur le territoire de la commune au N.-O. deux combats, dont l'un eut lieu tout près du pont de St.-Cénery. Ces combats se livrèrent dans le 15.e siècle, entre la garnison de St.-Cénery et les Anglais.

Historique : 1097. Gausbert et Thibault de Moulins signent l'acte par lequel Robert de Juillé donne au monastère de St. Vincent l'église d'Assé-le-Boisne. (*Mart. Amol. Col.* I, 564).

La seigneurie était annexée au château. Vers la fin du 15.e siècle, Jacquine de Prez l'apporta en dot à Joachim de Jupilles. La terre de Moulins appartient aujourd'huy à M. le Chevalier Choisne de Triqueville, du chef de demoiselle Anne de Jupilles, son épouse. (*Le Paige*, *M. le maire*).

ROUESSÉ-FONTAINE ; Roessé-Fonteine (*Jaillot*); Roessé-Fontaine (*Alman. Manc*). *Ruccium*, *Ruessium* ; à 10,kil.5 S. de St.-Paterne ; 17,7 O. de Mamers ; 37,3 N. du Mans.

Commune arrosée du N. au S. par la Semelle ; par les ruiss. de la Glandelée au N., des Vaux à l'E, de la Dijonnière au S., des Follettes à l'O. Bornes : Ancines au N., Louvigné et Toiré à l'E., Grandchamp et Coulombiers au S., Fyé à l'O. Terrain calcaire : moellon exploité pour la bâtisse et la chaux. La surface assez unie est terminée à l'E., par une chaine de monticules ; elle contient 1248 arp. mét. 56 perches, savoir :

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables.	903	15	74
Jardins.	8	84	33
Prés.	94	05	»
Pâtures.	72	44	44
Bois.	127	04	70
Maisons.	6	92	70
Eglise, etc.	5	76	50
Routes, chemins.	32	06	47
Mares, douves, étangs. . .	»	61	30
Rivières, ruisseaux. . . .	2	44	82

Sol argileux, caillouteux et sablonneux, dont la fertilité varie.

Industrie : dirigée vers l'agriculture. — Fabrique de toiles qui se vendent au marché d'Alençon. — Chaussumerie et tuilerie.

Moulin de Rouessé, sur la Semelle.

Population : 848 hab. recens. de 1820. *Maisons* : 207. *Bordages* : 20.

Revenu imposable : propriétés bâties : 2548 fr. ; prop. non bâties : 29118 fr. 53 c. Tot. 31,666 fr. 53 c.

Contributions : fonc. 4,772 fr. pers. et mob. 474 fr. port. et fen. 147 fr. pat. 145 fr. 66 c. Tot. 5,538 fr. 66 c.

Le *Bourg*, situé sur la rive gauche de la Semelle, se compose d'environ 90 maisons et d'une église dédiée à St. Hermer. Le chemin de Bourg-le-Roi à Ballon le traverse. Assemblée patronale le dernier dimanche d'août. Le roi, par ordonnance du 11 juin 1826, a érigé l'église en succursale de 2.e classe.

Hameaux : la Dijonnière, la Galeterie, la Halletière, les Fontaines, les Marais de Vaux, les Plessis, Vaux.

Jaillot marque le manoir de Rosai avec chapelle, au N. O. du clocher; celui de Brestel, au S. O.

Antiquités. Le champ du *Jeu*, de 2 hectares, voisin du presbytère, est ainsi nommé, parce qu'il formait, anciennement, une place ombragée par des ormeaux, sur laquelle on se réunissait pour jouer et s'amuser.

La chapelle de Rosay a conservé une partie de ses vitraux peints. : au dessus de l'autel, une fenêtre représente le Christ, et de chaque côté, les armoiries des seign. du lieu. Les vitraux de la fenêtre du midi offrent l'image de Ste. Barbe avec ses attributs. Cet édifice renferme les tombeaux de Gilles-René de Villiers, de Gilles-François, et de Magdelaine Jeanne de St.Denis épouse de ce dernier, seigneurs de Rosay, morts en 1732, 1773, et 1746.

Dans l'Eglise paroissiale, au dessus de la sacristie, on lit l'épitaphe suivante :

D. O. M.

Cy devant gist le corps de très pieuse, très noble et très

vertueuse Marguerite de Tucé, en son vivant dame de Brestel, Rouessé et Coulouenné, femme et épouse de Jehan de Vanssay, seigneur de Rocheux et de Boveis, laquelle décéda le 22 avril 1617, *ayant vécu en tout honneur* 47 *ans*, 3 *mois*, 22 *jours*.

Celle qui première ma franchise dompta,
Mes pudiques amours en mourant emporta;
Celle-là pour jamais au tombeau qui l'enserre,
Les ait et conserve avec elle soubz la terre.
Dove viva l'amay, morta sospirola.
Priez Dieu pour son âme. (*M. Dubois, maire*)

Historique. Rouessé posséda anciennement 1.° une commanderie de l'ordre de St Jean de Jérusalem qui par la suite fut annexée à celle de Guéliant, commune de Moitron. La chapelle de Ste Catherine bâtie peu loin, au S du bourg et qui sert aujourd'hui d'habitation, était son oratoire.

2.° Une maladrerie, comme l'indique le nom d'une ferme située au N. O. du clocher. (*Cassini*).

1338--1347. L'évêque Geoffroy de la Chapelle acquit pour sa cathédrale une rente à prendre sur le fief des Fontaines. (*Le Corv.* 5-1).

1417. Les Anglais s'emparent de Rouessé et de plusieurs autres places voisines. (*Le Corv.* 669).

1582. N. de Tucé frère de la dame de Brestel, prieur-curé de la paroisse et seigneur de Coulouenné, donne à la cure le presbytère avec son mobilier. C'était une espèce de château aux angles duquel sont des lions. La commune a supprimé une aile de ce bâtiment. (*Le maire*).

La seigneurie appartenait, en 1776, à M. de Villevaut. (*Le Paige*).

Il y avait plusieurs fiefs : 1° celui de la Commanderie dont relevait une partie du bourg.

2.° Brestel ou Braitel. Cette terre fut possédée par les seigneurs de Beaumont. A la fin du 14.e siècle, elle appartenait à la famille de Papeillon. L'an 1404, Fouquet de Papeillon en fit hommage au comte du Maine. De cette famille elle passa en celle de Tucé. Vers la fin du 16.e siècle, Marguerite de Tucé la porta en dot à Jean

de Vanssay. Feu M. le baron des Touches, préfet de Seine-et-Oise, a réparé la chapelle du château de Brestel. M. le comte d'Houdetot son gendre possède cette terre à laquelle, suivant l'épitaphe ci dessus, semble avoir été annexée la seigneurie de paroisse.

3.° Rosay, dont est propriétaire M. Pasdeloup.

4.° Fontaines qui peut-être donna son nom au seigneur avec lequel de Loré surprit vers Arçonnay, un corps de six à sept milles anglais sous les ordres du comte de la Marche, allant en Normandie.

THOIRÉ-SOUS-CONTENSOR, simplement Toiré (*Jaillot*, *Alman. manc.*, *Le Paige*), *Thoreium*, à 13,kil.6 S. S. E. de St.-Paterne; 13,4 O. de Mamers; 36,1 N. du Mans.

Commune arrosée du N. E. au S. O. par la Bienne; par les ruiss. de Chauvel à l'O et au N.; de la Sonnette au S. Bornes: Louvigné au N., les Mées à l'E., Grandchamp au S., Rouessé-Fontaine à l'O. Terrain calcaire. La surface inégale contient 599 arp. m. 27 perc., savoir:

	arp.	perc.	mèt.
Terres labourables. . . .	486	28	65
Jardins.	2	47	16
Prés.	53	67	30
Pâtures.	34	96	05
Bois.	2	13	90
Maisons, cours.	1	84	22
Église, etc.	»	50	»
Routes, chemins. . . .	14	08	97
Mares, douves, étangs. .	2	02	50
Rivières, ruisseaux. . . .	3	28	25

Sol caillouteux, sablonneux, médiocrement fertile. Assolement triennal.

Industrie dirigée vers l'agriculture.

Moulins: de Neuffontaines, de Thoiré sur la Bienne; de Brissé, sur la Sonnette.

Population: 244 hab. recens. de 1820; 320, le maire. *Maisons*: 53. *Métairies*: 5. *Bordages*: 14.

Revenu imposable: propriétés bâties: 1132 fr., prop. non bâties: 10409 f. 62 c. Tot. 11541 fr.

Contributions : fonc. 1844 f., pers. et mob. 149 f., port. et fen. 30 f., pat. 154 f. 65 c. Tot. 2,177 f. 65 c.

Le *Bourg*, situé sur la rive droite de la Bienne, renferme 33 feux et une église dédiée à la Sainte Vierge (*Pouillé*) ; à St. Gervais et à St. Prothais (*le maire*). Assemblée patronale le 19 juin.

Hameau : Contensor. (*M. Rocher*, *maire*).

Historique. Thoiré est une des places dont les Anglais se rendirent maîtres en 1417. (*Le Corv.* 669). La forteresse devait être au N. et peu loin du bourg, dans l'endroit où Jaillot marque les ruines d'un château ou fort.

La seigneurie appartenait en 1789, à M. de Perrochel.

CANTON DE TUFFÉ.

Ce canton compris entre le 1 d. 40 m. et le 1 d. 52 m. de long.; entre le 48 d. 3 m. et le 48 d. 12 m. de lat., a pour bornes les cantons de Bonnétable au N. O. de la Ferté-Bernard au N. E., de Montmirail à l'E., de Vibraye et de Bouloire au S., de Montfort à l'O. Son territoire est traversé du N. E. au S. O. par l'Huîne, arrosé par le Vimel, la Cheronne, la Ramée au N. ; la Queune, le Dué au S. Les côteaux qui bordent le vallon de l'Huîne peuvent avoir 33 mèt. d'élévation au dessus des eaux de cette rivière.

Terrain secondaire. Toutes les communes possèdent de la marne blanche ou grise, à une profondeur qui varie de 4 à 30 m. L'oolithe se rencontre sur la rive gauche de l'Huîne ; Duneau, Vouvray et Sceaux donnent de belle pierre de taille ; St.-Denis, Prévelles et Boessé fournissent du moellon pour la chaux ; un petit banc de calcaire lacustre existe à Boessé ; on observe la glauconie sableuse sur plusieurs points ; des sables propres aux verreries, des grès de la meilleure qualité s'exploitent à Duneau. Les fayenceries et poteries tirent de Prévelles les argiles blanche et jaune qu'elles emploient ; la 1.re de ces variétés est si réfractaire qu'elle est recherchée pour les creusets et les pots des verreries. Les terres sablonneuses sont mêlées de silex pyromaque et reposent sur un lit de

gravier. On remarque dans la glauconie beaucoup de corps organiques fossiles, tels qu'ammonites, huîtres, peignes et autres coquilles.

Agriculture : Sol généralement sablonneux et maigre, sur plusieurs points argileux, médiocrement productif; fertile en quelques endroits. On cultive seigle, méteil, orge, froment, avoine, maïs, un peu de sarrasin; pommes de terre, chanvre, trèfle; arbres fruitiers pour le cidre, peu de vignes.

La culture du maïs fut introduite dans le pays vers 1700; celle des pommes de terre, 70 ans plus tard. La classe indigente cultive en maïs des sables peu susceptibles de porter une seconde récolte après le seigle. Ces terres lui sont données à moitié fruits par les agriculteurs; le produit se partage dans le champ, et l'une des portions nourrit, plusieurs mois, un grand nombre de pauvres ménages. — Les pommes de terre se cultivent également à moitié. — La moisson de la Beauce, les récoltes de maïs et de pommes de terre sont l'hypothèque du propriétaire de maisons, pour la sûreté de son loyer.

Pommiers, variétés : *fréquin*, *doux amer*, *doux frangé*, *barbré*. Poiriers, variétés : *saugé*, *brissac* ou *brissard*, *venard*.

Les prairies de la vallée de l'Huîne donnent des foins excellens. Quoiqu'il soit facile d'y introduire les eaux de la rivière, l'ancien possesseur de Bresteau, M. le marquis de Broc, est le seul qui ait profité de cet avantage, pour arroser 50 hect. de terrain dans les communes de Duneau et de Beillé. Les autres prés sont en général médiocres ou mauvais. — On sème beaucoup de trèfle afin d'augmenter la masse des fourrages.

Des taillis essence de chêne, de jeunes pinières vulgairement sapinières, quelques bouquets de futaie en pin maritime, procurent aux habitans et aux usines le combustible et un peu de charpente. (*Voir* PIN *à la suite de cet article*). Les taillis s'exploitent à 9 ans; au delà de ce terme, le bois se couvre de mousse, l'écorce durcit et l'accroissement est presque nul. — Il reste peu de landes.

Les labours se font le plus ordinairement par des chevaux seuls. — Assolement quadriennal ; plus rarement triennal.

Animaux domestiques. Le pays nourrit d'assez bons chevaux, mais fait peu d'élèves. Les cultivateurs préfèrent pour la saillie les gros chevaux de meunier aux étalons du gouvernement et à ceux de race normande que possèdent deux propriétaires, jaloux d'obtenir de jolis poulains. —Les bœufs de travail ont la taille moyenne ; la plupart des vaches sont petites, mais elles donnent beaucoup de lait. Peut-être élève-t-on moins de bêtes aumailles que dans les autres lieux du département. — L'espèce de moutons est assez belle ; chaque métairie en entretient 30 à 40 ; les bordages 12 à 25. La laine se vend au marché des villes de Bonnétable, Montfort, etc.— Il n'existe pas un grand nombre de chèvres. — On nourrit et engraisse beaucoup de cochons. — Les ruches sont multipliées ; des marchands du canton en achètent les produits, transportent la cire au Mans, et envoient le miel à Paris.

L'étendue moyenne des métairies varie de 15 à 20 hectares de terre ; celle des plus grandes ne dépasse point 50 hect.

Industrie : petite fabrique de toiles grossières de chanvre.

3 Manufactures de fayence. — Une vingtaine de poteries.

Les produits de ces usines s'exportent dans la Normandie et le Perche.

10 Chaussumeries, dont 4 en grande activité.— 7 tuileries et briqueteries fabriquent des objets de qualités diverses. — 17 moulins pour le grain.

Commerce : grains, bestiaux, chanvre, graine de trèfle, cidre, bois, laine, fil, toiles, fayence, poterie, chaux, briqueterie, volaille, gibier, cire, miel, menues denrées.

Petit marché au chef-lieu.

(*M. Menjot d'Elbenne*, *Statist. du cant. de Tuffé.*— *M. Moreul*, *juge de paix*, *Observ. sur le canton*).

En 1789, la dixme de ce canton perçue à la 13.e gerbe, et comprenant le chanvre, les agneaux et cochons, valait 39,800 liv. Cet impôt multiplié par 13 offre un moyen facile de connaître le produit des terres. Mais pour avoir le revenu net, il faut ajouter au quotient le prix des élèves en poulains, taureaux et genisses; puis retrancher de la somme les frais de culture et de récolte, l'intérêt des avances en meubles des cultivateurs, celui des bestiaux et des outils aratoires. — On parvient au même résultat d'une autre manière également connue de l'agriculteur: c'est que le fermier doit retirer, de la terre qu'il fait valoir, trois fois le prix du loyer. (*M. Menjot d'Elbène, Statistique*).

Ce canton renferme 13 communes : Beillé, Boessé-le-Sec, Bouair, Duneau, la Bosse, la Chapelle-St.-Remi, le Luart, Prévelles, St.-Denis-des-Coudrais, St.-Hilaire-le-Lierru, Sceaux, Tuffé, Vouvray-sur-Huîne.

Population : 8,301 hab. recensem. 1820.

Contributions : Foncière.	53,139 f.	» c.	f. c.
Personnelle et mob. .	4,855	»	61,724 62
Portes et fenêtres. .	1,782	»	
Patentes.	1,948	62	

Établissemens : Justice de paix, 13 mairies; 3 résidences de notaire : Tuffé, la Chapelle-St.-Remi, le Luart; 2 chefs-lieux de perception : Tuffé, Sceaux; cure, 9 succursales. — Le canton dépend du bureau de l'enregistrement de Bonnétable.

Le canton de Tuffé fait partie de l'arrondissement électoral de St.-Calais. Les communes situées sur la rive gauche de l'Huîne ont été comprises dans le ressort du directeur du Jury qui fut placé dans cette ville.

Pin Maritime, *Pinus Maritima*. Lam. — Il nous paraît impossible de fixer l'époque à laquelle le pin maritime vulgairement *sapin*, fut introduit dans le Maine. Nous croyons cependant que sa culture n'y remonte pas à une date bien éloignée.

La coutume de cette province rédigée en 1508, n'impose aux usufruitiers aucune obligation relativement aux

arbres résineux et toujours verts ; elle diffère en cela des coutumes des autres régions où croissent le pin, le sapin, etc.

Belon qui parle avec tant de complaisance des producdvctions de son pays, n'indique aucun endroit du Maine planté en arbres résineux et conifères ; il ne mentionne que deux individus de cette famille, cultivés dans les jardins de Touvoye à Savigné, où l'évêque René du Bellai (1535—1546) avait une collection intéressante de végétaux rares et curieux. L'un était un thuya ou arbre de vie, *Thuya occidentalis*. L, provenu de bouture, d'une branche que notre voyageur avait détachée d'un jeune arbre introduit depuis peu dans le jardin royal de Fontainebleau; l'autre un mélèse, *Pinus larix*. L. (Belon, *de arborib. conif*. pag. 13 et 25. Paris 1553).

Suivant de Malesherbes, les graines de pin nous sont venues de Bordeaux. M. le marquis de Musset a découvert qu'elles ont été apportées par des négocians du Mans qui, dans leurs voyages en Espagne, avaient eu occasion d'observer l'analogie des landes du Bordelais avec celles du Maine, et qu'elles furent semées sur leurs terres aux environs d'Écommoi.

Ces négocians devaient se livrer au commerce d'étamines. Or Jean-François Véron, né l'an 1615, est le premier qui ait, en 1640, fabriqué des étamines camelotées, dont l'Espagne faisait une si grande consommation.

On peut donc penser que la culture du pin dans le Maine, date à peu près du milieu du 17.ᵉ siècle.

La Carte du diocèse du Mans publiée par Jaillot (1706), désigne déjà plusieurs sapinières : 1.° à la droite du chemin de Pontlieue à l'Epau. — 2.° sur la rive droite du ruisseau de Lunerotte, à l'O. du clocher de Moncé. C'est peut-être de cette localité que parle M. de Musset ? — 3.° Les sapins de Bélerot au S. E. et près du bourg de Brette. — 4.° Au S. du clocher du Breil, entre les deux branches de la mérisse, peu loin de la source de cette rivière.— 5.° A l'extrémité de la lande des Fauconnières, au N. un peu O. de Foultourte.

Enfin la ligne de 1016 toises 4 pieds qui sert de base à la triangulation de cette carte, est terminée par deux sapins : à l'extrémité occidentale *le Sapin de la Clarté*, ainsi nommé d'une métairie voisine ; à l'extrémité orientale *le Grand Sapin*. Elle coupe l'ancien chemin de Pontlieue à Arnage, et s'étend de l'E. à l'O., un peu au N.

Le pin était encore peu acclimaté dans le Maine en 1709, ou plutôt ses plants ne devaient pas être bien âgés, puisque l'hiver, si l'on en croit la tradition, y fit périr presque tous les arbres de cette espèce.

C'est depuis une trentaine d'années que sa culture a fait des progrès sensibles, que de vastes terrains produisant à peine de la bruyère ou des lichens, ont été couverts de belles sapinières. En 1790, les bois de pins étaient assez rares. On cultive aussi le pin sylvestre, *Pinus sylvestris*. L.; mais il est bien moins commun.

Le testament de St. Bertran daté du 6 des calendes d'avril de la 32.e année du règne de Clotaire II (616), prouve que Bordeaux cultive depuis long-tems le pin, et qu'il a su de bonne heure en extraire la résine. En effet, cet évêque du Mans lègue au monastère de la Couture un domaine où sont établies des fabriques de résine, donne les hommes qui y sont attachés avec les bois qui les alimentent : *Locum vero qui appellatur Breselum in territorio Burdigalense, ubi picarias habere videmur, et dato pretio cum à Remoaldo quondam comparavimus, ipsam rem cum picariis inibi manentibus, et familiis eorum, vel pineto sicut à me præsenti tempore possidetur, post meum obitum tu sancta ac venerabilis Ecclesia domni Petri et Pauli ad tuam revoces ditionem, ut ex indè singulis annis pix recipiatur.* (Le Corv. 204. — Mab., Analecta, 260). Le texte de Mabillon diffère un peu de celui de Le Corvaisier.

TUFFÉ. *Tuffiacus*, *Tuffeium*; à 29,kil.6 S. S. E. de Mamers; 27,7 E. N. E. du Mans.

Commune chef-lieu de canton arrosée du N. au S. par la Cheronne, par le Vimel à l'E., l'Huîne au S., la Ramée au S. O. Bornes : St.-Denis-des-Coudrais au N., St.-Hilaire-le-Lierru à l'E., Vouvray au S., Beillé, la Chapelle-St.-Remi à l'O. Terrain crayeux ; marne

grise et blanche à la profondeur de 7 mèt.; glauconie sableuse. La surface occupe un côteau situé entre deux vallées, et renferme environ 2200 hectares. Sol : il se partage à peu près également en terres argileuses, cailloutcuses et sablonneuses dont la fertilité varie, mais en général productives. Les prés des bords de l'Huîne sont d'une qualité supérieure. Vignes : 8 hect.; taillis : 153 hect. Assolement triennal et quadriennal.

Industrie dirigée vers l'agriculture ; élève de bestiaux.

2 Fayenceries formées, la 1.re vers 1794, dans l'ancienne maison de Bénédictins et dirigée par M. Louis Tuvache ; la 2.e, en 1826, par M. Augustin Ledru ; elles occupent 22 ouvriers.

2 Poteries conduites par MM. Tollet et Lefèvre.

2 Tuileries.

Ces usines tirent leurs argiles de St.-Denis-des-Coudrais, Prevelles et Tuffé. Les bois circonvoisins fournissent le combustible.

Moulins : Brault, de Cheronne, de Tuffé, Moulin-Jean, de la Blinière, sur la Cheronne.

Population : nouveau recensement, 1734 hab. *Feux* : 307. *Métairies* : 26. *Bordages* : 80.

Contributions : fonc. 9485 fr., pers. et mob. 1000 fr., port. et fen. 391 f., pat. 554 f. 51 c. Tot. 11430 f. 81 c.

En 1789, la dixme valait 6000 liv.

Le *Bourg*, composé de trois rues et d'une place sur laquelle se trouve l'église paroissiale dédiée à St. Pierre, renferme 76 feux Assemblées le lundi de Pâques et le 29 juin. — Le marché tient le jeudi. — L'église du prieuré est démolie depuis long-tems.

Etablissemens. justice de paix, mairie, résidence de notaire, chef-lieu de perception, cure.

Hameaux : Boulay, la Mercerie, la Pontonnerie, le Bas du bourg de St.-Denis, le Grelfier, le Moulin-Jean, les Baronnières, les Boubiers, les Brébionnières, les Fossés, les Goualferies, les Grillons, les Hertaudières, les Louzerais, les Prouteries, les Salmonnières, les Vallières, Trépigne.

Le bourg a des chemins de communication avec Montfort, Connerré, Bonnétable et la Ferté-Bernard.

(*M. Menjot d'Elbène*, *Statist.*— *M. Denis*, *maire*).

On observe à 2 kil. N. du clocher, le château de Cheronne; à 3,kil.5 S. O., le manoir de la Ramée, sur la rive gauche du ruiss. de ce nom; il sert de logement au fermier.

Historique : 658 ou environ. Loppe, riche veuve, fonde sur son domaine de Tuffé, un monastère dont elle devient la première abbesse Les excursions des Normands détruisirent cet établissement; mais, vers 1015, Hugues de Montdoubleau le relève, y place des moines et leur accorde le bourg de Tuffé avec plusieurs autres biens.— 1071 ou 1072; Hamelin, seign. de Langiac, et Havoise sa femme, donnent le nouveau monastère à l'abbaye de S. Vincent, et chargent l'abbé d'y entretenir toujours six moines pour y faire le service divin. L'acte fut dressé le 19 mars dans le chapitre de St.-Julien. Guillaume, roi d'Angleterre et Robert son fils confirmèrent cette donation; ce que fit plus tard le seigneur de la Ferté.

1201 ou 1202. Geoffroy Morin, en expiation de l'assassinat commis sur la personne d'un moine, cède au prieuré la seigneurie de paroisse. Eléonore, reine d'Angleterre qui était présente à l'accommodement, le ratifia.

Peu de tems après, Rotrou de Montfort, seigneur de Sceaux et Connerré, défend aux habitans de ces lieux de payer les coutumes pour les objets qu'ils achètent ou vendent au marché de Tuffé; il les empêche même, dans le dessein de nuire aux moines, d'y aller aux foires de l'Assomption, et en établit ce jour-là à Bonnétable. L'Affaire est portée devant l'archevêque de Tours, l'abbé de la Couture et un chanoine de l'église du Mans. Ces arbitres, par leur sentence de 1207, déclarent que les habitans desdites paroisses sont tenus de payer les droits. Rotrou dans sa proclamation de 1209, confirme le jugement, reconnait ses torts et prend pour lui et ses successeurs, l'engagement de ne point préjudicier aux foires des moines.

1762. L'abbaye de St.-Vincent cesse d'avoir un abbé régulier. Ce changement entraine la suppression du prieuré

de Tuffé, qui l'an 1769, fut réuni avec ses biens à la mense conventuelle du monastère.

La seigneurie annexée au prieuré avait le titre de baronnie. Les autres terres seigneuriales étaient Cheronne, la Ramée, etc. La première est passée par mariage, de la famille de Montécler en celle de Rasilly.

BEILLÉ, *Baillcium*, *Beilleium*, *Belleium*, à 4,kil.7 S. E. de Tuffé; 38 S. de Mamers; 24,2 E. N. E. du Mans.

Commune arrosée au S. par l'Huisne, qui coule du N. E. au S. O. et la sépare de Vouvray, Duneau et Connerré; par la Ramée au N, à l'E. et au S. O.; la Courtillère à l'O. Bornes : la Chapelle-St.-Remi au N., Tuffé et Vouvray à l'E., Duneau et Connerré au S., Lombron à l'O. Terrain crayeux : marne grise à 2 mèt. de profondeur ; elle n'est pas employée ; glauconie sableuse, silex roulés, dont quelques uns avec empreintes de coquilles. La surface a 3,kil.8 de long, et 2 de large : les 2/3 sont situés sur le revers méridional du coteau qui borde la rive droite de l'Huîne, l'autre tiers occupe le vallon. Elle renferme environ 930 hectares. Sol léger et sablonneux, argileux sur quelques points ; prés généralement bons ; taillis 102 hect. L'assolement quadriennal commence à s'introduire.

Industrie : agricole ; on élève des bestiaux et des oies ; engrais de quelques bœufs et d'un grand nombre de cochons.

Moulin de Guédon sur l'Huine. La chute d'eau qui y est très considérable (8 pieds), et le voisinage de la route de Paris à Nantes, offrent de grands avantages pour l'établissement d'une fabrique.

Population : 359 hab. *Feux* : 75. *Métairies* : 9. *Bordages* : 25.

Contributions : fonc. 4189 fr., pers. et mob. 176 fr., port. en fen. 85 f., pat. 50 f. 16 c. Tot. 4500 f. 16 c.

En 1789, la dixme valait 1500 liv.

Le *Bourg*, situé près de la Ramée, se compose de 25 feux et d'une église dédiée à St. Maurice. Les chemins de Mamers à St.-Calais, par Bonnétable et Connerré,

de la Ferté au Mans, par Montfort, le traversent. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 22 sept.

La chapelle de St. Roch et de St. Sébastien, élevée peu loin à l'E. du bourg, aujourd'hui convertie en grange, jouissait d'une certaine célébrité. Suivant la tradition, elle formait un puissant rempart que ne franchirent jamais la peste et les autres maladies contagieuses qui désolaient le pays à la gauche de la Ramée. Les maisons voisines sont de Tuffé, depuis que le curé de cette paroisse a porté les secours de la religion aux malheureux habitans infectés de la peste. Cette chapelle, distincte de celle de la Maison-Dieu, eut pour fondateur Jacques Beaucler. (*Pouillé*).

Hameaux : La Marc, les Cormeries, les Mésiéres.

Le château de Bresteau, dont la construction remonte au 15.e siècle, est bâti au S. du bourg, sur la rive droite de la Ramée. Jaillot indique le manoir de Marcé, près du Gué de la Courtillère.

Antiquités. L'église d'une architecture un peu ancienne et dont la porte principale est à plein ceintre, ornée de sculpture et de moulures, offre dans son intérieur deux épitaphes, l'une de 1565 en caractères gothiques, l'autre de 1604, en vers français. Elle présente aussi plusieurs armoiries : 1.° d'or à la croix de gueules, chargée de 5 coquilles d'argent, cantonnée de 16 tourteaux d'azur ; 2.° mi-parti de... à l'arbre de sinople, et de... à 2 léopards d'argent ; 3.° écartelé au 1.er et 4.e de... à la croix potencée d'argent, au 2.e et 3.e emmanchée d'argent et de sable de 8 pièces qui est d'Assé-Montfaucon. Les 1.res sont peintes sur les vitraux, les 2.es sur le mur de la sacristie, et presqu'effacées ; les 3.es sur les fonts baptismaux et sculptées sur le portail.

(*M. d'Elbène, Statist.* — *M. Berard Bonnière, Observ. sur Beillé*).

Historique. 1158. Garin *de Bailleio*, de Beillé et Simon son fils se croisent avec Geoffroy de Mayenne pour la Terre Sainte. (*Mem. hist. de Sab.* 179).

1235. L'évêque Geoffroy de Loudon autorise la fondation de la Maison-Dieu, bâtie du tems de ses prédé-

cesseurs, à côté de l'église de St. Maurice. (*Livre Rouge*, 121). Cet hopital devint par la suite un titre de bénéfice estimé 200 liv., à la présentation de l'évêque.

1276. Barthelemi de la Forêt vend au Chapitre du Mans, pour 80 liv. tournois, les dixmes qu'il possède à Beillé, *Bailleio*, dans le fief de Robert de l'Isle. Le même jour, ces deux chevaliers, Barthelemi et Robert, les prennent à ferme pour 8 liv. (*Extr. des Reg. du Ch.*).

L'abbé de la Fosse (*Histoire de Mayenne*, MS.), traduit *Garinus de Bailleio*, par Garin de Beley. Il nous semble que *Bailleium* doit être Beillé. Dès le commencement du 13 ^{e} siècle, cette paroisse avait une certaine importance; déjà elle possédait un hopital. Cinquante ou soixante ans plutôt, ses seigneurs ont bien pu accompagner Geoffroy de Mayenne à la Terre Sainte. C'est même après ce voyage qu'eux ou leurs descendans auront établi, sur le grand chemin du Mans à la Ferté, cet hospice en faveur des pélerins. D'ailleurs on ne revoquera point en doute que la dixme *de Bailleio* vendue au Chapitre, ne fut celle de Beillé. Les domaines de la Forêt et de l'Isle existent encore dans cette commune, l'un au N. N. E., l'autre à l'E. du clocher.

La seigneurie possédée, dans le 15.e siècle, par la famille de Papillon, passa en celle de St.-Mars. Renée de St. Mars, fille et unique héritière de Jeanne de Brizay, et de Mathurin, vicomte de Bresteau, seigneur de St. Mars, La Mousse, Rouperoux, St.-Georges-du-Rosay; de Maugasteau en Ceton, la porta à Jean de Laval de Boisdauphin; elle mourut en 1533. Elle avait chargé son mari d'augmenter le revenu de la chapelle de Bresteau.

Vers 1599, Urbain I de Laval de Boisdauphin obtient l'érection du vicomté de Bresteau en comté. —1606, il en rend hommage au comte du Maine. — 1619. Charles du Plessis, seign. de Liancourt, chev. des Ordres du Roi, auquel il l'avait vendu, fait le même hommage. (*Le Paige*. — *Hist. de Montmorency*, 642. — *Simpl*. III, 650. — *Noms Féod*. 131,757).

1680. Louise de Piche, veuve d'Urbain-François de Menon de Turbilly, et mère de François-Henri, fait

hommage de la terre de Bresteau. (*Noms Féod.* 743).— Magdelène-Gabrielle-Renée de Menon de Turbilly, dame de Bresteau, fut mariée à Charles-Eléonor de Broc; elle mourut en 1783.—Le marquis de Broc vendit, en 1813, cette terre à M. le comte Victor de Noailles, duquel M. Berard Bonnière l'a acquise, par contrat de 1826. (*M. de Bonnière*).

Le comté de Bresteau réunissait les seigneuries de Beillé et de Lombron ; sa juridiction s'étendait sur 6 paroisses : 25 fiefs en dépendaient. Dans le dernier siècle, M. de Broc et le seign. de Montfort transigent relativement au partage de la suzeraineté de Loresse. Le seig. de Bresteau avait le *droit de jeu*, c'est-à-dire le pouvoir d'entretenir, toute l'année, dans les prairies communes 12 bœufs et 4 jumens avec leurs poulains, et 50 moutons au regain. (*M. de Bonnière. — Alman. manc.*).

BOESSÉ-LE-SEC. *Buxiolus super Idoniam*, *Boesserium*. *Boesseium* ; à 3,kil.9 E. de Tuffé ; 31 E. S. E. de Mamers ; 30,8 E. N. E. du Mans.

Commune arrosée au S. E. et au S. par l'Huîne qui la sépare de Villaine-la-Gonais et de Sceaux, au S. par le ruiss. de Boessé. Bornes : St.-Aubin-des-Coudrais au N., Villaine à l'E, Sceaux au S., St-Hilaire-le-Lierru et Tuffé à l'O. Terrain calcaire : marne blanche à 16 m. de profondeur ; moellon. Vers 1824, M. Guyon, officier de santé découvrit un calcaire lacustre à Lymnées, dont il déposa plusieurs coquilles au Musée du Mans. La surface généralement inégale comprend environ 1000 h. Sol argileux, quelquefois caillouteux, fertile. Vignes : 8 h. : bois : 36 hect.

Industrie: Elève de chevaux et bétail; engrais de bœufs.

Moulin de Jumeau sur l'Huîne.

Population : 822 hab. *Feux* : 180. *Métairies* : 12. *Bordages* : 20.

Contributions : fonc. 5458 fr. pers. et mob. 386 fr. port. et fen. 105 fr. pat. 60 fr. Tot. 6009 fr.

En 1790, la dixme valait 5500 liv.

Le *Bourg*, situé sur le ruiss. de Boessé, peu loin de sa source, renferme 22 feux et une église dédiée à St.-

Pierre. Assemblée patronale le 15 août. La paroisse avait pour curé en 1789, N. Janvier, auteur de la Carte du diocèse du Mans, in-4°

Hameaux : les Forges, Rue-Neuve, St.-Pierre.

(*M. d'Elbenne*, *Statist.* — *M. Bourgine*, *maire*).

Historique : Le pontifical de l'église du Mans rapporte que S. Thuribe fonda sur les bords de l'Huîne, un monastère que Le Corvasier place à Boessé, et qui, suivant un diplôme de la 19.e année du règne de Louis-le-Débonnaire, existait encore du tems de S. Aldric. *Turibius fecit monasteria quatuor ; id est in loco qui dicitur* BUXIOLUS *super fluvium Meduanæ in honore sancti Joannis monasteriolum fecit unum, et super fluvium Idoniæ aliud, et in Vico Diablentico tertium.* (Analecta, 242. — Baluze, *Misc.* III, 28).

Le texte du pontifical semble altéré en cet endroit : le copiste a écrit *quatuor* au lieu de *tria*, et transposé le mot BUXIOLUS. Ainsi l'on doit lire : *Turibius fecit monasteria tria ; id est super fluvium Meduanæ in honore S. Jean. monasteriolum fecit unum, et in loco qui dicitur* BUXIOLUS *super fluvium Idoniæ aliud, et in*, etc. Telle est aussi l'opinion de Le Corvaisier : » Ce S. évêque, dit-il, fit bâtir trois églises fort magnifiques, l'une sur la rivière de Mayenne en l'honneur de S. Jean, l'autre au village de Boessé, la 3.e en un endroit appellé *Vicus Diablenticus.* » (Le Corv. 75). Ces trois monastères seraient devenus les églises paroissiales de S.-Jean-sur-Mayenne, de Jublains et de Boessé-le-Sec, commune baignée par l'Huine (*Idonia*). D'ailleurs il ne peut etre ici question de Boessai situé dans l'arrondissement de Château-Gontier : ce bourg est sur la Vaige et se trouve éloigné de 23 kil. E. de la Mayenne.

1158. Juhel de Boessé prend la croix avec Geoffroy de Mayenne pour la Terre Sainte. (*Menage*). Est-ce de Boessé-le Sec que Juhel était seigneur ?

La famille de la Goupillière a possédé la seigneurie de paroisse. Boessé relevait de la juridiction de la Ferté-Bernard, à cause de la chatellenie de la Bosse. (*Mém. sur le Fertois* ; *Le Paige*).

BOUAIR (*Jaillot*, *Le Paige*, *Alm. manc.*) ; Bouer.

Boeria, *œ*; *Boueriæ*, à 8,kil.5 S. E. de Tuffé; 36,8 S. S. E. de Mamers; 31,6 E. du Mans.

Commune arrosée du N. au S. par le ruiss. de Sainte Anne. Bornes : Sceaux au N., St.-Maixent à l'E., Lavaré au S., le Luart et Sceaux à l'O. Terrain calcaire: marne grise à 8 mèt. de profondeur; roussard. La surface inégale, terminée au S. O. par les *buttes de Bouair*, de 40 mèt. d'élévation, contient 1260 hect. Sol maigre, sablonneux, peu fertile. Taillis et sapinières 140 hect.

Industrie. Élève de bestiaux et de porcs. — Petite fabrique de toiles grossières de chanvre.

Population : 388 hab., rec. de 1820; 404, le maire. *Feux* : 66. *Métairies* : 18. *Bordages* : 28.

Contributions : fonc. 2078 fr., pers. et mob. 152 fr., port. et fen. 57 fr., pat. 4 fr. Tot. 2291 fr.

En 1789, la dixme valait 2700 liv.

Le *Bourg*, situé sur le ruiss. de Ste. Anne, se compose de 8 feux et d'une église dédiée à St. Pierre. Le chemin de Connerié à Montmirail le traverse. Assemblée patronale le 29 juin.— Bouair est réuni à St.-Maixent pour le spirituel.

Hameaux : les Brosses, les Grosbois.

On remarque les restes du château de Bouair au N. O. du clocher, et Courgeon au S. Jaillot indique sous le nom de château, un logis qu'il place au S. S. O. et peu loin du bourg.

Antiquités. Les habitans appellent *Chemin de César*, une voie dont l'encaissement est formé de scories de fer; elle se dirige de l'O. à l'E., du Luart à Courgeon, où un ruiss. la traverse. Ces scories annoncent qu'il y eut anciennement des forges à bras dans le voisinage.

(*M. d'Elbenne*, *statist.* — *M. Paradis de Moncrif*, *maire*).

Historique. Les seigneurs de Bouair sont connus dès le XI siècle. 1070; Hugues signe au château de Montmirail, l'acte de la fondation du prieuré de Sonday. La même année, Guillaume assiste avec plusieurs autres chevaliers au combat qui se livre à Courgenard entre Guillaume de Cormes et Berthelot de Corilet, devant le

doyen et le chapitre du Mans. — 1076, Suard figure parmi les seigneurs, en présence desquels, Bernard de la Ferté confirme à l'abbaye de St. Vincent le prieuré de Tuffé. — 1220, Jean donne au Chapitre de l'église du Mans la dixme de Bouair; ce que ratifia le seigneur de la Ferté. (*Mart. Ampl. Coll.* I, 482,491. — *Le Corv.* 524. — *Extr. des Reg. du Ch. n.*° 4).

1508. Jacques de Tucé, chev. seig. de Bouair, comparut à la rédaction de la Coutume du Maine. (*Procès ver.*).

La seigneurie annexée au château était membre du marquisat du Luart. Cette terre appartient à M. le Gras du Luart.

DUNEAU. *Dunellus*; à 5,kil.8 S. S. O. de Tuffé; 34,1 S. de Mamers; 24,2 E. du Mans.

Commune arrosée par l'Huîne qui la sépare de Beillé au N.; le ruiss. de la Quellerie au S., le Dué à l'O. Bornes: Beillé au N., Vouvray-sur-Huîne et le Luart à l'E., Torigné au S., Connerré à l'O. Terrain calcaire: marne blanche estimée; grès et sable de même couleur, celui-ci est employé dans la fabrication du verre; diverses coquilles fossiles sur les terres élevées. La surface inégale comprend environ 1500 hect. Le sol généralement fertile présente en égale proportion, 1.° des terres grasses et argileuses, de bonne qualité; 2.° des terres argileuses et caillouteuses; 3.° des terres sablonneuses. Taillis: 63 h.

Industrie: Elève de poulains et de bestiaux, engrais de bœufs. — Petite fabrique de toiles. — Exploitation du grès, pour le pavé; il se transporte jusqu'à Nogent-le-Rotrou.

Les deux *Moulins* de Duneau sur l'Huîne.

Population: 681 hab., recens. de 1820; 700, le maire. *Feux*: 160. *Métairies*: 18. *Bordages*: 55.

Contributions: fonc. 5454 fr. pers. et mob. 313 fr. port. et fen. 120 fr. pat. 92 fr. 66 c. Tot. 5979 fr. 66 c.

En 1789, la dixme valait 6000 liv.

Le *Bourg*, situé sur le côteau de la rive gauche de l'Huîne, peu loin de la route de Paris à Nantes, se compose d'une trentaine de feux et d'une église dédiée à St. Cyr et à Ste. Julite. Assemblée patronale le diman-

che le plus proche du 16 juin. — La terre de Montferré dont Trouillard historien des Comtes du Maine, portait le nom, est assez près du bourg.

Hameaux : la Vallée, le Hameau, les Rieux, Longlée, Planche.

Le chemin de Connerré à Montmirail traverse son territoire. (*M. Menjot*, *Stat.* — *M. Le Roux*, *maire*).

Monumens. L'on remarque sur le chemin de Connerré à Thorigné, un fort beau dolmen : il consiste en six dalles de grès, épaisses d'environ 2 pieds ; la table a 20 pieds de long et 8 de large. — Peu loin de cet endroit, existe un peulvan connu dans le pays sous le nom de *Pierre fiche*; sa hauteur est de 12 pieds hors de terre, sa largeur de 8, et son épaisseur moyenne de 2. (*Renouard*, *Essais Hist.* I, 6, 10. — *Vaysse*, *Itin. Descr.* p. 29, 31).

Historique. L'évêque Avesgaud (994--1036) ayant fait bâtir un fort à Duneau, Herbert-Eveille-Chien, comte du Maine, part du Mans à l'entrée de la nuit, s'empare des fortifications et les rase. Le prélat irrité se retire chez le comte de Bellême son frère, excommunie Herbert, et met le diocèse en interdit.

1262. Geoffroy-Freslon, évêque du Mans, termine un procès qui s'était élevé entre son chapitre et le curé de Duneau au sujet de la dixme de cette paroisse. — 1610. La cure est unie à l'archidiaconé de Laval, et l'évêque établit une vicairie perpétuelle; mais au mois d'avril 1615, les choses sont remises dans le même état.

1611. François Grassin, curé de Duneau, fonde la chapelle St.-Julien, et charge le titulaire de faire les petites écoles. Il lègue pour cet objet une maison avec jardin et 1400 liv. La famille du fondateur présentait le bénéfice au plus proche parent. Il ne reste rien de la fondation. (*Le maire*).

La seigneurie était annexée à la terre de Fontenailles. Magdelène de Montécler, fille de René et de Claude des Hayes, dame de Fontenailles, la porta en dot à Urbain I de Laval Boisdauphin. Le curé possédait le fief des Neux; le marquis du Luart, celui des Aris. (*Le Paige.* - *Hist. de Montm.* 646).

LA BOSSE, anciennement la Boce. *Boca*, *Bocha*, *æ*; à 5,kil.6 N. de Tuffé ; 24,2 S. de Mamers; 30,7 N. E. du Mans.

Commune arrosée par les ruiss. de Mondragon au N. E., de Vimel au S. Bornes : S.-Georges-du-Rosay au N., S.-Aubin-des-Coudrais à l'E., S.-Aubin et S.-Denis-des-Coudrais au S., S.-Denis à l'O. Terrain calcaire : marne blanche. La surface assez égale contient environ 780 hect. Sol argileux, assez fertile; la moitié était en bruyère, il y a 60 ans. Bois : 78 hect.

Industrie: principalement agricole.

Population : 373 hab. *Feux* : 75. *Etablissemens agricoles* : 38.

Contributions : fonc. 2255 fr. pers. et mob. 198 fr. port. et fen. 66 fr. pat. 42 fr. Tot. 2561 fr.

En 1789, la dixme valait 1500 liv.

Le *Bourg*, situé dans la partie occidentale de la commune, renferme 22 feux et une église dédiée à S. Jacques. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 27 juillet.

L'ancien château seigneurial de la Bosse est démoli; on voit encore les fossés qui le défendaient : celui de Mondragon, bâti à 750 m. N. du clocher, est également environné de douves remplies d'eau ; on y entre par un pont levis.

(*M. d'Elbenne, Stat. — M. de Lonlay de Vilpail, maire*).

Historique. 1269. Bernard de la Ferté donne à l'abbaye de l'Epau, du consentement de Jeanne sa femme et de Hugues leur fils aîné, la métairie de la Guiberdière située à la Bosse. (*Titre de l'Epau*).

1317. Amaury III de Craon, seig. de Sablé et la Ferté, achète le 25 mai, de Guillaume des Usaiges Vidame du Mans, pour six vingt livres de rente, la seigneurie de la Bosse. (*Men. Hist. de Sablé*, 244).

Cette seigneurie annexée à l'anc. château avait le titre de chatellenie ; sa juridiction comprenait, avant l'ordonnance de 1573, les baillages de la Bosse et de Nogent-le-Bernard. Le 1.er renfermait les paroisses le Boessé-le-

Sec, St.-Aubin des Coudrais, St.-Martin-des-Monts; et en partie celles de la Bosse, d'Aulaines, Beillé, Bonnétable, Connerré, la Chapelle-St.-Remi, St-Denis-des-Coudrais, St.-Georges-du-Rosay, St.-Hilaire-le-Lierru, Tuffé et Courcemont. (*Le Paige*, I, 325). La seigneurie appartenait en 1789, au Chapitre du Mans.

Mondragon était une terre seigneuriale que possédait, en 1200, Sequart bienfaiteur du Pieuré de Cherré. En 1451, Agaice de Mondragon fait hommage du fief de la Forterie situé à Parigné-le-Polin. Les terres de Mondragon et de la Forterie semblent avoir été possédées depuis 1475 jusqu'en 1592 au moins, par la famille du Bouchet. (*Noms Féod.* 152, 632).

A la fin du 17.e siècle, Mondragon appartenait à la famille Lunel des Essarts. Le 11 fév. 1704, François Lunel des Essarts fonde la chapelle du château de Mondragon, en exécution du testament de Julien son père, daté du 28 janvier 1702. (*Pouillé*) -- M. Lonlay de Vilpail est aujourd'hui propriétaire de cette terre.

La Chapelle-Saint-Remi. *Capella Sancti Remigii*, *Sanctus Remigius de Capella*, à 5,kil. O. de Tuffé; 28,3 S. de Mamers; 22.8 E. N. E. du Mans.

Commune arrosée par les ruiss. de la Ramée à l'E., de Courvarain et de la Miaulerie au S. Bornes : St.-Célerin-le-Géré au N., Tuffé à l'E., Beillé au S., Sillé-le-Philippe à l'O. Terrain crayeux; marne grise à la profondeur de 2 à 4 m.; pierre propre à la chaux; glauconie sableuse avec coquilles fossiles. La surface assez unie, comprend environ 1294 hect. L'on y voit à 2,kil.6 du clocher la butte du Mont Trentain. Sol généralement sablonneux; un cinquième est en terres grasses et argileuses. Vignes 8 hect.; Taillis et sapinières 200 hect.

Industrie : agricole; élève de bestiaux. — Tuilerie et chaussumerie. -- Poterie créée en 1807.

Moulins : de la Chapelle, de la Bionnière, d'Orgère, sur la Ramée.

Population : 1025 hab. *Feux*; 205. Etablissemens agricoles : 66.

Contributions : fonc. 5866 fr., pers. et mob. 565 fr., port. et fen. 174 f., pat. 162 f. 16 c. Tot. 6767 f. 16 c.
En 1789, la dixme valait 2400 liv.

Le *Bourg*, traversé par le chemin de Connerré à Bonnétable, renferme 32 maisons et une église sous l'invocation de St. Remi, archevêque de Reims, mort en 533. Les assemblées communales se tiennent les 3 mai et 1.er octobre.

(*M. Menjot d'Elbenne*, *Stat.* -- *M. de S.-Remi*, *maire*).

Le château de Courvarain touche le bourg au S.; on observe à l'extrémité S. E. de la commune, celui de Couléon.

Jaillot marque, sur le ruissseau de la Miaulerie, les manoirs de la Miaulerie et de Fleuré; le premier est abattu.

Etablissemens : résidence de notaire, etc.

Antiquités. M. Menjot a recueilli plusieurs médailles romaines.

Historique. La seigneurie était annexée au château de Courvarain. Vers le milieu du 18.e siècle, M. Gaudin de la Chenardière acheta cette terre, que posséde aujourd'hui, M. Auguste Gaudin de St.-Remi. — Autres fiefs : Couléon, la Miaulerie, Fleuré, etc.

Le château de Couléon est habité par M. Menjot d'Elbenne, ancien officier d'artillerie, chev. de St. Louis, membre de la société roy. d'Agriculture, Sciences et Arts du Mans. Ce gentilhomme communique l'activité à tout ce qui l'entoure : il a établi un four à chaux, une tuilerie et une poterie ; ensemencé en pins maritimes de vastes landes, amélioré l'agriculture de sa commune, exercé par son exemple une heureuse influence sur le pays. Dès 1770, M. d'Elbenne avait envoyé de Metz, où il était en garnison, à M. le marquis de Tiville qui occupait alors le prieuré de St.-Célerin, les premiers tubercules de pommes de terre qui ont été plantés dans cette partie de la Sarthe. Vers 1806 ; le propriétaire de Couléon rédigea pour la préfecture, la *Statistique du canton de Tuffé* ; ce travail fait avec soin et méthode,

contient beaucoup d'observations intéressantes dont nous avons profité.

Le Luart (*Jaillot*); le Luard (*Le Paigé*); autrefois Le Pin, *Pinus*; à 7,kil.4 S. S. E. de Tuffe; 36,9 S. S. E. de Mamers; 28,5 E. du Mans.

Commune arrosée de l'E. au S. par le ruiss. du Luart, par la Quenne au N., les ruiss. de Crosé et de Longuève au S., de la Sansonnière à l'O. Bornes : Sceaux au N., Bouair et Lavaré à l'E., Dollon au S., Duneau à l'O. Terrain calcaire : marne grise à 30 mèt. de profondeur; moellon. La surface plane contient environ 875 hect. Sol moitié argileux, moitié sablonneux.

Industrie : agricole. -- Petite fabrique de toiles grossières (15 métiers). — Chaussumerie.

Moulin des Rouches, sur le Crosé.

Population : 903 hab. rec. de 1820, 910; le maire. *Feux* : 260. *Etablissemens agricoles* : 31.

Contributions : fonc. 2926 fr. pers. et mob. 617 fr. port. et fen. 258 fr. pat. 322 fr. Tot. 4123 fr.

En 1789, la dixme valait 2400 liv.

Le *Bourg*, situé sur le ruiss. du Luart, renferme 94 feux. Le chemin du Mans à Chartres, par Connerré, Montmirail et Breu le traverse. L'église dédiée à la Ste. Vierge a été rebâtie en 1607, par les seigneurs du Luart qui y avaient leur sépulture dans la chapelle de la Vierge. Assemblée patronale le 24 juin.

Hameaux : la Mardelle, la Marécotière, les Grilleries, les Haberdries, les Maisons Neuves.

Le château du Luart est près et au S. du bourg.

Etablissemens : résidence de notaire, école primaire avec pensionnat, etc.

(*M. d'Elbenne, Stat.-M. le marquis du Luart, maire*).

Historique. Dans le 17.e siècle la paroisse du Pin reçut le nom du Luart que portait son fief principal.

La seigneurie était annexée au château du Luart. -- Des lettres-Patentes du mois de janvier 1726, registrées le 7 juin suivant, érigèrent en marquisat la chatellenie du Luart avec ses circonstances et dépendances, en faveur de François V Le Gras, baron du Tertre, maître des

requêtes, intendant du Roussillon. -- Cette terre composée en 1789, des seigneuries du Luart, Bouair, Coudrécieux; des fiefs du Tertre Blanc, de la Quentinière, de Toucheronde, situés au Luart, appartient aujourd'hui à M. Rolland-Marie Le Gras, marquis du Luart, baron du Tertre.

François Le Gras, seig. du Luart, conseiller au grand conseil en 1581, épousa Anne Garnier fille de Robert Garnier, lieutenant criminel au Mans, puis conseiller au grand conseil, poëte et auteur de plusieurs tragédies. (*St. Allais, Nobiliaire de Fr.* VIII, 179).

PRÉVELLES, Prevelle (*Le Paige*). *Provella*, *Prevella*; à 4,kil.7 N. N. O. de Tuffé; 24,8 S. de Mamers; 27,1 N. E. du Mans.

Commune arrosée du N. au S. par le ruiss. de la Fontaine de Jousse. Bornes : Aulaines au N., St.-Denis-des-Coudrais à l'E., Tuffé et la Chapelle-St. Remi au S., St.-Célerin-le-Géré à l'O. Terrain calcaire : marne à 15 mèt. de profondeur; aux landes des Friches, on exploite à 4 mèt. au dessous de la terre végétale, un banc épais de pierre, employée pour la bâtisse et la chaux. Argiles blanche et jaune recherchéees par les manufactures de fayence et de poterie. La surface occupe le petit vallon, où coule le ruisseau et le revers des deux côteaux qui le bordent; elle contient environ 457 hect. Sol argileux et pierreux, médiocre, un peu meilleur sur le côteau qui regarde l'O. On cultive peu le chanvre. Bois : 13 hect. Assolement généralement triennal.

Industrie : agricole. -- Manufacture de poterie grossière à couverte jaune, brune, etc., de pots à fleurs qui résistent à la gelée, formant 13 usines, dont deux ne fabriquent que des petits ménages pour les enfans. -- 3 chaussumeries.

Population : 737, rec. de 1820; 747, le maire. *Feux* : 180. *Métairies* : 4. *Bordages* : 40.

Contributions : fonc. 2492 fr. pers. et mob. 376 fr. port. et fen. 112 fr. pat. 73 fr. 50 c. Tot. 3053 fr. 50 c.

En 1789, la dixme valait 2000 liv.

Le *Bourg*, situé sur le ruiss. de la fontaine de Jousse,

à l'extrémité orientale de la commune, renferme 20 feux et une église dédié à St. Hilaire. Le chemin de Tuffé à Bonnétable qui le traverse, sert au transport des produits de la manufacture. Assemblées patronales le jour de l'Ascension et le 24 juin.

Hameaux : Beauvais, Hallée, la Bédivière, la Bigotière, la Coudre, la Croix-Bigot, la Halopière, la Marazière, le Gué-Rouet, les Altières.

(*M. Menjot d'Elbenne*, *Statist.* -- *M. Charlier*, *maire*).

La famille de Montécler, comme propriétaire du château de Cheronne, situé à Tuffé, possédait la seigneurie de paroisse. (*Le Paige*).

SAINT-DENIS-DES-COUDRAIS ; en 1793, Denis-des-Coudrais. *Sanctus Dyonisius de Corulis*, *de Coryletis* ; à 3,kil.9 N. de Tuffé ; 25,9 S. de Mamers ; 28 N. E. du Mans.

Commune arrosée du N. au S. par la Chéronne ; par les ruiss. de Mondragon au N., de Vimel à l'E., de Prévelles au S. O. Bornes : St.-Georges-du-Rosai au N., la Bosse à l'E., Tuffé au S., Prévelles à l'O. Terrain calcaire : marne blanche à 6 mèt. de profondeur ; pierre à chaux. Les carriéres des Terres Blanches et du Billot fournissent l'argile blanche aux fayenceries de Tuffé, aux poteries de Prévelles, aux directeurs des verreries de la Pierre, du Plessis-Dorin et de Rougemont. La surface occupe le vallon où coule la Chéronne et les revers des côteaux qui bordent cette rivière. Elle contient environ 596 hect. Sol partie argileux, partie caillouteux, médiocrement fertile. Bois 16 hect. Assolement triennal et quadriennal.

Industrie dirigée vers l'agriculture.

Moulins : Neuf, Venard, de la Forge, sur la Chéronne.

Population : 669 hab. rec. de 1820 ; 700, le maire. *Feux* : 140. *Métairies* : 9. *Bordages* : 44.

Contributions : fonc. 2915 fr., pers. et mob. 322 fr., port. et fen. 71 f., pat. 96 f. 17 c. Tot. 3404 f. 17 c.

En 1789, la dixme valait 1800 liv.

Le *Bourg*, bâti à l'extrémité de la commune, ren-

ferme 18 feux, et une partie des maisons dépend de Tuffé. Le cardinal Philippe de Luxembourg (1477—1519) consacra l'église qui est dédiée à l'apôtre de la France. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 9 oct.

Hameaux : La Cousinière, la Forge, la Poterie, le Billot, les Caves, les Cironnières, les Maisons-Neuves, les Nairerics, les Pelouairies, les Prévenchères, les Terres-Blanches.

Etablissemens. N. Langlois, curé de cette paroisse, fonda une école, dont la maîtresse était nommée par les curés de St.-Denis, Prévelles et Tuffé. Depuis 1804, cette maîtresse est remplacée par un instituteur primaire qui habite le collége. -- Il y avait autrefois un notaire.

Monumens. On observe les restes de l'ancien château, où se tenait la juridiction. -- Une pyramide haute de 4 mèt., en marbre noir avec guirlandes de marbre blanc, s'élève sur la tombe de dame J. B. A. de Montécler, comtesse de Rasilly, décédée au château de Chéronne, le 15 août 1815.

(*M. d'Elbenne*, *Stat.* -- *M. Ballu*, *maire*).

Historique. Avant 1790, le territoire de la commune était partagé entre les élections du Mans et de Mortagne; sur les 84 feux qu'il renfermait, vers le milieu du dernier siècle, 48 étaient du ressort du Perche et 36 de celui du Maine. L'église et le presbytère dépendaient du premier. (*Expilly*).

La seigneurie annexée au château appartenait à la famille de Montécler ; elle relevait de la baronnie de la Ferté-Bernard, par la chatellenie de la Bosse. (*Le Paige*).

SAINT-HILAIRE-LE-LIERRU. *Sanctus Hilarius Hederatus*; à 1,kil 2 S. E. de Tuffé ; 30,5 S. de Mamers; 28,2 E. N. E. du Mans.

Commune arrosée du N. au S. par le Vimel, le ruiss. de la Goupillière au S. E., l'Huîne au S. Bornes : Tuffé au N., Boessé-le-Sec à l'E., Sceaux et Vouvray au S., Tuffé à l'O. Terrain calcaire : marne blanche à 13 mèt. de profondeur. La surface inégale contient environ 300 h. Sol argileux, gras, de bonne qualité ; peu de terres sablonneuses. Taillis : 21 hect.

Industrie : dirigée vers l'agriculture.

Moulin de la Goupillière, sur le Vimel.

Population : 320 hab. *Feux* : 60. *Métairies* : 8. *Bordages* : 30.

Contributions : fonc. 2683 fr. pers. et mob. 135 fr. port. et fen. 66 fr. pat. 30 fr. Tot. 2914 fr.

En 1789, la dixme valait 2700 liv.

Le *Bourg* se compose de 10 feux et d'une église sous l'invocation d'un St. docteur, évêque de Poitiers, que St. Jérôme appelle le Rhône de l'éloquence, mort en 368. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 13 janv. La commune est réunie à Tuffé pour le spirituel.

Hameaux ; la Fontaine, peu loin du bourg ; les Pressoirs, les Rivaudières, les Rouchères. Ces deux derniers sont de la section des Grandes Bruyères enclavée dans les communes de Tuffé et de Boessé, et que Le Paige nomme le *Pays Haut* ; le sol en est aride.

Les maisons de la Cour et de la Goupillière sont au S. E. du clocher.

(*M. Menjot d'Elbenne*, *Stat.* -- *M. Vallée, maire*).

Monumens : On voit dans l'église, près de la première marche du chœur, une tombe, et sur le mur l'épitaphe suivante :

PATIENDO VINCES.

en l'an 1508.

Celui qui gît, passant, sous ce marbre en la bière,
C'est l'honneur des Manceaux, Marin de la Goupillière,
Qui, serré en ce pourpris étroitement enclos,
L'honneur et la vertu, auteur de son repos,
Qui le feront jouir d'éternelle lumière.
De ce tombeau sacré, de laurier revêtu,
Apprends d'être vaillant et suivre la vertu,
Passant, et crois qu'ici de l'homme ne demeure
Rien d'heureux, rien de beau, ni durable, ni fort,
Que la seule vertu qui reste après la mort,
Bienheurant nos esprits d'une vie meilleure.

Historique. 16.e siècle. Les habitans de la paroisse, à l'exemple des seign. de la Goupillière, embrassent la re-

ligion protestante. Jaillot marque au S. E. de ce manoir seigneurial, la *sépulture des huguenots.*

1686. Jean Moquereau, curé de S.-Hilaire, lègue aux pauvres un boidage de 45 liv. de revenu. Le bureau de bienfaisance administre ces fonds. — Jean Biou, originaire de la paroisse et secrétaire de la chambre du Roi, fonde le collége auquel il affecte une maison avec jardin et 90 liv. de rente. Le Principal était choisi dans la famille du fondateur par le plus proche parent, à défaut, par les seigneur, curé et habitans. Il ne reste plus que la rente. (*Le Paige.* — *Le maire*).

La seigneurie, annexée au château de la Cour, était une baronnie que régissait la coutume de la Ferté; elle avait pour membre S.-Denis-des-Coudrais. Cette terre possédée en 1776, par la famille de Montécler, appartient à madame de Chavaignac. La famille de la Goupillière possédait la terre et seigneurie de ce nom.

SCEAUX, Seaux (*Jaillot*, *Delisle*) ; *Sigilla*, *orum*; à 4,kil.7 S. E. de Tuffé; 33,5 S. S. E. de Mamers; 29,4 E. N. E. du Mans

Commune arrosée par l'Huîne au N., les ruisseaux de Queune à l'E., du Vivier à l'O. Bornes : St.-Hilaire-le-Lierru et Boessé-le-Sec au N., Villaine-la Gonais à l'E., Bouair et le Luart au S., Vouvray à l'O. Terrain : marne grise à la profondeur de 1 à 8 mèt.; dans la partie occidentale, pierre exploitée pour la bâtisse et la chaux. La surface terminée au S. par la *butte de Sceaux*, colline qui se dirige du N. N. E. au S. S. O., occupe le vallon de l'Huîne, le côteau de la rive gauche de cette rivière et s'étend dans la plaine. Elle comprend environ 1124 hect. Sol argileux, sablonneux vers le S. E., généralement fertile. Taillis 10 hect.

Industrie agric.; élève de chevaux et de bétail. — Petite fabrique de toiles grossières. Tuilerie créée depuis 5 ans.

Moulin de la Rochelle, sur l'Huîne. Il a remplacé d'anciennes forges, comme l'attestent Jaillot et les scories que l'on voit encore près de ce lieu.

Population: 643 hab. *Feux* : 120. *Métairies* : 4. *Bordages* : 30.

Contributions : fonc. 5618 fr., pers. et mob. 575 fr.; port. et fen. 227 f., pat. 378 f. 16 c. Tot. 6798 f. 16 c.

En 1789, la dixme valait 4500 liv.

Le *Bourg*, situé sur la rive gauche de l'Huîne, consiste principalement dans une rue que suit la route de Paris à Nantes ; il renferme 70 feux et une église dédiée à St. Germain. Une fontaine procure de l'eau à presque tous les habitans. L'assemblée patronale qui a lieu le dimanche le plus proche du 28 mai, se prolonge le lundi.

Hameau : Jondry.

Le chemin de la Ferté au Luart traverse le territoire.

La chapelle de St. Crespin, bâtie à 1,kil.5 O. du clocher, est un lieu de pélérinage que visitent, pour obtenir leur guérison, les personnes attaquées de la fièvre.

Le château de Roches, éloigné de 2,kil. O. du bourg, s'apperçoit de la route. Cette terre appartient à la famille Des Mazis.

Antiquités. On découvrit il y a 3 ans, dans un champ près de la maison de la Cour, des murs fort épais avec beaucoup de pavés qui avaient environ 18 pouces carrés. La Cour était le siège d'une juridiction ; on y voit encore la salle d'audience et les prisons. (*M. d'Elbenne, Stat.* — *M. Pecquenard, maire*).

Historique. 1145-1187. L'év. Guillaume de Passavant cède au monastère de St. Vincent la dixme de Sceaux. Cette abbaye avait dans la paroisse un prieuré et un fief. (*Hist. de l'abb. de St. Vinc.*).

1209. Rotrou, seigneur de Montfort, lève la défense qu'il avait faite aux habitans de Sceaux de fréquenter les marchés et foires de Tuffé. (*ibid.*).

17e ou 18.e siècle. N. Boulard donne aux pauvres une rente de 200 liv. affectée sur le marché de la volaille de Paris. Cette rente est réduite à 80 fr. (*Le maire*).

La seign., annexée au château de la Cour, relevait de Montfort. Autres fiefs : le Prieuré, Roches, le Vivier, etc.

VOUVRAY-SUR-HUINE, Vouvrai-sur-Huisne (*Le Paige*), Vouvray. *Vabridius*, *Vobridius*, *Vouvrayum* ; à 3,kil.7 S. de Tuffé ; 33,1 S. S. E. de Mamers ; 26,1 N. N. E. du Mans.

Commune arrosée du N. E. au S. O. par l'Huîne qui lui sert de limites. Bornes : Tuffé et S.-Hilaire-le-Lierru au N., Sceaux à l'E., le Luart au S., Duneau et Beillé à l'O. Terrain : marne grise à 1 mèt. 1/2 de profondeur ; calcaire oolithe exploité comme pierre de taille. La surface occupe le revers du côteau qui borde la rive gauche de l'Huîne ; elle contient environ 383 hect. Sol argileux, sablonneux et pierreux ; sa fertilité varie.

Industrie : agricole ; élève de bétail. — 4 chaussumeries. — 2 tuileries. — Extraction de la pierre de taille qui se transporte jusqu'au Mans.

Popul. : 199 hab. *Feux* : 38. *Métairies* : 4. *Bord.* : 4.

Contributions : fonc. 1720 fr. pers. et mob. 70 fr. port. et fen. 50 fr. pat. 83 fr. Tot. 1923 fr.

En 1789, la dixme valait 800 liv.

Le *Bourg*, bâti sur le côteau de l'Huîne, peu loin de la route de Paris à Nantes, renferme 20 feux et une église dédiée à St. Martin. Le prieuré-cure dépendant de l'abbaye de Beaulieu était, en 1789 et années antérieures, possédé par un prêtre séculier. Point d'assemblée patronale. La commune est réunie à Duneau pour le spirituel. (*M. d'Elbenne, Stat. — M. Lebesle, maire*).

Antiquités. On observe, à cent pas de l'église, dans le champ de la Pierre-Couverte, un dolmen : la table épaisse de 2 pieds 1/2, et séparée en deux par une fissure, est soutenue par quatre pierres posées de champ, dont la hauteur au dessus du sol, varie de 4 à 5 pieds (*Vaysse*).

Historique. La seigneurie annexée au château de Fontenailles, distant de 1,kil.2 S. du clocher, relevait de la baronnie de la Ferté-Bernard. Cette terre passe de la famille des Hayes de Cry en celle de Montécler. Magdelène de Montécler la porte en dot à Urbain I de Laval Boisdauphin. Vendue par décret sur le fils du Maréchal de Boisdauphin, elle est acquise par Louis d'Albert de Luynes, dont le fils la cède à Jean-François Dyel, comte de Sorel. Pierre des Mazis, sieur de la Varenne, l'achète de Louis Dyel marquis du Parquet. M. le marquis du Luart possède aujourd'hui Fontenailles ; le château n'existe plus. Autres fiefs : le Poirier, etc. (*Le Paige*).

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Article *Beaumont-le-Vicomte*, p. 20, ligne 36, au lieu de JEAN IV, écrivez JEAN V.

Article *Douillet*, p. 64, après le 1.er alinéa, *ajoutez* : une maison de charité a été fondée en 1828.

Article *St.-Aubin-de-Locquenay*, p. 73, ligne 9, au lieu du 18.e, *écrivez* 15.e siècle.

Article *Champaissant*, p. 168, 4.e ligne, au lieu de 3645, *écrivez* 3635.

Article *Boessé-le-Sec*, p. 301, aux monastères fondés par St.Thuribe, *ajoutez* celui d'Anille.

Les renseignemens sur le cadastre nous ont été fournis par M. Hennet, Directeur des contributions directes.

Nous devons à M. Gaude, Directeur des contributions indirectes, l'état des débits de tabac, des bureaux pour la déclaration des boissons et des ventes de poudre.

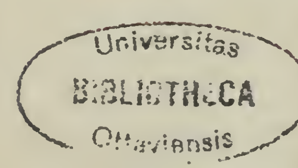
NOTA. La description des cinq premiers cantons de l'arrondissement de Mamers a paru dans l'Annuaire du département de la Sarthe, pour 1828, celle des cinq derniers, dans l'Annuaire de 1829.

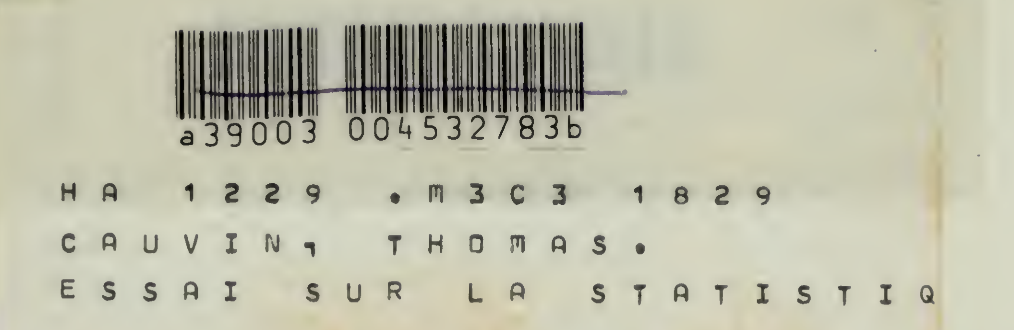
TABLE.

Explication des abréviations :

N. Résidence de notaire.
N. 2, 3. Nombre des résidences.
P. Chef-lieu de perception.
L. Bureau de la poste aux lettres.
R. Relais de poste.
E. Lieu d'étape.
T. Débit de tabac.
T. 2, etc. Nombre des débits.
B. Bureau de déclaration pour les boissons et ventes de poudre.
F. Foire.
M. Marché.

FIN.




a39003 004532783b
HA 1229 .M3C3 1829
CAUVIN, THOMAS.
ESSAI SUR LA STATISTIQ

